



# société GROUPE GUILLIN

## DOCUMENT D'INFORMATION

Admission sur Alternext Paris

**Conformément à :**

- La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009 « tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers » et prévoyant « la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (SMNO) »,
- L'arrêté du 4 novembre 2009 portant homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, tel que publié au Journal Officiel du 13 novembre 2009, et
- Les articles 1.4, 3.2 et 3.3 des règles d'Alternext Paris telles que publiées le 16 novembre 2009,

Euronext Paris S.A. a décidé de l'admission sur Alternext des 1 852 875 actions existantes composant le capital de la société GROUPE GUILLIN.

L'admission des actions de la société GROUPE GUILLIN aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2011, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert d'Euronext vers Alternext.

Le 22 août 2011

**ALGIL**  
**LISTED**  
**NYSE**  
**ALTERNEXT.**



# SOMMAIRE

<b>Rapport annuel 2010</b>	<b>Page 3</b>
<b>Rapport annuel 2009</b>	<b>Page 4</b>
<b>Situation de Trésorerie au 30/06/2011</b>	<b>Page 5</b>
<b>Evolution du cours de bourse de janvier 2010 à juillet 2011</b>	<b>Page 10</b>
<b>Actionnariat au 31 mai 2011</b>	<b>Page 12</b>
<b>Etat des informations réglementées Y compris les communiqués de presse 2010/2011</b>	<b>Page 13</b>
<b>► Informations réglementées y compris les communiqués de presse 2010</b>	<b>Page 14</b>
<b>► Informations réglementées y compris les communiqués de presse 2011</b>	<b>Page 157</b>



# RAPPORT ANNUEL 2010

*Rapport comportant 86 pages*



# RAPPORT ANNUEL 2010



## Sommaire

2 Groupe Guillin

6 Rapport de gestion

15 Comptes consolidés

53 Comptes sociaux

67 Assemblée générale mixte

75 Rapports

# RAPPORT ANNUEL 2010



### ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.*

Le Président Directeur Général  
François GUILLIN

## Historique

**1972** > Création à Lods, en Franche-Comté, d'une structure artisanale de fabrication de barquettes pour la restauration collective.

**1973** > Lancement de la gamme Patipack, boîte plastique à destination des pâtisseries des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).

**1978** > Lancement de Multipack, boîte plastique à charnière auto-fonctionnelle pour les traiteurs de la GMS.

**1983** > Création d'une unité de stockage de 2 100 m<sup>2</sup> à Ornans s'ajoutant aux 3 500 m<sup>2</sup> de Mouthier Haute-Pierre (Doubs, France).

**1985** > Élargissement de la structure commerciale aux commerces traditionnels.

**1986** > Lancement d'un département export.

**1987** > Création à Ornans d'une unité de calandrage de feuilles de matière plastique PVC.

**1988** > Transfert du siège social de Mouthier Haute-Pierre sur un site d'avant-garde à Ornans.

**1989** > Introduction de Guillin Emballages sur le Second Marché de la Bourse de Lyon.

**1990** > Rachats d'Alphaform et de Dynaplast, sociétés spécialisées dans la barquette et la vaisselle plastique. Création d'une filiale de distribution : GPI UK au Royaume-Uni.

**1992** > Cotation en bourse de la holding SA Groupe Guillin.

**1993** > Rachat de Nespak, société spécialisée dans les emballages pour fruits et légumes.

**1996** > Création d'une nouvelle gamme de boîtes pâtisseries très innovantes et à caractère traditionnel : Classipack.

**1998** > Mutation du PVC au PET. Création d'une nouvelle unité d'extrusion de PET chez Guillin Emballages.

**1999** > Certification qualité ISO 9001 acquise pour l'ensemble des sociétés du Groupe Guillin.

## I La stratégie du Groupe Guillin

Une stratégie industrielle et commerciale de qualité qui, sur les marchés de la grande distribution, du commerce traditionnel, de la restauration hors domicile commerciale ou sociale, des fruits et légumes et des industries agroalimentaires, assure au Groupe Guillin le leadership européen dans ses deux activités : l'emballage plastique alimentaire standard thermoformé et le matériel de scellage et de remise en température.



## II Un métier

Le Groupe Guillin se compose de 15 sociétés spécialisées par marchés et par pays, chacune maîtrisant parfaitement l'ensemble de son processus industriel et commercial via la conception de produits standards, le développement d'outillages, la production des feuilles plastiques extrudées, le thermoformage et la commercialisation de leurs produits. Les sociétés du Groupe Guillin peuvent ainsi répondre aux attentes de leurs clients avec les meilleurs produits et services, dans les meilleurs délais.

## III Une présence européenne

Parce que l'Europe est un marché aux spécialités nombreuses et aux réseaux complexes, le Groupe Guillin œuvre chaque jour dans le sens d'une offre exhaustive et cohérente, soutenue par une distribution de proximité au maillage dense et performant. La synergie industrielle et géographique de ses filiales, l'intégration complète du processus de production, la recherche permanente de l'innovation permettent aux sociétés du Groupe Guillin de se développer en Europe et d'offrir à leurs clients dans chacun des pays européens un service irréprochable.

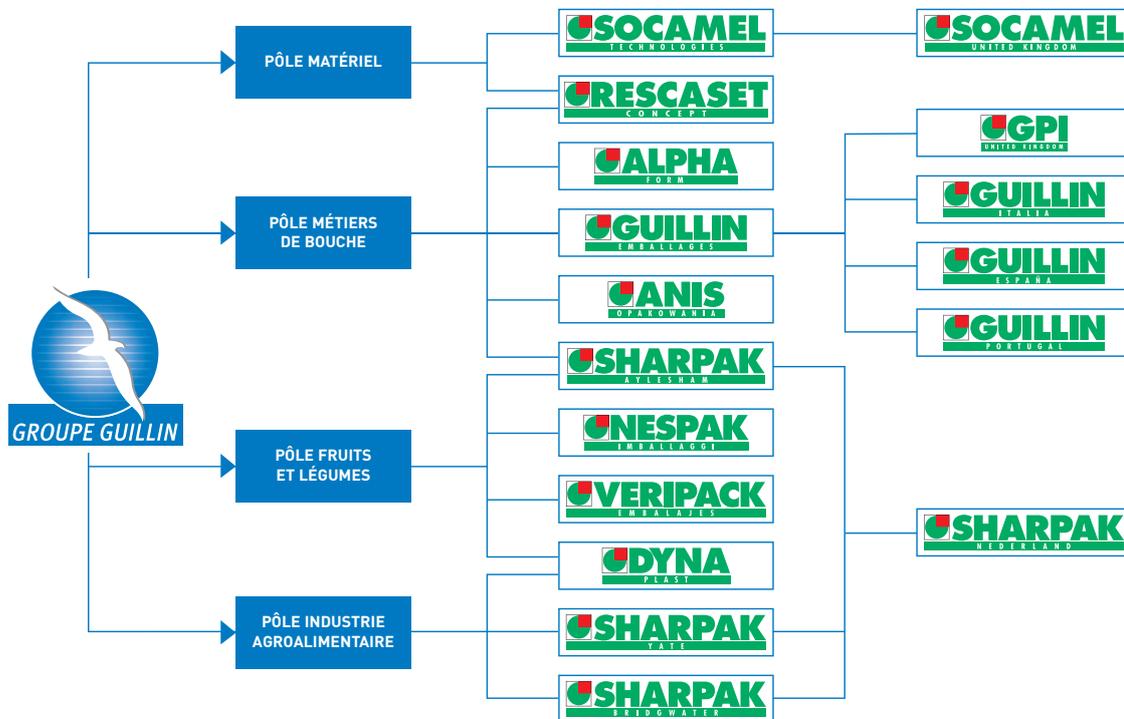


## IV Une offre de produits innovante, complète et qualitative



Boîtes pâtisseries ■ Boîtes traiteurs ■ Barquettes à filmer, à sceller ■ Vaisselle ■ Barquettes, boîtes, alvéoles pour fruits et légumes ■ Chariots de remise en température ■ Machines de scellage...

## V Une organisation opérationnelle par pôles



## VI Des équipes responsables et professionnelles



Dans un contexte où la concurrence internationale est forte, l'anticipation est devenue au fil des ans le moteur essentiel du développement du Groupe Guillin. Un certain sens de l'audace autour duquel s'est construit et consolidé un management rigoureux et efficace. Les compétences humaines fondées sur le professionnalisme, la réactivité, la solidarité et l'inventivité lui permettent une efficacité et un partenariat unique avec ses clients. Une culture d'entreprise au sein de laquelle les hommes et les femmes du Groupe renforcent leurs acquis et s'épanouissent dans une relation dynamique, responsable et constructive. Une culture d'entreprise forte, au service du développement harmonieux du Groupe.

**2000** > Développement de Thermipack, qui reçoit l'Oscar de l'emballage et l'Oscar européen "Eurostar".

**2001** > Renforcement de la stratégie RHD avec l'acquisition du Groupe Socamel / Rescaset. Apport des matériels de scellage, de transport et de remise en température des repas.

**2002** > Lancement des nouvelles boîtes chaudes Archipack et Marmipack. Acquisition de MacTrade, distributeur principal de Guillin Emballages en Italie qui devient Guillin Italia.

**2003** > Création d'une société de distribution en Espagne : Guillin España, filiale de Guillin Emballages.

**2004** > Création de Anis Opakowania et acquisition des actifs de Anis SA en Pologne.

**2005** > Acquisition par Anis Opakowania des actifs de la société polonaise Bliester Box qui dispose d'une gamme de produits en PP et OPS complémentaire à celle d'Anis Opakowania.

**2006** > Création de Veripack Embalajes. Acquisition des actifs relatifs à l'activité d'emballages pour fruits et légumes du site de Barbera del Vallès de la société Autobar Packaging Spain. Acquisition par Nespak de la société de distribution d'emballages fruits et légumes Premier Packaging située au Royaume-Uni.

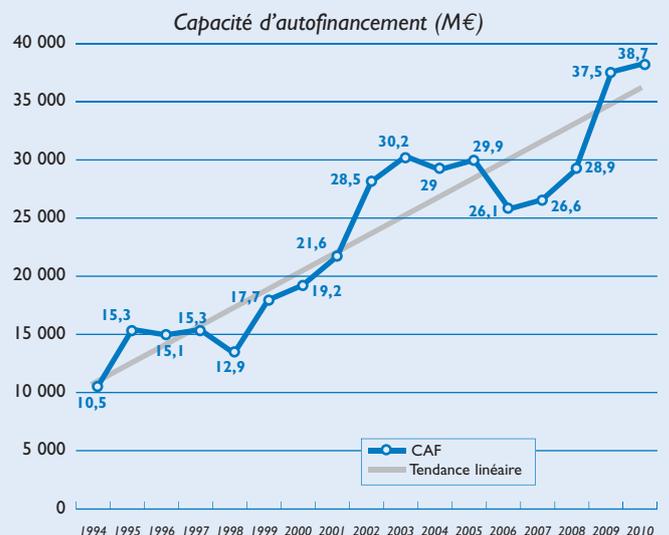
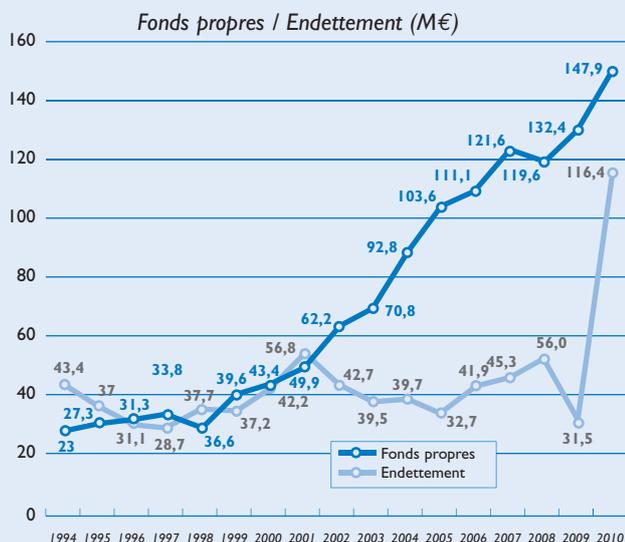
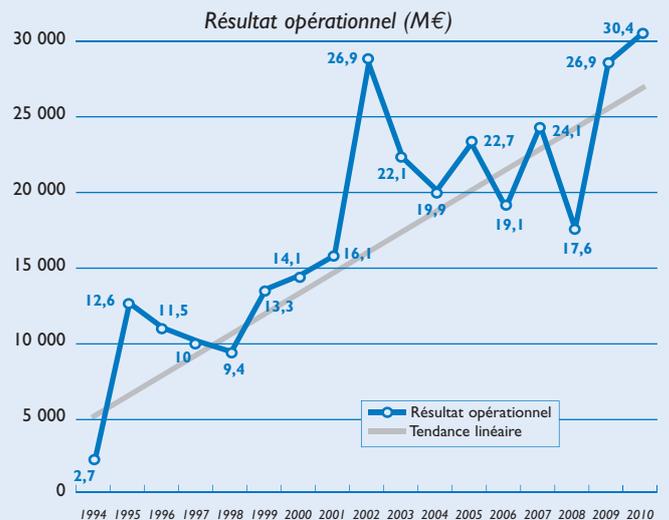
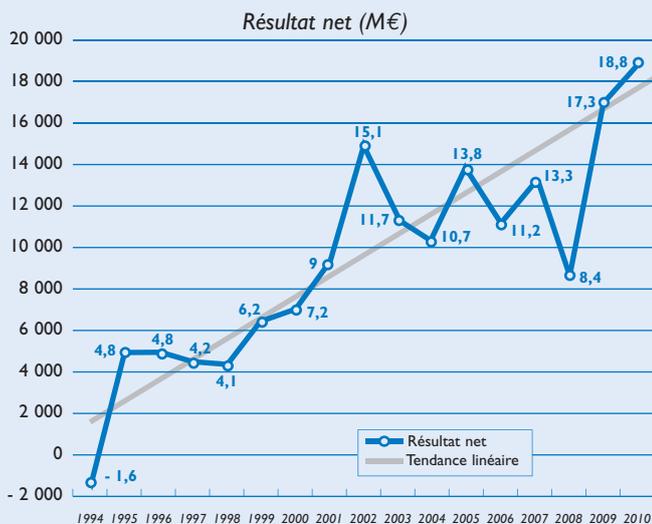
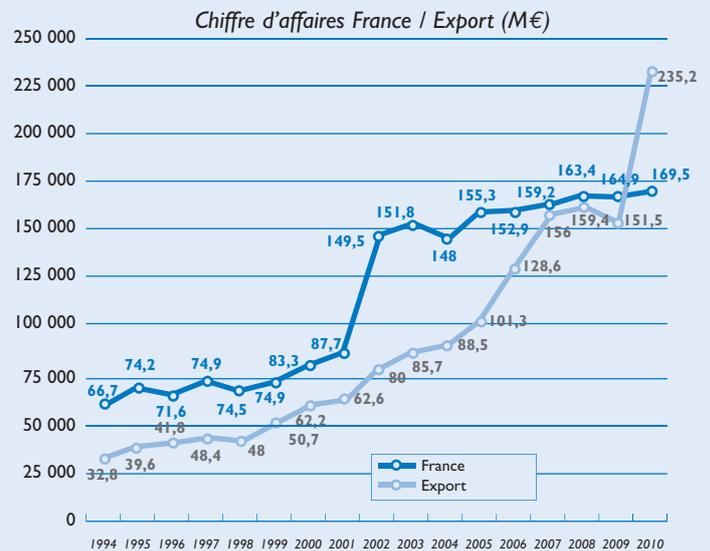
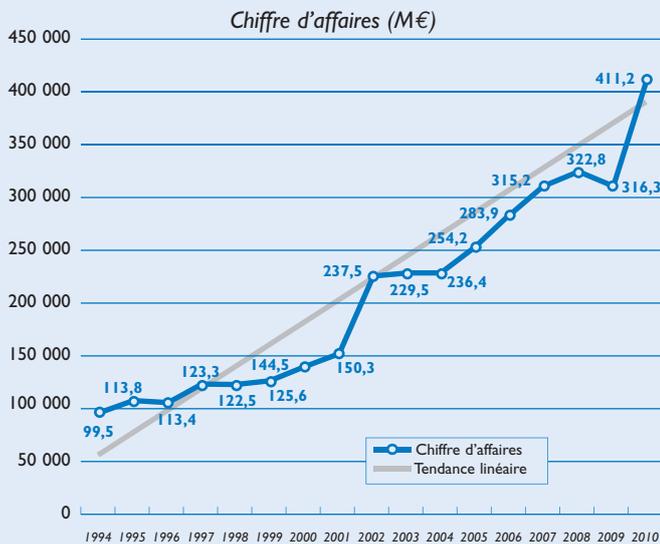
**2007** > Création de la société Socamel UK et acquisition des actifs de la société Colston au Royaume-Uni par Socamel UK, filiale à 100% de Socamel Technologies.

**2008** > Création d'un emballage pâtisseries novateur Desipack.

**2008** > Création d'une société de distribution au Portugal : Guillin Portugal, filiale de Guillin Emballages.

**2010** > Acquisition de Sharp Interpack Ltd au Royaume-Uni et développement du pôle IAA notamment dans le secteur de la viande.

## VII Le Groupe Guillin en quelques chiffres



# VIII Des unités productives et réactives



## > GUILLIN EMBALLAGES

Zone industrielle - BP 89 - 25290 ORNANS (France)  
Tél. 03 81 40 23 00 - Fax 03 81 57 10 59 (département France)  
Tél. 03 81 40 23 45 - Fax 03 81 62 15 78 (département Export)  
[www.guillin-emballages.com](http://www.guillin-emballages.com)

## > GUILLIN ESPAÑA

C/. Asturias, 4 - Pol. Ind Salinas  
08830 SANT BOI DE LLOBREGAT - Barcelone (Espagne)  
Tél. 93 652 46 34- Fax 93 640 69 04  
[www.guillin.es](http://www.guillin.es)

## > GUILLIN ITALIA

Via Bernini, 6 - 20040 USMATE VELATE (MI) (Italie)  
Tél. 039 6014371 - Fax 039 6882169  
[www.guillin.it](http://www.guillin.it)

## > GPI UK

Unit 6 - Merlin Way - North Weald Airfield  
EPPING - Essex CM 16 6 HR (Royaume-Uni)  
Tél. 0044 1992 524439 - Fax 0044 1992 524522  
[www.guillinpackaging.co.uk](http://www.guillinpackaging.co.uk)

## > GUILLIN PORTUGAL

Polígono Industrial Parque Tejo - EN 10 - Km 131,2  
Forte da Casa - 2625-445 FORTE DA CASA (Portugal)  
Tél. 219 580 714 - Fax 219 570 787  
[www.guillin.pt](http://www.guillin.pt)



## > ALPHAFORM

291, Route des Pierrelles  
26240 BEAUSEMBLANT (France)  
Tél. 04 75 03 79 00 - Fax 04 75 03 14 99  
[www.alpha-form.com](http://www.alpha-form.com)



## > DYNAPLAST

BP 128 - Rue Just Meisonasse  
89600 SAINT-FLORENTIN (France)  
Tél. 03 86 43 81 00 - Fax 03 86 35 15 79  
[www.dynaplast.com](http://www.dynaplast.com)



## > NESPAK

Via Damano, 1- 48024 MASSA LOMBARDA (Italie)  
Tél. 0545 979 797 - Fax 0545 979 700  
[www.nespak.com](http://www.nespak.com)



## > ANIS OPAKOWANIA

UL. Przemysłowa 3 - 56400 OLESZNICA (Pologne)  
Tél. +48 71 399 21 11 - Fax +48 71 399 21 21  
[www.anis.pl](http://www.anis.pl)



## > VERIPACK EMBALAJES

Mogoda, 26-64 - Pol. Ind. Can Salvatella  
08210 BARBERÀ DEL VALLÉS - Barcelone (Espagne)  
Tél. +34 93 729 20 10 - Fax +34 93 729 35 29  
[www.veripack.es](http://www.veripack.es)



## > SOCAMEL TECHNOLOGIES

Chemin Allivet - 38140 RENAGE (France)  
Tél. 04 76 91 21 21 - Fax 04 76 91 21 31  
[www.socamel.com](http://www.socamel.com)

## > SOCAMEL UK

Wessex House - 1 Harris Road  
CALNE - Wiltshire SN11 9PT (Royaume-Uni)  
Tél. 01249 811 396 - Fax 01249 815 014  
[www.socameluk.co.uk](http://www.socameluk.co.uk)



## > RESCASET CONCEPT

Rue Les Emptes - 38140 RIVES (France)  
Tél. 04 76 91 21 25 - Fax 04 76 91 21 22  
[www.rescaset.com](http://www.rescaset.com)



## > SHARPAK AYLESHAM

Aylesham Industrial Estate  
AYLESHAM - Kent CT3 3EF (Royaume-Uni)  
Tél. 01304 840 581 - Fax 01304 842 207  
[www.sharpakaylesham.com](http://www.sharpakaylesham.com)



## > SHARPAK BRIDGWATER

Colley Lane Estate  
BRIDGWATER - Somerset TA6 5YS (Royaume-Uni)  
Tél. 01278 435 000 - Fax 01278 423 019  
[www.sharpakbridgwater.com](http://www.sharpakbridgwater.com)



## > SHARPAK YATE

Highway - YATE - Bristol BS37 7AA (Royaume-Uni)  
Tél. 01454 874 100 - Fax 01454 874 101  
[www.sharpakate.com](http://www.sharpakate.com)

## > SHARPAK NEDERLAND

Siliciumweg 3 - 3812 SV AMERSFOORT (Pays-Bas)  
Tél. 033465 6262 - Fax 033445 0562  
[www.sharpaknederland.com](http://www.sharpaknederland.com)

## I Environnement économique du Groupe Guillin

Les systèmes financier et économique ont traversé en 2008 et 2009 une crise d'une ampleur sans précédent. En 2010, nous constatons que la récession est finie mais pas la crise. Les déséquilibres économiques en 2010 ont été très importants provoquant notamment une forte augmentation des prix des matières premières plastiques. Sur l'année 2010, le PIB de la zone Euro a augmenté de 1,7 % et celui de l'Union Européenne (UE27) de 1,8 % après avoir baissé respectivement de 4,1 % et de 4,2 % en 2009.

En 2010, le PIB de la France a augmenté de 1,5 %, il avait diminué de 2,2 % en 2009. Le Groupe Guillin réalise plus de 95 % de son PAO (produits des activités ordinaires) dans l'Union Européenne avec notamment 42 % en France, 19 % en Grande-Bretagne et 13 % en Italie.

En 2009, la crise économique avait entraîné une baisse des prix des matières premières plastiques ; ceux-ci avaient été à des plus bas niveaux historiques au cours du premier trimestre 2009 entraînant une baisse des prix de vente sous l'effet de la concurrence. Puis ils avaient augmenté tout au long de l'année 2009 de manière très significative avec pour corollaire une inversion du ciseau matière.

Tout au long de l'année 2010, les prix des matières premières ont continué leur ascension pour atteindre

des plus hauts cours historiques en décembre 2010. Ces augmentations ont eu un impact significatif sur les marges du Groupe Guillin.

En Europe, les conditions climatiques ont eu une influence notable sur la vente d'emballages pour les fruits et légumes représentant plus de 30 % du PAO du Groupe Guillin.

Le début de l'année 2010 a surtout été marqué par des perturbations climatiques en Espagne et au Maroc (fortes pluies sur janvier) entraînant des retards de campagnes sur l'ensemble des pays producteurs européens et des baisses de potentiels. En revanche, la campagne a été bien meilleure sur la période de septembre, où des records de consommation en volumes ont été enregistrés. En conséquence, la saison " fruits et légumes " 2010 a été légèrement supérieure à 2009, qui avait été une année médiocre.

Le PAO du Groupe Guillin progresse de 31 % et de 4,5 % à périmètre comparable dans un contexte économique légèrement plus favorable.

Le périmètre a fortement évolué avec l'acquisition le 9 avril 2010 de 100 % de la société Sharp Interpack Ltd située au Royaume-Uni. Cette société a été consolidée dans les comptes de Groupe Guillin à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010.

## II Le Groupe Guillin

### QUALITÉ / GAMMES / SERVICES : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis 1972, ce concept est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation et de contrôle réguliers auprès des équipes. La politique de gammes s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marchés. Enfin, l'esprit de service qui anime chaque collaborateur se fonde sur l'anticipation des besoins, et s'appuie sur une organisation logistique rigoureuse et réactive.

### UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du " patrimoine humain " constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Amour du travail bien fait, réactivité, audace, anticipation, sens du service, mouvement permanent... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale.

Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions, continuent à guider et à motiver les deux mille cent salariés qui

constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe, qui réalise plus de 400 millions d'euros de PAO, a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

### UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe. Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

### DOMAINE D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie, boucherie...), des fruits et légumes, de la restauration hors domicile et de l'industrie agro-alimentaire,
- le matériel (chariots de distribution de repas et operculeuses destinés aux cuisines centrales).

## LA SOCIÉTÉ MÈRE GROUPE GUILLIN SA

Pour fédérer et harmoniser ses 17 sociétés industrielles et commerciales réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur la holding basée à Ornans, qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions et décider des investissements.

La maîtrise globale de la finance à la consolidation comptable, la définition et le contrôle des budgets de fonctionnement des filiales et le développement de l'informatique constituent les clefs d'une dynamique de croissance harmonieuse.

La holding emploie 34 personnes regroupées dans 6 directions (opérationnelle, juridique, financière, informatique, marketing et affaires sociales) qui jouent le rôle de " fonction support " pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le Directeur Général Opérationnel, par son action au quotidien auprès des différentes filiales, assure que toutes les synergies et potentialités de chacun soient capitalisées. Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 10,4 millions d'euros en progression de 2,9 millions d'euros par rapport à 2009. Ce chiffre est constitué de facturation :

- de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et marketing,
- des redevances pour l'utilisation du logo du Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets,
- de loyers immobiliers.

## LE SECTEUR " EMBALLAGES "

L'activité du secteur emballages représente 91,5 % du PAO (produits des activités ordinaires) de l'ensemble du Groupe Guillin.

### I- Modification de périmètre

Le Groupe Guillin a acquis, le 9 avril 2010, 100 % des actions de la société Sharp Interpack Ltd.

Avec trois sites industriels basés à Aylesham, Bridgwater et Yate, Sharp Interpack est l'un des principaux fabricants et distributeurs d'emballages plastiques rigides thermoformés alimentaires au Royaume-Uni.

Sharp Interpack possède une large gamme de produits pour le marché alimentaire notamment à destination des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes, de la grande distribution, des commerces traditionnels, des industriels de l'agro-alimentaire, des professionnels de la viande et du poisson.

Le savoir-faire du Groupe Guillin associé à l'expérience sur le marché anglais de Sharp Interpack permet au Groupe Guillin de renforcer sa position de leader européen sur le marché des fruits et légumes et des métiers de bouche, d'élargir son positionnement straté-

gique aux produits carnés et de développer de nouvelles synergies industrielles et commerciales. Cette acquisition permettra au Groupe Guillin de réaliser plus de 60 % de son PAO hors de France.

Les comptes de Sharp Interpack arrêtés le 31 mars 2010, concernant une période de 12 mois, font apparaître un chiffre d'affaires de 86,1 M£, un résultat d'exploitation (EBIT) de 3,8 M£ et un résultat net de 2,4 M£.

### 2- L'activité du secteur " emballages "

Le Groupe Guillin a continué de renforcer sa position de leader européen en emballages plastiques alimentaires standards type unité de vente consommateurs notamment avec l'acquisition de Sharp Interpack au Royaume-Uni. Par sa filiale Dynaplast, le Groupe Guillin est également un intervenant de niches sur son activité de fabrication et de commercialisation de feuilles plastiques. Ce secteur lui permet essentiellement de participer à l'offre globale marketing du Groupe.

Le PAO 2010 du secteur emballages s'établit à 369,4 M€ contre 272,0 M€ en 2009, soit une progression de 35,8 % pour un volume en hausse de 38,2 %. À périmètre comparable, le PAO augmente en valeur de 4,9 % et en volume de 4,8 %.

### 2-1 L'emballage pour les métiers de bouche

Pour répondre à la demande de l'ensemble des acteurs des métiers de bouche, le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards pensées, conçues et fabriquées en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment de marché. Le marché du commerce traditionnel et de la grande distribution se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtisseries, poissonniers...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables,



inviolables... Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Multipack, Patipack, Actipack, Classipack, Pyramipack... Le Groupe Guillin est présent sur ce marché au travers principalement de ses unités Guillin Emballages (et de ses 4 filiales commerciales), Alphaform, Anis et Sharpak

Aylesham. Chaque société du Groupe Guillin dispose d'une large gamme de produits propres complétée par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi la gamme la plus étendue.

**Guillin Emballages**, berceau du Groupe, fut la première société à concevoir, fabriquer et distribuer sur stock des emballages plastiques thermoformés standards en grandes séries. Elle vend dans toute l'Europe aux GMS et professionnels des métiers de bouche. Elle est dotée d'un outil industriel de haute performance et d'unités de stockage ultra réactives. Guillin Emballages possède quatre filiales commerciales et logistiques : en Angleterre " GPI UK ", en Espagne " Guillin España ", en Italie " Guillin Italia " et au Portugal " Guillin Portugal ". Guillin Emballages affirme avec dynamisme ses objectifs européens, au service du consommateur à travers la grande distribution et l'ensemble de ses distributeurs et filiales.

**Alphaform** est le partenaire " Emballages " des commerces traditionnels, de la restauration hors domicile (commerciale et sociale) ainsi que des cash and carry. Pour répondre aux besoins de cette clientèle, Alphaform dispose d'une gamme complète d'assiettes, plats, bols, barquettes, boîtes, plateaux-repas et emballages traiteurs. Ses produits originaux et évolutifs répondent aux exigences des clients en matière d'hygiène, de transport et de conservation. En France et en Europe, Alphaform dispose d'un réseau unique de distributeurs partenaires.

**Anis Opakowania** est un acteur majeur de l'emballage plastique à destination des grandes et moyennes surfaces et des commerces traditionnels en Pologne. Fort d'un bon positionnement stratégique en Europe Centrale, Anis est le vecteur de croissance du Groupe Guillin sur cette zone géographique.

**Sharpak Aylesham** agit sur le marché anglais de la grande distribution via des gammes de produits spécifiques adaptées aux besoins de ses clients. Sharpak Aylesham entend renforcer sa pénétration auprès du commerce traditionnel, des Cafés Hôtels Restaurants via un réseau de distributeurs incluant les cash and carry mais aussi auprès de la restauration collective.

**Dynaplast** agit indirectement sur ce secteur d'activité en produisant pour les filiales du Groupe certains emballages en PP et PET en fonction de son savoir-faire.

**Rescaset Concept** est le promoteur depuis plus de vingt ans du concept de distribution de repas en liaison froide pour la restauration collective avec un positionnement important sur le marché français. Rescaset Concept distribue des lignes de produits à usage unique à la restauration collective et à l'industrie agro-alimentaire. Elle fabrique et commercialise les matériels de scellage nécessaires à la bonne utilisation de ses produits.

## 2-2 L'emballage pour les fruits et légumes

Sur ce marché international très compétitif et fortement

soumis aux contraintes climatiques, le Groupe Guillin a mis en place une organisation qui offre à ses clients une proximité, gage d'une réactivité optimale.

Les attentes et besoins des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes sont par nature liées aux variations saisonnières et climatiques. Face à cette difficulté, le Groupe a su imaginer et proposer une offre variée et adaptée aux particularités de ce marché.

La commercialisation et la diffusion de ses emballages sont assurées par un réseau dynamique de sociétés spécialisées par pays assurant une réelle proximité avec le client. Chaque société du Groupe offre également sa gamme de produits à ses sociétés sœurs afin de proposer à ses clients l'offre la plus large et la plus complète du marché.



**Nespak** est l'acteur de référence sur le marché italien des fruits et légumes. Il y développe une large gamme de produits standards type paniers, alvéolaires ou raviers, qui complétée des produits de ses sociétés sœurs lui confère une position de leader incontesté sur son marché.

**Dynaplast** propose une offre de produits innovants et à forte valeur ajoutée en PP et PET aux producteurs et conditionneurs de fruits et légumes notamment sur son marché intérieur français. Précurseur de nouvelles tendances, Dynaplast a acquis, au fil des années, une reconnaissance certaine auprès du monde agricole.

**Veripack Embalajes** est le spécialiste espagnol de l'emballage pour les fruits rouges en Europe. Doté d'un outil industriel puissant, il conçoit, fabrique et commercialise ses produits en très grandes séries à une large clientèle.

**Sharpak Aylesham** est un acteur majeur du marché britannique des fruits et légumes. Possédant une large gamme d'emballages adaptés, il commercialise ses produits auprès des producteurs et conditionneurs anglais.

**Sharpak Nederland** commercialise en Hollande l'ensemble de la gamme fruits et légumes de Sharpak Aylesham.

## 2-3 L'emballage pour les industriels de l'agro-alimentaire (IAA)

**Sharpak Yate** est l'acteur historique référant au Royaume-Uni sur le marché de la volaille et du poisson.

Fort d'un outil de production performant, il offre à ses clients industriels de l'agro-alimentaire une large gamme de produits adaptés à leurs besoins.

**Sharpak Bridgwater** est spécialisé dans la production et la commercialisation d'emballages à destination des industriels de l'agro-alimentaire pour le métier de la viande rouge et des plats cuisinés.

**Anis Opakowania** propose une large gamme de produits spécifiques de calages adaptée aux besoins des industriels de la biscuiterie, de la pâtisserie et du chocolat sur le marché polonais.

**Sharpak Aylesham** détient un savoir faire reconnu sur le marché britannique via des gammes de produits spécifiques adaptées aux besoins des industriels de la biscuiterie, de la pâtisserie et du chocolat.

**Nespak** propose une offre complémentaire de barquettes PSE à destination principalement des produits carnés.

**Sharpak Nederland** commercialise en Hollande l'ensemble des produits à destination des IAA des gammes de Sharpak Yate et Bridgwater (viande rouge, viande blanche, poisson et plats préparés).

**Form'Plast**, société détenue à 30 % par le Groupe Guillin, est spécialisée dans le thermoformage de barquettes à effet barrière pour l'industrie agro-alimentaire à destination des produits carnés.

#### 2-4 La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastiques pour le thermoformage haut de gamme. Cet objectif est assuré par Dynaplast qui possède une expertise reconnue des thermoformeurs intégrés et des sous-traitants. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques dans des délais très brefs et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

#### 2-5 Résultat opérationnel du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel du secteur "emballages" s'élève à 25,2 M€ en augmentation de 12 % par rapport à 2009, soit 2,7 M€.

La variation du résultat opérationnel résulte de différents facteurs :

- l'intégration des comptes de Sharp Interpack pour 1,7 M€,
- un effet négatif dû à la hausse du prix des matières premières,
- la maîtrise des autres achats et charges externes,
- une amélioration globale de la productivité,
- une reprise de perte de valeur de 3,2 M€ devenue sans objet suite à l'amélioration des comptes de Veripack Embalajes.

## LE SECTEUR " MATÉRIELS "

Le marché de la restauration hors domicile comprend la restauration commerciale (sur place ou à emporter) et la restauration sociale (en établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, de la défense...). Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et chaude.

Cette activité représente 8,5 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Trois sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et sa filiale anglaise Socamel UK et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.

Le PAO 2010 du secteur matériel s'établit à 34,4 M€ contre 36,3 M€ en 2009, soit une diminution de 5,2 %, s'expliquant par une baisse des commandes à l'exportation, l'activité France étant correcte sur l'exercice.



#### I- L'activité du secteur "matériels"

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements suivants à destination de la logistique de la liaison froide :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température, destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots " Socamel " utilisent " l'air pulsé ",
- cabines de lavage pour désinfecter et sécher les chariots. Elles permettent de nettoyer les matériels et de lutter contre les maladies nosocomiales.

L'association emballages / matériels permet d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités, des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraite, le développement de nouveaux produits et concepts, la

politique volontariste de croissance à l'international doivent permettre de poursuivre significativement le développement de l'activité.

## 2- Résultat Opérationnel du secteur " matériels "

Le résultat opérationnel s'élève à 2 M€ représentant 5,9 % du PAO, en retrait de 19,2 % par rapport à 2009. Ce résultat s'explique essentiellement par une baisse des volumes.

## III La politique d'investissements et de recherche et développement du Groupe Guillin

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Les investissements industriels représentent 22,4 M€ en 2010 soit 5,5 % du PAO et concernent essentiellement le secteur emballages pour 21 M€. Les investissements en machines et outillages s'élèvent à 16,6 M€ et en bâtiments à 4 M€.

Les investissements prévus en 2011 seront de l'ordre de 6 % du PAO.

### ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute et l'anticipation a un objectif : toujours conserver un concept d'avance.

#### L'ANTICIPATION : DE L'INTUITION À L'APPLICATION

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

#### L'INNOVATION AU CŒUR DU SUCCÈS

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe. Des bains spéciaux ont par exemple été mis au point pour garantir un effet anti-buée aux emballages plastiques.

Dans un souci permanent d'améliorer l'empreinte carbone de ses produits, le Groupe Guillin a réalisé une innovation majeure, qui permet de diminuer par deux les volumes d'emballages stockés et/ou transportés à quantités équivalentes.

Les produits phares étant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place dès 1978.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 300 titres de propriété industrielle.

Ces études et recherches concernent également de nouvelles technologies et plus particulièrement pour l'activité " matériels " des projets pour la lutte contre les maladies nosocomiales (cabine de lavage).

#### LE DESIGN : UN ACCESSOIRE DE SÉDUCTION STRATÉGIQUE

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche ou des fruits et légumes, intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre moderne, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son PAO à la Recherche et Développement pour le secteur " emballages " et 4,5 % pour le secteur " matériels ".

Les efforts de recherche et développement dans les différents secteurs doivent permettre au Groupe d'augmenter son offre produits et d'améliorer ses prix de revient par la réduction de la consommation des matières et des énergies, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de la norme IAS 38. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

## IV L'activité du Groupe Guillin en 2010

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS

#### COMPTE DE RÉSULTAT

Le PAO s'élève à 403,7 M€ en progression de 31 % par rapport à 2009 où il était de 308,3 M€.

L'acquisition de Sharp Interpack Ltd, consolidée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010, a contribué au PAO consolidé pour 85,9 M€. À périmètre comparable, le PAO progresse de 4,5 %.

Le PAO du secteur " emballages " dont Sharp Interpack fait partie, progresse de 35,8 %, à périmètre comparable, il augmente de 4,9 %. Les synergies industrielles et commerciales se mettent en place sans retard puisque le PAO développé entre les sociétés de l'ancien périmètre et Sharp Interpack est de 2,2 M€ et les volumes de 1 300 tonnes.

Le PAO 2010 du secteur " matériels " s'établit à 34,4 M€ contre 36,2 M€ en 2009, soit une diminution de 5,2 %, s'expliquant essentiellement par une baisse des commandes à l'exportation, l'activité France étant des plus correctes sur l'exercice.

Tout au long de l'année 2010, le prix des matières premières a continué son ascension pour atteindre des plus hauts cours historiques en décembre 2010. En moyenne arithmétique, le prix du polystyrène a augmenté de plus de 40 % par rapport à 2009, celui du polypropylène de plus de 45% et le PET de plus de 25 %. Ces augmentations ont eu un impact significatif sur les marges du Groupe Guillin et ce d'autant plus que la concurrence exacerbée a ralenti très fortement les hausses indispensables des prix de vente des produits finis du Groupe.

**La marge du secteur " emballages "** augmente de 32,7 M€ par rapport à 2009. Cette variation s'explique par :

- une perte sur les coûts d'achat de 19,1 M€,
- un gain dû à la hausse des prix de vente de 3,7 M€,
- un gain dû à l'augmentation des volumes de 48,1 M€ dont 40,7 M€ générés par l'acquisition de Sharp Interpack.

**La marge du secteur " matériels "** diminue de 1 M€, du essentiellement à la baisse des volumes à l'export.

**Le résultat opérationnel** s'élève à 30,4 M€ en 2010 en progression de 3,5 M€ soit 13,1 %, il représente 7,5 % du PAO. Cette amélioration du résultat opérationnel récurrent s'explique par :

- une amélioration de la marge en valeur absolue grâce à un fort effet volume mais une baisse importante en valeur relative en pourcentage de la production,
- une amélioration globale de la productivité,
- une maîtrise des autres achats et charges externes stables en pourcentage du PAO par rapport à 2009.

Il est à noter également que suite à l'application de la norme IFRS 3 révisée, l'ensemble des coûts d'acquisition de Sharp Interpack Ltd a été passé en charges et a impacté les autres achats et charges externes pour 0,9 M€.

Les charges de personnel représentent 20,5 % du PAO contre 21,9 % en 2009.

Les frais de personnel hors intéressement et participation pour le secteur " emballages " augmentent de 31,3 % pour des volumes en hausse de 38,2 %, traduisant une productivité significative.

Par ailleurs, le résultat opérationnel a bénéficié d'une reprise de dépréciation d'actif chez Veripack Embalajes pour un montant de 3,2 M€ suite aux redressements des comptes de Veripack.

**Le coût de l'endettement financier** augmente de 1,9 M€ conséquence de l'achat des titres de Sharp Interpack Ltd et de l'immobilier associé qui a été financé essentiellement par emprunts.

**Le résultat net** s'élève à 18,8 M€ en progression de 9 % par rapport à 2009 soit 1,6 M€. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- une progression du résultat opérationnel de 3,5 M€,
- une augmentation des frais financiers de 2,2 M€,
- une diminution des impôts de 0,2 M€.

**La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt** s'élève à 50,4 M€, en progression de 6,2 % par rapport à 2009 et représente 12,5 % du PAO.

#### BILAN

Suite à l'acquisition de Sharp Interpack Ltd et de l'immobilier associé, la structure du bilan a été modifiée de manière significative traduisant une nouvelle réalité économique et financière du Groupe Guillin.

En effet, le total du bilan progresse de 49,1 %, il s'élève à 415,7 M€, l'endettement net augmente de 84,8 M€, l'acquisition de Sharp Interpack Ltd et de son immobilier ayant été financée essentiellement par des emprunts en euro et en livre sterling sur une durée de 7 ans.

Néanmoins, la structure financière du Groupe reste saine puisque le gearing est de 0,79, les capitaux propres s'élevant à 147,9 M€ au 31/12/2010.

Par rapport à une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 50,4 M€ en 2010,

- la dette financière nette de 116,4 M€ représente 2,3 années,
- les emprunts à moyen et long terme d'un montant 132,6 M€ représentent 2,6 années.

En 2010, le Groupe Guillin n'a eu aucun problème de trésorerie.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se soldant par un bénéfice de 21 496 476,78 €, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes, pour :  
4 065 750,00 €
  - après prélèvement du report à nouveau :  
472 545,00 €
  - le solde, soit la somme de :  
17 903 271,78 € étant affecté à la réserve ordinaire.
- Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,00 €.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la réfaction est de 40 % pour les dividendes versés à partir de 2006 (article 158-3-2<sup>o</sup> du CGI) uniquement pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2010

Aucun événement particulier à la date du 31 mars 2011 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2010, qui soit de nature à modifier les comptes 2010.

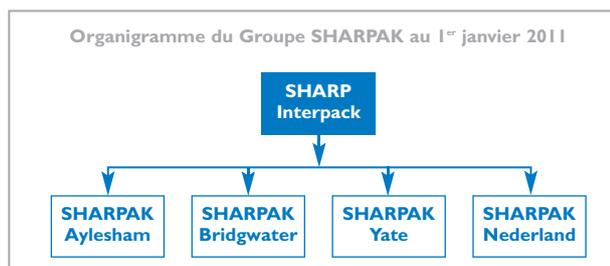
## ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### 1.1 Sharp Interpack : une nouvelle organisation.

Sharp Interpack est constitué de trois sites industriels et commerciaux (Aylesham, Bridgwater et Yate) et d'un établissement stable en Hollande.

La décision stratégique de rendre indépendant juridiquement chacun des sites au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a été fondée sur le besoin d'avoir une meilleure lisibilité financière de chaque entité. Cette décision est également le fruit de notre vision de l'entreprise qui se doit de disposer d'une structure à taille humaine avec des équipes autonomes et responsables où les rôles et missions de chacun sont clairement définis.

Chaque filiale est désormais concentrée sur ses marchés et dispose de produits spécifiques pour répondre aux besoins de ses clients.



**SHARPAK Aylesham** est spécialisé sur les marchés du commerce traditionnel, de la GMS, des fruits et légumes, des industriels de la biscuiterie, de la pâtisserie et du chocolat.

**SHARPAK Bridgwater** est focalisé sur les marchés de la viande rouge et des plats cuisinés.

**SHARPAK Yate** est concentré sur les marchés de la volaille, du poisson et des champignons.

**1.2 Contexte économique.** L'environnement économique et géopolitique en 2011 est particulièrement incertain et les prévisions économiques sont des plus aléatoires.

La flambée du prix du pétrole et les conséquences du séisme au Japon constituent des " vents contraires " pour la croissance mondiale qui devrait donc être plus faible que prévu cette année et l'an prochain, a estimé jeudi 31 mars 2011 l'agence de notation financière Fitch. " Bien que la reprise de l'économie mondiale soit sur les rails, la hausse du prix du pétrole dans le sillage de l'escalade des tensions politiques au Moyen-Orient et le séisme et le tsunami au Japon induisent des révisions à la baisse de la prévision de croissance pour 2011 et 2012 ", explique-t-elle. L'agence a aussi revu à la hausse sa prévision d'inflation " et s'attend à une réponse plus précoce qu'initialement attendu de la part des autorités monétaires ", autrement dit un relèvement des taux d'intérêt. En Europe, les prévisions de croissance ont été révisées à la baisse à la fois pour les principales économies et pour les pays périphériques, en raison des plans d'austérité, d'une consommation plus faible et d'un durcissement attendu de la politique monétaire. L'économie de la zone Euro ne devrait croître que de 1,2 % en 2011, selon l'agence. La forte flambée des prix des matières premières et plus particulièrement des résines plastiques au 1<sup>er</sup> trimestre 2011 obligent le Groupe Guillin à des hausses significatives de ses prix de ventes. En effet en mars 2011, les prix des différentes résines plastiques atteignent des sommets jamais vus. Aujourd'hui, il est difficile de prévoir si ces fortes hausses vont se poursuivre.

Compte tenu de ces conditions économiques et géopolitiques, il est impossible de faire toute prévision et tout pronostic pour 2011.

Le Groupe Guillin prend toutes les dispositions nécessaires pour s'adapter à cet environnement économique. Il a de nombreux atouts, ses innovations, ses investissements très significatifs, avec notamment l'acquisition de Sharp Interpack, sa réactivité commerciale et industrielle, sa position sur des marchés européens porteurs, sa capacité à générer du cash flow, lui permettront de traverser cette crise, d'une rare ampleur.

### 1.3 Commission Européenne de la concurrence.

Dans la continuité de l'information qui vous a été donnée dans notre rapport annuel 2009, à savoir une demande d'information par la Commission Européenne - DG Competition - concernant notre filiale Nespak en Italie, il s'avère que cette action suit son cours mais n'a fait l'objet d'aucune notification à ce jour.

Par ailleurs, une enquête a également été diligentée par l'autorité de la concurrence espagnole (CNC) à l'encontre de notre filiale Veripack Embalajes qui a fait l'objet d'une

notification mais à ce stade, il n'est pas possible de prévoir le résultat final.

**1.4 Trésorerie.** Le Groupe Guillin n'a eu aucun problème de liquidité au cours du premier trimestre 2011 et a pu rembourser facilement les premières échéances des prêts liés à l'acquisition de Sharp Interpack. La plupart des lignes de financement pour l'exercice 2011 ont été mises en place ou vont l'être.

## RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2010 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 M€ net de charges et d'impôts.

## V Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin

L'information relative aux risques du Groupe est disponible dans l'annexe consolidée § 2.24.

## VI Le Groupe Guillin et la bourse

### ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le plus haut cours de l'année 2010 a été de 75,50 € le 27 mai 2010 et le plus bas à 58,20 € le 4 janvier 2010. Le cours de clôture au 31 décembre 2010 était de 63,50 € contre 58,00 € au 31 décembre 2009 soit une progression de 9,5 %. Au 31 mars 2011, le cours était à 66,70 €.

En 2010, sur le marché Euronext, il a été échangé 47 125 titres pour une valeur de 3 237 k€, en 2009 il y avait été échangé 87 862 titres pour 3 734 k€.

Le Groupe Guillin a réalisé des opérations d'achats et de ventes de ses propres actions en 2010, elles se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille en €	Cours moyen unitaire de la transaction en €	Prix de vente en €	Cours moyen unitaire de la transaction en €
<b>Titres au 01/01/2010</b>					
Contrat d'animation	4 570	224 027,30	49,02		
Contrat croissance externe	186 513	6 819 732,18	36,56		
<b>Total</b>	<b>191 083</b>	<b>7 043 759,48</b>	<b>36,86</b>		
Achats	6 989	473 408,84	67,74		
Ventes	- 5 644	- 298 439,50	52,88	386 785,42	68,53
Attribution d'actions gratuites	- 1 050	- 23 625,00	22,50		
<b>Titres au 31/12/2010</b>					
Contrat d'animation	5 915	398 996,64	67,46		
Contrat croissance externe	185 463	6 796 107,18	36,64		
<b>Total</b>	<b>191 378</b>	<b>7 195 103,82</b>	<b>37,60</b>		

### INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

#### PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous donnons les indications suivantes en fonction des informations reçues en vertu des dispositions des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 10/03/2011.

#### PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Vu les dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée par

Seuils	Actions	Droit de vote AGM
5 %	Stock Picking FCP Aggressor	Stock Picking FCP Aggressor
10 %		
15 %	SC L'Atelier SC Le Château	
20 %	SC La Brayère	SC L'Atelier SC Le Château SC La Brayère
25 %		
33,33 %		
50 %	SC La Brayère <sup>(1)</sup> SC L'Atelier <sup>(2)</sup> SC Le Château <sup>(3)</sup> Famille Guillin <sup>(4)</sup>	
66,66 %		SC La Brayère <sup>(1)</sup> SC L'Atelier <sup>(2)</sup> SC Le Château <sup>(3)</sup> Famille Guillin <sup>(4)</sup>
90 %		
95 %		

<sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

des titres faisant l'objet d'une gestion collective (" Plan d'Epargne d'Entreprise - PEE " ou " Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE ") ou qui soit frappée d'une quelconque mesure d'incessibilité.

### ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution initiale.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2009 :

Date d'attribution des actions	Nombre de bénéficiaires*	Nombre total d'actions attribuées
26/04/2010	3	1 800

\* Les bénéficiaires concernés sont des Cadres Dirigeants non mandataires sociaux.

### DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Il a été intégré dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les Sociétés en application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts la somme de 4 477 euros. L'impôt correspondant a représenté 1 492 euros.

### MONTANT DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2009	2,50 €	Néant	Néant
2008	2,00 €	Néant	Néant
2007	2,30 €	Néant	Néant

Le Conseil d'administration

### PARTICIPATION DANS LE CAPITAL D'AUTRES SOCIÉTÉS

Il n'existe aucune participation croisée entre la Société et une ou plusieurs autres.

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégation	Augmentation de capital par incorporation de réserves L225-129-2 et 225-130 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS L225-129-2 C Com	Augmentation de capital pour rémunération des apports en nature de titre et valeurs mobilières L225-147 C Com	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L225-129-6 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L225-209 C Com
Assemblée générale d'autorisation	AGM du 4 juin 2010 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 4 juin 2010 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 4 juin 2010 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 4 juin 2010 Délégation de pouvoirs Durée 26 mois	AGM du 4 juin 2010 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 5 juin 2009 Délégation de compétence Durée 24 mois
Montant autorisé	20 000 000 €	10 000 000 €	2 500 000 €	10 % du capital	378 000 €	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### DÉLAIS DE PAIEMENTS FOURNISSEURS (SA GROUPE GUILLIN)

Conformément à la réglementation en vigueur, vous trouverez ci-dessous la décomposition du solde fournisseur qui s'élève à 383 k€.

Factures non parvenues :	167 k€
Échéances à moins de 60 jours :	221 k€
Litiges et avoirs à plus de 60 jours :	0 k€

# COMPTES CONSOLIDÉS

## I Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009
<b>Produits des activités ordinaires</b>	Note 18	<b>403 724</b>	<b>308 290</b>
Autres produits de l'activité		11	8
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		2 606	- 1 691
Production immobilisée		1 529	1 548
Achats consommés	Note 19	- 196 386	- 128 102
Autres achats et charges externes	Note 20	- 72 229	- 56 562
Impôts et taxes	Note 21	- 4 861	- 6 188
Charges de personnel	Note 22	- 82 858	- 67 462
Dotations aux amortissements	Note 23	- 23 216	- 16 926
Dotations aux provisions	Note 24	- 1 193	- 1 673
Autres produits d'exploitation	Note 25	1 083	893
Autres charges d'exploitation	Note 26	- 969	- 1 270
Autres produits opérationnels	Note 27	3 235	
Autres charges opérationnelles	Note 28	- 68	- 3 971
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>30 408</b>	<b>26 894</b>
Coût de l'endettement financier net	Note 29	- 3 098	- 1 236
Autres produits financiers	Note 30	1 099	1 151
Autres charges financières	Note 31	- 1 260	- 905
Quote-part dans les résultats des participations associées	Note 6	179	96
Impôts sur les résultats	Note 32	- 8 488	- 8 721
<b>Résultat net</b>		<b>18 840</b>	<b>17 279</b>
* Attribuable au Groupe		18 839	17 277
* Attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		1	2
<b>Résultat par action</b> (en euros)	Note 34	<b>10,22</b>	<b>9,35</b>
<b>Résultat dilué par action</b> (en euros)	Note 35	<b>10,21</b>	<b>9,34</b>

## II État du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Résultat net de la période</b>	<b>18 840</b>	<b>17 279</b>
Écarts de conversion	1 663	255
Écarts actuariels sur les avantages au personnel	158	- 370
Variation de la juste valeur :		
- des couvertures de flux de trésorerie	- 278	
- sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	- 465	
Impôt sur les autres éléments du résultat global	203	126
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>1 281</b>	<b>11</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>20 121</b>	<b>17 290</b>
Dont attribuable au Groupe	20 120	17 288
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	1	2

### III Bilan consolidé

<b>ACTIF</b> (En milliers d'euros)		<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	Note 4	52 153	33 187
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	1 407	834
Immobilisations corporelles	Note 5	171 531	106 205
Participations dans les entreprises associées	Note 6	1 217	1 039
Autres actifs financiers non courants	Note 6	256	291
Impôts différés actif	Note 31	3 465	3 765
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>230 029</b>	<b>145 321</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	Note 7	56 214	40 396
Créances Clients	Note 8	93 698	72 929
Créances d'impôt sur les sociétés		1 206	25
Autres créances et actifs courants	Note 9	6 844	3 950
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	27 673	16 146
<b>Total des actifs courants</b>		<b>185 635</b>	<b>133 446</b>
<b>Total actif</b>		<b>415 664</b>	<b>278 767</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> (En milliers d'euros)		<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Actions propres	Note 11	- 7 195	- 7 044
Réserves consolidées		118 674	104 664
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		18 839	17 277
<b>Capitaux propres - Attribuables au Groupe</b>		<b>147 851</b>	<b>132 430</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves		13	14
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur résultat		1	2
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>		<b>14</b>	<b>16</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>147 865</b>	<b>132 446</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 12	6 240	6 153
Provisions non courantes	Note 13	3 194	4 040
Emprunts et dettes financières long terme	Note 14	107 959	31 601
Impôts différés passif	Note 32	16 121	12 835
<b>Total passifs non courants</b>		<b>133 514</b>	<b>54 629</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	Note 13	1 453	367
Emprunts et dettes financières court terme	Note 14	36 099	16 092
Dettes fournisseurs	Note 15	61 703	44 333
Dettes d'impôt sur les sociétés		447	6 068
Autres dettes et passifs courants	Note 16	34 583	24 832
<b>Total passifs courants</b>		<b>134 285</b>	<b>91 692</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>415 664</b>	<b>278 767</b>

## IV Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>18 840</b>	<b>17 279</b>
Quote-part de résultat des participations associées	- 179	- 96
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs nettes sur actifs non courants	Note 37 20 049	16 926
Dotations nettes aux provisions	1 193	1 673
Plus values et moins values de cessions	41	485
Autres produits et charges calculés	- 1 115	1 252
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>38 829</b>	<b>37 519</b>
Coût de l'endettement financier net	3 098	1 236
Charge d'impôt (y compris différés)	8 488	8 721
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>50 415</b>	<b>47 476</b>
<b>Impôts nets versés</b>	Note 37 <b>- 14 742</b>	<b>- 759</b>
Variation des stocks nets de dépréciations	- 3 302	1 596
Variation des clients nets de dépréciations	- 2 688	4 200
Variation dettes fournisseurs	1 474	- 9 651
Variation des autres dettes et créances	415	4 800
<b>Total variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>- 4 101</b>	<b>945</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>31 572</b>	<b>47 662</b>
Acquisitions d'immobilisations industrielles	- 22 386	- 15 935
Cessions d'immobilisations	439	331
Variation des créances et dettes sur immobilisations	2 676	- 2 081
Autres flux liés aux opérations d'investissement	- 3	- 2
Acquisitions de filiales	Note 37 - 88 599	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 107 873</b>	<b>- 17 687</b>
Nouveaux emprunts	105 290	15 196
Remboursements emprunts	- 12 196	- 30 832
Intérêts payés	- 2 921	- 1 372
Dividendes versés	- 4 611	- 3 698
Rachats ou ventes d'actions propres	Note 11 - 151	- 723
Autres flux liés aux opérations de financement	94	
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>85 505</b>	<b>- 21 429</b>
Incidence des écarts de conversion	197	171
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>9 401</b>	<b>8 717</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>12 265</b>	<b>3 548</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	Note 37 <b>21 666</b>	<b>12 265</b>

## V Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Réserve de cov. d'inv. nets à l'étranger	Réserve de cov. de flux de trésorerie	Écarts actuariels nets	Résultat	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<b>Au 31/12/2008</b>	12 604	4 929	100 301	- 6 328	- 1 061			715	8 388	119 548	15	119 563
<b>Résultat net</b>									17 277	17 277	2	17 279
<b>Autres éléments du résultat global</b>					255			- 244		11		11
<b>Résultat global</b>					255			- 244	17 277	17 288	2	17 290
Affectation résultat N - I			8 388						- 8 388			
Distribution de dividendes			- 3 697							- 3 697	- 1	- 3 698
Actions propres			7	- 716						- 709		- 709
Variation de périmètre												
<b>Au 31/12/2009</b>	12 604	4 929	104 999	- 7 044	- 806			471	17 277	132 430	16	132 446
<b>Résultat net</b>									18 839	18 839	1	18 840
<b>Autres éléments du résultat global</b>					1 198	160	- 182	105		1 281		1 281
<b>Résultat global</b>					1 198	160	- 182	105	18 839	20 120	1	20 121
Affectation résultat N - I			17 277						- 17 277			
Distribution de dividendes			- 4 609							- 4 609	- 2	- 4 611
Actions propres			64	- 151						- 87		- 87
Variation de périmètre			- 3							- 3	- 1	- 4
<b>Au 31/12/2010</b>	12 604	4 929	117 728	- 7 195	392	160	- 182	576	18 839	147 851	14	147 865

## VI Annexe aux états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

### 1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

#### 1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie, boucherie...) et des fruits et légumes,
- le matériel (logistique, plats collectifs).

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

#### 1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 09 avril 2010, la société Groupe Guillin a acquis 100 % des actions de la société Sharp Interpack Ltd et de l'immobilier associé. Sharp Interpack est l'un des principaux fabricants et distributeurs d'emballages plastiques rigides thermoformés alimentaires au Royaume-Uni. Cette nouvelle société est intégrée globalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010.

### 2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21/03/2011. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 10/06/2011.

#### 2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été établis en conformité à la fois avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et celles émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables, de manière obligatoire, au 31 décembre 2010. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

#### 2.2 RÉFÉRENTIEL IFRS APPLIQUÉ

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qui constituent des changements de méthodes comptables. Les textes applicables, pour la première fois, aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qui ont un impact sur les états financiers consolidés du Groupe sont la *norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises* applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 qui s'applique aux états financiers consolidés du Groupe. Cette norme, publiée en janvier 2008, s'applique de manière prospective aux transactions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. IFRS 3 révisée introduit des modifications dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises qui affectent l'évaluation des intérêts ne conférant pas le contrôle, la comptabilisation des coûts d'acquisition, les principes de comptabilisation et d'évaluation des éléments variables du prix d'acquisition, et les regroupements d'entreprises réalisés par étapes. Les modifications introduites par cette norme ont notamment eu pour incidence la comptabilisation en charges des coûts liés à l'acquisition de la société Sharp Interpack en 2010. Par ailleurs, l'application de ce texte étant prospective, il n'a été procédé à aucun retraitements sur les opérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les autres normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union Européenne et qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte des normes, amendements aux normes existantes et interprétations, adoptés par l'Union Européenne et pouvant être appliqués par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

#### 2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

#### 2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estima-

tions et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur

comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en note 2.11 et en note 4, et celles concernant les avantages au personnel sont spécifiées en note 12.

## 2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Société	Siren ou N° d'identification	Pays	Siège social	Activité	% d'intérêt	
					2009	2010
GRUPE GUILLIN	349 846 303	France	Ornans	Holding	100,00%	100,00%
ALPHAFORM	302 238 829	France	Beausemblant	Industrie	99,96%	99,96%
DYNAPLAST	303 074 538	France	Saint-Florentin	Industrie	99,99%	99,99%
GPI UNITED KINGDOM	2626223	G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN EMBALLAGES	322 409 913	France	Ornans	Industrie	99,99%	99,99%
NESPAK	87796	Italie	Massa Lombarda	Industrie	100,00%	100,00%
SOCAMEL TECHNOLOGIES	070 503 016	France	Renage	Industrie	100,00%	100,00%
RESCASET CONCEPT	301 669 735	France	Rives	Industrie	100,00%	100,00%
CIDELCEM		Allemagne	Kehl	Négoce	100,00%	(1)
GUILLIN ITALIA	1208265	Italie	Usmate Velate	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN ESPAÑA	B 271182	Espagne	Sant Boi de Llobregat	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN PORTUGAL	508 747 481	Portugal	Lisboa	Négoce	100,00%	100,00%
ANIS OPAKOWANIA	0000202333	Pologne	Olesnica	Industrie	99,98%	99,98%
FORM'PLAST	408 067 262	France	Chantrans	Industrie	30,00%	30,00%
VERIPACK EMBALAJES	B 329606	Espagne	Barbera del Vallés	Industrie	100,00%	100,00%
PREMIER PACKAGING	2 158 158	G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
SOCAMEL UK	6308811	G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
SHARP INTERPACK	4330088	G. Bretagne	Yate	Industrie		100,00%

(1) Société liquidée en 2010

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;

- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont consolidées par mise en équivalence. Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales. Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

## 2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

### 2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

### 2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

### 2.6.3 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

### 2.6.4 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

## 2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IASB « Présentation des états financiers ».

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.

Les actifs immobilisés sont classés en non courant.

Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.

Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.

Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Le Groupe a pris pour option de compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global consolidé ».

### 2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

## 2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux

critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat. Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition. Les regroupements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009.

## 2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 " Immobilisations incorporelles ", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses

concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

### 2.9.2 Goodwill

Conformément aux dispositions d' IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Après leur comptabilisation initiale, les goodwill sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

### 2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

## 2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

## 2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les UGT correspondent aux entités juridiques du Groupe Guillin.

La valeur comptable des goodwill a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance de nos secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne "autres charges opérationnelles" du compte de résultat. Les dépréciations des goodwill comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

## 2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entre-

prises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

## 2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

### 2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

### 2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf application de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou en cas de couverture d'investissements nets à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture d'investissement net qui permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires validés par la Direction Financière du Groupe.

### **2.13.3 Créances clients et autres créances**

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces

prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

### **2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne " Trésorerie " et au passif sur la ligne des " emprunts et dettes financières court terme ".

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

### **2.13.5 Emprunts**

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **2.13.6 Autres dettes**

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme.

## **2.14 STOCKS**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

## 2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale. Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

### 2.15.1 Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe Guillin a conclu que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe Guillin considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la C.V.A.E comme à la C.F.E un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

## 2.16 CAPITAUX PROPRES

### 2.16.1 Actions propres

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'auto-contrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

## 2.17 PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne " autres charges financières ".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

## 2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

### 2.18.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 2.18.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime.

Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique l'amendement IAS 19 publié dans le règlement CE n°1910/2005 du 8 novembre 2005. Cet amendement introduit une option pour la comptabilisation des écarts actuariels, en les comptabilisant directement en capitaux propres.

### 2.18.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

- Programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

- Droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié d'une entreprise française titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures.

### 2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

- Indemnités de départ en retraite (IDR) en France, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 les nouveaux droits, transféré à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

- Contribution préretraite amiante (France), contribution à la charge des entreprises qui ont exposé leurs salariés à l'amiante. L'entreprise dont un salarié ou ancien salarié était admis, depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005, à bénéficier de la préretraite amiante était redevable d'une contribution sur la préretraite. Cette contribution préretraite amiante a été supprimée par la Loi de financement 2009 de la Sécurité Sociale. En conséquence les provisions antérieurement constituées ont été reprises au cours de l'exercice 2008.

## 2.19 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Conformément à IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions - les plans d'attributions gratuites d'actions attribués par le Groupe donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits.

## 2.20 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

### 2.21 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net " Part du Groupe " au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net - part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

### 2.22 SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8 " Secteurs opérationnels ", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. L'application d'IFRS 8 ne s'est pas traduite par la modification des secteurs auparavant présentés, à savoir le secteur " emballages ", et le secteur " matériel ". Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

Les actifs sectoriels se composent des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

## 2.23 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la Trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

## 2.24 GESTION DES RISQUES

### 2.24.1 Risques économiques

**Risque politique et économique.** La stabilité politique européenne assure un environnement favorable pour le Groupe Guillin qui réalise 95,5 % de son PAO sur cette zone économique. Le seul risque majeur identifié pourrait être celui d'une décision politique de l'Union Européenne qui viserait à interdire la production et la commercialisation de produits en matière plastique.

Les systèmes financier et économique ont traversé en 2008 et 2009 une crise d'une ampleur sans précédent. En 2010, nous constatons que la récession est finie mais pas la crise. Les déséquilibres économiques en 2010 ont été très importants provoquant notamment une forte augmentation des matières premières dont l'ensemble des matières plastiques.

Le Groupe Guillin, grâce à sa gestion anticipative et dynamique, mettra tout en œuvre et prendra toutes les décisions nécessaires pour s'adapter à la crise économique et pour passer ce cap délicat, comme il a toujours réussi à le faire par le passé.

**Risque matières premières.** Le Groupe Guillin utilise deux types de matières premières, les résines de matières plastiques pour le secteur emballages et l'inox pour le secteur matériels, toutes deux dépendant de cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. Sur notre segment de marché, la fabrication des résines de matières plastiques participe à 5% de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

**Risque social.** Chaque filiale du Groupe Guillin est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels passés. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementations visant à décider d'augmentations salariales majeures sans concertation avec les entreprises. Ce risque est néanmoins limité dans la mesure où la masse salariale du Groupe Guillin ne représente que 20,5 % du PAO total.

**Risque fiscal.** Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes. Il est à noter que le taux d'impôt sur les sociétés en France, est un des plus élevés d'Europe. Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes compétents dans chaque pays.

**Risque juridique.** Le Groupe Guillin possède une Direction Juridique. Les risques juridiques peuvent bien évidemment dépendre des différentes réglementations juridiques européennes. En cas de nécessité, la Direction Juridique fait appel à des avocats spécialisés dans chacun des pays concernés.

*Commission Européenne de la concurrence*

Dans la continuité de l'information qui vous a été donnée dans notre rapport annuel 2009, à savoir une demande d'information par la Commission Européenne - DG Competition concernant notre filiale Nespak en Italie, il s'avère que cette action suit son cours mais n'a fait l'objet d'aucune notification à ce jour. Par ailleurs, une deuxième enquête a été diligentée par l'autorité de la concurrence espagnole à l'encontre de notre filiale Veripack Emballages. Nous vous informons avoir reçu une notification mais aucune sanction financière n'a encore été signifiée.

**Propriété industrielle.** Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe Guillin procède régulièrement au dépôt de marques, de brevets et de modèles. Des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits et confirmer son intention de les défendre.

**Politique d'assurances.** Afin de limiter les risques notamment incendie, bris de machines, pertes d'exploitation et responsabilité civile... le Groupe Guillin a souscrit différentes polices auprès de Compagnies d'Assurances notoirement connues et solvables.

### 2.24.2 Risque monétaire

La gestion de trésorerie du Groupe Guillin est centralisée au niveau de la SA Groupe Guillin qui gère l'ensemble des besoins et prend toutes les décisions de trésorerie s'y rapportant, sécurisant ainsi la gestion de ce risque.

**Risque clients.** L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients, les dépréciations des créances clients oscillant entre 0,4 à 0,6 % du PAO chaque année. Les conditions générales de ventes du Groupe Guillin mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance crédit clients couvre 23 % du PAO

total du Groupe. Pour les clients non assurés, le Groupe Guillin juge le risque d'irrécouvrabilité faible. Le premier client ne représente pas plus de 4% du PAO du Groupe.

**Risque de liquidité.** La SA Groupe Guillin, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe Guillin n'a eu aucun problème de liquidité en 2010. La plupart des besoins de trésorerie pour 2011 ont déjà été anticipés à ce jour.

**Risques de taux et de changes.** Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par la SA Groupe Guillin pour le compte de ses filiales. Plusieurs instruments financiers sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling et le dollar. Les filiales du Groupe vendent et achètent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Il est à noter que suite à l'acquisition de Sharp Interpack, les facturations en livre sterling représentent plus de 20 % du PAO.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe et pour partie à taux révisable. Pour anticiper la hausse future des taux, le Groupe Guillin a décidé de couvrir 60 % de sa dette à taux variable. Les règles de contrôle sont particulièrement rigoureuses. L'utilisation d'instruments financiers ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale du Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers à la date d'arrêt nous incite à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

### 2.24.3 Risques environnementaux

Le Groupe Guillin a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été au coeur de ses préoccupations, de ses actions et du développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète.

Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concernent tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions nocives générées par le transport.

Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions mis sur la route.

Depuis 20 ans, le Groupe Guillin a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits.

Le Groupe Guillin favorise le développement de "l'emballage service" permettant le prolongement de sa durée de vie (ex : plateau de présentation "tradipack", emballages micro-ondables, réutilisation des emballages ...).

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Les déchets de fabrication sont recyclés sur les sites en quasi-intégralité. Les emballages du Groupe Guillin rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets ménagers : ils sont collectés et incinérés pour générer de l'énergie. Le Groupe Guillin, à travers Valorplast, travaille à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage. Le Bilan Carbone du Groupe Guillin est extrêmement satisfaisant au niveau de la directive, le Groupe faisant apparaître un résultat quasi nul de dégagement dans l'atmosphère (84 kg de CO<sub>2</sub>/Tonne).

**Risque industriel.** Le Groupe Guillin ne détient pas d'installations à très hauts risques. Cependant, la prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité de nos locaux industriels est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont édifiées de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels.

**Ressource en eau.** Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines.

**Ressource en énergie.** La minimisation de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe Guillin. Il réfléchit à certaines actions qu'il pourrait entreprendre au cours des prochains mois, voire des prochaines années, certaines nécessitant des investissements importants.

**Matières premières renouvelables.** L'arrivée de nouveaux polymères réalisés à base de maïs est une solution intéressante pour l'environnement. Le Groupe Guillin avait décidé stratégiquement de proposer au marché une offre d'emballages réalisée avec des matières premières renouvelables (PLA). Néanmoins, la fabrication en PLA a été suspendue temporairement suite à l'absence de demande significative des clients.

Le Groupe Guillin applique une politique de choix des matériaux utilisée guidée par l'aspect environnemental, notamment l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles).

**Risque météorologique.** L'activité fruits et légumes du Groupe Guillin est sensible aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre. Le Groupe Guillin par sa présence

géographique et par la diversité de son offre produits limite ce risque. En Europe, la saison des fruits et légumes commence avec la fraise en février dans le sud de l'Espagne et finit avec les kakis début décembre en Italie. Le Groupe livre également dans les pays du Maghreb, en Amérique du nord et en Afrique du Sud afin de suivre les saisons et élargir sa zone de commercialisation.

### 3- ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### 3.1 ACQUISITION D'UNE FILIALE

Le Groupe Guillin a acquis 100% des actions de la société Sharp Interpack le 9 avril 2010. Avec trois sites industriels à Aylesham, Bridgwater et Yate, Sharp Interpack est l'un des principaux fabricants et distributeurs d'emballages plastiques rigides thermoformés alimentaires au Royaume-Uni. Sharp Interpack possède une large gamme de produits pour le marché alimentaire notamment à destination des

producteurs et conditionneurs de fruits et légumes, de la grande distribution, des commerces traditionnels, des industriels de l'agro-alimentaire, des professionnels de la viande et du poisson. Le savoir faire du Groupe Guillin associé à l'expérience sur le marché anglais de Sharp Interpack permet au Groupe Guillin de renforcer sa position de leader européen sur le marché des fruits et légumes et des métiers de bouche, d'élargir son positionnement stratégique aux produits carnés et de développer de nouvelles synergies industrielles et commerciales. Cette acquisition permettra au Groupe Guillin de réaliser plus de 60% de son produit des activités ordinaires hors de France.

#### 3.2 COMPTE PRO FORMA 2010

Afin de permettre une meilleure appréciation de l'impact de cette acquisition sur le compte de résultat du Groupe Guillin, un compte de résultat pro forma a été établi, prenant en compte 12 mois d'activité pour la société Sharp Interpack. Les principaux agrégats de ce compte de résultat sont les suivants :

	Nouveau périmètre 31/12/2010	Périmètre constant (hors Sharp Interpack)	Sharp Interpack intégrée au 01/01/2010
Produits des activités ordinaires	403 724	322 022	426 243
Résultat opérationnel	30 408	28 738	29 552
Résultat net	18 840	17 938	18 298

### 3.3 CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE

Le coût d'acquisition global de la société Sharp Interpack et de l'immobilier associé est de 75,3 M£, droits d'enregistrement inclus. La contrepartie transférée à la date du 9 avril 2010 figure dans le tableau ci-dessous :

	Valeur nette comptable		Juste valeur	
	K£	K€	K£	K€
Goodwill (1)			16 169	18 574
Immobilisations incorporelles	465	534	465	534
Immobilisations corporelles (2)	47 754	54 858	54 754	62 899
<b>Total actifs non courants</b>	<b>48 219</b>	<b>55 392</b>	<b>71 388</b>	<b>82 007</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks nets	10 895	12 516	10 895	12 516
Créances clients nettes	15 780	18 128	15 780	18 128
Autres créances	2 765	3 176	2 765	3 176
Disponibilités	2 400	2 757	2 400	2 757
<b>Total actifs courants</b>	<b>31 840</b>	<b>36 577</b>	<b>31 840</b>	<b>36 577</b>
Provisions courantes	- 311	- 357	- 311	- 357
Dettes financières	- 4 981	- 5 722	- 4 981	- 5 722
Fournisseurs	- 13 837	- 15 895	- 13 837	- 15 895
Autres dettes	- 7 399	- 8 500	- 8 799	- 10 108
<b>Total passifs repris</b>	<b>- 26 528</b>	<b>- 30 474</b>	<b>- 27 928</b>	<b>- 32 082</b>
<b>Total des actifs identifiables acquis et des passifs repris</b>	<b>53 531</b>	<b>61 495</b>	<b>75 300</b>	<b>86 502</b>
(1) Goodwill provisoire au 30/06/2010			15 623	
Ajustements pendant la période d'affectation			546	
Goodwill au 31/12/2010			16 169	
(2) dont immobilier associé	20 800	23 894	27 800	31 936

La valeur du goodwill porte essentiellement sur :

- la part de marché de la société Sharp Interpack au Royaume-Uni,
- le savoir faire technique de Sharp Interpack,
- l'ensemble des synergies attendues avec le Groupe Guillin dans les domaines industriel et commercial.

## 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>5 065</b>	<b>37 482</b>	<b>42 547</b>
Acquisition	248		248
Cession et mise au rebut	- 76		- 76
Variation de périmètre		2	2
Écart de conversion	1	148	149
Autres	46		46
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>5 284</b>	<b>37 632</b>	<b>42 916</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>4 179</b>	<b>4 445</b>	<b>8 624</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	346		346
Reprise	- 76		- 76
Écart de conversion	1		1
Autres			
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>4 450</b>	<b>4 445</b>	<b>8 895</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>886</b>	<b>33 037</b>	<b>33 923</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>834</b>	<b>33 187</b>	<b>34 021</b>

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2010</b>	<b>5 284</b>	<b>37 632</b>	<b>42 916</b>
Acquisition	337		337
Cession et mise au rebut	- 8		- 8
Variation de périmètre	854	17 899	18 753
Écart de conversion	11	1 067	1 078
Autres	18		18
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>6 496</b>	<b>56 598</b>	<b>63 094</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2010</b>	<b>4 450</b>	<b>4 445</b>	<b>8 895</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	411		411
Reprise	- 8		- 8
Variation de périmètre	232		232
Écart de conversion	4		4
Autres			
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>5 089</b>	<b>4 445</b>	<b>9 534</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2010</b>	<b>834</b>	<b>33 187</b>	<b>34 021</b>
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>1 407</b>	<b>52 153</b>	<b>53 560</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

Le Groupe Guillin, comme chaque année, consacre un effort adapté en matière de Recherche et Développement ; on peut estimer ce chiffre de l'ordre

de 1 % du PAO pour le secteur emballage. Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.

Goodwill	31/12/2010	31/12/2009
Alphaform	5 192	5 192
Anis Opakowania	4 339	4 202
Dynaplast	2 116	2 116
Groupe Guillin	200	200
Guillin Italia	873	873
Premier Packaging	895	868
Rescaset Concept	11 735	11 735
Socamel Technologies	7 425	7 425
Socamel UK	595	576
Sharp Interpack Ltd	18 783	
<b>Total</b>	<b>52 153</b>	<b>33 187</b>

Deux hypothèses de primes de risque ont été retenues pour les tests de valeur :

#### Hypothèse 1

	31/12/2010	31/12/2009
Prime de risque <sup>(1)</sup>	7,50 %	8,10 %
Coût moyen pondéré du capital	6,92 %	9,39 %
Taux de croissance à l'infini	2,00 %	2,00 %

#### Hypothèse 2

	31/12/2010	31/12/2009
Prime de risque <sup>(1)</sup>	10,00 %	6,39 %
Coût moyen pondéré du capital	8,27 %	8,08 %
Taux de croissance à l'infini	2,00 %	2,00 %

<sup>(1)</sup> Source "Associés en finance"

Les deux hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation de goodwill sur l'exercice 2010.

## 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>3 481</b>	<b>70 753</b>	<b>176 365</b>	<b>14 379</b>	<b>6 871</b>	<b>271 849</b>
Acquisition	22	2 319	5 233	1 101	7 000	15 675
Cession et mise au rebut	- 3	- 1 275	- 1 887	- 620	- 6	- 3 791
Variation de périmètre						
Écart de conversion	11	30	40	44		125
Autres		2 645	5 944	143	- 8 778	- 46
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>3 511</b>	<b>74 472</b>	<b>185 695</b>	<b>15 047</b>	<b>5 087</b>	<b>283 812</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>4</b>	<b>34 439</b>	<b>119 173</b>	<b>10 319</b>		<b>163 935</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	3	2 747	12 664	1 166		16 580
Perte de valeur						
Reprise		- 1 141	- 1 370	- 468		- 2 979
Variation de périmètre						
Écart de conversion		7	32	32		71
Autres			- 2	2		
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>7</b>	<b>36 052</b>	<b>130 497</b>	<b>11 051</b>		<b>177 607</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>3 477</b>	<b>36 314</b>	<b>57 192</b>	<b>4 060</b>	<b>6 871</b>	<b>107 914</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>3 504</b>	<b>38 420</b>	<b>55 198</b>	<b>3 996</b>	<b>5 087</b>	<b>106 205</b>

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2010</b>	<b>3 511</b>	<b>74 472</b>	<b>185 695</b>	<b>15 047</b>	<b>5 087</b>	<b>283 812</b>
Acquisition		1 498	12 994	1 474	6 083	22 049
Cession et mise au rebut		- 551	- 3 094	- 475	- 28	- 4 148
Variation de périmètre	9 576	22 346	57 409	5 099	192	94 622
Écart de conversion	30	103	738	127	11	1 009
Autres		413	4 553	129	- 5 113	- 18
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>13 117</b>	<b>98 281</b>	<b>258 295</b>	<b>21 401</b>	<b>6 232</b>	<b>397 326</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2010</b>	<b>7</b>	<b>36 052</b>	<b>130 497</b>	<b>11 051</b>		<b>177 607</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	3	3 290	17 710	1 802		22 805
Perte de valeur <sup>(2)</sup>			68			68
Reprise perte de valeur <sup>(3)</sup>			- 3 235			- 3 235
Reprise		- 534	- 2 763	- 406		- 3 703
Variation de périmètre			28 697	3 126		31 823
Écart de conversion		8	352	70		430
Autres						
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>10</b>	<b>38 816</b>	<b>171 326</b>	<b>15 643</b>		<b>225 795</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2010</b>	<b>3 504</b>	<b>38 420</b>	<b>55 198</b>	<b>3 996</b>	<b>5 087</b>	<b>106 205</b>
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>13 107</b>	<b>59 465</b>	<b>86 969</b>	<b>5 758</b>	<b>6 232</b>	<b>171 531</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne " Dotations aux amortissements " du compte de résultat.

<sup>(2)</sup> Les pertes de valeur sont comprises sur la ligne " Autres charges opérationnelles " du compte de résultat.

<sup>(3)</sup> Les reprises de pertes de valeur sont comprises sur la ligne " Autres produits opérationnels " du compte de résultat.

Le test de valeur, réalisé en 2010, de la filiale Veripack Embalajes a conduit à comptabiliser une reprise de dépréciation de 3 235 k€.

#### Dont immobilisations corporelles relatives aux matériels en location financement :

	2010	2009
<b>Valeurs brutes</b>		
<b>Au 01/01</b>	<b>3 508</b>	<b>3 581</b>
Acquisition	297	153
Cession et mise au rebut	- 214	- 213
Variation de périmètre	216	
Écart de conversion	3	1
Autres		- 14
<b>Au 31/12</b>	<b>3 810</b>	<b>3 508</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>		
<b>Au 01/01</b>	<b>2 511</b>	<b>2 269</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	435	426
Reprise	- 176	- 181
Écart de conversion	1	
Autres	46	- 3
<b>Au 31/12</b>	<b>2 817</b>	<b>2 511</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>		
<b>Au 01/01</b>	<b>997</b>	<b>1 312</b>
<b>Au 31/12</b>	<b>993</b>	<b>997</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne " Dotations aux amortissements " du compte de résultat.

## 6 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Total
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>6</b>	<b>278</b>		<b>284</b>
Acquisition		12		12
Cession		- 5		- 5
Perte de valeur				
Variation de périmètre				
Écart de conversion				
Autres				
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>6</b>	<b>285</b>		<b>291</b>

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Total
<b>Au 01/01/2010</b>	<b>6</b>	<b>285</b>		<b>291</b>
Acquisition				
Cession		- 35		- 35
Perte de valeur				
Variation de périmètre				
Écart de conversion				
Autres				
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>6</b>	<b>250</b>		<b>256</b>

Les participations dans les entreprises associées (Form'Plast détenue à 30 %) correspondent aux titres mis en équivalence décrits ci-dessous :

Participations dans les entreprises associées	
<b>Au 01/01/2010</b>	<b>1 038</b>
Quote-part du résultat de l'exercice	179
<b>Au 31/12/2010 <sup>(1)</sup></b>	<b>1 217</b>

<sup>(1)</sup> Comprenant un goodwill de 491 k€.

### Principales données financières de la société Form'Plast (comptes sociaux à 100 %) :

	2010	2009
Total bilan	7 103	6 907
Capitaux propres	2 337	1 986
Chiffre d'affaires	18 776	17 586
Résultat net	362	561

## 7 - STOCKS

	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	16 120	- 249	15 871	8 180	- 46	8 134
En-cours	2 663	- 17	2 646	1 516		1 516
Produits finis	35 291	- 1 348	33 943	24 089	- 791	23 298
Marchandises	4 205	- 451	3 754	7 844	- 396	7 448
<b>Total</b>	<b>58 279</b>	<b>- 2 065</b>	<b>56 214</b>	<b>41 629</b>	<b>- 1 233</b>	<b>40 396</b>

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux dépréciations	- 1 070	- 1 010
Reprises sur dépréciations	1 229	154
Écart de conversion	- 14	- 2
Variation de périmètre	- 977	
<b>Total</b>	<b>- 832</b>	<b>- 858</b>

## 8 - CLIENTS

	31/12/2010	31/12/2009
Clients et comptes rattachés < 1 an <sup>(1)</sup>	95 624	74 640
Dépréciation	- 1 926	- 1 711
<b>Total</b>	<b>93 698</b>	<b>72 929</b>
Délai de rotation moyen en jours de chiffre d'affaires TTC	74	75
<sup>(1)</sup> dont créances échues depuis plus de 3 mois	2 366	1 901

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
EUR	80,1 %	95,6 %
USD	0,4 %	1,1 %
GBP	18,0 %	1,5 %
PLN	1,5 %	1,8 %

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

## 9 - AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2010	31/12/2009
Créances sociales	328	270
Créances fiscales	4 583	2 498
Autres créances	1 933	1 182
<b>Total</b>	<b>6 844</b>	<b>3 950</b>

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 10 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2010	31/12/2009
Disponibilités	22 331	15 945
Placements court terme	5 342	201
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>27 673</b>	<b>16 146</b>
<sup>(1)</sup> Dont montants en KGBP	11 757	2 330
<sup>(1)</sup> Dont montants en KUSD	348	1 482
<sup>(1)</sup> Dont montants en KPLN	3 820	2 347

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires et de placements en devises.

## 11 - CAPITAUX PROPRES

### 11.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 €, identique à 2009. Au 10/03/2011, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert détiennent 58,43 % du

capital. La politique du Groupe Guillin était de distribuer environ 30 à 40 % de son résultat, part du Groupe. Suite à l'acquisition de la filiale Sharp Interpack, il a été décidé de réduire le dividende à 20 % du résultat consolidé, part du Groupe.

## 11.2 ACTIONS PROPRES

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
		31/12/2010	31/12/2009
<b>Variation en quantités</b>			
<b>Détentions à l'ouverture</b>		<b>191 083</b>	<b>171 806</b>
Achats d'actions	203 287	6 989	25 469
Attribution d'actions gratuites		- 1 050	- 1 550
Vente d'actions		- 5 644	- 4 642
<b>Détentions à la clôture</b>	<b>203 287</b>	<b>191 378</b>	<b>191 083</b>
<b>Variation en valeur</b>			
<b>Solde à l'ouverture</b>		<b>7 044</b>	<b>6 328</b>
Achats d'actions		473	957
Autres			46
Attribution d'actions gratuites <sup>(1)</sup>		- 24	- 35
Vente d'actions		- 298	- 252
<b>Solde à la clôture</b>		<b>7 195</b>	<b>7 044</b>

<sup>(1)</sup> Non encore attribuées à la clôture.

## 11.3 DIVIDENDE VERSÉ

Le dividende versé sur l'exercice 2010 s'élève à 4 610 k€, soit 2,50 € par action. Il était de 2,00 € en 2009. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 10 juin 2011 de distribuer un dividende de 2,00 € par action.

## 12 - PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

### 12.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 12.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

#### 12.2.1 Détermination des engagements nets au bilan

Détermination des engagements nets au bilan	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Italie	Total	France	Italie	Total
	IDR	TFR		IDR	TFR	
<b>Engagements nets au passif</b>	<b>- 2 540</b>	<b>- 2 191</b>	<b>- 4 731</b>	<b>- 2 451</b>	<b>- 2 327</b>	<b>- 4 779</b>
<b>Engagements nets à l'actif</b>						
<b>Engagements nets</b>	<b>- 2 540</b>	<b>- 2 191</b>	<b>- 4 731</b>	<b>- 2 451</b>	<b>- 2 327</b>	<b>- 4 779</b>

**Analyse de sensibilité** : En cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 4 255 K€ soit une baisse de 10,08 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 5 291 K€ soit une hausse de 11,81 %.

#### 12.2.2 Évolution sur l'exercice

Évolution sur l'exercice des engagements	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Italie	Total	France	Italie	Total
	IDR	TFR		IDR	TFR	
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>- 2 451</b>	<b>- 2 327</b>	<b>- 4 779</b>	<b>- 1 950</b>	<b>- 2 299</b>	<b>- 4 249</b>
Coût financier	- 100	- 95	- 195	- 103	- 103	- 206
Coût des services rendus dans l'exercice	- 178	- 37	- 215	- 142	- 34	- 176
Prestations payées	97	201	298	66	156	222
Écarts actuariels de l'exercice <sup>(1)</sup>	92	67	159	- 322	- 47	- 369
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>- 2 540</b>	<b>- 2 191</b>	<b>- 4 731</b>	<b>- 2 451</b>	<b>- 2 327</b>	<b>- 4 779</b>

## 12.2.3 Éléments comptabilisés au compte de résultat

Éléments comptabilisés au compte de résultat	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Italie	Total	France	Italie	Total
	IDR	TFR		IDR	TFR	
Coût financier <sup>(2)</sup>	- 100	- 95	- 195	- 103	- 103	- 206
Coût des services rendus dans l'exercice <sup>(3)</sup>	- 178	- 37	- 215	- 142	- 34	- 176
Liquidation de régime						
<b>Total</b>	<b>- 278</b>	<b>- 132</b>	<b>- 410</b>	<b>- 245</b>	<b>- 137</b>	<b>- 382</b>

## 12.3 LES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

## 12.3.1 Les médailles du travail

Évolution sur l'exercice des passifs	31/12/2010	31/12/2009
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>- 44</b>	<b>- 44</b>
Coût financier	- 2	
Coût des droits acquis dans l'exercice	- 1	
Coût des services passés		
Primes payées		
Écarts actuariels de l'exercice		
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>- 47</b>	<b>- 44</b>

Charges comptabilisées au compte de résultat	31/12/2010	31/12/2009
Coût financier <sup>(2)</sup>	- 2	
Coût des droits acquis dans l'exercice <sup>(3)</sup>	- 1	
Coût des services passés <sup>(4)</sup>		
<b>Total</b>	<b>- 3</b>	

## 12.3.2 Le droit individuel à formation

Évolution sur l'exercice des passifs	31/12/2010	31/12/2009
<b>Valeur des engagements au bilan à l'ouverture</b>	<b>- 1 330</b>	<b>- 1 061</b>
Droits de formation acquis	- 165	- 356
Droits de formation utilisés	81	87
<b>Valeur des engagements au bilan à la clôture</b>	<b>- 1 414</b>	<b>- 1 330</b>

## 12.4 LES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Hypothèses actuarielles	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	4,45 %	4,09 %	5,30 %	4,41 %	3,87 %
Taux d'augmentation des salaires	2,5 % - 3 %	2,5 % - 3 %	2,5 % - 3 %	2,5 % - 3 %	2,5 % - 3 %

## 12.5 DÉTAIL DU POSTE PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

	31/12/2010	31/12/2009
Avantages postérieurs à l'emploi	- 4 731	- 4 779
Les médailles du travail	- 47	- 44
Le droit individuel à formation	- 1 414	- 1 330
Autres	- 48	
<b>Montant au passif</b>	<b>- 6 240</b>	<b>- 6 153</b>

<sup>(1)</sup> En application de l'amendement IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres.

<sup>(2)</sup> Le coût financier figure sur la ligne "Autres produits et charges financiers".

<sup>(3)</sup> Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

<sup>(4)</sup> Le coût des services passés figure sur la ligne "Charges de personnel".

## 12.6 PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale.

Programme d'attribution d'actions gratuites	Plan 3	Plan 4
Date de l'Assemblée	02/06/2006	05/06/2009
Date du Conseil d'Administration	20/02/2009	26/04/2010
Délai d'attribution des actions	2 ans	2 ans
Nombre d'actions attribuées	850	1 800
Nombre de bénéficiaires	3	3
Valeur unitaire des actions gratuites	22,50 €	22,50 €
Charges comptabilisées au cours des exercices précédents	10 k€	0 k€
Charges comptabilisées au cours de l'exercice	10 k€	20 k€

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer.

## 13 - PROVISIONS

### 13.1 PROVISIONS NON COURANTES

	Coûts de remise en état des sites	Litiges avec l'administration fiscale	Coût de restructuration	Autres <sup>(1)</sup>	Total
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>793</b>	<b>28</b>		<b>435</b>	<b>1 256</b>
Dotations	74	233	3 971	1 657	5 935
Utilisations	- 30	- 28	- 3 055		- 3 113
Reprises de provisions non utilisées	- 51				- 51
Variation de périmètre					
Écart de conversion					
Autres				13	13
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>786</b>	<b>233</b>	<b>916</b>	<b>2 105</b>	<b>4 040</b>
Dotations	15	22		454	491
Utilisations		- 169	- 879	- 168	- 1 216
Reprises de provisions non utilisées				- 84	- 84
Variation de périmètre					
Écart de conversion					
Autres / Reclassements			- 37		- 37
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>801</b>	<b>86</b>		<b>2 307</b>	<b>3 194</b>

<sup>(1)</sup> Dont en 2010 une provision de : 1 000 k€ dans la filiale Socamel Technologies pour un litige vis-à-vis de salariés en retraite amiante.  
842 k€ dans la filiale Nespak pour risque d'arrêt d'une ligne de fabrication.

### 13.2 PROVISIONS COURANTES

	Litiges prud'homiaux <sup>(1)</sup>	Garanties clients <sup>(1)</sup>	Coût de restructuration <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(1) (2)</sup>	Total
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>201</b>	<b>255</b>		<b>111</b>	<b>567</b>
Dotations		151		47	198
Utilisations	- 72	- 16			- 88
Reprises de provisions non utilisées	- 28	- 238		- 31	- 297
Variation de périmètre					
Écart de conversion					
Autres				- 13	- 13
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>101</b>	<b>152</b>		<b>114</b>	<b>367</b>
Dotations	219	9	53	605	886
Utilisations		- 97			- 97
Reprises de provisions non utilisées	- 36	- 1			- 37
Variation de périmètre				341	341
Écart de conversion				3	3
Autres / Reclassements			37	- 47	- 10
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>284</b>	<b>63</b>	<b>90</b>	<b>1 016</b>	<b>1 453</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations apparaissent sur la ligne " Dotations aux provisions " du compte de résultat.

<sup>(2)</sup> Correspond principalement à des litiges commerciaux.

## 14 - PASSIFS FINANCIERS

### 14.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	107 959	31 601
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	36 099	16 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 27 673	- 16 146
<b>Total de l'endettement net</b>	<b>116 385</b>	<b>31 547</b>
Gearing	0,79	0,24
<b>Dettes brutes</b>	<b>144 058</b>	<b>47 693</b>

	notionnel				31/12/2010	31/12/2009
	au 31/12/2010	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Dettes envers les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	138 557	34 729	77 840	25 995	138 564	42 964
Dettes financières liées aux locations financements	1 197	449	747	1	1 197	1 302
Instruments dérivés	278		278		278	
Autres	4 019	921	2 901	197	4 019	3 427
<b>Total</b>	<b>144 051</b>	<b>36 099</b>	<b>81 766</b>	<b>26 193</b>	<b>144 058</b>	<b>47 693</b>

<sup>(1)</sup> Dont emprunts en zloty polonais : 3 743 KPLN - Dont emprunts en livre sterling : 36 000 KGBP.

#### Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2010	31/12/2009
Total taux fixe	607	4 639
Total taux variable	56 129	43 054
Total taux variable couverts par swap taux fixe	87 322	
<b>Total</b>	<b>144 058</b>	<b>47 693</b>

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires principalement l'Euribor. Les intérêts sur dettes à taux fixes sont compris entre 2,90 % et 5,20 %, l'échéance la plus longue étant 2012.

**Covenants** : Selon les termes des contrats d'emprunts souscrits le 09/04/2010, le Groupe Guillin doit respecter au 31 décembre de chaque année jusqu'à l'échéance des contrats, les ratios financiers suivants :

Dettes financières nettes / EBE retraité ≤ à 2,8 au 31/12/2010.

Dettes financières nettes / Fonds propres ≤ à 1,1 au 31/12/2010.

Cash flow libre / Service de la dette > 1,1 au 31/12/2010.

Au 31 décembre 2010, la somme de 93,4 millions d'euros étaient assortis de covenants, ces ratios sont respectés au 31/12/2010.

**Analyse de sensibilité** : Si les taux variables varient de 1% en plus ou en moins, l'impact à dette constante est de 561 k€ sur le coût de l'endettement.

### 14.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe Guillin est en risque spéculatif. La dette financière du Groupe Guillin est de 144,1 millions d'euros, dont 56,1 millions d'euros en taux variable.

#### 14.2.1 Risques de taux d'intérêts

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe Guillin utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial en devises	Montant en cours en devises au 31/12/2010	Montant en cours en devises au 31/12/2009	Echéance	Valeur de marché en milliers d'euros <sup>(1)</sup> 2010
Swap prêteur taux fixe/Euribor 3m	45 500 K€	45 500 K€	0 K€	2015	- 147
Swap prêteur taux fixe/Libor 3m	21 000 K€	21 000 K€	0 K€	2015	- 93
Swap prêteur taux fixe/Libor 3m	15 000 K€	15 000 K€	0 K€	2015	- 38
<b>Total</b>					<b>- 278</b>

<sup>(1)</sup> Dans le cadre de l'application de la politique de couverture du risque de taux, ces instruments ont pour objet de fixer le taux des dettes financières contractées à taux variable.

Ces instruments financiers sont qualifiés de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture. La variation de juste valeur est comptabilisée en “ autres éléments du résultat global ”. Aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat financier.

#### 14.2.2 Risques de change

Dans le cadre de l'acquisition de Sharp Interpack, le Groupe Guillin a emprunté un montant en livre sterling quasi équivalent à la situation nette de sa filiale. Au 31 décembre 2010, le Groupe Guillin documente le fait que le capital restant dû des emprunts en livre sterling est inférieur à l'élément couvert, c'est-à-dire à la situation nette contributive de la filiale. Le test d'efficacité étant satisfaisant, la variation de change de ces emprunts, éligibles à la comptabilité de couverture d'investissements nets, est comptabilisée en “ autres éléments du résultat global ” pour un montant de 465 K€.

## 15 - FOURNISSEURS

	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	61 703	44 333
<b>Total</b>	<b>61 703</b>	<b>44 333</b>

La répartition du poste “ fournisseurs ” en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
EUR	75,3 %	98,4 %
USD	0,4 %	0,4 %
GBP	23,3 %	0,4 %
PLN	1,0 %	0,8 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

## 16 - AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes sociales	14 900	14 857
Dettes fiscales	7 173	3 452
Autres	12 510	6 523
<b>Total</b>	<b>34 583</b>	<b>24 832</b>

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 17 - SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Catégories IAS 39	Niveaux IFRS 7	2010		2009	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>					
Dépôts, cautionnement et autres immobilières financières	Prêts et créances au coût amorti	256	256	291	291
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti	93 698	93 698	72 929	72 929
Créances fiscales et sociales <sup>(2)</sup>	N/A	4 911	N/A	2 768	N/A
Charges constatées d'avance <sup>(2)</sup>	N/A	1 054	N/A	410	N/A
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	879	879	772	772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 673	27 673	16 146	16 146
	Niveau 1				
<b>Passifs financiers</b>					
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	143 780	143 780	47 693	47 693
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	Niveau 2	278	278	0	0
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	61 703	61 703	44 333	44 333
Dettes fiscales et sociales <sup>(2)</sup>	N/A	22 073	N/A	18 309	N/A
Produits constatés d'avance <sup>(2)</sup>	N/A	1 102	N/A	1 012	N/A
Autres dettes et passifs courants	Passifs financiers au coût amorti	11 408	11 408	5 511	5 511

Niveau 1 : Instruments cotés sur les marchés financiers  
Niveau 2 : Instruments basés sur des données observables de marché  
Niveau 3 : Tous les autres instruments

<sup>(1)</sup> Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.  
<sup>(2)</sup> Ne constitue pas un passif financier au sens de la norme IAS 39.

## 18 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	411 352	316 341
Participations commerciales	- 7 084	- 7 598
Escomptes accordés	- 355	- 341
Variation provision pour SAV	- 189	- 112
<b>Total</b>	<b>403 724</b>	<b>308 290</b>

<sup>(1)</sup> La répartition du chiffre d'affaires en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
EUR	76,9 %	93,7 %
USD	0,6 %	1,0 %
GBP	20,5 %	2,9 %
PLN	2,0 %	2,4 %

## 19 - ACHATS CONSOMMÉS

	31/12/2010	31/12/2009
Consommations de matières premières	- 127 480	- 70 728
Autres achats consommés	- 69 065	- 56 517
Dépréciations nettes sur stocks	159	- 857
<b>Total</b>	<b>- 196 386</b>	<b>- 128 102</b>

## 20 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/12/2010	31/12/2009
Charges variables <sup>(1)</sup>	- 45 423	- 37 405
Charges fixes	- 26 806	- 19 157
<b>Total</b>	<b>- 72 229</b>	<b>- 56 562</b>

<sup>(1)</sup> Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

## 21 - IMPÔTS ET TAXES

	31/12/2010	31/12/2009
CET et taxe assimilées à l'étranger	- 2 374	- 3 218
Autres	- 2 487	- 2 970
<b>Total</b>	<b>- 4 861</b>	<b>- 6 188</b>

## 22 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2010	31/12/2009
Charges de personnel	- 75 567	- 59 680
Charges de personnel intérimaire	- 4 242	- 3 587
Intéressement	- 1 410	- 1 782
Participation	- 1 407	- 2 169
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages sociaux	- 232	- 244
<b>Total</b>	<b>- 82 858</b>	<b>- 67 462</b>

L'effectif moyen du Groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	226	183
Non cadres	1 676	1 189
<b>Total</b>	<b>1 902</b>	<b>1 372</b>

Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 194 en 2010, contre 166 en 2009.

## 23 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements	- 22 781	- 16 501
Dotations aux amortissements des locations financements	- 435	- 425
<b>Total</b>	<b>- 23 216</b>	<b>- 16 926</b>

## 24 - DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions pour litiges prud'hommes	- 219	
Dotations aux provisions pour litiges avec l'administration fiscale	- 21	- 233
Dotations aux provisions pour garantie clients	- 9	- 150
Dotations aux provisions pour litiges divers	- 1 065	- 1 638
Reprises sur provisions pour litiges prud'hommes	36	28
Reprises sur provisions pour litiges avec l'administration fiscale		
Reprises sur provisions pour garantie clients	1	238
Reprises sur provisions pour remise en état des sites		51
Reprises sur provisions pour litiges divers	84	31
<b>Total</b>	<b>- 1 193</b>	<b>- 1 673</b>

## 25 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2010	31/12/2009
Autres produits d'exploitation	63	392
Produits des cessions d'immobilisations	439	331
Produits non récurrents sur opérations de gestion	581	170
<b>Total</b>	<b>1 083</b>	<b>893</b>

## 26 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2010	31/12/2009
Dépréciations nettes sur créances clients	- 227	- 507
Autres charges d'exploitation	- 243	- 244
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 446	- 447
Charges non récurrentes sur opérations de gestion	- 53	- 72
<b>Total</b>	<b>- 969</b>	<b>- 1 270</b>

## 27 - AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

	31/12/2010	31/12/2009
Reprises pertes de valeur des immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	3 235	
<b>Total</b>	<b>- 3 235</b>	

<sup>(1)</sup> Pour plus de détails, voir note 5 Immobilisations corporelles.

## 28 - AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31/12/2010	31/12/2009
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	- 68	
Coût de restructuration de la filiale Veripack Embalajes		- 3 971
<b>Total</b>	<b>- 68</b>	<b>- 3 971</b>

## 29 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts des emprunts	- 2 243	- 855
Intérêts sur participation	- 213	- 172
Intérêts sur les locations financements	- 72	- 74
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	17	7
Intérêts des instruments dérivés		
Autres produits financiers	49	73
Autres charges financières	- 636	- 215
<b>Total</b>	<b>- 3 098</b>	<b>- 1 236</b>

## 30 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2010	31/12/2009
Gains de change	1 099	1 151
<b>Total</b>	<b>1 099</b>	<b>1 151</b>

## 31 - AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	31/12/2010	31/12/2009
Pertes de change	- 1 040	- 612
Effet d'actualisation	- 220	- 293
<b>Total</b>	<b>- 1 260</b>	<b>- 905</b>

## 32 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

### 32.1 CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2010	31/12/2009
Impôt sur les sociétés	- 8 384	- 9 775
Impôt différé	- 104	1 054
<b>Total</b>	<b>- 8 488</b>	<b>- 8 721</b>

La société mère Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % ses filiales françaises (Alphaform, Dynaplast, Guillin Emballages, Socamel Technologies et Rescaset Concept), a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'intégration fiscale a permis de réduire l'impôt exigible de 454 K€ en 2010 et de 1 683 K€ en 2009.

### 32.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Résultat net consolidé avant impôt</b>	<b>27 329</b>	<b>26 000</b>
Impôt théorique	9 409 34,43 %	8 952 34,43 %
Différences de taux en France	- 82 - 0,30 %	- 85 - 0,33 %
Différences de taux à l'étranger	- 587 - 2,15 %	36 0,14 %
Différences de base (IRAP en Italie)	421 1,54 %	390 1,50 %
Intégration fiscale	- 225 - 0,82 %	- 399 - 1,53 %
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	- 61 - 0,23 %	- 33 - 0,13 %
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé <sup>(1)</sup>		2 118 8,14 %
Crédits d'impôt et différences permanentes <sup>(2)</sup>	155 - 0,57 %	- 2 258 - 8,69 %
Utilisation de déficits non activés	- 543 - 1,99 %	
<b>Impôt effectif</b>	<b>8 488 31,05 %</b>	<b>8 721 33,54 %</b>

<sup>(1)</sup> Essentiellement Veripack Embalajes.

<sup>(2)</sup> Élimination des opérations internes : subvention et dépréciation créance Veripack Embalajes.

Le montant des déficits non activés pour la filiale Veripack Embalajes s'élève à 20,5 M€ au 31/12/2010. Il était de 22,4 M€ au 31/12/2009.

### 32.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

	31/12/2010						31/12/2009	
	Actif	Passif	Résultat	Capitaux propres <sup>(1)</sup>	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Actif	Passif
Avantages au personnel	1 151		102	- 52			1 102	
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	1 337	2 072	19		- 8	- 1 891	1 701	557
Elimination des marges internes sur cessions stocks	347		- 18				365	
Elimination des marges internes sur cessions immobilisations	45	- 4	- 34				80	39
Immobilisations et amortissements	64	13 509	- 284		- 17	- 1 608	56	2 009
Instruments financiers	96	- 2	- 2	96				- 5
Contrats de location financement	63		- 40				103	
Provisions réglementées		450	108					10 099
Elimination des provisions internes	362	96	44				357	136
<b>Total</b>	<b>3 465</b>	<b>16 121</b>	<b>- 104</b>	<b>43</b>	<b>- 25</b>	<b>- 3 500</b>	<b>3 765</b>	<b>12 835</b>

<sup>(1)</sup> Impôt différé relatif aux écarts actuariels sur les engagements envers le personnel et aux instruments financiers comptabilisé en capitaux propres.

## 33 - SECTEURS OPÉRATIONNELS

### 33.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits des activités ordinaires externes	369 316	271 993	34 394	36 285	14	12	403 724	308 290
Produits des activités ordinaires internes	37	42			- 37	- 42		
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>369 353</b>	<b>272 035</b>	<b>34 394</b>	<b>36 285</b>	<b>- 23</b>	<b>- 30</b>	<b>403 724</b>	<b>308 290</b>
Dotation aux amortissements	- 21 609	- 15 565	- 595	- 826	- 1 012	- 535	- 23 216	- 16 926
Pertes de valeur nettes	3 167						3 167	
Résultat opérationnel	25 203	22 510	2 031	2 513	3 174	1 871	30 408	26 894
Coût de l'endettement financier net	- 676	- 946	- 26	- 3	- 2 396	- 287	- 3 098	- 1 236
Quote-part dans les résultats des participations associées					179	96	179	96
Impôts sur les résultats	- 7 481	- 9 561	- 698	- 1 202	- 309	2 042	- 8 488	- 8 721
Résultat net	16 661	11 847	1 450	1 492	729	3 940	18 840	17 279
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	42 704	40 351	3 470	3 914	4 241	3 211	50 415	47 476
Actifs sectoriels	325 696	231 382	21 644	23 222	34 763	3 188	382 103	257 792
Passifs sectoriels	96 643	69 527	8 110	8 175	2 420	2 023	107 173	79 725
Investissements industriels	20 990	14 968	724	449	672	518	22 386	15 935
Effectif	1 854	1 310	208	197	34	31	2 096	1 538

### 33.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le PAO est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés.

Autres informations	France		Royaume-Uni		Italie		Autres		Total Groupe	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits des activités ordinaires	169 523	157 498	76 688	9 346	51 433	50 380	106 080	91 066	403 724	308 290
Actifs sectoriels	199 351	165 493	84 383	3 038	52 354	50 352	46 015	38 909	382 103	257 792
Investissements industriels	12 504	9 363	3 622	26	1 972	3 114	4 288	3 432	22 386	15 935

### 33.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2010	31/12/2009
Goodwill	52 153	33 187
Autres immobilisations incorporelles	1 407	834
Immobilisations corporelles	171 531	106 205
Autres actifs financiers non courants	256	291
Stocks et en-cours	56 214	40 396
Créances clients	93 698	72 929
Autres créances et actifs courants	6 844	3 950
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>382 103</b>	<b>257 792</b>
Participations dans les entreprises associées	1 217	1 039
Impôts différés actifs	3 465	3 765
Créances d'impôts sociétés	1 206	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 673	16 146
<b>Total actif</b>	<b>415 664</b>	<b>278 767</b>

Passif	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour retraite et avantages similaires	6 240	6 153
Provisions non courantes	3 194	4 040
Provisions courantes	1 453	367
Dettes fournisseurs	61 703	44 333
Autres dettes et passifs courants	34 583	24 832
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>107 173</b>	<b>79 725</b>
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	147 851	132 430
Intérêts ne conférant pas le contrôle	14	16
Emprunts et dettes financières à long terme	107 959	31 601
Emprunts et dettes financières à court terme	36 099	16 092
Impôts différés passif	16 121	12 835
Dettes d'impôts sociétés	447	6 068
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>415 664</b>	<b>278 767</b>

## 34 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat part du Groupe en euros	18 839 152	17 277 088
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 189 574	- 184 509
Moyenne pondérée des actions	1 843 301	1 848 366
<b>Résultat par action</b>	<b>10,22</b>	<b>9,35</b>

## 35 - RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat part du Groupe en euros	18 839 152	17 277 088
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 189 574	- 184 509
Actions potentiellement dilutives (attribution d'actions gratuites) <sup>(1)</sup>	2 650	1 900
Moyenne pondérée des actions	1 845 951	1 850 266
<b>Résultat par action dilué</b>	<b>10,21</b>	<b>9,34</b>

<sup>(1)</sup> Non encore attribuées à la clôture.

## 36 - PARTIES LIÉES

### 36.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ces transactions concernent les relations avec la société Form'Plast, dont les comptes sont mis en équivalence.

FORM'PLAST	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	13	8
Clients		
Achats de négoce	754	872
Fournisseurs	185	184
Stocks de négoce	67	79

### 36.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2010 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 M€ net de charges et d'impôts pour un montant de 0,5 M€ en 2009.

### 36.3 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2010 la somme de 2 875 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, au titre de dividendes.

## 37 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 37.1 IMPÔTS NETS VERSÉS

	31/12/2010	31/12/2009
Paielements d'impôt sociétés	- 14 767	- 3 478
Remboursements d'impôts sociétés	25	2 719
<b>Impôts nets versés</b>	<b>- 14 742</b>	<b>- 759</b>

### 37.2 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements	- 23 216	- 16 926
Reprise perte de valeur des immobilisations	3 235	
Perte de valeur des immobilisations	- 68	
<b>Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes sur actifs non courants</b>	<b>- 20 049</b>	<b>- 16 926</b>

### 37.3 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE

	31/12/2010	31/12/2009
Banques créditrices <sup>(1)</sup>	- 6 007	- 3 881
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 673	16 146
<b>Total</b>	<b>21 666</b>	<b>12 265</b>

<sup>(1)</sup> Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

### 37.4 ACQUISITIONS DE FILIALES

	31/12/2010
Coût d'acquisition des titres	61 932
Trésorerie négative acquise	2 786
Coût d'acquisition de l'immobilier associé	23 881
<b>Total</b>	<b>88 599</b>

## 38 - ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS-BILAN

### 38.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	2010	2009
Hypothèque <sup>(1)</sup>	Bâtiments	24 396	
Nantissement <sup>(1)</sup>	Titres	63 213	559
Fidéjussion		3	3
Cautions bancaires <sup>(2)</sup>		52	270

<sup>(1)</sup> Acquisition de la société Sharp Interpack et de l'immobilier associé.

<sup>(2)</sup> Retenue garantie clients et autres.

### 38.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

### 38.3 LOCATIONS SIMPLES D'ACTIF

Il s'agit essentiellement de la location des véhicules sur une courte durée, en moyenne 18 mois, et des locations de bâtiments. Le montant des loyers passés en charges figure dans le tableau ci-après.

	31/12/2010	31/12/2009
Charge de l'exercice	- 3 466	- 3 373

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

	31/12/2010	31/12/2009
À moins d'un an	2 587	2 119
Entre un et 5 ans	2 679	1 443
<b>Total</b>	<b>5 266</b>	<b>3 562</b>

### 38.4 LOCATIONS FINANCEMENTS

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location financement sont les suivants :

	31/12/2010	31/12/2009
À moins d'un an	449	532
Entre un et 5 ans	748	770
À plus de 5 ans		
<b>Total</b>	<b>1 197</b>	<b>1 302</b>

## 39 - PASSIFS ÉVENTUELS

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la clôture de l'exercice.

## 40 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.



## COMPTES SOCIAUX

## I Bilan de la société mère

ACTIF		Brut	31/12/2010 Amortissements	Net	31/12/2009 Net
<b>Actif immobilisé</b>					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	2 577	2 071	506	472
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Note 3	56		56	41
Terrains	Note 3	7 000		7 000	109
Constructions	Note 3	16 950	848	16 102	158
Autres immobilisations corporelles	Note 3	1 087	700	387	417
Participations	Note 4	160 088	10 700	149 388	85 154
Autres immobilisations financières	Note 4	7 310	23	7 286	7 250
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>195 067</b>	<b>14 342</b>	<b>180 725</b>	<b>93 599</b>
<b>Actif circulant</b>					
Clients et comptes rattachés	Note 5	1 399		1 399	862
Autres créances	Note 5	32 696		32 696	19 961
Valeurs mobilières de placement	Note 6				
Disponibilités		11 999		11 999	9 907
Charges constatées d'avance	Note 7	142		142	96
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>46 236</b>		<b>46 236</b>	<b>30 825</b>
Écarts de conversion actif		466		466	
<b>Total actif</b>		<b>241 769</b>	<b>14 342</b>	<b>227 426</b>	<b>124 424</b>

<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	Note 8	12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Réserves réglementées			
Autres réserves		44 933	41 999
Report à nouveau		473	368
Résultat de l'exercice		21 496	7 647
Provisions règlementées		52	53
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>90 691</b>	<b>73 806</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
	Note 9		
Provisions pour risques		601	211
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>		<b>601</b>	<b>211</b>
<b>Dettes</b>			
	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		113 047	14 758
Fournisseurs et comptes rattachés		383	323
Dettes fiscales et sociales		1 571	6 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		222	47
Autres dettes		20 795	29 230
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>		<b>136 018</b>	<b>50 408</b>
Écart de conversion passif		116	
<b>Total passif</b>		<b>227 426</b>	<b>124 424</b>

## II Résultat de la société mère

	France	31/12/2010 Export	Total	31/12/2009 Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue : Services	5 845	4 544	10 389	7 499
Chiffre d'affaires net	Note 12	5 845	4 544	10 389
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			347	470
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>10 736</b>	<b>7 969</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Autres achats et charges externes			2 815	1 739
Impôts, taxes et versements assimilés			1 478	168
Salaires et traitements	Note 13		2 553	2 446
Charges sociales	Note 13		955	903
Dotations aux amortissements sur immobilisations			787	462
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			32	33
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>8 621</b>	<b>5 751</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 115</b>	<b>2 218</b>
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations			19 452	10 933
Autres intérêts et produits assimilés			174	179
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 300	5 069
Différence positive de change			216	379
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			91	13
<b>Total des produits financiers</b>			<b>22 233</b>	<b>16 573</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions			489	
Intérêts et charges assimilés			2 130	12 302
Différence négative de change			238	147
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			2	49
<b>Total des charges financières</b>			<b>2 859</b>	<b>12 497</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	Note 14		<b>19 374</b>	<b>4 076</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>21 489</b>	<b>6 294</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			3	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			11	360
Reprises sur provisions et transferts de charges			162	5
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>175</b>	<b>365</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			167	63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				381
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			85	250
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>252</b>	<b>695</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 15		<b>- 76</b>	<b>- 330</b>
Impôts sur les bénéfices	Note 16		84	1 683
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>33 228</b>	<b>26 591</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>11 732</b>	<b>18 943</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>21 496</b>	<b>7 647</b>

### III Flux de trésorerie de la société mère

	31/12/2010	31/12/2009
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>21 496</b>	<b>7 647</b>
Dotations nettes aux amortissements	787	462
Dotations nettes aux provisions	- 1 888	- 4 824
Plus values ou moins values de cessions	- 11	21
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>20 385</b>	<b>3 306</b>
Variation des stocks nets de provisions		
Variation des créances clients nettes de provisions	- 538	299
Variation des dettes fournisseurs	60	68
Variation des autres créances et dettes	2 053	2 651
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>1 575</b>	<b>3 018</b>
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>	<b>21 961</b>	<b>6 324</b>
Acquisitions d'immobilisations	- 23 642	- 518
Cessions d'immobilisations	11	360
Investissements nets	- 23 631	- 158
Investissement net financier	- 61 994	- 839
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement</b>	<b>- 85 625</b>	<b>- 997</b>
Nouveaux emprunts	101 922	12 000
Remboursements emprunts	- 3 994	- 21 368
Remboursements des avances conditionnées		
Dividendes versés	- 4 610	- 3 697
Autres augmentations des capitaux propres		
<b>Variation issue des opérations de financement</b>	<b>93 318</b>	<b>- 13 065</b>
Incidence des écarts de conversion		
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>29 653</b>	<b>- 7 738</b>
TRÉSORERIE à l'ouverture de l'exercice	- 3 091	4 647
TRÉSORERIE à la clôture de l'exercice	Note 21 26 564	- 3 091
Variation de la trésorerie	29 654	- 7 738

## IV Variation des capitaux propres de la société mère

	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
<b>Situation au 31/12/2008</b>	<b>2 032 875</b>	<b>12 604</b>	<b>9 873</b>	<b>39 921</b>	<b>268</b>	<b>7 137</b>	<b>18</b>	<b>69 821</b>
Dotation nette provisions réglementées							35	35
Affectation du résultat 2008				7 405	- 268	- 7 137		
Dividendes distribués				- 4 066				- 4 066
Dividendes actions propres					368			368
Résultat exercice 2009						7 647		7 647
<b>Situation au 31/12/2009</b>	<b>2 032 875</b>	<b>12 604</b>	<b>9 873</b>	<b>43 260</b>	<b>368</b>	<b>7 647</b>	<b>53</b>	<b>73 806</b>
Dotation nette provisions réglementées							- 1	- 1
Affectation du résultat 2009				8 016	- 368	- 7 647		
Dividendes distribués				- 5 082				- 5 082
Dividendes actions propres					473			473
Résultat exercice 2010						21 496		21 496
<b>Situation au 31/12/2010</b>	<b>2 032 875</b>	<b>12 604</b>	<b>9 873</b>	<b>46 193</b>	<b>473</b>	<b>21 496</b>	<b>52</b>	<b>90 691</b>

## V Annexe aux comptes de la société mère

### 1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 9 avril 2010, la société Groupe Guillin a acquis 100 % des actions de la société Sharp Interpack Ltd et de l'immobilier associé. Sharp Interpack est l'un des principaux fabricants et distributeurs d'emballages plastiques rigides thermoformés alimentaires au Royaume-Uni.

### 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

#### 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. Les amortissements économiques pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

## 2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur consolidée de l'entreprise. La valeur consolidée de l'entreprise est comparée à sa valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

## 2.4 ACTIONS PROPRES

La totalité des actions propres est comptabilisée en titres immobilisés, y compris celles du contrat de liquidité. Les excédents du contrat destiné aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Autres créances immobilisées".

## 2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.6 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une couverture, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise. Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

## 2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

## 2.8 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités des devises "out" sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

## 2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

## 2.10 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La société participe à la constitution des retraites de son personnel. L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 62 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 4,45 % et d'une revalorisation salariale de 2,5 % pour les non cadres et de 3 % pour les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 45 %.

## 2.11 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La société a procédé à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle se couvre, également, pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de changes sont comptabilisés en résultat financier.

## 2.12 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

## 2.13 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

### 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

#### 3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2010	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions	Valeur brute au 31/12/2010
Logiciels	1 866	182	41		2 088
Brevets	489				489
Terrains	109	6 891			7 000
Constructions	968	16 359		378	16 950
Autres immobilisations corporelles	1 016	154		83	1 087
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	41	56	- 41		56
<b>Total</b>	<b>4 488</b>	<b>23 642</b>		<b>461</b>	<b>27 670</b>

L'augmentation de la période concerne l'acquisition de Sharp Interpack (cf. § 1).

#### 3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2010
Logiciels	1 625	164		1 789
Brevets	257	24		282
Constructions	811	415	- 378	848
Autres immobilisations corporelles	599	184	- 83	700
<b>Total</b>	<b>3 292</b>	<b>787</b>	<b>- 461</b>	<b>3 619</b>

### 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### 4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2010
Valeurs brutes	98 154	61 934		160 088
Provisions	13 000		2 300	10 700
Valeurs nettes	85 154	61 934	- 2 300	149 388

L'augmentation de la période concerne l'acquisition de Sharp Interpack (cf. § 1).

#### 4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2010
Titres immobilisés	7 044	450	- 298	7 195
Autres créances immobilisées	201		- 86	115
Autres immobilisations financières	5		- 5	
Valeurs brutes	7 250	450	- 390	7 310
Provisions		23		23
Valeurs nettes	7 250	426	- 390	7 286

Les titres immobilisés sont constitués de 191 378 actions propres, dont 5 915 issues du contrat de liquidité et 2 650 attribuées aux salariés. Leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice s'élève à 7 195 K€.

### 5 - CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 399		1 399	971	
Autres créances	32 696		32 328	368	

## 6 - VALEURS MOBILIÈRES

Au 31/12/2010, la société SA Groupe Guillin ne dispose pas de valeurs mobilières de placement.

## 7 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

## 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 €. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale.

Programme d'attribution d'actions gratuites	Plan 3	Plan 4
Date de l'Assemblée	02/06/2006	05/06/2009
Date du Conseil d'Administration	20/02/2009	26/04/2010
Délai d'attribution des actions	2 ans	2 ans
Nombre d'actions attribuées	850	1 800
Nombre de bénéficiaires	3	3
Valeur unitaire des actions gratuites	22,50 €	22,50 €
Charges comptabilisées au cours des exercices précédents	10 K€	0 K€
Charges comptabilisées au cours de l'exercice	10 K€	20 K€

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer. Les actions destinées à être attribuées aux salariés sont classées en titres immobilisés (cf. 4.2).

## 9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Solde à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Résultat exceptionnel :					
Litiges prud'hommes					
Divers	202	211		- 202	211
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>202</b>	<b>211</b>		<b>- 202</b>	<b>211</b>
Résultat exceptionnel :					
Litiges prud'hommes					
Divers	211	71	- 146		135
Résultat financier : perte de change		466			466
<b>Au 31/12/2010</b>	<b>211</b>	<b>536</b>	<b>- 146</b>		<b>601</b>

## 10 - DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts <sup>(1)</sup> et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	113 047			- 260	26 093	61 332	25 622
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(4)</sup>	383	13	10	167	383		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	222				222		
Dettes fiscales et sociales	1 571			759	1 571		
Autres dettes <sup>(3)</sup>	20 795		20 366	408	20 795		
<sup>(1)</sup> Emprunts souscrits en cours d'exercice		101 922 K€					
<sup>(1)</sup> Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 994 K€					
<sup>(2)</sup> Dont : à 2 ans maximum à l'origine		490 K€					
à plus de 2 ans à l'origine		112 557 K€					
<sup>(3)</sup> Envers les associés personnes physiques		0 K€					
<sup>(4)</sup> Dont : factures non parvenues et échéances à moins de 60 jours		167 K€					
		221 K€					

Covenants : Selon les termes des contrats d'emprunts souscrits le 09/04/2010, le Groupe Guillin doit respecter au 31 décembre de chaque année jusqu'à l'échéance des contrats, les ratios financiers suivants :

Dettes financières nettes / EBE retraité à 2,8 au 31/12/2010

Dettes financières nettes / Fonds propres ≤ à 1,1 au 31/12/2010

Cash flow libre / Service de la dette > 1,1 au 31/12/2010.

Au 31 décembre 2010, la somme de 93,4 millions d'euros était assortie de covenants, ces ratios sont respectés au 31/12/2010.

## 11 - ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

L'impôt payé au titre des charges non déductibles de l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base organique : 17 K€

Taux d'imposition : 33,33 %

Allègement de la dette future d'impôts : 5,5 K€

## 12 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales, et par les loyers.

## 13 - CHARGES DE PERSONNEL

### 13.1 EFFECTIFS

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2010	2009
Cadres	19	20
Administratifs et Maîtrise	15	11
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>31</b>

### 13.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2010 aux organes de Direction du Groupe Guillin à raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,3 M€ net de charges et d'impôts.

## 14 - RÉSULTAT FINANCIER

- Charges financières : 2 859 K€ dont 92 K€ versés aux sociétés filiales.

- Produits financiers : 22 233 K€ dont 19 596 K€ versés par les sociétés filiales comprenant 19 452 K€ de dividendes, 2 300 000 K€ de reprise de dépréciation du compte courant Veripack.

## 15 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>252</b>	<b>695</b>
dont		
sur opérations de gestion	167	63
sur opérations en capital		381
amortissements dérogatoires	14	40
dépréciation des immobilisations		
dotations aux provisions pour risques exceptionnels	71	211
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>175</b>	<b>365</b>
dont		
sur opérations de gestion	3	
sur opérations en capital	11	360
amortissements dérogatoires	15	5
reprise de provisions pour risques exceptionnels	146	

## 16 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Impôts sur le résultat courant / exceptionnel :

31/12/2010	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	21 489	- 76
Impôts	58	25
Après impôts	21 547	- 51

## 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 17.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

### 17.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Types	Biens donnés en garantie	Montant de la dette
Hypothèque	Bâtiments	24 396
Nantissement	Matériels	Néant
Nantissement	Titres	63 213
Covenants	Titres et bâtiments	93 494

Avals et cautions donnés à des sociétés filiales :

941 K€.

Lettres de confort données à des sociétés filiales :

11 270 K€.

### 17.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 391 K€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre. Le droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures. Au 31/12/2010, le montant de l'engagement relatif au DIF est estimé à 111 K€ correspondant à un total de solde de droits de 2 959 heures.

## 17.4 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe Guillin utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial en devise	Montant en cours en devise au 31/12/2010	Montant en cours en devise au 31/12/2009	Échéance	Valeur de marché en milliers d'euros		
					2010	2009	Variations
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	45 500 K€	45 500 K€	0 K€	2015	- 147		- 147
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	21 000 K£	21 000 K£	0 K€	2015	- 93		- 93
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	15 000 K£	15 000 K£	0 K€	2015	- 39		- 39
<b>Total</b>					<b>- 279</b>		<b>- 279</b>

## 18 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société Groupe Guillin consolide :

**Par intégration globale, les sociétés filiales suivantes :**

- Guillin Emballages
- Dynaplast
- Nespak
- Socamel UK
- Guillin Italia
- Guillin Portugal
- Veripack Embalajes
- Sharp Interpack
- Alphaform
- GPI UK
- Socamel Technologies
- Rescaset Concept
- Guillin España
- Anis Opakowania
- Premier Packaging

**Par la méthode de la mise en équivalence, la société suivante :**

- Form'Plast

## 19 - INTÉGRATION FISCALE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale pour les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé : 83 748 Euros (produit)
- Impôt théorique : 0 Euro (en l'absence d'intégration fiscale)
- Dette d'impôt à la clôture de l'exercice :- 199 544 Euros.

## 20 - FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

Filiales et Participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>										
Guillin Emballages	11 083 34 172	99,99		11 047	11 047		80 868	8 954	9 055	
Alphaform	1 236 21 105	99,96		11 412	11 412		46 954	2 373	3 360	
Dynaplast	8 641 11 121	99,99		16 140	16 140	2 250	41 319	848	1 035	
Nespak	2 100 13 195	100,00		6 920	6 920		58 286	816	2 870	
Rescaset Concept	800 6 605	100,00		13 351	13 351	300	41 262	1 701	1 150	
SocamelTechnologies	5 000 5 735	100,00		28 037	20 037		25 474	442	1 827	
Veripack Embalajes	460 1 901	100,00		5 000	2 300	18 520	32 750	1 812		
Anis Opakowania	20 000 6 510	99,98		5 367	5 367	2 912	941	45 497	- 552	127
	(KPLN) (KPLN)							(KPLN) (KPLN)		
Sharp Interpack	7 200 26 409	100,00		61 933	61 933	8 307	73 837	878		
	(KGBP) (KGBP)						(KGBP) (KGBP)			
<b>Filiales détenues à moins de 50 %</b>										
Form'Plast	50 2 287	30,00		750	750		18 776	362		
<b>Total filiales et participations</b>				<b>159 957</b>	<b>149 257</b>					
<b>Titres immobilisés</b>										
Actions propres				7 195	7 195					
Sicav monétaires				115	115					
<b>Valeurs mobilières de placement</b>										
Sicav monétaires						0				
<b>Total valeurs mobilières</b>				<b>167 267</b>	<b>156 567</b>					

La valeur d'utilité des sociétés reste supérieure à la valeur nette de leurs titres.

## 21 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2010 la somme de 2 875 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, au titre de dividendes

## 22 - RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	31/12/2010	31/12/2009
Banques créditrices <sup>(1)</sup>	- 490	- 130
Valeurs mobilières de placements et disponibilités	11 999	9 907
Avances de trésorerie nettes aux filiales	15 055	- 12 868
<b>Total</b>	<b>26 564</b>	<b>- 3 091</b>

<sup>(1)</sup> Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

## VI Résultat des 5 derniers exercices

Nature des indications	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825
Nombre des actions ordinaires existantes	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875
<b>2- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 254 344	7 467 691	7 594 610	7 498 675	10 389 023
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	12 598 459	20 247 532	9 325 848	1 601 438	20 312 571
Impôts sur les bénéfices	- 520 066	- 286 710	2 683 616	1 683 370	83 748
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	12 017 493	6 820 261	7 137 177	7 647 284	21 496 477
Résultats distribués <sup>(1)</sup>	4 065 750	4 065 750	4 675 613	4 065 750	5 082 188
<b>3 - RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	5,94	9,82	5,91	1,62	10,03
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	5,91	3,35	3,51	3,76	10,57
Dividende distribué à chaque action <sup>(1)</sup>	2,00	2,00	2,30	2,00	2,50
<b>4 - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	34	33	30	31	34
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 285 167	2 476 142	2 318 249	2 445 885	2 553 484
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	905 336	901 797	843 899	902 895	955 298

<sup>(1)</sup> Année de paiement.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## I Ordre du jour

### À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 incluant le rapport de gestion du Groupe consolidé,
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs,
- Renouvellement de Madame Sophie Guillin-Frappier en qualité d'administrateur,

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation du projet de radiation des titres de la Société sur Euronext Paris compartiment C et d'admission concomitante aux négociations sur Alternext et pouvoir au Conseil de mettre en œuvre ce transfert,
- Sous la condition suspensive du transfert sur Alternext, autorisation à donner au Conseil à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209-1 du Code de Commerce.

### À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

## II Projet de résolutions

### À CARACTÈRE ORDINAIRE

#### Première résolution

##### Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 21 496 476,78 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 4 477 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même a représenté 1 492 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

#### Deuxième résolution

##### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires

aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 18 840 236,75 euros (dont part du groupe : 18 839 152,10 euros).

#### Troisième résolution

##### Convention des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale approuve les Conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce et présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

#### Quatrième résolution

##### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 496 476,78 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, pour 4 065 750,00 euros après prélèvement du report à nouveau pour 472 545,00 euros
  - le solde, soit 17 903 271,78 euros étant affecté à la réserve ordinaire.
- Par conséquent, le dividende revenant à chaque action est fixé à 2,00 euros.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Certaines personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire au taux de 19 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payé le 21 juin 2011.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte " report à nouveau ".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
<b>2009</b>	2,50 €	NÉANT	NÉANT
<b>2008</b>	2,00 €	NÉANT	NÉANT
<b>2007</b>	2,30 €	NÉANT	NÉANT

## Cinquième résolution

### Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 32 400 euros le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-45 du Code de Commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir le montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

## Sixième résolution

### Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie Guillin-Frappier

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Madame Sophie Guillin-Frappier.

## Septième résolution

### Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2 032 875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2010 pour la partie non utilisée et la période non écoulée.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
  - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
  - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
  - Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.
- Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22 361 625 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

### Huitième résolution

#### **Approbation du projet de radiation des titres de la Société sur Euronext Paris, Compartiment C et d'admission concomitante aux négociations sur Alternext et pouvoir au Conseil de mettre en œuvre ce transfert**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, conformément aux dispositions de l'article L421-14 du Code monétaire et financier, le projet de demande de radiation des titres de la société des négociations sur EURONEXT PARIS et d'admission concomitante aux négociations sur ALTERNEXT.

Elle confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

### Neuvième résolution

#### **Sous la condition suspensive du transfert sur Alternext, autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209-1 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, sous la condition suspensive du transfert sur Alternext, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2 032 875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations

d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22 361 625 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités

### À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

#### Dixième résolution

#### **Autorisation à donner au Conseil en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de Commerce.**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédent, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- de fixer à 24 mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 10 juin 2013, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

#### Onzième résolution

#### **Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 7 juin 2011 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la société GROUPE GUILLIN, Zone Industrielle, BP 97, 25290 ORNANS, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de Commerce ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

À compter de la publication du présent avis, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur demande écrite adressée au siège social de la société.

Les actionnaires peuvent demander par écrit au siège social de la société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la société. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de Commerce sont disponibles à compter de la date de parution du présent avis sur demande écrite adressée au siège social de la société.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de Commerce sont mis à disposition au siège social de la société.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues par les articles L225-105 et L225-71 du Code de Commerce doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication du présent avis et jusqu'à 25 jours (calendaires) avant l'Assemblée Générale Mixte, soit au plus tard le 16 mai 2011.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

**Le Conseil d'Administration**

## III Actionnariat - Direction - Contrôle

### RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Situation au 10.03.2011 La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3 % du capital	Capital		Droits de vote AGM*		Droits de vote "théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère <sup>(1)</sup>	424 254	20,87 %	826 494	27,47 %	826 494
SC L'Atelier <sup>(2)</sup>	367 403	18,07 %	719 360	23,91 %	719 360
SC Le Château <sup>(3)</sup>	358 199	17,62 %	710 156	23,61 %	710 156
Famille Guillin <sup>(4)</sup>	37 973	1,87 %	47 573	1,58 %	47 573
	<b>1 187 829</b>	<b>58,43 %</b>	<b>2 303 583</b>	<b>76,57 %</b>	<b>2 303 583</b>
Groupe Guillin	190 503	9,37 %	0	0 %	190 503
Fonds Commun Stock Picking	171 338	8,43 %	171 338	5,70 %	171 338
FCP Agressor + PEA	163 385	8,04 %	163 385	5,43 %	163 385
Caceis Bank Luxembourg	69 025	3,40 %	69 025	2,29 %	69 025
FCP CDC PME Croissance	68 727	3,38 %	68 727	2,28 %	68 727
Public	182 068	8,95 %	232 560	7,73 %	232 560
	<b>845 046</b>	<b>41,57 %</b>	<b>705 035</b>	<b>23,43 %</b>	<b>895 538</b>
<b>Total</b>	<b>2 032 875</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 008 618</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 199 121</b>

\* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

<sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

## ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTRÔLE

Conseil d'administration		Principales autres fonctions	
<b>Président : François Guillin</b>		Président des Sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia. Gérant des Sociétés Guillin España et Guillin Portugal. Administrateur des sociétés GPI UK, Premier Packaging, Socamel UK et Sharp Interpack.	
<b>Administrateurs :</b>			
Sophie Guillin-Frappier		Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia. Présidente de la Gérance de la Société Anis Opakowania. Chairman de la Société Sharp Interpack.	
Bertrand Guillin		Administrateur des Sociétés Nespak, Guillin Italia et Sharp Interpack.	
André Ramousse		Administrateur de la Société Groupe Ramousse.	
Christine Guillin		Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia.	
Jeannine Huot-Marchand			
<b>Direction :</b>			
Président Directeur Général :		François Guillin.	
Directeurs Généraux Délégués :		Sophie Guillin-Frappier, Bertrand Guillin.	
Contrôle	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	
<b>Commissaires aux comptes titulaires :</b>			
- GRANT THORNTON 42, avenue Georges Pompidou 69442 Lyon Cedex 03 représenté par Monsieur Robert Dambo	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	
- KPMG AUDIT KPMG S.A. I, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex représenté par Monsieur Alphonse Delaroque	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	
<b>Commissaires aux comptes suppléants :</b>			
- IGEC 3, rue Léon Jost 75017 Paris représenté par Monsieur Victor Amselem	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	
- Monsieur Didier Thibaut de Menonville 29 avenue de Villiers 75000 Paris	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	

### Responsables de l'information :

- Financière : Charles Maignien - Tél. 03 81 40 23 26
- Juridique : Michèle Weigel - Tél. 03 81 40 23 27

## IV Descriptif du programme de rachat d'actions

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 juin 2011

### BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 28 février 2011.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 9,36 %.

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : néant.

Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2011 : 190 338.

Valeur comptable du portefeuille : 7 120 784 €.

Valeur de marché du portefeuille : 12 790 714 €.

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
<b>Nombre de titres</b>		
contrat de liquidités	6 515	6 220
contrat de croissance externe	0	-
<b>Total</b>	<b>6 515</b>	<b>6 220</b>
<b>Cours moyen de la transaction</b>		
contrat de liquidités	67,29	56,76
contrat de croissance externe	-	-
<b>Total</b>	<b>67,29</b>	<b>56,76</b>
<b>Montants des flux</b>		
contrat de liquidités	438 422,69	353 057,32
contrat de croissance externe	-	-
<b>Total</b>	<b>438 422,69</b>	<b>353 057,32</b>

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 190 338 actions, représentant 9,36 % du capital de la Société, dont :

- 4 875 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse ODDO et Cie Paris, affectées au compte n° 502 121.

- 182 813 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

- 2 650 actions destinées à être attribuées gratuitement à des cadres dirigeants non mandataires sociaux.

### NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**Autorisation du programme** : Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011.

**Titres concernés** : Actions.

**Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 203 287 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 190 338 (soit 9,36 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 12 949 actions (soit 0,64 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

**Prix maximum d'achat** : 110 euros.

**Objectifs** :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 10 juin 2011 soit jusqu'au 10 décembre 2012.

# RAPPORTS

# I Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, Mr François Guillin, Président Directeur Général du Groupe Guillin, rend compte dans le cadre du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que de son gouvernement d'entreprise.

## OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne relatives aux processus opérationnels et fonctionnels en vigueur au sein du Groupe Guillin visent à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables, des comptes sociaux et consolidés qui en découlent.

Elles ont également pour objectifs de :

- assurer la protection du patrimoine de l'entreprise,
- identifier les risques encourus et d'en gérer les conséquences,
- contribuer à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes,
- s'assurer de la qualité des informations produites,
- vérifier la conformité aux lois et aux réglementations,
- contrôler l'application des instructions de la direction,
- s'assurer de l'amélioration continue des performances.

Néanmoins, comme tout dispositif de contrôle, le système de contrôle interne du Groupe Guillin ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

**Groupe Guillin est une Société Anonyme à Conseil d'Administration** dont la composition figure dans le rapport de gestion à la page numéro 73. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question relative à la bonne marche du Groupe, procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats

de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le conseil d'administration est composé de trois femmes sur six administrateurs, ce qui permet à Groupe Guillin d'être conforme aux dernières recommandations AFEP-MEDEF relatives au renforcement de la présence des femmes au sein du Conseil d'Administration et aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que nécessaire pour statuer sur les décisions proposées par son Président. Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni dix-sept fois, la majorité des membres du Conseil étant présente aux réunions. Un procès-verbal est systématiquement établi à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil d'Administration du Groupe Guillin considère que les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 s'inscrivent dans la lignée de son fonctionnement actuel et qu'il convient de les adopter. Toutefois, en conformité avec le code MiddleNext publié en décembre 2009 et compte tenu de la structure actionnariale majoritairement familiale du Groupe Guillin, le Conseil d'Administration n'a pas jugé utile d'avoir de comités spéciaux (comité des rémunérations, nominations, stratégique etc).

La fixation des salaires de l'ensemble des Dirigeants du Groupe Guillin est soumise à l'approbation du Président du Conseil d'Administration et un tableau actualisé des rémunérations est tenu par la Direction des Affaires Sociales. La rémunération du Président est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

La rémunération globale des organes de direction est précisée dans le rapport de gestion à la page numéro 13.

La fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur François Guillin qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du Groupe Guillin dans les seules limites de l'objet social des statuts de la société et des pouvoirs qui lui sont conférés. Il est assisté dans sa mission par Monsieur Bertrand Guillin et Madame Sophie Guillin-Frappier en qualité de Directeurs Généraux Délégués qui disposent des pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui leur sont conférés.

Groupe Guillin détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales. **Chaque filiale est sous la responsabilité d'un Directeur Général**, non mandataire social, qui a pour mission de mettre en œuvre la politique, la stratégie et les valeurs définies par Groupe Guillin.

Groupe Guillin est une Holding qui définit et contrôle l'application de la stratégie du Groupe. La Holding est composée de 6 Directions (Opérationnelle, Juridique, Financière, Marketing, Informatique et Affaires Sociales). Elle est appuyée par un **Comité de Direction** qui est composé de l'ensemble des Directeurs Généraux non mandataires sociaux des sociétés du Groupe et des directeurs de la Holding Groupe Guillin. Ce comité est convoqué tous les 3 mois afin de :

- faire un point général sur l'état d'avancement des travaux en cours,
- faire une synthèse des résultats financiers en cours d'exercice,
- informer sur les nouveaux textes réglementaires applicables,
- réfléchir aux orientations et aux stratégies communes.

Les réunions du Comité de Direction abordent également les problématiques en matière d'hygiène et de sécurité, examinent les plans de prévention ainsi que le suivi des plans d'actions y afférant. Un Document Unique a été rédigé dans chacune des sociétés du Groupe avec pour objectif de lister l'ensemble des risques inhérents à l'activité industrielle et de lancer les actions permettant de réduire la gravité et/ou la probabilité d'occurrence du danger ; ce document est revu au moins une fois par an et après chaque événement le nécessitant.

Le Président du Conseil d'Administration également Directeur Général du Groupe Guillin est en relation permanente avec les Directeurs de la Holding (Opérationnel, Financier, Juridique, Affaires sociales et Informatique), les Directeurs Généraux des sociétés du Groupe et les Membres du Conseil d'Administration afin d'effectuer des points réguliers sur l'activité, d'échanger sur les orientations stratégiques et les problématiques rencontrées. Ces réunions ou échanges constituent des outils de pilotage essentiels permettant au Président de prendre des décisions rapides, adaptées et cohérentes.

## LES MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SONT PRÉCISÉES AUX ARTICLES 28 À 42 DES STATUTS.

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin, notamment les risques économiques, risques de taux et

de changes ainsi que les risques environnementaux sont abordés dans l'annexe des comptes consolidés du rapport annuel, pages 30 et 31.

Les procédures de contrôle interne sont mises en place en tenant compte de la culture et des principes d'action qui mettent en avant l'autonomie des filiales du Groupe. Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la Holding qui effectue des contrôles réguliers et systématiques en s'appuyant notamment sur les Directeurs Généraux des filiales et leur encadrement. La séparation des fonctions est un élément clé du contrôle interne. Le suivi de chaque opération est assuré au moyen d'un système de délégation de pouvoirs strict allant de la Direction Générale du Groupe aux directeurs des filiales.

**Une Direction Générale Opérationnelle** assure le suivi et l'accompagnement permanent de chacune des entités dans l'application des orientations stratégiques définies. Elle est chargée de s'assurer de la correcte application des procédures et de la bonne exécution des opérations. Elle assure le contrôle régulier et précis des performances de chaque filiale par le suivi d'indicateurs permettant une réactivité immédiate dans la prise de décision et la correction d'éventuelles faiblesses détectées.

**Un budget annuel** est réalisé au cours du dernier trimestre de l'année n-1 par chaque Directeur Général des filiales. Il est discuté avec les Directeurs Financier et Opérationnel puis approuvé par le Président. Le Directeur Général est, après accord, garant de son application.

**La Direction Financière** s'assure de l'exactitude des données comptables qui sont remontées par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur.

L'établissement des comptes consolidés du Groupe Guillin est effectué par la Direction Financière qui remonte informatiquement l'ensemble des données transmises par les sociétés. L'arrêté des comptes des filiales est effectué sur la base des règles comptables énoncées dans un manuel de procédures qui recense l'ensemble des principes comptables et financiers du Groupe et ce, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe.

**Manuel des procédures Groupe** : des procédures internes sont en place que ce soit concernant la trésorerie, les demandes d'investissements, les engagements de dépenses d'entretien, les signatures et délégations de pouvoirs, les responsabilités en termes de sécurité informatique. Elles sont regroupées dans un manuel tenu à jour.

Un processus rigoureux de tableaux de bord constitue un élément fondamental du contrôle interne et du suivi des performances. Ces éléments permettent un

suivi permanent des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Direction Financière Groupe.

Dans ce cadre, chaque société du Groupe prépare :

- un **reporting journalier de chiffre d'affaires** qui est consolidé par la Holding chaque semaine,
- un **compte-rendu mensuel d'activité** mentionnant les éléments structurels, conjoncturels et financiers de l'entreprise,
- un **reporting mensuel comptable simplifié**,
- un **reporting trimestriel détaillé** dont la forme est unique, centré sur un nombre précis d'indicateurs et d'éléments financiers. Il est remis à la Holding qui en effectue la consolidation.

Ces éléments constituent des outils essentiels de pilotage de l'activité du Groupe Guillin et de ses choix stratégiques. Ils permettent une réactivité immédiate face à toute dérive éventuelle en termes de gestion quotidienne, d'identification, d'analyse et de traitement des difficultés éventuellement rencontrées en cours d'année et ce, sans attendre la clôture semestrielle ou annuelle.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui vérifient puis certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe sur une base semestrielle et annuelle et délivrent une attestation sur les comptes semestriels consolidés du Groupe. Après chaque audit, le Groupe relève l'ensemble des points et recommandations portées à leur connaissance par les Commissaires aux Comptes pour assurer la mise en place et le suivi d'actions correctrices.

**La Direction Marketing** est garante du respect de la charte graphique et de l'image de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Elle veille à la bonne application des règles de communication établies concernant les documents administratifs des sociétés.

Elle coordonne et réalise pour le compte du Groupe et de ses sociétés tous les supports commerciaux et institutionnels ainsi que les stands lors des salons et le suivi des investissements produits.

La Direction Marketing a pour objectif principal de créer un Groupe homogène, transparent et cohérent au travers d'une image unique et fédératrice.

**La Direction Informatique** est responsable de la définition du schéma directeur du Groupe en termes d'organisation et d'architecture de système.

Elle coordonne et encadre l'ensemble des moyens informatiques et fonctionne à travers une équipe dédiée au développement, au suivi et au maintien de l'ensemble des outils informatiques de chaque société du Groupe, assurant ainsi un fonctionnement sécurisé et indépendant. La Direction Informatique fonctionne par pôle. Le premier gère l'ensemble des études et développement en assurant le suivi des nouveaux projets ainsi que la maintenance. Le deuxième pôle est chargé des réseaux et de la sécurité.

**La Direction Juridique** assure et est garante du respect de la législation et de la réglementation. Elle assiste et conseille les sociétés du Groupe dans les domaines juridiques tels que Droit des Sociétés, des Affaires et Economique afin de permettre une réactivité immédiate notamment dans la rédaction et la négociation de tout contrat ainsi que dans la prévention et la gestion des litiges. Elle gère pour toutes les Sociétés du Groupe la propriété industrielle et est garante des procédures en contrefaçon et concurrence déloyale.

Dans le domaine de l'assurance, elle est garante des procédures mises en place pour permettre au Risk Management d'identifier notamment les risques industriels, les réduire, les couvrir et améliorer l'allocation des ressources.

De plus, elle réalise une analyse bi-annuelle des risques latents chiffrés et non chiffrés de toutes les sociétés du Groupe qui est remise au Président et aux Commissaires aux Comptes.

**La Direction des Affaires sociales** assure la définition et la coordination de la politique sociale du Groupe et sa déclinaison auprès de ses filiales (administration du personnel, formation, gestion des compétences et des carrières, rémunérations, relations sociales...).

Elle a pour mission d'assister les sociétés du Groupe dans la mise en œuvre de toutes les nouvelles réglementations sociales. Elle est le garant de l'ensemble des procédures, du référentiel de paie et de ses évolutions.

Dans le cadre d'une politique sociale d'amélioration des performances individuelles de chaque salarié, Groupe Guillin s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences et pratique une politique de participation et d'intéressement des salariés au résultat de l'entreprise ainsi qu'un plan épargne entreprise. Il veille à la cohérence des rémunérations que ce soit en comparatif interne, régional et national.

## ACTIONS RÉALISÉES SUR L'EXERCICE 2010 ET PLAN D'AMÉLIORATION

La mise en place et le déploiement d'un système de contrôle interne s'inscrit dans la durée. La Direction Générale du Groupe et les responsables opérationnels font évoluer de manière continue le dispositif en place. Les procédures décrites ci-dessus ont démontré jusqu'alors leur efficacité.

Le challenge majeur relevé sur l'exercice 2010 par l'ensemble des équipes de la Holding a été l'intégration de Sharp Interpack (acquis en avril 2010) et sa mise aux normes Groupe. La décision stratégique de rendre indépendant juridiquement chacun des sites au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a été fondée sur le besoin d'avoir une meilleure lisibilité financière de chaque entité et donc un meilleur contrôle interne. Cette décision est également le fruit de notre vision de l'entreprise qui se doit de

disposer d'une structure à taille humaine avec des équipes autonomes et responsables où les rôles et missions de chacun sont clairement définis.

Il a donc fallu structurer les équipes comptables locales afin qu'elles soient en mesure de procéder de manière indépendante à l'arrêté de leurs comptes annuels. Divers modules de formation ont été élaborés pour leur permettre d'acquérir une connaissance la plus approfondie possible de nos règles de fonctionnement en matière de comptabilité et des normes IFRS applicables.

Parallèlement, le service Financier du Groupe a mené un important travail d'audit de l'existant afin de pouvoir assister les services comptables en place dans l'implémentation des " standards Groupe " (reportings, procédures, relations bancaires, trésorerie...).

De la même manière, le service Informatique Groupe a lancé un audit complet des systèmes d'information de chacune des sociétés acquises et a planifié un certain nombre d'actions notamment en termes de sécurisation des données et d'intégration " matériel et réseau " dans notre domaine Groupe Guillin. D'autre part, notre système d'information a été installé chez Sharpak Nederland qui n'avait pas de système propre.

Par ailleurs et de manière plus générale, la Direction Financière a également procédé sur l'exercice 2010 au contrôle de la bonne application du nouveau plan comptable Groupe (mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2010) et qui avait pour objectif d'harmoniser le langage comptable et financier de chacune des filiales du Groupe. Le bilan de cette action est extrêmement positif en termes de contrôle interne.

L'amélioration permanente des outils informatiques participe activement à la structuration du contrôle interne du Groupe Guillin. Ainsi, la Direction Informatique Groupe a, sur 2010, poursuivi sa mission de développement et d'amélioration de notre système d'information en mettant en place des nouveaux outils (firewall), en migrant des versions de logiciels (antivirus, firmware des switches, Lotus Notes) et en rationalisant une partie des réseaux des filiales existantes. L'ensemble de ses actions a pour objectif de sécuriser toujours mieux notre système d'information, d'uniformiser au maximum les différents sites du Groupe et de renforcer la performance des outils utilisés.

## II Rapports des commissaires aux comptes

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GUILLIN S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Guillin S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

Lyon, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Robert Dambo, Associé

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 149 388 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 de la note 2 " Principes, règles et méthodes comptables " de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisés, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

- L'information est donnée globalement pour l'ensemble des mandataires sociaux, sans indication des éléments composant ces rémunérations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 28 avril 2011

Paris La Défense, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Robert Dambo, Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque, Associé

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valeur des goodwill et actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de perte de valeur par le groupe comme décrit dans les notes 2.11, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant notamment la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions de flux de trésorerie issues des plans d'activité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Paris La Défense, le 28 avril 2011*

*Lyon, le 28 avril 2011*

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Robert Dambo, Associé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## 2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Contractants

#### Nature, objets, modalités des conventions

Montant en €  
(charge)/produit

#### Convention de management

Les prestations de management rendues par votre société au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base d'une redevance fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par chacune des sociétés suivantes.

Redevances facturées au titre de l'exercice :

GUILLIN EMBALLAGES	I 935 171
ALPHAFORM	I 226 200
DYNAPLAST	764 090
SOCAMEL TECHNOLOGIES	503 129
RESCASET CONCEPT	I 213 255

#### Redevances au titre des marques, modèles et/ou brevets

Votre société concède à ses filiales des licences de marques, brevets et/ou modèles non exclusives, moyennant une redevance annuelle forfaitaire par marque, brevet et/ou modèle dont le montant varie selon l'étendue géographique de la protection.

Redevances facturées au titre de l'exercice :

GUILLIN EMBALLAGES	66 550
ALPHAFORM	17 476
DYNAPLAST	48 739
SOCAMEL TECHNOLOGIES	8 256
RESCASET CONCEPT	16 446
NESPAK	6 819
VERIPACK EMBALAJES	8 631

**Contractants****Nature, objets, modalités des conventions****Montant en €  
(charge)/produit****Convention de licence d'utilisation de logos**

Votre société concède à ses filiales étrangères le droit non exclusif et non transférable à des tiers d'utiliser les logos de Groupe Guillin. La concession est consentie pour une durée d'un an, renouvelable, moyennant une commission annuelle fixée en fonction du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par filiale.

Commissions facturées au titre de l'exercice :

NESPAK	1 069 221
ANIS OPAKOWANIA	210 177
GUILLIN ESPANA	51 144
GUILLIN ITALIA	213 852
GPI UK	27 115
PREMIER PACKAGING	42 602
VERIPACK EMBALAJES	552 609

**Bail commercial**

La société Guillin Emballages consent à votre société un bail commercial portant sur des locaux à usage de bureaux (478 m<sup>2</sup>) situés à Ornans (25).

Loyers comptabilisés en charge au titre de l'exercice :

GUILLIN EMBALLAGES	(29 768)
--------------------	----------

**Bail commercial**

Votre société consent à la société Dynaplast un bail commercial portant sur des locaux à usage de stockage (7 770 m<sup>2</sup>) situés à Vedène (84).

Loyers facturés au titre de l'exercice :

47 129

Taxe foncière facturée au titre de l'exercice :

25 052	
DYNAPLAST	72 181

**Contrat de crédit revolving**

Votre société accorde, jusqu'au 31 décembre 2010, à la société ANIS OPAKOWANIA, un crédit revolving assorti d'un taux d'intérêt EONIA + 0,5%.

Le montant maximum de ce crédit est de 6 000 000 euros.

Montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice :

2 912 129

Intérêts comptabilisés au titre de l'exercice :

25 096

**Convention de prestation de services**

Les prestations de services rendues par votre société (assistance en matière notamment financière et comptable, juridique et fiscale, marketing) au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base du coût de revient.

Prestations de services facturées au titre de l'exercice :

NESPAK	121 499
ANIS OPAKOWANIA	27 064
GUILLIN ESPANA	1 245
GUILLIN ITALIA	3 535
VERIPACK EMBALAJES	14 260
PREMIER PACKAGING	966

Les personnes concernées par ces conventions sont les suivantes :

	<b>François Guillin</b>	<b>Christine Guillin</b>	<b>Sophie Guillin-Frappier</b>	<b>Bertrand Guillin</b>
<b>GRUPE GUILLIN SA</b>	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur et Directeur Général Délégué	Administrateur et Directeur Général Délégué
<b>Guillin Emballages SAS</b>	Président			
<b>Alphaform SAS</b>	Président			
<b>Dynaplast SAS</b>	Président			
<b>Rescaset Concept SAS</b>	Président			
<b>Socamel Technologies SAS</b>	Président			
<b>Nespak</b>	Président	Administrateur	Administrateur	Administrateur
<b>Anis Opakowania</b>			Présidente de la Gérance	
<b>Guillin España</b>	Gérant			
<b>Guillin Italia</b>	Président	Administrateur	Administrateur	Administrateur
<b>Veripack Embalajes</b>	Représentant permanent de Groupe Guillin, Administrateur unique			
<b>GPI UK</b>	Administrateur			
<b>Premier Packaging</b>	Administrateur			

*Lyon, le 28 avril 2011*

*Paris La Défense, le 28 avril 2011*

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Robert Dambo, Associé

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Alphonse Delaroque, Associé

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS

### Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011

#### 10<sup>ème</sup> résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Guillin SA et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209 al.7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale (7<sup>ème</sup> résolution) et serait donnée pour une période de dix huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de deux ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

*Lyon, le 04 mai 2011*

*Paris La Défense, le 04 mai 2011*

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Robert Dambo, Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque, Associé



# RAPPORT ANNUEL 2009

*Rapport comportant 84 pages*





Une offre d'emballages alimentaires standards et de matériels associés unique en Europe



# RAPPORT ANNUEL 2009



## Sommaire

2	Groupe Guillin
6	Rapport de gestion
15	Comptes consolidés
49	Comptes sociaux
63	Assemblée générale mixte
73	Rapports

### ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.*

Le Président Directeur Général  
François GUILLIN

## Historique

**1972** > Création à Lods, en Franche-Comté, d'une structure artisanale de fabrication de barquettes pour la restauration collective.

**1973** > Lancement de la gamme Patipack, boîte plastique à destination des pâtisseries des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).

**1978** > Lancement de Multipack, boîte plastique à charnière auto-fonctionnelle pour les traiteurs de la GMS.

**1983** > Création d'une unité de stockage de 2 100 m<sup>2</sup> à Ormans s'ajoutant aux 3 500 m<sup>2</sup> de Mouthier Haute-Pierre (Doubs, France).

**1985** > Élargissement de la structure commerciale aux commerces traditionnels.

**1986** > Lancement d'un département export.

**1987** > Création à Ormans d'une unité de calandrage de feuilles de matière plastique PVC.

**1988** > Transfert du siège social de Mouthier Haute-Pierre sur un site d'avant-garde à Ormans.

**1989** > Introduction de Guillin Emballages sur le Second Marché de la Bourse de Lyon.

**1990** > Rachats d'Alphaform et de Dynaplast, sociétés spécialisées dans la barquette et la vaisselle plastique. Création d'une filiale de distribution : GPI UK au Royaume-Uni.

**1992** > Cotation en bourse de la holding SA Groupe Guillin.

**1993** > Rachat de Nespak, société spécialisée dans les emballages pour fruits et légumes.

**1996** > Création d'une nouvelle gamme de boîtes pâtisseries très innovantes et à caractère traditionnel : Classipack.

**1998** > Mutation du PVC au PET. Création d'une nouvelle unité d'extrusion de PET chez Guillin Emballages.

## I LA STRATÉGIE DU GROUPE GUILLIN

Une stratégie industrielle et commerciale de qualité qui, sur les marchés de la grande distribution, du commerce traditionnel, de la restauration hors domicile commerciale ou sociale, des fruits et légumes et des industries agroalimentaires, assure au Groupe Guillin le leadership européen dans ses deux activités : l'emballage plastique alimentaire standard thermoformé et le matériel de scellage et de remise en température.



## II UN MÉTIER

Le Groupe Guillin se compose de 15 sociétés spécialisées par marchés et par pays, chacune maîtrisant parfaitement l'ensemble de son processus industriel et commercial via la conception de produits standard, le développement d'outillages, la production des feuilles plastiques extrudées, le thermoformage et la commercialisation de leurs produits. Les sociétés du Groupe Guillin peuvent ainsi répondre aux attentes de leurs clients avec les meilleurs produits et services, dans les meilleurs délais.

## III UNE PRÉSENCE EUROPÉENNE

Parce que l'Europe est un marché aux spécialités nombreuses et aux réseaux complexes, le Groupe Guillin œuvre chaque jour dans le sens d'une offre exhaustive et cohérente, soutenue par une distribution de proximité au maillage dense et performant. La synergie industrielle et géographique de ses filiales, l'intégration complète du processus de production, la recherche permanente de l'innovation permettent aux sociétés du Groupe Guillin de se développer en Europe et d'offrir à leurs clients dans chacun des pays européens un service irréprochable.

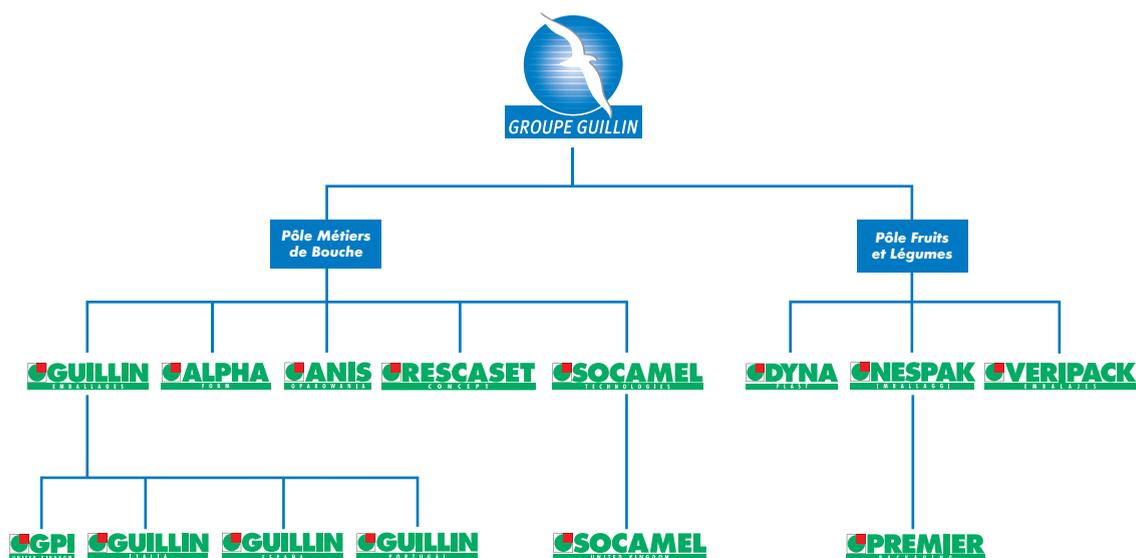


## IV UNE OFFRE DE PRODUITS INNOVANTE, COMPLÈTE ET QUALITATIVE



Boîtes pâtisseries ■ Boîtes traiteurs ■ Barquettes à filmer, à sceller ■ Vaisselle ■ Barquettes, boîtes, alvéoles pour fruits et légumes ■ Chariots de remise en température ■ Machines de scellage...

## V UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE PAR MÉTIERS



## VI DES ÉQUIPES RESPONSABLES ET PROFESSIONNELLES



Dans un contexte où la concurrence internationale est forte, l'anticipation est devenue au fil des ans le moteur essentiel du développement du Groupe Guillin. Un certain sens de l'audace autour duquel s'est construit et consolidé un management rigoureux et efficace. Les compétences humaines fondées sur le professionnalisme, la réactivité, la solidarité et l'inventivité lui permettent une efficacité et un partenariat unique avec ses clients. Une culture d'entreprise au sein de laquelle les hommes et les femmes du Groupe renforcent leurs acquis et s'épanouissent dans une relation dynamique, responsable et constructive. Une culture d'entreprise forte, au service du développement harmonieux du Groupe.



**1999** > Certification qualité ISO 9001 acquise pour l'ensemble des sociétés du Groupe Guillin.

**2000** > Développement de Thermipack, qui reçoit l'Oscar de l'emballage et l'Oscar européen "Eurostar".

**2001** > Renforcement de la stratégie RHD avec l'acquisition du Groupe Socamel / Rescaset. Apport des matériels de scellage, de transport et de remise en température des repas.

**2002** > Lancement des nouvelles boîtes chaudes Archipack et Marmipack. Acquisition de MacTrade, distributeur principal de Guillin Emballages en Italie qui devient Guillin Italia.

**2003** > Création d'une société de distribution en Espagne : Guillin España, filiale de Guillin Emballages.

**2004** > Création de Anis Opakowania et acquisition des actifs de Anis SA en Pologne.

**2005** > Acquisition par Anis Opakowania des actifs de la société polonaise Blister Box qui dispose d'une gamme de produits en PP et OPS complémentaire à celle d'Anis Opakowania.

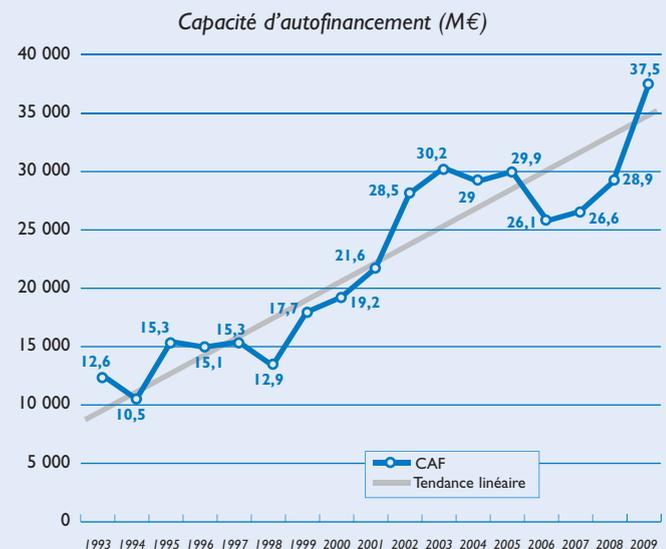
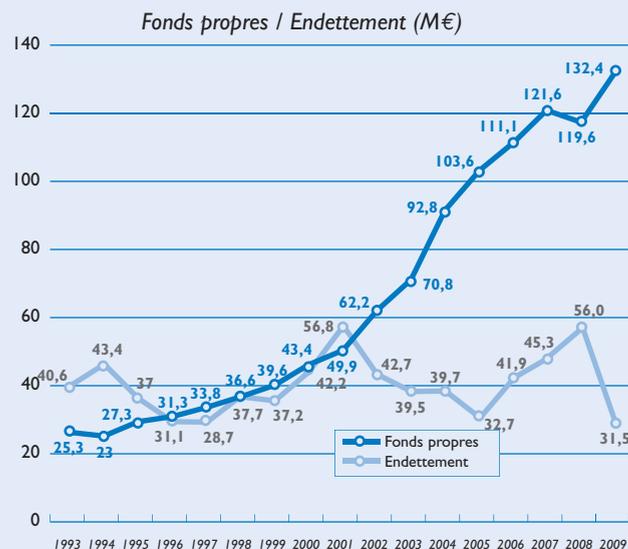
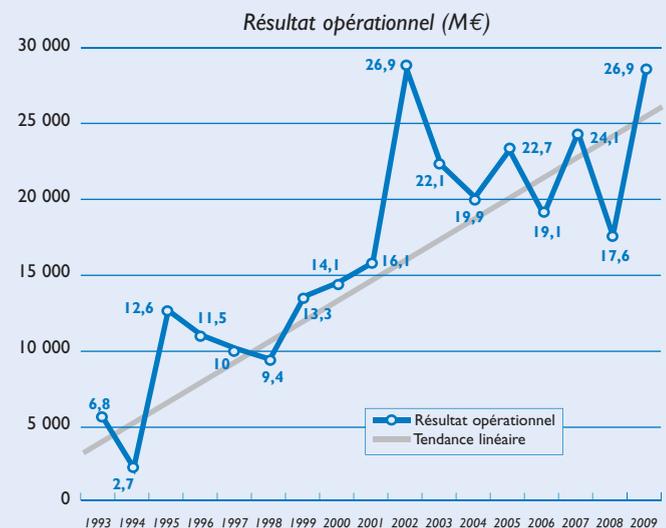
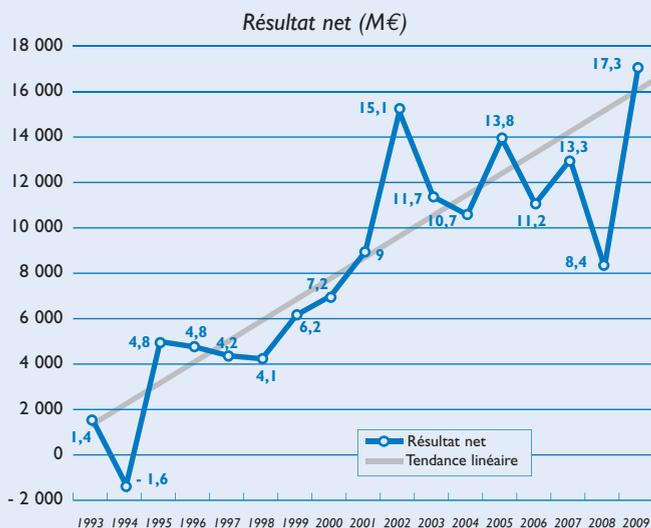
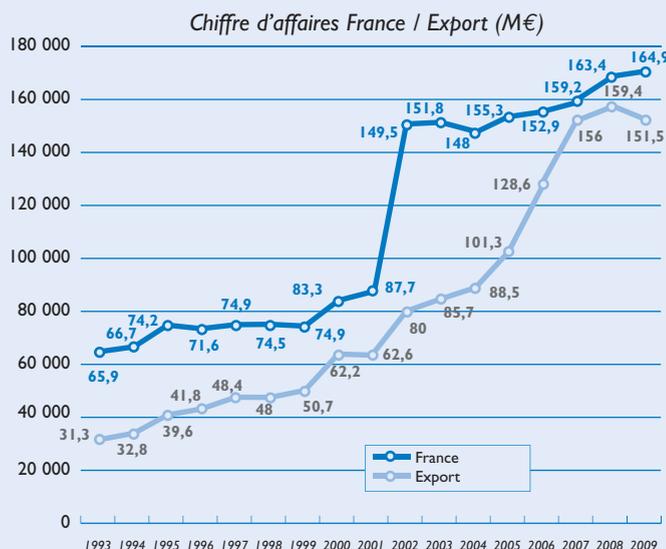
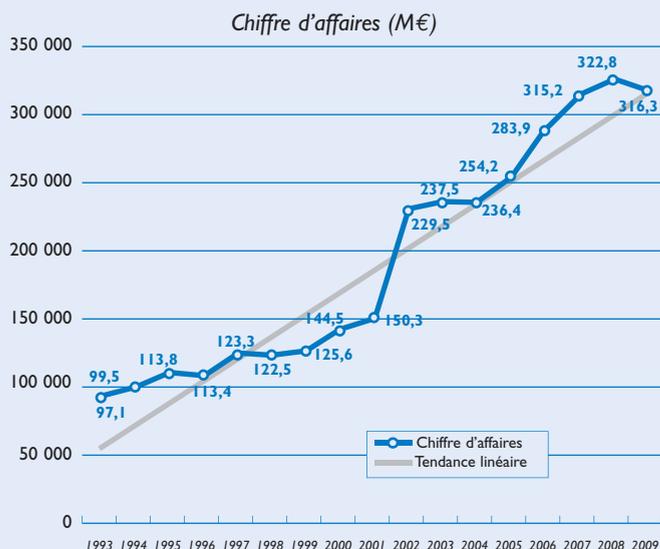
**2006** > Création de Veripack Embalajes. Acquisition des actifs relatifs à l'activité d'emballages pour fruits et légumes du site de Barbera del Vallès de la société Autobar Packaging Spain. Acquisition par Nespak de la société de distribution d'emballages fruits et légumes Premier Packaging située au Royaume-Uni.

**2007** > Création de la société Socamel UK et acquisition des actifs de la société Colston au Royaume-Uni par Socamel UK, filiale à 100% de Socamel Technologies.

**2008** > Création d'un emballage pâtisseries novateur Desipack.

**2008** > Création d'une société de distribution au Portugal : Guillin Portugal, filiale de Guillin Emballages.

# VII LE GROUPE GUILLIN EN QUELQUES CHIFFRES



# VIII DES UNITÉS PRODUCTIVES ET RÉACTIVES



## > GUILLIN EMBALLAGES

Zone industrielle - BP 89 - 25290 ORNANS (France)  
Tél. 03 81 40 23 00 - Fax 03 81 57 10 59 (département France)  
Tél. 03 81 40 23 45 - Fax 03 81 62 15 78 (département Export)  
[www.guillin-emballages.com](http://www.guillin-emballages.com)

## > GUILLIN ESPAÑA

C/. Asturias, 4 - Pol. Ind Salinas  
08830 SANT BOI DE LLOBREGAT - Barcelone (Espagne)  
Tél. 93 652 46 34- Fax 93 640 69 04  
[www.guillin.es](http://www.guillin.es)

## > GUILLIN ITALIA

Via Bernini, 6 - 20040 USMATE VELATE (MI) (Italie)  
Tél. 039 6014371 - Fax 039 6882169  
[www.guillin.it](http://www.guillin.it)

## > GPI UK Ltd

Unit 6 - Merlin Way - North Weald Airfield  
EPPING - Essex CM 16 6 HR (Royaume-Uni)  
Tél. 0044 1992 524439 - Fax 0044 1992 524522  
[www.guillinpackaging.co.uk](http://www.guillinpackaging.co.uk)

## > GUILLIN PORTUGAL

Polígono Industrial Parque Tejo - EN 10 - Km 131,2  
Forte da Casa - 2625-445 FORTE DA CASA (Portugal)  
Tél. 219 580 714 - Fax 219 570 787  
[www.guillin.pt](http://www.guillin.pt)



## > ALPHAFORM

26240 BEAUSEMBLANT (France)  
Tél. 04 75 03 79 00 - Fax 04 75 03 14 99  
[www.alpha-form.com](http://www.alpha-form.com)



## > DYNAPLAST

BP 128 - Rue Just Meisonasse  
89600 SAINT-FLORENTIN (France)  
Tél. 03 86 43 81 00 - Fax 03 86 35 15 79  
[www.dynaplast.com](http://www.dynaplast.com)



## > NESPAK

Via Damano, 1- 48024 MASSA LOMBARDA (Italie)  
Tél. 0545 979 797 - Fax 0545 979 700  
[www.nespak.com](http://www.nespak.com)

## > PREMIER PACKAGING

Grove Road - Preston  
CANTERBURY - Kent CT3 1 EF (Royaume-Uni)  
Tél. 01227 722575 - Fax 01227 720880  
[www.premier-packaging.ltd.uk](http://www.premier-packaging.ltd.uk)



## > ANIS OPAKOWANIA

UL. Przemysłowa 3 - 56400 OLESNICA (Pologne)  
Tél. +48 71 399 21 11 - Fax +48 71 399 21 21  
[www.anis.pl](http://www.anis.pl)



## > VERIPACK EMBALAJES-Sociedad unipersonal

Mogoda, 26-64 - Pol. Ind. Can Salvatella  
08210 BARBERÀ DEL VALLÈS - Barcelone (Espagne)  
Tél. +34 93 729 20 10 - Fax +34 93 729 35 29  
[www.veripack.es](http://www.veripack.es)



## > RESCASET CONCEPT

Rue Les Eptmes - 38140 RIVES (France)  
Tél. 04 76 91 21 25 - Fax 04 76 91 21 22  
[www.rescaset.com](http://www.rescaset.com)



## > SOCAMEL TECHNOLOGIES

Chemin Allivet - 38140 RENAGE (France)  
Tél. 04 76 91 21 21 - Fax 04 76 91 21 31  
[www.socamel.com](http://www.socamel.com)

## > SOCAMEL UK Ltd

Brunel Park - Bumpers Farm  
CHIPPENHAM - Wiltshire SN14 6NQ (Royaume-Uni)  
Tél. 01249 444 411 - Fax 01249 443 955  
[www.socameluk.co.uk](http://www.socameluk.co.uk)

## I ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DU GROUPE GUILLIN

Le système financier a traversé en 2008 et 2009 une crise d'une ampleur sans précédent. Cette crise a été évolutive : elle a successivement atteint différents marchés, différents acteurs, différents pays pour devenir une crise économique mondiale touchant de manière significative l'économie réelle.

En 2009, le PIB de la France a diminué de 2,2 %, celui de la zone euro de 4,1 %, celui de l'Union Européenne de 4,2 %. Cette crise économique n'a pas été sans conséquence pour le Groupe Guillin. En effet, le Groupe Guillin a réalisé 94,5 % de son chiffre d'affaires dans l'Union Européenne avec notamment 52,1 % en France et 16 % en Italie.

Le Groupe Guillin a donc dû s'adapter à ce nouvel espace économique avec une baisse du PIB dans l'ensemble des pays européens.

L'activité économique du Groupe Guillin au premier trimestre 2009 a fortement été affectée par cette crise puisque le PAO (Produit des Activités Ordinaires) a baissé de 7,4 % par rapport au premier trimestre 2008. La croissance du PAO est redevenue positive au quatrième trimestre à 4,1 % par rapport au quatrième trimestre 2008. Sur l'année 2009, le PAO est en retrait de 1,8 %.

En 2009, la crise économique a entraîné une baisse des prix des matières premières plastiques ; ceux-ci ont été à des plus bas historiques au cours du premier trimestre 2009 ce qui a entraîné une baisse des prix de vente sous l'effet de la concurrence. Puis, ils ont augmenté tout au long de l'année de manière très significative avec pour corollaire une inversion du ciseau matières.

Les taux d'intérêt en 2009 ont été à des plus bas historiques, permettant de diminuer de façon significative le coût de l'endettement.

Les conditions climatiques en Europe ont eu une influence notable sur la vente d'emballages pour les fruits et légumes. En 2009, elles ont été "capricieuses" avec notamment un retard en début de saison pour la fraise en raison de problème de floraison et une production de raisin de table en retrait, à noter une progression pour la pêche-nectarine. De façon générale, la saison 2009 a été légèrement meilleure que 2008 qui avait été une année médiocre.

En dépit des contraintes économiques et climatiques, le Groupe Guillin a su atteindre un niveau de cash flow et de rentabilité des plus satisfaisants.

## II LE GROUPE GUILLIN

### QUALITÉ/ GAMMES/ SERVICES : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis 1972, ce concept est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se traduit par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation et de contrôle réguliers auprès de toutes les équipes. La politique de gammes s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marchés. Enfin, l'esprit de services qui anime chaque collaborateur se fonde sur l'anticipation des besoins, et s'appuie sur une organisation logistique rigoureuse et réactive.

### UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Amour du travail bien fait, réactivité, audace, anticipation, sens du service, mouvement permanent... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale.

Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions,

continuent à guider et à motiver les 1500 salariés qui constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe, qui réalise plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

### UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe. Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

### DOMAINE D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie,...) des fruits et légumes et de la restauration hors domicile,
- le matériel (chariots de distribution de repas et operculeuses destinés aux cuisines centrales).

## LA SOCIÉTÉ MÈRE SA GROUPE GUILLIN

Pour fédérer et harmoniser les 15 sociétés réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur la holding basée à Ornans qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions et décider des investissements.

La maîtrise globale de la finance à la consolidation comptable, la définition et le contrôle des budgets de fonctionnement des filiales et le développement de l'informatique, constituent les clefs d'une dynamique de croissance harmonieuse.

La holding emploie 32 personnes regroupées dans 6 directions (opérationnelle, juridique, financière, informatique, marketing, et affaires sociales) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le Directeur Général Opérationnel, par son action au quotidien auprès des différentes filiales, assure que toutes les synergies et potentialités de chacun soient capitalisées. Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 7,5 millions d'euros en diminution de 0,1 million d'euros par rapport à 2008. Ce chiffre est constitué de la facturation de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et marketing et également des redevances pour l'utilisation du logo du Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets.

## LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur emballages représente 88,2 % du P.A.O (Produits des Activités Ordinaires) total du Groupe Guillin.

### 1- Modification de périmètre

Le périmètre est inchangé par rapport à l'exercice 2008, néanmoins nous vous rappelons la création de la société Guillin Portugal située à Lisbonne, qui a commencé son activité fin 2008.

### 2- L'activité du secteur "emballages"

Le Groupe Guillin est le leader européen en emballages plastiques alimentaires standards type unité de vente consommateurs. Par sa filiale Dynaplast, le Groupe Guillin est également un intervenant de niches sur son activité de fabrication et de commercialisation de feuilles plastiques. Ce secteur lui permet essentiellement de participer à l'offre globale marketing du Groupe.

Le PAO 2009 du secteur emballages s'établit à 272 millions d'euros contre 278,7 millions d'euros en 2008, soit une diminution de 2,4 % pour un volume en progression de 4 %.

### 2-1 L'emballage pour les métiers de bouche

Pour répondre à la demande de l'ensemble des acteurs des métiers de bouche, le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards pensés, conçus et fabriqués en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment.

Le marché du commerce traditionnel et de la grande distribution se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, poissonniers, pâtisseries...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables inviolables... Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Multipack, Patipack, Classipack, Snackipack, Pyramipack, Rubipack... Le Groupe Guillin est présent sur ce marché au travers de ses unités Guillin Emballages (et de ses 4 filiales commerciales), Alphaform et Anis Opakowania. Chaque société du Groupe Guillin dispose d'une large gamme de produits propres complétée par ceux des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi une gamme d'emballages des plus étendue.



**Guillin Emballages**, berceau du Groupe, fut la première société à concevoir, fabriquer et distribuer sur stock des emballages plastiques thermoformés standards en grandes séries. Elle vend dans toute l'Europe aux GMS et professionnels des métiers de bouche. Elle est dotée d'un outil industriel de haute performance et d'unités de stockage ultra réactives. Guillin Emballages possède quatre filiales commerciales et logistiques : en Angleterre "GPI UK", en Espagne "Guillin España", en Italie "Guillin Italia" et au Portugal "Guillin Portugal". Guillin Emballages affirme avec dynamisme ses objectifs européens, au service du consommateur au travers la grande distribution et l'ensemble de ses distributeurs et de ses filiales.

**Alphaform** est le partenaire "Emballages" des commerces traditionnels, de la restauration hors domicile commerciale et sociale, des cash and carry. Pour répondre aux besoins de cette clientèle, Alphaform dispose d'une

gamme complète d'assiettes, plats, bols, barquettes, boîtes, plateaux repas et emballages traiteurs. Ses produits originaux et évolutifs répondent aux exigences des clients en matière d'hygiène, de transport et de conservation. En France et en Europe, Alphaform dispose d'un réseau unique de distributeurs partenaires.

**Anis Opakowania** est un acteur majeur de l'emballage plastique à destination des grandes et moyennes surfaces, des industries agro-alimentaires et des commerces traditionnels en Pologne. Fort d'un bon positionnement stratégique en Europe Centrale, Anis Opakowania est le vecteur de croissance du Groupe Guillin sur cette zone géographique.

**Dynaplast** agit indirectement sur ce secteur d'activité en produisant pour les filiales du Groupe certains emballages en PP et PET en fonction de son savoir-faire.

**Nespak** propose une offre complémentaire de barquettes PSE à destination principalement des produits carnés.

**Rescaset Concept** est le promoteur depuis plus de vingt ans du concept de distribution de repas en liaison froide pour la restauration collective avec un positionnement important sur le marché français. Rescaset Concept distribue des lignes de produits à usage unique à la restauration collective et à l'industrie agro-alimentaire. Elle fabrique et commercialise les matériels de scellage nécessaires à la bonne utilisation de ses produits.

**Form'Plast**, société détenue à 30 % par le Groupe Guillin, est spécialisée dans le thermoformage de barquettes à effet barrière pour l'industrie agro-alimentaire.

## 2-2 L'emballage pour les fruits et légumes

Sur ce marché international très compétitif et fortement soumis aux contraintes climatiques, le Groupe Guillin a mis en place une organisation qui offre à ses clients une proximité, gage d'une réactivité optimale.

Les attentes et besoins des producteurs et conditionneurs



de fruits et légumes sont par nature liés aux variations saisonnières, climatiques et locales. Face à cette difficulté, le Groupe a su imaginer et proposer une offre variée et adaptée aux particularités de ces aliments.

Sa commercialisation et sa diffusion sont assurées par un réseau dynamique de sociétés spécialisées par marchés et par pays assurant une réelle proximité avec le client.

**Nespak** et sa filiale anglaise **Premier Packaging** est un acteur de référence sur le marché Européen des fruits et légumes. Il y développe la majeure partie de son chiffre d'affaires avec plus de 40 % hors Italie.

**Dynaplast** est un acteur incontournable du marché des fruits et légumes en France en proposant une offre de produits innovants et à forte valeur ajoutée en PP et PET. Il offre également sa large gamme à ses sociétés sœurs Nespak et Veripack Embalajes.

**Veripack Embalajes**, est le spécialiste espagnol de l'emballage pour les fruits rouges en Europe. Il conçoit, fabrique et commercialise ses produits en très grandes séries à une large clientèle.

## 2-3 La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastiques pour le thermoformage haut de gamme. Elles sont assurées par la société Dynaplast qui possède une expertise reconnue par les thermoformeurs intégrés et les sous-traitants. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques dans des délais très brefs et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

## 2-4 Résultat opérationnel du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel du secteur "emballages" s'élève à 22,5 millions d'euros en augmentation de 71,8 % par rapport à 2008, le résultat opérationnel récurrent (hors plan social de Veripack Embalajes) est de 26,5 millions d'euros en progression de 62,6 %.

Cette augmentation du résultat opérationnel récurrent s'explique par trois facteurs :

- une amélioration de la marge,
- la maîtrise des autres achats et charges externes qui diminuent de 3,4 %,
- une amélioration globale de la productivité.

Concernant le résultat opérationnel non récurrent, il est impacté par une charge couvrant les coûts du plan social de Veripack (Espagne) annoncé en mai 2009 pour un montant de 4 millions d'euros. Ce plan, mis en œuvre au cours du deuxième semestre 2009, a été comptabilisé en autres charges opérationnelles.

## LE SECTEUR “MATÉRIELS”

Le marché de la restauration hors domicile comprend la restauration commerciale (sur place ou à emporter) et la restauration sociale (en établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, de la défense...). Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et chaude.

Cette activité représente 11,8 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Trois sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et sa filiale anglaise Socamel UK et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.



### I- L'activité du secteur “matériels”

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements destinés à la logistique de la liaison froide au travers de Socamel Technologies et de sa filiale Socamel UK ainsi que de Rescaset Concept qui fabriquent et commercialisent les matériels suivants :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,

- fours de remise en température, destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots “Socamel” utilisent “l'air pulsé”,
- cabines de lavage pour désinfecter et sécher les chariots. Elles permettent de nettoyer les matériels et de lutter contre les maladies nosocomiales.

L'association emballages / matériels permet d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités, des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraite, le développement de nouveaux produits et concepts, la politique volontariste de croissance à l'international doivent permettre de poursuivre significativement le développement de l'activité.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, l'activité de conception et de fabrication des scelleuses a été transférée de la société Socamel Technologies vers la société Rescaset Concept, terminant la réorganisation industrielle et commerciale de ces deux sociétés.

Malgré la crise économique, le PAO du secteur « matériels » s'inscrit en progression de 3,1 % par rapport à 2008.

### 2- Résultat Opérationnel du secteur “matériels”

Le résultat opérationnel s'élève à 2,5 millions d'euros représentant 6,9 % du PAO, en progression de 25 % par rapport à 2008. Ce résultat s'explique par :

- une amélioration de la marge,
- la maîtrise des autres achats et charges externes qui diminuent de 8,8 %,
- une amélioration globale de la productivité.

## III LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU GROUPE GUILLIN

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Les investissements industriels représentent 15,9 millions d'euros en 2009 soit 5,2 % du PAO dont 15 millions d'euros pour le secteur emballages. Les machines et outillages s'élèvent à 12,2 millions d'euros et les

constructions de bâtiments à 2,3 millions d'euros.

Le Groupe Guillin avait fortement investi (52,3 millions d'euros) en 2007 et 2008, en 2009 il a retrouvé un niveau plus normatif d'investissements. Il en sera de même en 2010 puisque les investissements prévus, hors croissance externe, seront de l'ordre de 20 millions d'euros.

## ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute et l'anticipation a un objectif : toujours conserver un concept d'avance.

### L'ANTICIPATION : DE L'INTUITION À L'APPLICATION

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

### L'INNOVATION AU CŒUR DU SUCCÈS

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits, et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe. Des bains spéciaux ont par exemple été mis au point pour garantir un effet anti-buée aux emballages plastiques.

Les produits phares étant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place dès 1978.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 300 titres de propriété industrielle.

Ces études et recherches concernent également de nouvelles technologies et plus particulièrement pour

l'activité matériels des projets pour la lutte contre les maladies nosocomiales (cabine de lavage).

### LE DESIGN : UN ACCESSOIRE DE SÉDUCTION STRATÉGIQUE

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche ou des fruits et légumes, intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre moderne, fonctionnel et parfaitement adapté au besoin de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement pour le secteur emballages et 4% pour le secteur matériels.

Les efforts de recherche et développement dans les différents secteurs doivent permettre au Groupe d'augmenter son offre produits et d'améliorer ses prix de revient par la réduction de la consommation des matières et des énergies, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de la norme IAS 38. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

## IV L'ACTIVITÉ DU GROUPE GUILLIN EN 2009

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS

#### COMPTE DE RÉSULTAT

La crise économique a eu d'importantes conséquences sur les comptes du Groupe Guillin en 2009. En effet, le PAO, qui s'élève à 308,3 millions d'euros, est en retrait de 5,6 millions d'euros, soit 1,8 % par rapport à 2008.

La baisse du PLN et de la GBP ont eu un impact significatif sur le PAO, puisqu'il aurait été supérieur de 3 millions d'euros à taux de change constant, ces deux devises représentant 5,3 % du PAO total.

L'évolution du PAO par trimestre est la suivante :

- 1<sup>er</sup> trimestre : - 7,4 %
- 2<sup>ème</sup> trimestre : - 2,8 %
- 3<sup>ème</sup> trimestre : - 0,8 %
- 4<sup>ème</sup> trimestre : + 4,1 %

La crise économique a surtout affecté l'activité du premier semestre 2009, l'évolution du PAO est redevenue positive à partir du quatrième trimestre avec 4,1% par rapport au quatrième trimestre 2008.

En 2009, la crise économique a entraîné une baisse des prix des matières premières plastiques ; ceux-ci ont été à des plus bas historiques au cours du premier trimestre 2009 puis ont augmenté de manière significative tout au long de l'année 2009 pour retrouver pratiquement les niveaux de prix de 2007 et du 1<sup>er</sup> semestre 2008.

Cette baisse de prix n'a pas été sans conséquence puisqu'elle a entraîné une baisse des prix de vente dans un environnement où la concurrence est exacerbée.

**La marge du secteur emballages** augmente de 11,6 millions d'euros par rapport à 2008. Cette variation s'explique par :

- un gain sur les coûts d'achat de 22,6 millions d'euros,
- un perte due à la baisse des prix de vente de 17,1 millions d'euros,
- un gain dû à la hausse des volumes de 6,1 millions d'euros.

**La marge du secteur matériels** augmente de 2,4 millions d'euros due essentiellement à l'amélioration de la productivité de ce secteur.

**Le résultat opérationnel récurrent** s'élève à 30,9 millions d'euros en 2009 en progression de 10,1 millions d'euros soit 48,6 %, il représente 10 % du PAO. Cette amélioration du résultat opérationnel récurrent s'explique par :

- une amélioration des marges,
- la maîtrise des autres achats et charges externes qui diminuent de 4,4 %,
- une amélioration globale de la productivité.

En effet, les frais fixes diminuent de 5,3 % soit 1,1 million d'euros par rapport à 2008 en raison notamment d'une amélioration des coûts d'entretien et d'une réduction des coûts de publicité. Ils représentent 6,2 % du PAO en 2009.

Les frais variables augmentent en proportion des quantités vendues ou fabriquées. Les charges variables représentent 12,1 % du PAO en 2009, elles étaient de 12,4 % en 2008. Cette amélioration est due essentiellement à une meilleure productivité de l'ensemble des postes. Les charges de personnel représentent 21,9 % du PAO contre 20,6 % en 2008.

Les frais de personnel hors intéressement et participation sont stables (+ 0,2 % par rapport à 2008), traduisant une amélioration de la productivité, en effet les volumes du secteur « emballages » ont augmenté de 4 %.

L'augmentation de 4,1 % du poste « Charges de personnel » est due au quasi doublement de l'intéressement et de la participation. Le Groupe Guillin a une politique très dynamique de participation et d'intéressement des salariés aux résultats dans ses différentes filiales.

**Le résultat opérationnel** s'élève à 26,9 millions d'euros, en hausse de 52,8 % par rapport à 2008 soit 9,3 millions d'euros. Cette augmentation est due à la hausse du résultat opérationnel récurrent.

Par ailleurs, ce résultat opérationnel est impacté par le coût du plan social de Veripack (Espagne) annoncé en mai 2009 pour un montant de 4 millions d'euros. Cette charge a été comptabilisée en autres charges opérationnelles. L'objectif pour Veripack est le retour à l'équilibre de son résultat d'exploitation en 2010.

**Le coût de l'endettement financier** diminue de 1,6 million d'euros, conséquence de la baisse des taux et de la diminution de la dette financière en 2009 de 24,5 millions d'euros.

**Le résultat net** s'élève à 17,3 millions d'euros, il a doublé par rapport à 2008, conséquence de l'amélioration du

résultat opérationnel et de la diminution du coût de l'endettement financier.

**La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts** s'élève à 37,5 millions d'euros, représentant 12,2 % du PAO, en augmentation de 31,2 % par rapport à 2008.

## BILAN

La structure financière 2009 est saine. La situation nette s'élève à 132,4 millions d'euros. La dette financière nette est de 31,5 millions d'euros, le taux d'endettement (gearing) s'établit à 0,24 contre 0,47 en 2008. Il est à noter que 7 millions d'euros d'actions d'auto-contrôle, représentant 9,4 % du total des actions du Groupe Guillin, ont été présentés en diminution des capitaux propres conformément aux normes IFRS.

L'endettement au 31/12/2009 diminue de 24,5 millions d'euros, conséquence d'une forte augmentation de la capacité d'autofinancement et d'investissements 2009 plus normatifs (15,9 millions d'euros).

La gestion du besoin en fonds de roulement est pour le Groupe Guillin une de ses priorités. Elle a été fortement pénalisée par la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie). Cette loi française que le Groupe Guillin respecte, réduit de façon significative les délais de paiement en France. Le Groupe Guillin a de nombreux clients étrangers, ses fournisseurs pour les filiales françaises sont principalement français, nous constatons donc au 31 décembre 2009 que le poste clients baisse de 4,2 millions d'euros, le poste fournisseurs baisse de 9,7 millions d'euros, créant un besoin de trésorerie supplémentaire de 5,5 millions d'euros. Sans cette loi, la dette financière du Groupe aurait été de 26 millions d'euros.

Par rapport à une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts de 47,5 millions d'euros, la dette financière nette représente 0,7 année, la dette financière à plus d'un an 0,7 année également.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice de 7 647 283,94 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes, pour :  
5 082 187,50 euros
- après prélèvement du report à nouveau :  
368 468,00 euros
- le solde, soit la somme de 2 933 564,44 euros étant affecté à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,50 euros.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la réfaction est de 40% pour les dividendes versés à partir de 2006 (article 158-3-2° du CGI) uniquement pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

## AMENDEMENT DE LA NORME IAS I ET APPLICATION D'IFRS 8

Le Groupe applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 les nouveaux textes, ceux-ci ont eu un impact sur les états financiers du Groupe et constituent des changements de méthodes comptables telles que IAS I et IFRS 8. Une information spécifique a été donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009

Aucun événement particulier à la date du 31 mars 2010 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2009 qui soit de nature à modifier les comptes 2009.

## ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

«Trois scénarios peuvent ainsi être évoqués :

- (a) un scénario « trou d'air », dans lequel le PIB potentiel et sa croissance ne sont pas durablement affectés par la crise et peuvent être rapidement restaurés ;
  - (b) un scénario dans lequel le niveau du PIB potentiel est durablement affecté par la crise, car sa croissance ne retrouve que progressivement son niveau d'avant-crise ;
  - (c) un scénario dans lequel le PIB potentiel et sa croissance sont affectés à long terme. Le scénario le plus crédible.
- Etant donnée la fragilité de la mesure du PIB potentiel en temps réel, l'analyse de l'impact de la crise sur la croissance potentielle n'est robuste qu'ex post. Ainsi, les trois scénarios envisagés supra restent à ce stade tous possibles. Toutefois, les considérations suivantes conduisent à privilégier un effet « sur

le niveau » du PIB potentiel (scénario b) dans les économies avancées, sans néanmoins écarter un effet possible sur le taux de croissance du PIB potentiel (scénario c).»

(Source : Banque de France - Documents et débats n°3 janvier 2010).

Le Groupe Guillin partage l'analyse de la Banque de France et constate que l'activité économique 2010 sera encore particulièrement incertaine. Le Groupe Guillin prend toutes les dispositions nécessaires pour s'adapter à ce nouveau paysage économique. Il a de nombreux atouts, ses innovations, ses investissements très significatifs ces dernières années, sa réactivité commerciale et industrielle, sa capacité à générer du cash flow et sa structure financière lui permettront de traverser cette crise d'une rare ampleur. Le Groupe Guillin reste positionné sur des marchés européens porteurs et en croissance à moyen terme. Doté d'unités de production puissantes spécialisées par produit et par matière, et grâce à une politique volontariste d'investissements et de croissance externe, le Groupe Guillin offre à ses clients une gamme de produits de qualité unique et reconnue lui permettant d'aborder son avenir avec sérénité.

Toutefois, dans ce contexte économique incertain, nous ne sommes pas en mesure de donner de prévisions.

**Croissance externe.** Le Groupe Guillin est en cours de finalisation de l'acquisition de la société SHARP INTERPACK. En 2009, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 84 millions de Livres Sterling essentiellement en Grande-Bretagne (85%).

## RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2009 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 million d'euros net de charges et d'impôts.

## V LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE GUILLIN

L'information relative aux risques du Groupe est disponible dans l'annexe consolidée § 2.24.

## VI LE GROUPE GUILLIN ET LA BOURSE

### ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

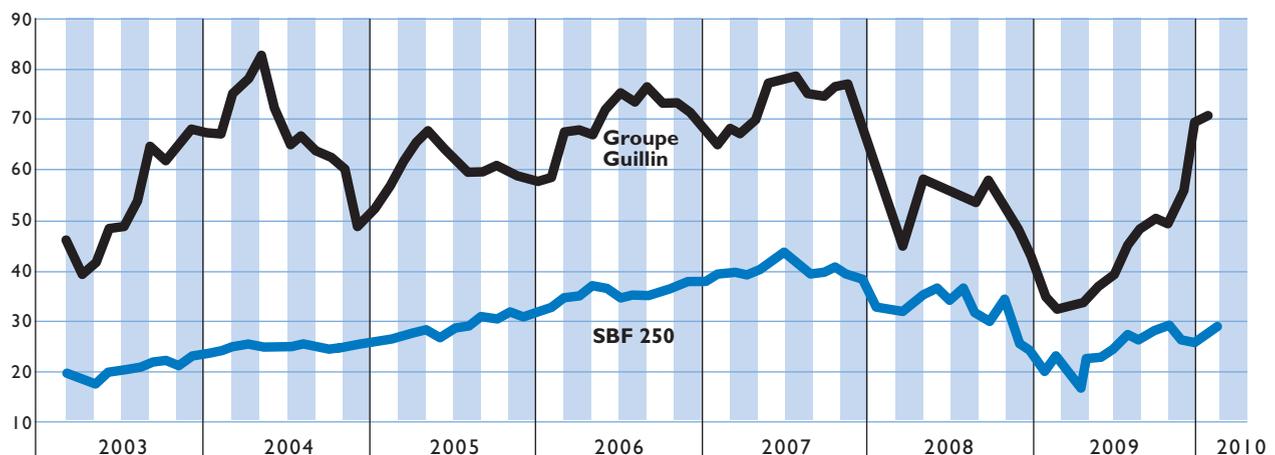
Le plus haut cours de l'année 2009 a été de 59,70 euros le 23/12/2009 et le plus bas à 32 euros le 7 janvier 2009. Le cours de clôture au 31/12/2009 était de 58 euros contre 32 euros au 31/12/2008 soit une progression de 81 %.

Au 24 mars 2010, le cours était à 69,1 euros. Il y a eu en 2009, 87 962 titres échangés pour 3 734 000 euros sur Euronext, nous ne connaissons pas les volumes traités en dehors d'Euronext.

Le Groupe Guillin a réalisé des opérations d'achats et de ventes de ses propres actions en 2009, elles se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de la transaction	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
<b>Titres au 01/01/2009</b>					
Contrat d'animation	7 411	393 165,82	53,05		
Contrat croissance externe	164 395	5 981 112,88	36,38		
<b>Total</b>	<b>171 806</b>	<b>6 374 278,70</b>	<b>37,10</b>		
Achats	25 469	957 080,08	37,58		
Vente	- 4 642	- 252 724,30	54,44	215 579,76	46,44
Attribution d'actions gratuites	- 1 550	- 34 875,00	22,50		
<b>Titres au 31/12/2009</b>					
Contrat d'animation	4 570	224 027,30	49,02		
Contrat croissance externe	186 513	6 819 732,18	36,56		
<b>Total</b>	<b>191 083</b>	<b>7 043 759,48</b>	<b>36,86</b>		

### COMPARAISON GROUPE GUILLIN / SBF 250 EN EUROS



## INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

### PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous donnons les indications suivantes en fonction des informations reçues en vertu des dispositions des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 10/03/2010.

Seuils	Actions	Droit de vote AGM
5%	Stock Picking FCP Agressor	Stock Picking FCP Agressor
10%		
15%	SC L'Atelier SC Le Château	
20%	SC La Brayère	SC L'Atelier SC Le Château
25%		SC La Brayère
33,33%		
50%	SC La Brayère <sup>(1)</sup> SC L'Atelier <sup>(2)</sup> SC Le Château <sup>(3)</sup> Famille Guillin <sup>(4)</sup>	
66,66%		SC La Brayère <sup>(1)</sup> SC L'Atelier <sup>(2)</sup> SC Le Château <sup>(3)</sup> Famille Guillin <sup>(4)</sup>
90%		
95%		

<sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

### PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Vu les dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Epargne d'Entreprise - PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit frappée d'une quelconque mesure d'incessibilité.

### ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution initiale.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Mixte du 2 juin 2006 :

Date d'attribution des actions	Nombre de bénéficiaires*	Nombre total d'actions attribuées
20/02/2009	3	850

\* Les bénéficiaires concernés sont des Cadres Dirigeants non mandataires sociaux.

## PARTICIPATION DANS LE CAPITAL D'AUTRES SOCIÉTÉS

Il n'existe aucune participation croisée entre la Société et une ou plusieurs autres.

## DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Il a été intégré dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les Sociétés en application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts la somme de 3 773 euros. L'impôt correspondant a représenté 1 258 euros.

## MONTANT DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008	2,00 €	Néant	Néant
2007	2,30 €	Néant	Néant
2006	2,00 €	Néant	Néant

**Le Conseil d'administration**

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégation	Augmentation de capital par incorporation de réserves L225-129-2 et 225-130 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS L225-129-2 C Com	Augmentation de capital pour rémunération des apports en nature de titre et valeurs mobilières L225-147 C Com	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L225-129-6 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L225-209 C Com
Assemblée générale d'autorisation	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 5 juin 2009 Délégation de compétence Durée 24 mois
Montant autorisé	20 000 000	20 000 000	20 000 000	10 % du capital	378 000	Indéterminé
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## DÉLAIS DE PAIEMENTS FOURNISSEURS (SA GROUPE GUILLIN)

Conformément à la réglementation en vigueur, vous trouverez ci-dessous la décomposition du solde fournisseurs qui s'élève à 323 k€.

Factures non parvenues :	183 k€
Échéances à moins de 60 jours :	125 k€
Litiges et avoirs à plus de 60 jours :	15 k€

# COMPTES CONSOLIDÉS

## I COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		31/12/2009	31/12/2008
<b>Produits des activités ordinaires</b>	Note 17	<b>308 290</b>	<b>313 896</b>
Autres produits de l'activité		8	17
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		- 1 691	1 231
Production immobilisée		1 548	1 670
Achats consommés	Note 18	- 128 102	- 149 267
Autres achats et charges externes	Note 19	- 56 562	- 59 187
Impôts et taxes	Note 20	- 6 188	- 5 549
Charges de personnel	Note 21	- 67 462	- 64 793
Dotations aux amortissements	Note 22	- 16 926	- 16 879
Dotations aux provisions	Note 23	- 1 673	416
Autres produits d'exploitation	Note 24	893	786
Autres charges d'exploitation	Note 25	- 1 270	- 1 549
Autres charges opérationnelles	Note 26	- 3 971	- 3 235
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>26 894</b>	<b>17 557</b>
Coût de l'endettement financier net	Note 27	- 1 236	- 2 858
Autres produits financiers	Note 28	1 151	1 167
Autres charges financières	Note 29	- 905	- 2 857
Quote-part dans les résultats des participations associées	Note 6	96	59
Impôts sur les résultats	Note 30	- 8 721	- 4 679
<b>Résultat net</b>		<b>17 279</b>	<b>8 389</b>
* Attribuable au groupe		17 277	8 388
* Attribuable aux minoritaires		2	1
<b>Résultat par action</b> (en euros)	Note 32	<b>9,35</b>	<b>4,40</b>
<b>Résultat dilué par action</b> (en euros)	Note 33	<b>9,34</b>	<b>4,39</b>

## II ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Résultat net de la période</b>	<b>17 279</b>	<b>8 389</b>
Écarts de conversion	255	- 1 862
Écarts actuariels sur les avantages au personnel	- 370	397
Impôt différé sur écarts actuariels	126	- 132
<b>Autres éléments du résultat après impôts</b>	<b>11</b>	<b>- 1 597</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>17 290</b>	<b>6 792</b>
Dont attribuable au Groupe	17 288	6 791
Dont attribuable aux minoritaires	2	1

### III BILAN CONSOLIDÉ

<b>ACTIF</b>		<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	Note 4	33 187	33 037
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	834	886
Immobilisations corporelles	Note 5	106 205	107 914
Participations dans les entreprises associées	Note 6	1 039	942
Autres actifs financiers non courants	Note 6	291	284
Impôts différés actif	Note 30	3 765	2 643
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>145 321</b>	<b>145 706</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	Note 7	40 396	41 992
Créances Clients	Note 8	72 929	77 129
Créance d'impôt sociétés		25	3 348
Autres créances et actifs courants	Note 9	3 950	4 968
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	16 146	7 258
<b>Total des actifs courants</b>		<b>133 446</b>	<b>134 695</b>
<b>Total actif</b>		<b>278 767</b>	<b>280 401</b>

<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Actions propres	Note 11	- 7 044	- 6 328
Réserves consolidées		104 664	99 955
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		17 277	8 388
<b>Capitaux propres - Attribuables au Groupe</b>		<b>132 430</b>	<b>119 548</b>
Intérêts minoritaires sur réserves		14	14
Intérêts minoritaires sur résultat		2	1
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>16</b>	<b>15</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>132 446</b>	<b>119 563</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 12	6 153	5 354
Provisions non courantes	Note 13	4 040	1 256
Emprunts et dettes financières long terme	Note 14	31 601	43 144
Impôts différés passif	Note 30	12 835	12 886
<b>Total passifs non courants</b>		<b>54 629</b>	<b>62 640</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	Note 13	367	567
Emprunts et dettes financières court terme	Note 14	16 092	20 131
Dettes fournisseurs	Note 15	44 333	53 985
Dettes d'impôt sociétés		6 068	384
Autres dettes et passifs courants	Note 16	24 832	23 131
<b>Total passifs courants</b>		<b>91 692</b>	<b>98 198</b>
<b>Total capitaux propres et passif</b>		<b>278 767</b>	<b>280 401</b>

## IV TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>17 279</b>	<b>8 389</b>
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs sur actifs non courants	Note 35 16 926	20 114
Dotations nettes aux provisions	1 673	- 416
Plus values et moins values de cessions	485	392
Autres produits et charges calculés	1 252	175
Quote-part de résultat des participations associées	- 96	- 59
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>37 519</b>	<b>28 595</b>
Coût de l'endettement financier net	1 236	2 858
Charge d'impôt (y compris différés)	8 721	4 679
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>47 476</b>	<b>36 132</b>
<b>Impôts nets versés</b>	Note 35 <b>- 759</b>	<b>- 9 650</b>
Variation des stocks nets de dépréciations	1 596	- 745
Variation des clients nets de dépréciations	4 200	2 105
Variation dettes fournisseurs	- 9 651	- 827
Variation des autres dettes et créances	4 800	516
<b>Total variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>945</b>	<b>1 049</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>47 662</b>	<b>27 531</b>
Acquisitions d'immobilisations industrielles	- 15 935	- 25 412
Cessions d'immobilisations	331	305
Variation des créances et dettes sur immobilisations	- 2 081	- 935
Incidence des écarts de conversions sur les variations de périmètres		
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-2	23
Investissement net financier		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 17 687</b>	<b>- 26 019</b>
Nouveaux emprunts	15 196	32 674
Remboursements emprunts	- 30 832	- 16 780
Intérêts payés	- 1 372	- 2 913
Dividendes versés aux actionnaires et aux minoritaires	- 3 698	- 4 409
Rachats ou ventes d'actions propres	Note 11 - 723	- 4 414
Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 21 429</b>	<b>4 158</b>
Incidence des écarts de conversion	171	- 967
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>8 717</b>	<b>4 703</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>3 548</b>	<b>- 1 155</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	Note 35 <b>12 265</b>	<b>3 548</b>

## V TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux propres									
	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Écarts actuariels nets	Résultat	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Au 31/12/2007</b>	12 604	4 929	91 483	- 2 018	800	450	13 293	121 541	16	121 557
<b>Résultat de la période</b>							8 388	8 388	1	8 389
Écarts de conversion					- 1 861			- 1 861	- 1	- 1 862
Écarts actuariels sur les avantages au personnel						397		397		397
Impôt différé sur écarts actuariels						- 132		- 132		- 132
<b>Autres éléments du résultat après impôts</b>					- 1 861	265		- 1 596	- 1	- 1 597
<b>Résultat global total</b>					- 1 861	265	8 388	6 792		6 792
Affectation résultat N - 1			13 293				- 13 293			
Distribution de dividendes			- 4 408					- 4 408	- 1	- 4 409
Actions propres			- 67	- 4 310				- 4 377		- 4 377
Variation de périmètre										
<b>Au 31/12/2008</b>	12 604	4 929	100 301	- 6 328	- 1 061	715	8 388	119 548	15	119 563
<b>Résultat de la période</b>							17 277	17 277	2	17 279
Écarts de conversion					255			255		255
Écarts actuariels sur les avantages au personnel						- 370		- 370		- 370
Impôt différé sur écarts actuariels						126		126		126
<b>Autres éléments du résultat après impôts</b>					255	- 244		11		11
<b>Résultat global total</b>					255	- 244	17 277	17 288	2	17 290
Affectation résultat N - 1			8 388				- 8 388			
Distribution de dividendes			- 3 697					- 3 697	- 1	- 3 698
Actions propres			7	- 716				- 709		- 709
Variation de périmètre										
<b>Au 31/12/2009</b>	12 604	4 929	104 999	- 7 044	- 806	471	17 277	132 430	16	132 446

## VI ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

### 1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

#### 1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie...) et des fruits et légumes,
- le matériel (logistique, plats collectifs).

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

#### 1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'a été identifié au cours de l'année 2009.

### 2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15/03/2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 04/06/2010.

#### 2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec les normes comptables élaborés par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

#### 2.2 RÉFÉRENTIEL IFRS APPLIQUÉ

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes annuels et des normes, amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui constituent des changements de méthodes comptables.

Les textes applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui ont un impact sur les états financiers consolidés du Groupe sont :

- l'amendement de la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers*,
- la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*.

L'application de la révision d'IAS 1 a un impact en termes de présentation des états financiers sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision, le Groupe a pris pour option de compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global consolidé » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres éléments du résultat après impôt enregistrés directement en capitaux propres. Ces éléments étaient auparavant présentés dans un « Etat des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

La norme IFRS 8 se substitue à la norme IAS 14 - *Information sectorielle*.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Conseil d'administration.

L'information sectorielle comparative a été retraitée en conformité avec les modalités d'application d'IFRS 8. Ce changement de méthode comptable n'affecte que la présentation et le contenu des informations à fournir en annexe et n'a ainsi aucun impact sur les résultats.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

L'application d'IFRS 8 ne s'est pas traduite par la modification des secteurs auparavant présentés, à savoir :

- le secteur emballages,
- le secteur matériel.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à

affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable. Les critères de présentation retenus sont détaillés dans la note 2.22.

Les autres normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union Européenne et qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte des normes, amendements aux normes existantes et interprétations, adoptés par l'Union Européenne et pouvant être appliqués par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

## 2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés,

instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

## 2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en note 2.11 et en note 4, et celles concernant les avantages au personnel sont spécifiées en note 12.

## 2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Société	Siren ou N° d'identification	Pays	Siège social	Activité	% d'intérêt	
					2008	2009
GRUPE GUILLIN	349 846 303	France	Ornans	Holding	100,00%	100,00%
ALPHAFORM	302 238 829	France	Beausemblant	Industrie	99,96%	99,96%
DYNAPLAST	303 074 538	France	Saint-Florentin	Industrie	99,99%	99,99%
GPI UNITED KINGDOM		G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN EMBALLAGES	322 409 913	France	Ornans	Industrie	99,99%	99,99%
NESPAK		Italie	Massa Lombarda	Industrie	100,00%	100,00%
SOCAMEL TECHNOLOGIES	070 503 016	France	Renage	Industrie	100,00%	100,00%
RESCASET CONCEPT	301 669 735	France	Rives	Industrie	99,99%	100,00%
CIDELCEM GmbH		Allemagne	Kehl	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN ITALIA		Italie	Usmate Velate	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN ESPAÑA		Espagne	Sant Boi de Llobregat	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN PORTUGAL	508 747 481	Portugal	Lisboa	Négoce	100,00%	100,00%
ANIS OPAKOWANIA	0000202333	Pologne	Olesnica	Industrie	99,98%	99,98%
FORM'PLAST	408 067 262	France	Chantrans	Industrie	30,00%	30,00%
VERIPACK EMBALAJES	B 329606	Espagne	Barbera del Vallés	Industrie	100,00%	100,00%
PREMIER PACKAGING	2 158 158	G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
SOCAMEL UK	6308811	G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont consolidées par mise en équivalence.

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

## 2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

### 2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

### 2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

## 2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IASB « Présentation des états financiers ».

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.

Les actifs immobilisés sont classés en non courant.

Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.

Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.

Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

### 2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en

distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

## 2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En application d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique « Goodwill ». Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice. Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant l'acquisition.

## 2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

### 2.9.2 Goodwill

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une

fois par an pour détecter d'éventuelles perte de valeur. Après leur comptabilisation initiale, les goodwill sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

### 2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

## 2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

## 2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les UGT correspondent aux entités juridiques du Groupe Guillin.

La valeur comptable des goodwill a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au delà de 5 ans correspond au taux de croissance de nos secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne « autres charges opérationnelles » du compte de résultat. Les dépréciations des goodwill comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

## 2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-

part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

## 2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

### 2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixes, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majoré des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

### 2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne "coût de l'endettement financier net".

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires validés par la Direction Financière du Groupe.

### 2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les

créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

### 2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie" et au passif sur la ligne des "emprunts et dettes financières court terme".

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

### 2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme.

## 2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours

duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

## 2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale. Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

### 2.15.1 Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.FE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe Guillin comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le Groupe Guillin a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe Guillin considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

## 2.16 CAPITAUX PROPRES

### 2.16.1 Actions propres

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'auto-contrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

## 2.17 PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

## 2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

### 2.18.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 2.18.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime.

Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique l'amendement IAS 19 publié dans le règlement CE n°1910/2005 du 8 novembre 2005. Cet amendement introduit une option pour la comptabilisation des écarts actuariels, en les comptabilisant directement en capitaux propres.

### **2.18.3 Autres avantages à long terme**

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

- Programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

- Droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié d'une entreprise française titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures.

### **2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin**

- Indemnités de départ en retraite (IDR) en France, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 les nouveaux droits, transféré à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

- Contribution préretraite amiante (France), contribution à la charge des entreprises qui ont exposé leurs salariés à l'amiante. L'entreprise dont un salarié ou ancien salarié était admis, depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005, à bénéficier de la préretraite amiante était redevable d'une contribution sur la préretraite. Cette contribution préretraite amiante a été supprimée par la Loi de financement 2009 de la Sécurité Sociale. En conséquence les provisions antérieurement constituées ont été reprises au cours de l'exercice 2008.

## **2.19 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**

Conformément à IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions - les plans d'attributions gratuites d'actions attribués par le Groupe donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits.

## **2.20 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

## **2.21 RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

## **2.22 SECTEURS OPÉRATIONNELS**

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent. Les principes de détermination des secteurs opérationnels sont décrits en note 2.2.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

Les actifs sectoriels se composent des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des

autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

## 2.23 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la Trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

## 2.24 GESTION DES RISQUES

### 2.24.1 Risques économiques

**Risque politique et économique.** La stabilité politique européenne assure un environnement favorable pour le Groupe Guillin qui réalise 94,5% de son chiffre d'affaires sur cette zone économique. Le seul risque majeur identifié pourrait être celui d'une décision politique de l'Union Européenne qui viserait à interdire la production et la commercialisation de produits en matière plastique. En 2009, le contexte économique européen et mondial a été encore des plus incertains.

Le Groupe Guillin a du donc s'adapter à ce nouvel espace économique avec une baisse du PIB dans l'ensemble des pays européens.

Le Groupe Guillin, grâce à sa gestion anticipative et dynamique, mettra tout en œuvre et prendra toutes les décisions nécessaires pour s'adapter à la crise économique et pour passer ce cap délicat, comme il a toujours réussi à le faire par le passé.

**Risque matières premières.** Le Groupe Guillin utilise deux types de matières premières, les résines de matières plastiques pour le secteur emballages et l'inox pour le secteur matériels, toutes deux dépendant de cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. Sur notre segment de marché, la fabrication des résines de matières plastiques participe à 5% de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

**Risque social.** Chaque filiale du Groupe Guillin est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels passés. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementation visant à décider d'augmentations salariales majeures sans concertation avec les entreprises. Ce risque est néanmoins limité dans la mesure où la masse salariale du Groupe Guillin ne représente que 21,9 % du chiffre d'affaires total.

**Risque fiscal.** Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales euro-

péennes. Il est à noter que le taux d'impôt sur les sociétés en France, est un des plus élevé d'Europe. Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes compétents dans chaque pays.

**Risque juridique.** Le Groupe Guillin possède une direction juridique. Les risques juridiques peuvent bien évidemment dépendre des différentes réglementations juridiques européennes. En cas de nécessité, la Direction juridique fait appel à des avocats spécialisés dans chacun des pays concernés.

Une des filiales du Groupe Guillin fait l'objet d'une demande d'information par la Commission Européenne - DG Competition. Le Groupe Guillin pour répondre à cette demande d'information s'est doté des meilleurs spécialistes.

**Propriété industrielle.** Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe Guillin procède régulièrement au dépôt de marques, de brevets et de modèles. Des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits et confirmer son intention de les défendre.

**Politique d'assurances.** Afin de limiter les risques notamment incendie, bris de machines, pertes d'exploitation et responsabilité civile... le Groupe Guillin a souscrit différentes polices auprès de Compagnies d'Assurances notoirement connues et solvables.

### 2.24.2 Risque monétaire

La gestion de trésorerie du Groupe Guillin est centralisée au niveau de la SA Groupe Guillin qui gère l'ensemble des besoins et prend toutes les décisions de trésorerie s'y rapportant, sécurisant ainsi la gestion de ce risque.

**Risque clients.** L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients, les dépréciations des créances clients oscillant entre 0,4 à 0,6% du chiffre d'affaires chaque année. Les conditions générales de ventes du Groupe Guillin mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance crédit clients couvre 30% du chiffre d'affaires total du Groupe. Pour les clients non assurés, le Groupe Guillin juge le risque d'irrécouvrabilité faible. Le premier client ne représente pas plus de 5,6% du Chiffre d'Affaires du Groupe.

**Risque de liquidité.** La SA Groupe Guillin, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe Guillin n'a eu aucun problème de liquidité en 2009. La plupart des besoins de trésorerie pour 2010 ont déjà été anticipés à ce jour.

**Risques de taux et de changes.** Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par la SA Groupe Guillin pour le compte de ses filiales.

Plusieurs instruments financiers sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling et le dollar. Il est à noter que le Groupe est faiblement exposé au risque de change car les ventes en devises étrangères sont de l'ordre de 6% de son chiffre d'affaires. Chaque filiale du Groupe opère essentiellement dans son propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe et pour partie à taux révisable. La dette à taux variable représente 90 % de la totalité de la dette financière nette. Les règles de contrôle sont particulièrement rigoureuses. L'utilisation d'instruments financiers ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale du Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers à la date d'arrêté nous incite à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

### 2.24.3 Risques environnementaux

Le Groupe Guillin a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été au coeur de ses préoccupations, de ses actions et du développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète.

Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concernent tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions nocives générées par le transport.

Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions mis sur la route.

Depuis 20 ans, le Groupe Guillin a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits.

Le Groupe Guillin favorise le développement de « l'emballage service » permettant le prolongement de sa durée de vie (ex : plateau de présentation « tradipack », emballages micro-ondables, réutilisation des emballages ...).

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Les déchets de fabrication sont recyclés sur les sites en quasi-intégralité. Les emballages du Groupe Guillin rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets ménagers : ils sont collectés et incinérés pour générer de l'énergie.

Le Groupe Guillin, à travers Valorplast, travaille à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage.

Le Bilan Carbone du Groupe Guillin est extrêmement satisfaisant au niveau de la directive, le Groupe faisant apparaître un résultat quasi nul de dégagement dans l'atmosphère (84 kg de CO<sub>2</sub>/Tonne).

**Risque industriel.** Le Groupe Guillin ne détient pas d'installations à très hauts risques. Cependant, la prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité de nos locaux industriels est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont édifiées de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels.

**Ressource en eau.** Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines.

**Ressource en énergie.** La minimisation de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe Guillin. Il réfléchit à certaines actions qu'il pourrait entreprendre au cours des prochains mois, voire des prochaines années, certaines nécessitant des investissements importants.

**Matières premières renouvelables.** L'arrivée de nouveaux polymères réalisés à base de maïs est une solution intéressante pour l'environnement. Le Groupe Guillin avait décidé stratégiquement de proposer au marché une offre d'emballages réalisée avec des matières premières renouvelables (PLA). Néanmoins, la fabrication en PLA a été suspendue temporairement en 2009 suite à l'absence de demande significative des clients.

Le Groupe Guillin applique une politique de choix des matériaux utilisée guidée par l'aspect environnemental, notamment l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles).

**Risque météorologique.** L'activité fruits et légumes du Groupe Guillin est sensible aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre. Le Groupe Guillin par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits limite ce risque. En Europe, la saison des fruits et légumes commence avec la fraise en février dans le sud de l'Espagne et fini avec les kakis début décembre en Italie. Le Groupe livre également dans les pays du Maghreb, en Amérique du nord et en Afrique du Sud afin de suivre les saisons et élargir sa zone de commercialisation.

## 3- ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Aucune variation de périmètre significative n'est à signaler par rapport au 31 décembre 2008.

## 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>4 815</b>	<b>36 604</b>	<b>41 419</b>
Acquisition	272	2 050	2 322
Cession et mise au rebut	- 51		- 51
Variation de périmètre			
Écart de conversion	- 8	- 1 150	- 1 158
Autres <sup>(1)</sup>	37	- 22	15
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>5 065</b>	<b>37 482</b>	<b>42 547</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>3 906</b>	<b>4 445</b>	<b>8 351</b>
Dotation <sup>(2)</sup>	332		332
Reprise	- 51		- 51
Écart de conversion	- 8		- 8
Autres			
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>4 179</b>	<b>4 445</b>	<b>8 624</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>909</b>	<b>32 159</b>	<b>33 068</b>
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>886</b>	<b>33 037</b>	<b>33 923</b>
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>5 065</b>	<b>37 482</b>	<b>42 547</b>
Acquisition	248		248
Cession et mise au rebut	- 76		- 76
Variation de périmètre		2	2
Écart de conversion	1	148	149
Autres	46		46
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>5 284</b>	<b>37 632</b>	<b>42 916</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>4 179</b>	<b>4 445</b>	<b>8 624</b>
Dotation <sup>(2)</sup>	346		346
Reprise	- 76		- 76
Écart de conversion	1		1
Autres			
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>4 450</b>	<b>4 445</b>	<b>8 895</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>886</b>	<b>33 037</b>	<b>33 923</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>834</b>	<b>33 187</b>	<b>34 021</b>

<sup>(1)</sup> Modification des goodwill suite aux ajustements de prix sur titres de Premier Packaging en 2008.

<sup>(2)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

Le Groupe Guillin, comme chaque année, consacre un effort adapté en matière de Recherche et Développement ; on peut estimer ce chiffre de l'ordre

de 1 % du chiffre d'affaires pour le secteur emballage. Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.

Goodwill	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Alphaform	5 192		5 192	5 192		5 192
Anis Opakowania	4 202		4 202	4 153		4 153
Dynaplast	4 269	- 2 153	2 116	4 269	- 2 153	2 116
Groupe Guillin	555	- 355	200	555	- 355	200
Guillin Emballages	230	- 230		230	- 230	
Guillin Italia	873		873	872		872
Premier Packaging	868		868	809		809
Rescaset Concept	11 735		11 735	11 732		11 732
Socamel Technologies	9 132	- 1 707	7 425	9 132	- 1 707	7 425
Socamel UK	576		576	538		538
<b>Total</b>	<b>37 632</b>	<b>- 4 445</b>	<b>33 187</b>	<b>37 482</b>	<b>- 4 445</b>	<b>33 037</b>

Deux hypothèses de primes de risque ont été retenues pour les tests de valeur :

#### Hypothèse 1

(source "Associés en finance" au 31 décembre 2009)

	31/12/2009	31/12/2008
Prime de risque	8,10 %	8,01 %
Coût moyen pondéré du capital	9,39 %	8,14 %
Taux de croissance à l'infini	2,00 %	2,00 %

#### Hypothèse 2

(source "Associés en finance" février 2010)

	31/12/2009	31/12/2008
Prime de risque	6,39 %	9,90 %
Coût moyen pondéré du capital	8,08 %	9,23 %
Taux de croissance à l'infini	2,00 %	2,00 %

Les deux hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation de Goodwill.

## 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>3 545</b>	<b>63 426</b>	<b>164 168</b>	<b>13 349</b>	<b>10 135</b>	<b>254 623</b>
Acquisition	77	2 190	10 131	1 075	9 609	23 082
Cession et mise au rebut		- 28	- 4 059	- 392	- 100	- 4 579
Variation de périmètre						
Écart de conversion	- 142	- 359	- 385	- 340	- 15	- 1 241
Autres	1	5 524	6 510	687	- 12 758	- 36
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>3 481</b>	<b>70 753</b>	<b>176 365</b>	<b>14 379</b>	<b>6 871</b>	<b>271 849</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>1</b>	<b>31 708</b>	<b>107 025</b>	<b>9 688</b>		<b>148 422</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	3	2 779	12 581	1 184		16 547
Perte de valeur <sup>(2)</sup>			3 235			3 235
Reprise		- 27	- 3 512	- 360		- 3 899
Variation de périmètre						
Écart de conversion		- 21	- 172	- 177		- 370
Autres			16	- 16		
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>4</b>	<b>34 439</b>	<b>119 173</b>	<b>10 319</b>		<b>163 935</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>3 544</b>	<b>31 718</b>	<b>57 143</b>	<b>3 661</b>	<b>10 135</b>	<b>106 201</b>
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>3 477</b>	<b>36 314</b>	<b>57 192</b>	<b>4 060</b>	<b>6 871</b>	<b>107 914</b>

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>3 481</b>	<b>70 753</b>	<b>176 365</b>	<b>14 379</b>	<b>6 871</b>	<b>271 849</b>
Acquisition	22	2 319	5 233	1 101	7 000	15 675
Cession et mise au rebut	- 3	- 1 275	- 1 887	- 620	- 6	- 3 791
Variation de périmètre						
Écart de conversion	11	30	40	44		125
Autres		2 645	5 944	143	- 8 778	- 46
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>3 511</b>	<b>74 472</b>	<b>185 695</b>	<b>15 047</b>	<b>5 087</b>	<b>283 812</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>4</b>	<b>34 439</b>	<b>119 173</b>	<b>10 319</b>		<b>163 935</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	3	2 747	12 664	1 166		16 580
Perte de valeur						
Reprise		- 1 141	- 1 370	- 468		- 2 979
Variation de périmètre						
Écart de conversion		7	32	32		71
Autres			- 2	2		
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>7</b>	<b>36 052</b>	<b>130 497</b>	<b>11 051</b>		<b>177 607</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>3 477</b>	<b>36 314</b>	<b>57 192</b>	<b>4 060</b>	<b>6 871</b>	<b>107 914</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>3 504</b>	<b>38 420</b>	<b>55 198</b>	<b>3 996</b>	<b>5 087</b>	<b>106 205</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

<sup>(2)</sup> Les pertes de valeur de 2008 sont comprises sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

Le test de valeur, réalisé en 2008, de la filiale Veripack Embalajes fait ressortir une valeur d'utilité de 16 040 k€ avec un taux d'actualisation de 9,23 % et un taux de croissance à l'infini de 2 %, ce qui a conduit à comptabiliser une dépréciation de 3 235 k€ en 2008. L'analyse de la situation de la filiale Veripack Embalajes n'a pas conduit à revoir la dépréciation en 2009.

#### Dont immobilisations corporelles en location financement :

	Matériel	Total		Matériel	Total
<b>Valeurs brutes</b>			<b>Valeurs brutes</b>		
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>4 114</b>	<b>4 114</b>	<b>Au 01/01/2009</b>	<b>3 581</b>	<b>3 581</b>
Acquisition	402	402	Acquisition	153	153
Cession et mise au rebut	- 903	- 903	Cession et mise au rebut	- 213	- 213
Variation de périmètre			Variation de périmètre		
Écart de conversion	- 10	- 10	Écart de conversion	1	1
Autres	- 22	- 22	Autres	- 14	- 14
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>3 581</b>	<b>3 581</b>	<b>Au 31/12/2009</b>	<b>3 508</b>	<b>3 508</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>		
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>2 628</b>	<b>2 628</b>	<b>Au 01/01/2009</b>	<b>2 269</b>	<b>2 269</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	424	424	Dotation <sup>(1)</sup>	426	426
Reprise	- 769	- 769	Reprise	- 181	- 181
Écart de conversion	- 3	- 3	Écart de conversion		
Autres	- 11	- 11	Autres	- 3	- 3
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>2 269</b>	<b>2 269</b>	<b>Au 31/12/2009</b>	<b>2 511</b>	<b>2 511</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			<b>Valeurs nettes comptables</b>		
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>1 486</b>	<b>1 486</b>	<b>Au 01/01/2009</b>	<b>1 312</b>	<b>1 312</b>
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>1 312</b>	<b>1 312</b>	<b>Au 31/12/2009</b>	<b>997</b>	<b>997</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

## 6 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Total
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>2</b>	<b>292</b>	<b>20</b>	<b>314</b>
Acquisition	4	4		8
Cession		- 18	- 20	- 38
Perte de valeur				
Variation de périmètre				
Écart de conversion				
Autres				
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>6</b>	<b>278</b>		<b>284</b>

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Total
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>6</b>	<b>278</b>		<b>284</b>
Acquisition		12		12
Cession		- 5		- 5
Perte de valeur				
Variation de périmètre				
Écart de conversion				
Autres				
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>6</b>	<b>285</b>		<b>291</b>

Les participations dans les entreprises associées (Form'plast détenue à 30 %) correspondent aux titres mis en équivalence décrits ci-dessous :

Participations dans les entreprises associées	
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>942</b>
Quote part du résultat de l'exercice	97
<b>Au 31/12/2009 <sup>(1)</sup></b>	<b>1 039</b>

<sup>(1)</sup> Comprenant un goodwill de 491 k€.

### Principales données financières de la société Form'plast (comptes sociaux à 100 %) :

	2009	2008
Total bilan	6 907	6 830
Capitaux propres	1 986	1 438
Chiffre d'affaires	17 586	16 043
Résultat net	561	197

## 7 - STOCKS

	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	8 180	- 46	8 134	9 737	- 14	9 723
Encours	1 516		1 516	1 565	- 3	1 562
Produits finis	24 089	- 791	23 298	25 692	- 110	25 582
Marchandises	7 844	- 396	7 448	5 373	- 248	5 125
<b>Total</b>	<b>41 629</b>	<b>- 1 233</b>	<b>40 396</b>	<b>42 367</b>	<b>- 375</b>	<b>41 992</b>

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	- 1 010	- 163
Reprises sur dépréciations	154	360
Écart de conversion	- 2	12
Variation de périmètre		
<b>Total</b>	<b>- 858</b>	<b>209</b>

## 8 - CLIENTS

	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés < 1 an <sup>(1)</sup>	74 640	78 592
Dépréciation	- 1 711	- 1 463
<b>Total</b>	<b>72 929</b>	<b>77 129</b>
Délai de rotation moyen en jours de chiffre d'affaires TTC	75	77
<sup>(1)</sup> dont créances échues depuis plus de 3 mois	1 901	1 662

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
EUR	95,6 %	95,3 %
USD	1,1 %	1,6 %
GBP	1,5 %	1,4 %
PLN	1,8 %	1,7 %

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

## 9 - AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008
Créances sociales	270	264
Créances fiscales	2 498	3 102
Autres créances	1 182	1 602
<b>Total</b>	<b>3 950</b>	<b>4 968</b>

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 10 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2009	31/12/2008
Disponibilités	15 945	7 222
Placements court terme	201	36
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>16 146</b>	<b>7 258</b>
<sup>(1)</sup> Dont montants en KGBP	2 330	2 013
<sup>(1)</sup> Dont montants en KUSD	1 482	688
<sup>(1)</sup> Dont montants en KPLN	2 347	2 727

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires et de placements en devises.

## 11 - CAPITAUX PROPRES

### 11.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 €, identique à 2008.

Au 10/03/2010, les SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et la Famille Guillin agissant de concert,

détiennent 58,41 % du capital (voir Tableau "Actionariat - Direction - Contrôle").

La politique du Groupe Guillin est de distribuer de façon récurrente environ 30 % à 40 % de son résultat consolidé, part du Groupe.

## 11.2 ACTIONS PROPRES

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
		31/12/2009	31/12/2008
<b>Détentions à l'ouverture</b>		<b>171 806</b>	<b>74 286</b>
Achats d'actions	203 287	25 469	102 414
Attribution d'actions gratuites		- 1 550	
Vente d'actions		- 4 642	- 4 894
Détentions à la clôture	203 287	191 083	171 806
<b>Variation en valeur</b>		<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Solde à l'ouverture		6 328	2 018
Achats d'actions		957	4 711
Autres		46	
Attribution d'actions gratuites <sup>(1)</sup>		- 35	- 46
Vente d'actions		- 252	- 355
Solde à la clôture		7 044	6 328

<sup>(1)</sup> Non encore attribuées à la fin de chaque exercice.

## 11.3 DIVIDENDE VERSÉ

Le dividende versé sur l'exercice 2009 s'élève à 3 697 k€, soit 2,00 € par action. Il était de 2,30 € en 2008. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 4 juin 2010 de distribuer un dividende de 2,50 € par action.

## 12 - PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

### 12.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 12.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

#### 12.2.1 Détermination des engagements nets au bilan

Détermination des engagements nets au bilan	31/12/2009			31/12/2008		
	France		Italie	France		Italie
	IDR	Préretraite amiante	TFR	IDR	Préretraite amiante	TFR
Engagements nets au passif	- 2 451		- 2 327	- 1 950		- 2 299
Engagements nets à l'actif			- 4 779			- 4 249
<b>Engagements nets</b>	<b>- 2 451</b>		<b>- 2 327</b>	<b>- 1 950</b>		<b>- 2 299</b>

**Analyse de sensibilité** : En cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 4 289 K€ soit une baisse de 10,25 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 5 389 K€ soit une hausse de 11,94 %.

#### 12.2.2 Évolution sur l'exercice

Évolution sur l'exercice des engagements	31/12/2009			31/12/2008		
	France		Italie	France		Italie
	IDR	Préretraite amiante	TFR	IDR	Préretraite amiante	TFR
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>- 1 950</b>		<b>- 2 299</b>	<b>- 2 114</b>	<b>- 426</b>	<b>- 2 514</b>
Coût financier	- 103		- 103	- 90		- 111
Coût des services rendus dans l'exercice	- 142		- 34	- 154		- 34
Liquidation de régime <sup>(5)</sup>					426	
Prestations payées	66		156	161		210
Écarts actuariels de l'exercice <sup>(1)</sup>	- 322		- 47	247		150
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>- 2 451</b>		<b>- 2 327</b>	<b>- 1 950</b>		<b>- 2 299</b>

## 12.2.3 Éléments comptabilisés au compte de résultat

Éléments comptabilisés au compte de résultat	31/12/2009			31/12/2008				
	France		Italie	Total	France		Italie	Total
	IDR	Préretraite amiante	TFR		IDR	Préretraite amiante	TFR	
Coût financier <sup>(2)</sup>	- 103		- 103	- 206	- 90		- 111	- 201
Coût des services rendus dans l'exercice <sup>(3)</sup>	- 142		- 34	- 176	- 154		- 34	- 188
Liquidation de régime <sup>(5)</sup>						426		426
<b>Total</b>	<b>- 245</b>		<b>- 137</b>	<b>- 382</b>	<b>- 244</b>	<b>426</b>	<b>- 145</b>	<b>37</b>

## 12.3 LES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

## 12.3.1 Les médailles du travail

Évolution sur l'exercice des passifs	31/12/2009	31/12/2008
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>- 44</b>	<b>- 44</b>
Coût financier		- 2
Coût des droits acquis dans l'exercice		- 2
Coût des services passés		
Primes payées		5
Écarts actuariels de l'exercice		
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>- 44</b>	<b>- 44</b>

Charges comptabilisées au compte de résultat	31/12/2009	31/12/2008
Coût financier <sup>(2)</sup>		- 2
Coût des droits acquis dans l'exercice <sup>(3)</sup>		- 2
Coût des services passés <sup>(4)</sup>		
<b>Total</b>		<b>- 4</b>

## 12.3.2 Le droit individuel à formation

Évolution sur l'exercice des passifs	31/12/2009	31/12/2008
<b>Valeur des engagements au bilan à l'ouverture</b>	<b>- 1 061</b>	<b>- 889</b>
Droits de formation acquis	- 356	- 303
Droits de formation utilisés	87	131
<b>Valeur des engagements au bilan à la clôture</b>	<b>- 1 330</b>	<b>- 1 061</b>

## 12.4 LES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Hypothèses actuarielles	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	4,09 %	5,30 %	4,41 %	3,87 %	3,43 %
Taux d'augmentation des salaires	2,5% - 3%	2,5% - 3%	2,5% - 3%	2,5% - 3%	2,5% - 3%

## 12.5 DÉTAIL DU POSTE PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

	31/12/2009	31/12/2008
Avantages postérieurs à l'emploi	- 4 779	- 4 249
Les médailles du travail	- 44	- 44
Le droit individuel à formation	- 1 330	- 1 061
Autres		
<b>Montant au passif</b>	<b>- 6 153</b>	<b>- 5 354</b>

<sup>(1)</sup> En application de l'amendement IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres.

<sup>(2)</sup> Le coût financier figure sur la ligne "Autres produits et charges financiers".

<sup>(3)</sup> Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

<sup>(4)</sup> Le coût des services passés figure sur la ligne "Charges de personnel".

<sup>(5)</sup> Correspond à l'extinction de l'obligation de l'entreprise, dans le cas présent la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2009 a mis fin à la contribution amiante. Cette suppression se traduit dans le compte de résultat par une diminution du poste "Charges de personnel".

## 12.6 PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale

Programme d'attribution d'actions gratuites	Plan 2	Plan 3
Date de l'assemblée	02/06/2006	02/06/2006
Date du Conseil d'Administration	20/02/2008	20/02/2009
Délai d'attribution des actions	2 ans	2 ans
Nombre d'actions attribuées	1 050	850
Nombre de bénéficiaires	3	3
Valeur unitaire des actions gratuites	22,50 €	22,50 €
Charges comptabilisées au cours des exercices précédents	12 k€	0 k€
Charges comptabilisées au cours de l'exercice	12 k€	10 k€

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer.

## 13 - PROVISIONS

### 13.1 PROVISIONS NON COURANTES

	Coûts remise en état des sites	Litiges avec l'administration fiscale	Coût de restructuration <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(2)</sup>	Total
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>793</b>	<b>274</b>			<b>1 067</b>
Dotations				15	15
Utilisations				- 2	- 2
Reprises de provisions non utilisées		- 246			- 246
Autres				422	422
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>793</b>	<b>28</b>		<b>435</b>	<b>1 256</b>
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>793</b>	<b>28</b>		<b>435</b>	<b>1 256</b>
Dotations	74	233	3 971	1 657	5 935
Utilisations	- 30	- 28	- 3 055		- 3 113
Reprises de provisions non utilisées	- 51				- 51
Variation de périmètre					
Écart de conversion					
Autres				13	13
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>786</b>	<b>233</b>	<b>916</b>	<b>2 105</b>	<b>4 040</b>

<sup>(1)</sup> Concerne la filiale Veripack Embalajes. La dotation figure sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

<sup>(2)</sup> Dont en 2009 une dotation de : 593 k€ dans la filiale Socamel Technologies pour un litige vis-à-vis de salariés en retraite amiante. 992 k€ dans la filiale Nespak pour risque d'arrêt d'une ligne de fabrication décapulp.

### 13.2 PROVISIONS COURANTES

	Litiges Prud'homoux <sup>(1)</sup>	Garantie client <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(1) (2)</sup>	Total
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>408</b>	<b>357</b>	<b>186</b>	<b>951</b>
Dotations	101	43	21	165
Utilisations	- 8	- 126	- 80	- 214
Reprises de provisions non utilisées	- 300	- 19	- 16	- 335
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>201</b>	<b>255</b>	<b>111</b>	<b>567</b>
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>201</b>	<b>255</b>	<b>111</b>	<b>567</b>
Dotations		151	47	198
Utilisations	- 72	- 16		- 88
Reprises de provisions non utilisées	- 28	- 238	- 31	- 297
Variation de périmètre				
Écart de conversion				
Autres			- 13	- 13
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>101</b>	<b>152</b>	<b>114</b>	<b>367</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

<sup>(2)</sup> Correspond principalement à des litiges commerciaux.

## 14 - PASSIFS FINANCIERS

## 14.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2009		31/12/2008	
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	31 601		43 114	
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	16 092		20 131	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 16 146		- 7 258	
<b>Total de l'endettement</b>	<b>31 547</b>		<b>56 017</b>	
Gearing	0,24		0,47	
Dettes brutes	47 693		63 275	

	notionnel				31/12/2009	31/12/2008
	au 31/12/2009	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Dettes envers les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	42 950	14 810	25 797	2 357	42 964	58 287
Dettes financières liées aux locations financements	1 302	532	770		1 302	1 684
Instruments dérivés						
Autres	3 427	750	2 677		3 427	3 304
<b>Total</b>	<b>47 679</b>	<b>16 092</b>	<b>29 244</b>	<b>2 357</b>	<b>47 693</b>	<b>63 275</b>

<sup>(1)</sup> Dont emprunts en zloty polonais : 4 991 KPLN

## Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2009	31/12/2008
Total taux fixe	4 639	6 897
Total taux variable	43 054	56 378
<b>Total</b>	<b>47 693</b>	<b>63 275</b>

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires principalement l'Euribor. Les intérêts sur dettes à taux fixes sont compris entre 2,90% et 5,20%, l'échéance la plus longue étant 2012.

**Covenants** : Au 31 décembre 2009, 5 millions d'euros

étaient assortis de covenants, ces ratios sont respectés au 31/12/2009.

**Analyse de sensibilité** : Si les taux variables varient de 1% en plus ou en moins, l'impact à dette constante est de 430 k€ sur le coût de l'endettement.

## 14.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe Guillin est en risque spéculatif. La dette financière du Groupe Guillin est de 63,3 millions d'euros, dont 56,4 millions d'euros en taux variable.

## 15 - FOURNISSEURS

	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	44 333	53 984
<b>Total</b>	<b>44 333</b>	<b>53 984</b>

La répartition du poste "fournisseurs" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
EUR	98,4 %	98,2 %
USD	0,4 %	0,1 %
GBP	0,4 %	0,5 %
PLN	0,8 %	1,2 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

## 16 - AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes sociales	14 857	12 042
Dettes fiscales	3 452	3 309
Autres	6 523	7 780
<b>Total</b>	<b>24 832</b>	<b>23 131</b>

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 17 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	316 341	322 810
Participations commerciales	- 7 598	- 8 496
Escomptes accordés	- 341	- 373
Variation provision pour SAV	- 112	- 45
<b>Total</b>	<b>308 290</b>	<b>313 896</b>

<sup>(1)</sup> La répartition du chiffre d'affaires en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
EUR	93,7 %	92,4 %
USD	1,0 %	1,2 %
GBP	2,9 %	3,5 %
PLN	2,4 %	2,9 %

## 18 - ACHATS CONSOMMÉS

	31/12/2009	31/12/2008
Achats consommés de matières premières	- 69 730	- 91 663
Autres achats consommés	- 58 630	- 57 483
Variation brute des stocks	935	- 379
Escomptes obtenus	180	60
Dépréciations nettes sur stocks	- 857	198
<b>Total</b>	<b>- 128 102</b>	<b>- 149 267</b>

## 19 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/12/2009	31/12/2008
Charges variables <sup>(1)</sup>	- 37 405	- 38 953
Charges fixes	- 19 157	- 20 234
<b>Total</b>	<b>- 56 562</b>	<b>- 59 187</b>

<sup>(1)</sup> Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

## 20 - IMPÔTS ET TAXES

	31/12/2009	31/12/2008
Taxe professionnelle	- 3 218	- 2 744
Autres	- 2 970	- 2 805
<b>Total</b>	<b>- 6 188</b>	<b>- 5 549</b>

## 21 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	- 59 680	- 58 884
Charges de personnel intérimaire	- 3 587	- 4 252
Intéressement	- 1 782	- 1 029
Participation	- 2 169	- 1 001
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages sociaux	- 244	373
<b>Total</b>	<b>- 67 462</b>	<b>- 64 793</b>

L'effectif moyen du Groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	183	180
Non cadres	1 189	1 193
<b>Total</b>	<b>1 372</b>	<b>1 373</b>

Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 166 en 2009, contre 222 en 2008.

## 22 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	- 16 501	- 16 455
Dotations aux amortissements des locations financements	- 425	- 424
<b>Total</b>	<b>- 16 926</b>	<b>- 16 879</b>

## 23 - DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions pour litiges prud'hommes		- 101
Dotations aux provisions pour litiges avec l'administration fiscale	- 233	
Dotations aux provisions pour garantie clients	- 150	- 43
Dotations aux provisions pour litiges divers Note 13-1	- 1 638	- 21
Reprises sur provisions pour litiges prud'hommes	28	300
Reprises sur provisions pour litiges avec l'administration fiscale		247
Reprises sur provisions pour remise en état des sites	51	
Reprises sur provisions pour garantie clients	238	18
Reprises sur provisions pour litiges divers	31	16
<b>Total</b>	<b>- 1 673</b>	<b>416</b>

## 24 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation	392	139
Produits des cessions d'immobilisations	331	305
Produits non récurrents sur opérations de gestion	170	342
<b>Total</b>	<b>893</b>	<b>786</b>

## 25 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2009	31/12/2008
Dépréciations nettes sur créances clients	- 507	- 625
Autres charges d'exploitation	- 244	
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 447	- 705
Charges non récurrentes sur opérations de gestion	- 72	- 219
<b>Total</b>	<b>- 1 270</b>	<b>- 1 549</b>

## 26 - AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31/12/2009	31/12/2008
Pertes de valeur des immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>		- 3 235
Coût de restructuration de la filiale Veripack Embalajes	- 3 971	
<b>Total</b>	<b>- 3 971</b>	<b>- 3 235</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de détails, voir note 5 Immobilisations corporelles.

## 27 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts des emprunts	- 855	- 2 000
Intérêts sur participation	- 172	- 203
Intérêts sur les locations financements	- 74	- 92
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	7	3
Intérêts des instruments dérivés		- 7
Autres produits financiers	73	300
Autres charges financières	- 215	- 859
<b>Total</b>	<b>- 1 236</b>	<b>- 2 858</b>

## 28 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2009	31/12/2008
Gains de change	1 151	1 167
<b>Total</b>	<b>1 151</b>	<b>1 167</b>

## 29 - AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	31/12/2009	31/12/2008
Pertes de change	- 612	- 2 683
Effet d'actualisation	- 293	- 174
<b>Total</b>	<b>- 905</b>	<b>- 2 857</b>

## 30 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

### 30.1 CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2009	31/12/2008
Impôt exigible	- 9 775	- 4 405
Impôt différé	1 054	- 274
<b>Total</b>	<b>- 8 721</b>	<b>- 4 679</b>

La société mère Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % ses filiales françaises (Alphaform, Dynaplast, Guillin Emballages, Socamel Technologies et Rescaset Concept), a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'intégration fiscale a permis de réduire l'impôt exigible de 1 683 K€ en 2009 et de 2 684 K€ en 2008.

### 30.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2009		31/12/2008	
<b>Résultat net consolidé avant impôt</b>	<b>26 000</b>		<b>13 068</b>	
Impôt théorique	8 952	34,43 %	4 499	34,43 %
Différences de taux en France	- 85	- 0,33 %	0	0,00 %
Différences de taux à l'étranger	36	0,14 %	75	0,57 %
Différences de base (IRAP en Italie)	390	1,50 %	512	3,92 %
Intégration fiscale	- 399	- 1,53 %	- 208	- 1,59 %
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	- 33	- 0,13 %	- 20	- 0,16 %
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé <sup>(1)</sup>	2 118	8,14 %	2 638	20,18 %
Crédits d'impôt et différences permanentes <sup>(2)</sup>	- 2 258	- 8,69 %	- 2 816	- 21,55 %
<b>Impôt effectif</b>	<b>8 721</b>	<b>33,54 %</b>	<b>4 679</b>	<b>35,80 %</b>

<sup>(1)</sup> Essentiellement Veripack Embalajes, le montant des déficits comptables non activés s'élève à 22,4 M€ au 31/12/2009.

<sup>(2)</sup> Élimination des opérations internes : subvention et dépréciation créance Veripack Embalajes.

### 30.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

	31/12/2009					31/12/2008	
	Actif	Passif	Résultat	Capitaux propres <sup>(1)</sup>	Écarts conversion	Actif	Passif
Avantages au personnel	1 102		173	126		803	
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	1 701	557	575		- 8	1 049	471
Élimination des marges internes sur cessions stocks	365		89			276	
Élimination des marges internes sur cessions immobilisations	80	39	- 27			68	
Immobilisations et amortissements	56	2 009	49		- 9	57	2 050
Instruments financiers		- 5	- 14				-19
Contrats de location financement	103		- 24			128	
Provisions réglementées		10 099	113				10 212
Élimination des provisions internes	357	136	130			263	171
<b>Total</b>	<b>3 765</b>	<b>12 835</b>	<b>1 064</b>	<b>126</b>	<b>- 17</b>	<b>2 643</b>	<b>12 886</b>

<sup>(1)</sup> Impôt différé relatif aux écarts actuariels sur les engagements envers le personnel comptabilisés en capitaux propres.

## 31 - SECTEURS OPÉRATIONNELS

### 31.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels au 31 décembre	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits des activités ordinaires externes	271 993	278 642	36 285	35 239	12	15	308 290	313 896
Produits des activités ordinaires internes	42	34			- 42	- 34	0	0
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>272 035</b>	<b>278 676</b>	<b>36 285</b>	<b>35 239</b>	<b>- 30</b>	<b>-19</b>	<b>308 290</b>	<b>313 896</b>
Dotation aux amortissements	- 15 565	- 15 545	- 826	- 894	- 535	- 440	- 16 926	- 16 879
Résultat opérationnel	22 510	13 086	2 513	2 022	1 871	2 449	26 894	17 557
Coût de l'endettement financier net	- 946	- 2 195	- 3	104	- 287	- 767	- 1 236	- 2 858
Quote-part dans les résultats des participations associées					96	59	96	59
Impôts sur les résultats	- 9 561	- 6 599	- 1 202	- 450	2 042	2 370	- 8 721	- 4 679
Résultat net	11 847	3 537	1 492	1 205	3 940	3 647	17 279	8 389
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40 351	31 728	3 914	1 982	3 211	2 422	47 476	36 132
Actifs sectoriels	231 382	237 814	23 222	24 781	3 188	3 615	257 792	266 210
Passifs sectoriels	69 527	72 190	8 175	10 580	2 023	1 523	79 725	84 293
Effectif	1 310	1 363	197	202	31	30	1 538	1 595

Autres informations au 31 décembre	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Investissements industriels	14 968	23 912	449	608	518	892	15 935	25 412
Dotations aux amortissements	- 15 810	- 15 545	- 581	- 894	- 535	- 440	- 16 926	- 16 879
Pertes de valeurs nettes de reprises		- 3 235						- 3 235

### 31.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés.

Autres informations au 31 décembre	France		Italie		Autres		Total Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits des activités ordinaires	157 498	151 237	50 380	51 388	100 412	104 001	308 290	306 626
Actifs sectoriels	165 493	175 101	50 352	50 371	41 947	40 738	257 792	266 210
Investissements industriels	9 363	13 209	3 114	3 021	3 458	10 611	15 935	26 841

### 31.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2009	31/12/2008
Goodwill	33 187	33 037
Autres immobilisations incorporelles	834	886
Immobilisations corporelles	106 205	107 914
Autres actifs financiers non courants	291	284
Stocks et en-cours	40 396	41 992
Créances clients	72 929	77 129
Autres créances et actifs courants	3 950	4 968
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>257 792</b>	<b>266 210</b>
Participations dans les entreprises associées	1 039	942
Impôts différés actifs	3 765	2 643
Créances d'impôts sociétés	25	3 348
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 146	7 258
<b>Total actif</b>	<b>278 767</b>	<b>280 401</b>

Passif	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour retraite et avantages similaires	6 153	5 354
Provisions non courantes	3 124	1 256
Provisions courantes	1 283	567
Dettes fournisseurs	44 333	53 985
Autres dettes et passifs courants	24 832	23 131
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>79 725</b>	<b>84 293</b>
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	132 430	119 548
Intérêts minoritaires	16	15
Emprunts et dettes financières à long terme	31 601	43 144
Emprunts et dettes financières à court terme	16 092	20 131
Impôts différés passif	12 835	12 886
Dettes d'impôts sociétés	6 068	384
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>278 767</b>	<b>280 401</b>

## 32 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat part du Groupe en euros	17 277 088	8 389 337
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 184 509	- 124 067
Moyenne pondérée des actions	1 848 366	1 908 808
Résultat par action	9,35	4,40

## 33 - RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat part du Groupe en euros	17 277 088	8 389 337
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 184 509	- 124 067
Actions potentiellement dilutives (attribution d'actions gratuites) <sup>(1)</sup>	1 900	2 600
Moyenne pondérée des actions	1 850 266	1 911 408
Résultat par action dilué	9,34	4,39

<sup>(1)</sup> Non encore attribuées à la clôture.

## 34 - PARTIES LIÉES

### 34.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ces transactions concernent les relations avec la société Form'plast, dont les comptes sont mis en équivalence

FORM'PLAST	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	8	31
Clients		11
Achats de négoce	872	917
Fournisseurs	184	180
Stocks de négoce	79	104

### 34.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2009 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 M€, net de charges et d'impôts pour un montant de 0,5 M€ en 2008.

### 34.3 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2009 la somme de 2 263 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, au titre de dividendes.

## 35 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 35.1 IMPÔTS NETS VERSÉS

	31/12/2009	31/12/2008
Accomptes d'impôt sociétés	- 3 478	- 9 650
Remboursements d'impôts sociétés	2 719	
<b>Impôts nets versés</b>	<b>- 759</b>	<b>- 9 650</b>

### 35.2 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	- 16 926	- 16 879
Perte de valeur des immobilisations		- 3 235
<b>Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur des actifs non courants</b>	<b>- 16 926</b>	<b>- 20 114</b>

### 35.3 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DANS LE TABLEAU DES FLUX

	31/12/2009	31/12/2008
Banques créditrices <sup>(1)</sup>	- 3 881	- 3 710
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 146	7 258
<b>Total</b>	<b>12 265</b>	<b>3 548</b>

<sup>(1)</sup> Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

## 36 - ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS-BILAN

### 36.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	2009	2008
Hypothèque	Bâtiments		
Nantissement	Titres	559	1 192
Fidéjussion		3	3
Cautions bancaires <sup>(1)</sup>		270	80

<sup>(1)</sup> Retenue garantie clients et autres.

### 34.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

### 36.3 LOCATIONS SIMPLES D'ACTIF

Il s'agit essentiellement de la location des véhicules sur une courte durée, en moyenne 18 mois, et des locations de bâtiments. Le montant des loyers passés en charges figure dans le tableau ci-après.

	31/12/2009	31/12/2008
Charge de l'exercice	- 3 373	- 3 450

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
À moins d'un an	2 119	2 590
Entre un et 5 ans	1 443	2 140
<b>Total</b>	<b>3 562</b>	<b>4 730</b>

### 36.4 LOCATIONS FINANCEMENTS

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location financement sont les suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
À moins d'un an	532	502
Entre un et 5 ans	770	1 176
À plus de 5 ans		
<b>Total</b>	<b>1 302</b>	<b>1 678</b>

## 37 - PASSIFS ÉVENTUELS

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la clôture de l'exercice.

## 38 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Groupe Guillin est en cours de finalisation de l'acquisition de la société SHARP INTERPACK. En 2009, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 84 millions de Livres Sterling essentiellement en Grande-Bretagne (85%).

## COMPTES SOCIAUX

# I BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ACTIF		Brut	31/12/2009 Amortissements	Net	31/12/2008 Net
<b>Actif immobilisé</b>					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	2 354	1 883	472	504
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Note 3	41		41	10
Terrains	Note 3	109		109	109
Constructions	Note 3	968	811	158	162
Autres immobilisations corporelles	Note 3	1 016	599	417	737
Participations	Note 4	98 154	13 000	85 154	85 151
Autres immobilisations financières	Note 4	7 250		7 250	5 547
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>109 891</b>	<b>16 292</b>	<b>93 599</b>	<b>92 218</b>
<b>Actif circulant</b>					
Clients et comptes rattachés	Note 5	862		862	1 160
Autres créances	Note 5	19 961		19 961	17 634
Valeurs mobilières de placement	Note 6				
Disponibilités		9 907		9 907	2 160
Charges constatées d'avance	Note 7	96		96	94
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>30 825</b>		<b>30 825</b>	<b>21 048</b>
Écarts de conversion actif					2
<b>Total actif</b>		<b>140 717</b>	<b>16 292</b>	<b>124 424</b>	<b>113 267</b>

<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	Note 8	12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Réserves règlementées			
Autres réserves		41 999	38 660
Report à nouveau		368	268
Résultat de l'exercice		7 647	7 137
Provisions règlementées		53	18
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>73 806</b>	<b>69 821</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
	Note 9		
Provisions pour risques		211	202
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>		<b>211</b>	<b>202</b>
<b>Dettes</b>			
	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		14 758	24 219
Fournisseurs et comptes rattachés		323	255
Dettes fiscales et sociales		6 049	912
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		47	2
Autres dettes		29 230	17 857
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>		<b>50 408</b>	<b>43 245</b>
Écarts de conversion passif			
<b>Total passif</b>		<b>124 424</b>	<b>113 267</b>

## II RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

	France	31/12/2009 Export	Total	31/12/2008 Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue : Services	5 738	1 760	7 499	7 595
Chiffre d'affaires net	Note 12	5 738	1 760	7 499
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			470	526
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>7 969</b>	<b>8 121</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Autres achats et charges externes			1 739	2 098
Impôts, taxes et versements assimilés			168	164
Salaires et traitements	Note 13		2 446	2 318
Charges sociales	Note 13		903	844
Dotations aux amortissements sur immobilisations			462	290
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			33	28
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>5 751</b>	<b>5 743</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 218</b>	<b>2 377</b>
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations			10 933	12 543
Autres intérêts et produits assimilés			179	967
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 069	
Différence positive de change			379	373
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			13	8
<b>Total des produits financiers</b>			<b>16 573</b>	<b>13 890</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				869
Intérêts et charges assimilés			12 302	1 758
Différence négative de change			147	825
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			49	96
<b>Total des charges financières</b>			<b>12 497</b>	<b>3 548</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	Note 14		<b>4 076</b>	<b>10 342</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>6 294</b>	<b>12 719</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			360	16
Reprises sur provisions et transferts de charges			5	297
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>365</b>	<b>313</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			63	4 553
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			381	16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			250	4 010
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>695</b>	<b>8 579</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 15		<b>- 330</b>	<b>- 8 266</b>
Impôts sur les bénéfices	Note 16		1 683	2 684
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>26 591</b>	<b>25 008</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>18 943</b>	<b>17 870</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>7 647</b>	<b>7 137</b>

### III FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

	31/12/2009	31/12/2008
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>7 647</b>	<b>7 137</b>
Dotations nettes aux amortissements	462	290
Dotations nettes aux provisions	- 4 824	4 582
Plus values ou moins values de cessions	21	
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 306</b>	<b>12 009</b>
Variation des stocks nets de provisions		
Variation des créances clients nettes de provisions	299	- 457
Variation des dettes fournisseurs	68	16
Variation des autres créances et dettes	2 651	- 1 491
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>3 018</b>	<b>- 1 933</b>
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>	<b>6 324</b>	<b>10 076</b>
Acquisitions d'immobilisations	- 518	- 892
Cessions d'immobilisations	360	16
Investissements nets	- 158	- 876
Investissement net financier	- 839	- 4 159
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement</b>	<b>- 997</b>	<b>- 5 035</b>
Nouveaux emprunts	12 000	15 000
Remboursements emprunts	- 21 368	- 6 945
Remboursements des avances conditionnées		
Dividendes versés	- 3 697	- 4 408
Autres augmentations des capitaux propres		
<b>Variation issue des opérations de financement</b>	<b>- 13 065</b>	<b>3 647</b>
Incidence des écarts de conversion		
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>- 7 738</b>	<b>8 688</b>
TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice	4 647	- 4 041
TRESORERIE à la clôture de l'exercice	Note 21	4 647
Variation de la trésorerie	- 7 738	8 688

## IV VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
<b>Situation au 31/12/2007</b>	<b>2 032 875</b>	<b>12 604</b>	<b>9 873</b>	<b>37 613</b>	<b>163</b>	<b>6 820</b>	<b>19</b>	<b>67 092</b>
Dotation nette provisions réglementées							- 1	- 1
Affectation du résultat 2008				6 983	- 163	- 6 820		
Dividendes distribués				- 4 676				- 4 676
Dividendes actions propres					268			268
Résultat exercice 2008						7 137		7 137
<b>Situation au 31/12/2008</b>	<b>2 032 875</b>	<b>12 604</b>	<b>9 873</b>	<b>39 921</b>	<b>268</b>	<b>7 137</b>	<b>18</b>	<b>69 821</b>
Dotation nette provisions réglementées							35	35
Affectation du résultat 2008				7 405	- 268	- 7 137		
Dividendes distribués				- 4 066				- 4 066
Dividendes actions propres					368			368
Résultat exercice 2009						7 647		7 647
<b>Situation au 31/12/2009</b>	<b>2 032 875</b>	<b>12 604</b>	<b>9 873</b>	<b>43 260</b>	<b>368</b>	<b>7 647</b>	<b>53</b>	<b>73 806</b>

## V ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

### 1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Groupe Guillin a consenti un abandon de créances au cours de l'exercice 2009 à sa filiale VERIPACK : 11 700 K€ (PV de CA du 30/11/2009).

### 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des

éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

#### 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

## 2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur consolidée de l'entreprise. La valeur consolidée de l'entreprise est comparée à sa valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

## 2.4 ACTIONS PROPRES

La totalité des actions propres est comptabilisée en titres immobilisés, y compris celles du contrat de liquidité. Les excédents du contrat destiné aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Autres créances immobilisées".

## 2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale ; celles en devises sont converties au cours du 31 décembre de l'année ou à leur cours de couverture s'il y a lieu. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

## 2.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

## 2.7 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités des devises "out" sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

## 2.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable

qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

## 2.9 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La société participe à la constitution des retraites de son personnel. L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 60 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 4,09 % et d'une revalorisation salariale de 2,5% pour les non cadres et de 3% pour les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 45%.

## 2.10 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La société a procédé à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle se couvre, également, pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de changes sont comptabilisés en résultat financier.

## 2.11 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

## 2.12 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

### 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

#### 3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2009	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions	Valeur brute au 31/12/2009
Logiciels	1 710	145	10		1 866
Brevets	481	8			489
Terrains	109				109
Constructions	883				883
Autres immobilisations corporelles	608	324	650	480	1 101
Immobilisations corporelles en cours	650		- 650		0
Avances et acomptes	10	41	- 10		41
<b>Total</b>	<b>4 451</b>	<b>518</b>		<b>480</b>	<b>4 488</b>

#### 3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Logiciels	1 480	171		1 650
Brevets	208	24		232
Constructions	789	22		811
Autres immobilisations corporelles	453	245	- 99	598
<b>Total</b>	<b>2 930</b>	<b>462</b>	<b>- 99</b>	<b>3 292</b>

### 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### 4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Valeurs brutes	98 151	3		98 154
Provisions	13 000			13 000
Valeurs nettes	85 151	3		85 154

#### 4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Titres immobilisés	6 374	977	- 307	7 044
Autres créances immobilisées	35	166		201
Autres immobilisations financières	5			5
Valeurs brutes	6 414	1 143	- 307	7 250
Provisions	867		- 867	
Valeurs nettes	5 547	1 143	560	7 250

Les titres immobilisés sont constitués de 191 083 actions propres, dont 4 570 issues du contrat de liquidité et 1 900 attribuées aux salariés. Leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice s'élève à 11 083 K€.

### 5 - CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	862		862	355	
Autres créances	19 961		19 712	249	

## 6 - VALEURS MOBILIÈRES

Au 31/12/2009, la société SA Groupe Guillin ne dispose pas de valeurs mobilières de placement.

## 7 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

## 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 €. L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale.

Programme d'attribution d'actions gratuites	Plan 2	Plan 3
Date de l'assemblée	02/06/2006	02/06/2006
Date du Conseil d'Administration	20/02/2008	20/02/2009
Délai d'attribution des actions	2 ans	2 ans
Nombre d'actions attribuées	1 050	850
Nombre de bénéficiaires	3	3
Valeur unitaire des actions gratuites	22,50 €	22,50 K€
Charges comptabilisées au cours des exercices précédents	12 K€	0 K€
Charges comptabilisées au cours de l'exercice	12 K€	10 K€

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer. Les actions destinées à être attribuées aux salariés sont classées en titres immobilisés (cf 4.2).

## 9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Solde à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Résultat exceptionnel :					
Litiges prud'hommes	291			- 291	
Divers	196	6			202
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>487</b>	<b>6</b>		<b>- 291</b>	<b>202</b>
Résultat exceptionnel :					
Litiges prud'hommes					
Divers	202	211		- 202	211
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>202</b>	<b>211</b>		<b>- 202</b>	<b>211</b>

## 10 - DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts <sup>(1)</sup> et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	14 758			14	4 410	10 348	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(4)</sup>	323	11	10	183	323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47				47		
Dettes fiscales et sociales	6 049			677	6 049		
Autres dettes <sup>(3)</sup>	29 230		29 203	689	29 230		
<sup>(1)</sup> Emprunts souscrits en cours d'exercice		12 000 K€					
<sup>(1)</sup> Emprunts remboursés en cours d'exercice		21 368 K€					
<sup>(2)</sup> Dont : à 2 ans maximum à l'origine		130 K€					
à plus de 2 ans à l'origine		14 628 K€					
<sup>(3)</sup> Envers les associés personnes physiques		0 K€					
<sup>(4)</sup> Dont : factures non parvenues et échéances à moins de 60 jours		183 K€					
		125 K€					

La société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers consolidés. Ces ratios sont respectés au 31/12/2009.

## 11 - ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

L'impôt payé au titre des charges non déductibles de l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base organique : 12 K€

Taux d'imposition : 33,33%

Allègement de la dette future d'impôts : 4 K€

## 12 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales, et par les loyers.

## 13 - CHARGES DE PERSONNEL

### 13.1 EFFECTIFS

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2009	2008
Cadres	20	20
Administratifs et Maîtrise	11	10
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>30</b>

### 13.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2009 aux organes de direction du Groupe Guillin à raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,3 M€, net de charges et d'impôts.

## 14 - RÉSULTAT FINANCIER

- Charges financières : 12 497 K€ dont 132 K€ versés aux sociétés filiales et 11 813 K€ d'abandons de créance (dont 11 700 K€ à Veripack).

- Produits financiers : 16 573 K€ dont 11 096 K€ versés par les sociétés filiales comprenant 10 933 K€ de dividendes, 4 000 K€ de reprise de dépréciation du compte courant Veripack, 867 K€ de reprise de dépréciation des titres d'autocontrôle.

## 15 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

31/12/2009	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>695</b>
dont :	
sur opérations de gestion	63
sur opérations en capital	381
amortissements dérogatoires	40
dépréciation des immobilisations	
dotations aux provisions pour risques exceptionnels	211
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>365</b>
dont :	
sur opérations de gestion	
sur opérations en capital	360
amortissements dérogatoires	5
reprise de provisions pour risques exceptionnels	

## 16 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Impôts sur le résultat courant / exceptionnel :

31/12/2009	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	6 294	- 330
Impôts	1 573	110
Après impôts	7 867	- 220

## 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 17.1 ENGAGEMENTS REÇUS

L'abandon de créances d'un montant de 2 000 K€ consenti à la filiale Dynaplast en 2005 est assorti d'une clause dite de retour à meilleure fortune.

### 17.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Types	Biens donnés en garantie	Montant de la dette
Hypothèque	Bâtiments	Néant
Nantissement	Matériels	Néant
Nantissement	Titres	559

Avals et cautions donnés à des sociétés filiales : 1 333 K€.

Lettres de confort données à des sociétés filiales : 21 300 K€.

### 17.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 366 K€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre. Le droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures. Au 31/12/2009, le montant de l'engagement relatif au DIF est estimé à 99 K€ correspondant à un total de solde de droits de 2 596 heures.

## 17.4 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs. Aucune opération sur les devises et les taux n'est en cours à la clôture 2009.

## 18 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société Groupe Guillin consolide :

**Par intégration globale, les sociétés filiales suivantes :**

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| - Guillin Emballages | - Alphaform            |
| - Dynaplast          | - GPI UK               |
| - Nespak             | - Socamel Technologies |
| - Socamel UK         | - Rescaset Concept     |
| - Cidelcem           | - Guillin Italia       |
| - Guillin España     | - Guillin Portugal     |
| - Anis Opakowania    | - Veripack Embalajes   |
| - Premier Packaging  |                        |

**Par la méthode de la mise en équivalence, la société suivante :**

- Form'Plast

## 19 - INTÉGRATION FISCALE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95% les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale pour les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé : 1 683 370 Euros (produit)
- Impôt théorique : 0 Euro (en l'absence d'intégration fiscale)
- Dette d'impôt à la clôture de l'exercice : 5 027 511 Euros.

## 20 - FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

Filiales détenues à plus de 50 %	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
Guillin Emballages	11 083	34 715	99,99	11 047	11 047		77 658	9 445	6 737	
Alphaform	1 236	22 109	99,96	11 411	11 411		50 312	3 550	1 854	
Dynaplast	8 641	11 294	99,99	16 140	16 140		39 629	1 621	78	
Nespak	2 100	15 243	100,00	6 920	6 920		57 431	3 072	1 050	
Cidalcem	500	- 497	100,00					203		
Rescaset Concept	800	6 306	100,00	13 351	13 351		39 466	1 638	300	
SocamelTechnologies	5 000	7 048	100,00	28 037	20 037		33 294	1 924	889	
Veripack Embalajes	460	89	100,00	5 000	0	13 544	29 513	- 7 149		
Anis Opakowania	20 000	7 582	99,98	5 367	5 367	2 093	1 216	45 971	1 878	
	(KPLN)	(KPLN)					(KPLN)	(KPLN)		
<b>Filiales détenues à moins de 50 %</b>										
Form'Plast	50	1 936	30,00	750	750		17 586	561		
<b>Total filiales et participations</b>				<b>98 023</b>	<b>85 023</b>					
<b>Titres immobilisés</b>										
Actions propres				7 044	7 044					
Sicav monétaires				201	201					
<b>Valeurs mobilières de placement</b>										
Sicav monétaires							0			
<b>Total valeurs mobilières</b>				<b>105 268</b>	<b>92 268</b>					

La valeur d'utilité des sociétés reste supérieure à la valeur de leurs titres.

## 21 - RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	31/12/2009	31/12/2008
Banques créditrices <sup>(1)</sup>	- 130	- 223
Valeurs mobilières de placements et disponibilités	9 907	2 160
Avances de trésorerie nettes aux filiales	- 12 868	2 710
<b>Total</b>	<b>- 3 091</b>	<b>4 647</b>

<sup>(1)</sup> Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

## VI RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
<b>I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825
Nombre des actions ordinaires existantes	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875
<b>2- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 847 826	7 254 344	7 467 691	7 594 610	7 498 675
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	9 615 614	12 598 459	20 247 532	9 325 848	1 601 438
Impôts sur les bénéfices	34 982	- 520 066	- 286 710	2 683 616	1 683 370
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	11 838 780	12 017 493	6 820 261	7 137 177	7 647 284
Résultats distribués	4 065 750	4 065 750	4 065 750	4 675 613	4 065 750
<b>3 - RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,75	5,94	9,82	5,91	1,62
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	5,82	5,91	3,35	3,51	3,76
Dividende distribué à chaque action	2,00	2,00	2,00	2,30	2,00
<b>4 - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	34	34	33	30	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 177 498	2 285 167	2 476 142	2 318 249	2 445 885
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	869 731	905 336	901 797	843 899	902 895

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## I ORDRE DU JOUR

### À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 incluant le rapport de gestion du Groupe consolidé,
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

### À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes,
- Délégation de compétence à donner au Conseil

d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

## II PROJET DE RÉSOLUTIONS

### À CARACTÈRE ORDINAIRE

#### Première résolution

##### **Approbation des comptes sociaux**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 7 647 283,94 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 3 773 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même a représenté 1 258 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

#### Deuxième résolution

##### **Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 17 279 148,74 euros (dont part du groupe : 17 277 087,62 euros).

#### Troisième résolution

##### **Convention des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale approuve les Conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce et présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

## Quatrième résolution Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 647 283,94 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, pour  
5 082 187,50 euros  
après prélèvement du report à nouveau pour  
368 468,00 euros
- le solde, soit 2 933 564,44 euros étant affecté à la réserve ordinaire.

Par conséquent, le dividende revenant à chaque action est fixé à 2,50 euros.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Certaines personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire au taux de 18 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payé le 14 juin 2010.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008	2,00 €	NÉANT	NÉANT
2007	2,30 €	NÉANT	NÉANT
2006	2,00 €	NÉANT	NÉANT

## Cinquième résolution Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 32 400 euros le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir le montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

## Sixième résolution Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2 032 875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2009 pour la partie non utilisée et la période non écoulée.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
  - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
  - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
  - Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.
- Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration

appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22 361 750 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### Septième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

4. Décide que le montant d'augmentation de capital

résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder 20 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Huitième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

- a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
  - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## Neuvième résolution

### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L.225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution. Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des

pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

**7.** Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

**8.** Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Dixième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

**1.** Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier; par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

**2.** Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

**3.** Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la neuvième résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros.

**4.** Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

**5.** Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

**6.** Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

**7.** Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Onzième résolution

#### **Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

### Douzième résolution

#### **Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le**

## **capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.
5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## **Treizième résolution**

### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 378 000 euros.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du I/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre ou non en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## **Quatorzième résolution**

### **Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

1. Tout actionnaire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale Mixte, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale Mixte par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe du formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale Mixte et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure, heure de Paris.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par écrit au siège social de la Société, au plus tard six jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. Pour être pris en compte, ce formulaire, complété et signé, devra être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée Générale Mixte.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée Générale Mixte ou de s'y faire représenter.

2. La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de procuration ou des formulaires de vote à distance, accompagnés des documents qui doivent y être annexés, sur simple demande écrite adressée au siège social de la Société. Cette demande devra être reçue ou déposée au siège social de la Société au plus tard six jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Mixte.

3. Les demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues par les articles L.225-105 et R.225-71 du Code de commerce doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à 25 jours (calendaires) avant l'Assemblée Générale Mixte, soit au plus tard le 10 mai 2010.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

**Le Conseil d'Administration**

### III ACTIONNARIAT - DIRECTION - CONTRÔLE

#### RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

**Situation au 10.03.2010** La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3 % du capital	Capital		Droits de vote AGM*		Droits de vote "théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère <sup>(1)</sup>	424 254	20,87 %	826 494	29,08 %	826 494
SC L'Atelier <sup>(2)</sup>	367 403	18,07 %	635 743	22,37 %	635 743
SC Le Château <sup>(3)</sup>	358 199	17,62 %	626 539	22,05 %	626 539
Famille Guillin <sup>(4)</sup>	37 687	1,85 %	47 287	1,66 %	47 287
	<b>1 187 543</b>	<b>58,41 %</b>	<b>2 136 063</b>	<b>75,16 %</b>	<b>2 136 063</b>
Groupe Guillin	189 786	9,33 %	0	0 %	189 786
Fonds Commun Stock Picking	172 000	8,46 %	172 000	6,05 %	172 000
FCP Agressor	159 300	7,84 %	159 300	5,60 %	159 300
Caceis Bank Luxembourg	85 874	4,23 %	85 874	3,02 %	85 874
FCP CDC PME Croissance	68 727	3,38 %	68 727	2,42 %	68 727
Public	169 645	8,35 %	220 137	7,75 %	220 137
	<b>845 332</b>	<b>41,59 %</b>	<b>706 038</b>	<b>24,84 %</b>	<b>895 824</b>
<b>Total</b>	<b>2 032 875</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2 842 101</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 031 887</b>

\* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

<sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et la Famille Guillin agissent de concert.

## ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTRÔLE

Conseil d'administration		Principales autres fonctions	
<b>Président : François Guillin</b>		Président des Sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia. Gérant des Sociétés Guillin España, Guillin Portugal et Cidelcem. Administrateur des sociétés GPI UK, Premier Packaging et Socamel UK.	
<b>Administrateurs :</b>			
Sophie Guillin-Frappier		Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia. Présidente de la Gérance de la Société Anis Opakowania.	
Bertrand Guillin		Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia.	
André Ramousse		Administrateur de la Société Groupe Ramousse.	
Christine Guillin		Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia.	
Jeannine Huot-Marchand			
<b>Direction :</b>			
Président Directeur Général :	François Guillin.		
Directeurs Généraux Délégués :	Sophie Guillin-Frappier, Bertrand Guillin.		
Contrôle	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	
<b>Commissaires aux comptes titulaires :</b>			
- GRANT THORNTON 42, avenue Georges Pompidou 69442 Lyon Cedex 03 représenté par Monsieur Robert Dambo	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	
- KPMG AUDIT KPMG S.A. I, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex représenté par Monsieur Alphonse Delaroque	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	
<b>Commissaires aux comptes suppléants :</b>			
- IGEC 3, rue Léon Jost 75017 Paris représenté par Monsieur Victor Amselem	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	
- Monsieur Didier Thibaut de Menonville 29 avenue de Villiers 75000 Paris	06/06/2008	AG 2014 (cptes ex. 2013)	

### Responsables de l'information :

- Financière : Charles Maignien - Tél. 03 81 40 22 76
- Juridique : Michèle Weigel - Tél. 03 81 40 23 27

## IV DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 4 juin 2010

### BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 28 février 2010.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 9,33 %.

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : néant.

Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2010 : 189 728.

Valeur comptable du portefeuille : 6 990 611 €.

Valeur de marché du portefeuille : 13 280 960 €.

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
<b>Nombre de titres</b>		
contrat de liquidités	2 010	5 938
contrat de croissance externe	14 381	-
<b>Total</b>	<b>16 391</b>	<b>5 938</b>
<b>Cours moyen de la transaction</b>		
contrat de liquidités	54,97	50,08
contrat de croissance externe	37,40	-
<b>Total</b>	<b>39,56</b>	<b>50,08</b>
<b>Montants</b>		
contrat de liquidités	110 492,72	297 356,85
contrat de croissance externe	537 862,12	-
<b>Total</b>	<b>648 354,84</b>	<b>297 356,85</b>

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 189 728 actions, représentant 9,33 % du capital de la Société, dont :

- 3 215 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse ODDO et Cie Paris, affectées au compte n° 502 121.

- 184 613 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

- 1 900 actions destinées à être attribuées gratuitement à des cadres dirigeants non mandataires sociaux.

### NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**Autorisation du programme** : Assemblée générale du 4 juin 2010.

**Titres concernés** : Actions.

**Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 203 287 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 189 728 (soit 9,33 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 13 559 actions (soit 0,67 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

**Prix maximum d'achat** : 110 euros.

**Objectifs** :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 4 juin 2010 soit jusqu'au 4 décembre 2011.

# RAPPORTS

# I RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, Mr François Guillin, Président Directeur Général du Groupe Guillin, rend compte dans le cadre du présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que de son gouvernement d'entreprise.

## OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne relatives aux processus opérationnels et fonctionnels en vigueur au sein du Groupe Guillin visent à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables, des comptes sociaux et consolidés qui en découlent.

Elles ont également pour objectifs de :

- assurer la protection du patrimoine de l'entreprise,
- identifier les risques encourus et d'en gérer les conséquences,
- contribuer à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes,
- s'assurer de la qualité des informations produites,
- vérifier la conformité aux lois et aux réglementations,
- contrôler l'application des instructions de la direction,
- s'assurer de l'amélioration continue des performances.

Néanmoins, comme tout dispositif de contrôle, le système de contrôle interne du Groupe Guillin ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

**Groupe Guillin est une Société Anonyme à Conseil d'Administration** dont la composition figure dans le rapport de gestion à la page numéro 71. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question relative à la bonne marche du Groupe, procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats

de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que nécessaire pour statuer sur les décisions proposées par son Président. Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni treize fois, la majorité des Membres du Conseil étant présent aux réunions. Un procès verbal est systématiquement établi à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil d'Administration du Groupe Guillin considère que les recommandations AFEP-MEDEF du 6 Octobre 2008 s'inscrivent dans la lignée de son fonctionnement actuel et qu'il convient de les adopter. Toutefois, en conformité avec le code MiddleNext publié en Décembre 2009 et compte tenu de la structure actionnariale majoritairement familiale du Groupe Guillin, le Conseil d'Administration n'a pas jugé utile d'avoir de comités spéciaux (comité des rémunérations, nominations, stratégique etc).

La fixation des salaires de l'ensemble des Dirigeants du Groupe Guillin est soumise à l'approbation du Président du Conseil d'Administration et qu'un tableau actualisé des rémunérations est tenu par la Direction des Affaires Sociales. La rémunération du Président est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

La rémunération globale des organes de direction est précisée dans le rapport de gestion à la page numéro 12.

La fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur François Guillin qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du Groupe Guillin dans les seules limites de l'objet social des statuts de la société et des pouvoirs qui lui sont conférés. Il est assisté dans sa mission par Monsieur Bertrand Guillin et Madame Sophie Guillin-Frappier en qualité de Directeurs Généraux Délégués qui disposent des pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui leur sont conférés.

Groupe Guillin détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales. **Chaque filiale est sous la responsabilité d'un Directeur Général**, non mandataire social, qui a pour mission de mettre en œuvre la politique, la stratégie et les valeurs définies par Groupe Guillin.

Groupe Guillin est une Holding qui définit et contrôle l'application de la stratégie du Groupe. La Holding est composée de 5 Directions (Opérationnelle, Juridique, Financière, Informatique et Affaires Sociales). Elle est

appuyée par un **Comité de Direction** qui est composé de l'ensemble des Directeurs Généraux non mandataires sociaux des sociétés du Groupe et des directeurs de la holding Groupe Guillin. Ce comité est convoqué tous les 3 mois afin de :

- faire un point général sur l'état d'avancement des travaux en cours,
- faire une synthèse des résultats financiers en cours d'exercice,
- informer sur les nouveaux textes réglementaires applicables,
- réfléchir aux orientations et aux stratégies communes.

Les réunions du Comité de Direction abordent également les problématiques en matière d'hygiène et de sécurité, examinent les plans de prévention ainsi que le suivi des plans d'actions y afférant. Un Document Unique a été rédigé dans chacune des sociétés du Groupe avec pour objectif de lister l'ensemble des risques inhérents à l'activité industrielle et de lancer les actions permettant de réduire la gravité et/ou la probabilité d'occurrence du danger ; ce document est revu au moins une fois par an et après chaque événement le nécessitant.

Le Président du Conseil d'Administration également Directeur Général du Groupe Guillin est en relation permanente avec les Directeurs de la Holding (Opérationnel, Financier, Juridique, Affaires sociales et Informatique), les Directeurs Généraux des sociétés du Groupe et les Membres du Conseil d'Administration afin d'effectuer des points réguliers sur l'activité, d'échanger sur les orientations stratégiques et les problématiques rencontrées. Ces réunions ou échanges constituent des outils de pilotage essentiels permettant au Président de prendre des décisions rapides, adaptées et cohérentes.

## LES MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SONT PRÉCISÉES AUX ARTICLES 28 À 42 DES STATUTS.

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin, notamment les risques économiques, risques de taux et de changes ainsi que les risques environnementaux sont abordés dans l'annexe des comptes consolidés du rapport annuel pages 30 et 31.

Les procédures de contrôle interne sont mises en place en tenant compte de la culture et des principes d'action qui mettent en avant l'autonomie des filiales du Groupe. Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la Holding qui effectue des contrôles réguliers et

systématiques en s'appuyant notamment sur les Directeurs Généraux des filiales et leur encadrement. La séparation des fonctions est un élément clé du contrôle interne. Le suivi de chaque opération est assuré au moyen d'un système de délégation de pouvoirs strict allant de la Direction Générale du Groupe aux directeurs des filiales.

**Une Direction Générale Opérationnelle** assure le suivi et l'accompagnement permanent de chacune des entités dans l'application des orientations stratégiques définies. Elle est chargée de s'assurer de la correcte application des procédures et de la bonne exécution des opérations. Elle assure le contrôle régulier et précis des performances de chaque filiale par le suivi d'indicateurs permettant une réactivité immédiate dans la prise de décision et la correction d'éventuelles faiblesses détectées.

**Un budget annuel** est réalisé au cours du dernier trimestre de l'année n-1 par chaque Directeur Général des filiales. Il est discuté avec les Directeurs Financier et Opérationnel puis approuvé par le Président. Le Directeur Général est, après accord, garant de son application.

**La Direction Financière** s'assure de l'exactitude des données comptables qui sont remontées par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur.

L'établissement des comptes consolidés du Groupe Guillin est effectué par la Direction Financière qui remonte informatiquement l'ensemble des données transmises par les sociétés. L'arrêté des comptes des filiales est effectué sur la base des règles comptables énoncées dans un manuel de procédures qui recense l'ensemble des principes comptables et financiers du Groupe et ce, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe.

**Manuel des procédures Groupe** : des procédures internes sont en place que ce soit concernant la trésorerie, les demandes d'investissements, les engagements de dépenses d'entretien, les signatures et délégations de pouvoirs, les responsabilités en termes de sécurité informatique. Elles sont regroupées dans un manuel tenu à jour.

Un processus rigoureux de tableaux de bord constitue un élément fondamental du contrôle interne et du suivi des performances. Ces éléments permettent un suivi permanent des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Direction Financière Groupe.

Dans ce cadre, chaque société du Groupe prépare :

- **un reporting journalier de chiffre d'affaires** qui est consolidé par la holding chaque semaine,
- **un compte rendu mensuel d'activité** mentionnant les éléments structurels, conjoncturels et financiers de l'entreprise,

- un reporting mensuel comptable simplifié,
- un reporting trimestriel détaillé dont la forme est unique, centré sur un nombre précis d'indicateurs et d'éléments financiers. Il est remis à la Holding qui en effectue la consolidation.

Ces éléments constituent des outils essentiels de pilotage de l'activité du Groupe Guillin et de ses choix stratégiques. Ils permettent une réactivité immédiate face à toute dérive éventuelle en terme de gestion quotidienne, d'identification, d'analyse et de traitement des difficultés éventuellement rencontrées en cours d'année et ce, sans attendre la clôture semestrielle ou annuelle.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui vérifient puis certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe sur une base semestrielle et annuelle et délivrent une attestation sur les comptes semestriels consolidés du Groupe. Après chaque audit, le Groupe relève l'ensemble des points et recommandations portées à leur connaissance par les Commissaires aux Comptes pour assurer la mise en place et le suivi d'actions correctrices.

**La Direction informatique** est responsable de la définition du schéma directeur du Groupe en termes d'organisation et d'architecture de système.

Elle coordonne et encadre l'ensemble des moyens informatiques et fonctionne à travers une équipe dédiée au développement, au suivi et au maintien de l'ensemble des outils informatiques de chaque société du Groupe, assurant ainsi un fonctionnement sécurisé et indépendant. La Direction informatique fonctionne par pôle. Le premier gère l'ensemble des études et développement en assurant le suivi des nouveaux projets ainsi que la maintenance. Le deuxième pôle est chargé des réseaux et de la sécurité.

**La Direction Juridique** assure et est garante du respect de la législation et de la réglementation. Elle assiste et conseille les sociétés du Groupe dans les domaines juridiques tels que Droit des Sociétés, des Affaires et Economique afin de permettre une réactivité immédiate notamment dans la rédaction et la négociation de tout contrat ainsi que dans la prévention et la gestion des litiges. Elle gère pour toutes les Sociétés du Groupe la propriété industrielle et est garante des procédures en contrefaçon et concurrence déloyale.

Dans le domaine de l'assurance, elle est garante des procédures mises en place pour permettre au Risk Management d'identifier notamment les risques industriels, les réduire, les couvrir et améliorer l'allocation des ressources.

De plus, elle réalise une analyse bi-annuelle des risques latents chiffrés et non chiffrés de toutes les sociétés du Groupe qui est remise au Président et aux Commissaires aux Comptes.

**La Direction des Affaires sociales** assure la définition et la coordination de la politique sociale du Groupe et

sa déclinaison auprès de ses filiales (administration du personnel, formation, gestion des compétences et des carrières, rémunérations, relations sociales...).

Elle a pour mission d'assister les sociétés du Groupe dans la mise en œuvre de toutes les nouvelles réglementations sociales. Elle est le garant de l'ensemble des procédures, du référentiel de paie et de ses évolutions.

Dans le cadre d'une politique sociale d'amélioration des performances individuelles de chaque salarié, Groupe Guillin s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences et pratique une politique de participation et d'intéressement des salariés au résultat de l'entreprise ainsi qu'un plan épargne entreprise. Il veille à la cohérence des rémunérations que ce soit en comparatif interne, régional et national.

## ACTIONS RÉALISÉES SUR L'EXERCICE 2009 ET PLAN D'AMÉLIORATION

La mise en place et le déploiement d'un système de contrôle interne s'inscrit dans la durée. La Direction Générale du Groupe et les responsables opérationnels font évoluer de manière continue le dispositif en place. Les procédures décrites ci-dessus ont démontré jusqu'alors leur efficacité.

Sur l'exercice 2009, la Direction Financière a mis en place un nouveau Plan Comptable dans chacune des filiales du Groupe applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de répondre aux objectifs suivants :

- respecter les normes comptables internationales (IFRS),
- avoir un langage comptable et financier commun pour toutes les filiales du Groupe,
- avoir une indépendance des plans comptables nationaux avec le Plan Comptable Groupe.

Par ailleurs, la Direction Financière a poursuivi sa revue globale des procédures avec notamment la revue des procédures « achats » et « trésorerie ».

Enfin, un manuel des prix de transfert conforme aux normes européennes a été réalisé courant 2009.

L'amélioration permanente des outils informatiques participe activement à la structuration du contrôle interne du Groupe Guillin. Ainsi, le service informatique a développé de nombreux applicatifs permettant d'actualiser ou d'améliorer l'existant notamment en matière de gestion de production, EDI, traçabilité, etc.

Un audit relatif à la sécurité informatique du Groupe a été réalisé fin 2008. Des correctifs ont été mis en place sur l'exercice 2009 :

- remplacement de tous les postes de travail et switchs obsolètes,
- mise à jour permanente des correctifs Windows,
- remplacement de l'ancien Firewall par un applicatif plus sécurisé,
- renforcement des sécurités d'accès à internet.

## II RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GUILLIN S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Guillin S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

*Paris La Défense, le 26 avril 2010*

*Lyon, le 27 avril 2010*

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Robert Dambo, Associé

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2009**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 85 154 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisées, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

- L'information est donnée globalement pour l'ensemble des mandataires sociaux, sans indication des éléments composant ces rémunérations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Lyon, le 26 avril 2010*

*Paris La Défense, le 27 avril 2010*

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

KPMG Audit

Membre français de Grant Thornton International

Département de KPMG S.A.

Robert Dambo, Associé

Alphonse Delaroque, Associé

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe 2.2. des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS 8 « Secteurs opérationnels » de façon rétrospective pour les périodes présentées.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valeur des actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de dépréciation par le groupe comme décrit dans les notes 2.9, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant notamment la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 26 avril 2010

Lyon, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Robert Dambo, Associé

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Contractants	Nature, objets, modalités des conventions	Montant en euros (charge) produit
<b>CIDELCEM</b>	<b>Convention d'abandon de créance</b> Dans le cadre de la procédure de liquidation pour cessation d'activité de la société CIDELCEM, filiale de groupe GUILLIN, votre société a abandonné, le 30 juin 2009, la totalité de sa créance. Montant de l'abandon de créance comptabilisé au titre de l'exercice <i>Autorisation : Conseil d'Administration du 22 juin 2009.</i>	(113 277)
<b>VERIPACK EMBALAJES</b>	<b>Convention d'abandon de créance</b> Votre société a abandonné, à titre financier, à la société VERIPACK EMBALAJES une partie de son compte courant détenu sur cette dernière. Montant de l'abandon de créance comptabilisé au titre de l'exercice : <i>Autorisation : Conseil d'Administration 30 novembre 2009.</i>	(11 700 000)

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau figurant au paragraphe 2 du présent rapport.

### 2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contractants	Nature, objets, modalités des conventions	Montant en euros (charge)/produit
<b>Convention de management</b>		
Les prestations de management rendues par votre société au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base d'une redevance fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par chacune des sociétés suivantes. Redevances facturées au titre de l'exercice :		
GUILLIN EMBALLAGES		I 828 590
ALPHAFORM		I 277 118
DYNAPLAST		767 678
SOCAMEL TECHNOLOGIES		554 945
RESCASET CONCEPT		I 111 605

## Contractants

### Nature, objets, modalités des conventions

Montant en euros  
(charge)/produit

#### Redevances au titre des marques, modèles et/ou brevets

Votre société concède à ses filiales des licences de marques, brevets et/ou modèles non exclusives, moyennant une redevance annuelle forfaitaire par marque, brevet et/ou modèle dont le montant varie selon l'étendue géographique de la protection.

Redevances facturées au titre de l'exercice :

GUILLIN EMBALLAGES	68 754
ALPHAFORM	17 303
DYNAPLAST	45 666
SOCAMEL TECHNOLOGIES	8 991
RESCASET CONCEPT	10 583
NESPAK	6 762
VERIPACK EMBALAJES	5 891

#### Convention de prestation de services

Les prestations de services rendues par votre société (assistance en matière notamment financière et comptable, juridique et fiscale, marketing) au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base du coût de revient.

Prestations de services facturées au titre de l'exercice :

NESPAK	141 122
ANIS OPAKOWANIA	12 346
GUILLIN ESPANA	5 650
GUILLIN ITALIA	5 198
VERIPACK EMBALAJES	20 078
PREMIER PACKAGING	2 423

#### Convention de licence d'utilisation de logos

Votre société concède à ses filiales étrangères le droit non exclusif et non transférable à des tiers d'utiliser les logos de Groupe Guillin. La concession est consentie pour une durée d'un an, renouvelable, moyennant une commission annuelle fixée en fonction du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par filiale.

Commissions facturées au titre de l'exercice :

NESPAK	1 036 824
ANIS OPAKOWANIA	196 728
GUILLIN ESPANA	46 354
GUILLIN ITALIA	198 287
GPI UK	20 205
PREMIER PACKAGING	50 677

#### Bail commercial

La société Guillin Emballages consent à votre société un bail commercial portant sur des locaux à usage de bureaux (478 m<sup>2</sup>) situés à Ornans (25).

Loyers comptabilisés en charge au titre de l'exercice :

GUILLIN EMBALLAGES	(29 070)
--------------------	----------

#### Bail commercial

Votre société consent à la société Dynaplast un bail commercial portant sur des locaux à usage de stockage (7 770 m<sup>2</sup>) situés à Vedène (84).

Loyers facturés au titre de l'exercice :

Taxe foncière facturée au titre de l'exercice :	47 129
DYNAPLAST	24 766
	71 895

#### Contrat de crédit revolving

Votre société accorde, jusqu'au 31 décembre 2010, à la société ANIS OPAKOWANIA, un crédit revolving assorti d'un taux d'intérêt EONIA + 0,5%.

Le montant maximum de ce crédit est de 6 000 000 euros.

Montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice :

2 093 499

Intérêts comptabilisés au titre de l'exercice :

27 074

Les personnes concernées par ces conventions sont les suivantes :

	<b>François Guillin</b>	<b>Christine Guillin</b>	<b>Sophie Guillin-Frappier</b>	<b>Bertrand Guillin</b>
<b>GROUPE GUILLIN SA</b>	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur et Directeur Général Délégué	Administrateur et Directeur Général Délégué
<b>Guillin Emballages SAS</b>	Président			
<b>Alphaform SAS</b>	Président			
<b>Dynaplast SAS</b>	Président			
<b>Rescaset Concept SAS</b>	Président			
<b>Socamel Technologies SAS</b>	Président			
<b>Nespak</b>	Président	Administrateur	Administrateur	Administrateur
<b>Anis Opakowania</b>			Présidente de la Gérance	
<b>Guillin España</b>	Gérant			
<b>Guillin Italia</b>	Président	Administrateur	Administrateur	Administrateur
<b>Veripack Embalajes</b>	Représentant permanent de Groupe Guillin Administrateur unique			
<b>GPI UK</b>	Administrateur			
<b>CIDELCEM</b>	Gérant			
<b>Premier Packaging</b>	Administrateur			

*Lyon, le 26 avril 2010*

*Paris La Défense, le 27 avril 2010*

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Robert Dambo, Associé

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Alphonse Delaroque, Associé

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL PRÉVUES AUX 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 JUIN 2010

## Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (8<sup>ème</sup> résolution),
  - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions).
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature (article L.225-147) consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (12<sup>ème</sup> résolution), dans la limite de 10% du capital social.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 10 000 000 € au titre de la 8<sup>ème</sup> résolution et 2 500 000 € au titre des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 8<sup>ème</sup> résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

*Paris La Défense, le 26 avril 2010*

*Lyon, le 27 avril 2010*

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International  
Robert Dambo, Associé

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PEE

### Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010

#### 13<sup>ème</sup> résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 378 000 €, réservée aux salariés (et dirigeants) de la société (et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) adhérents d'un Plan Epargne Entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer la compétence de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

*Lyon, le 26 avril 2010*

*Paris La Défense, le 27 avril 2010*

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Robert Dambo, Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque, Associé





# SITUATION DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2011

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	REEL		REEL		Variation	BUDGET		Variation	REEL ANNUEL		BUDGET ANNUEL	
	6 / 2010		6 / 2011		N / N-1	6 / 2011		N / BUD	2010		2011	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>												
Chiffre d'affaires (dt prov. Garantie clients) <sup>(1)</sup>	191 521		233 813		22,1%	233 892		0,0%	411 163		470 458	
Participations commerciales	-3 507		-3 565		1,7%	-3 572		-0,2%	-7 084		-7 195	
Escomptes accordés	-169		-208		23,0%	-178		14,5%	-354		-354	
<b>PAO</b>	<b>187 846</b>	<b>100,0%</b>	<b>230 040</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,5%</b>	<b>230 142</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>403 724</b>	<b>100,0%</b>	<b>462 909</b>	<b>100,0%</b>
Transferts de charges												
Production immobilisée	645		447		-30,7%	627		-40,3%	1 529		1 255	
Production stockée	4 291		1 858			-875		147,1%	2 606		-1 751	
	192 781		232 345		20,5%	229 894		1,1%	407 860		462 413	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>												
Achats (dont escomptes obtenus)	-91 827	-47,8%	-120 671	-52,0%	31,4%	-107 474	-46,9%	10,9%	-196 606	-48,4%	-216 178	-46,9%
Autres approvisionnements	-34 154	-18,2%	-40 420	-17,6%	18,3%	-39 581	-17,2%	2,1%	-72 190	-17,9%	-79 458	-17,2%
	-125 981		-161 091		27,9%	-147 055		8,7%	-268 796		-295 636	
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>66 800</b>	<b>35,6%</b>	<b>71 254</b>	<b>31,0%</b>	<b>6,7%</b>	<b>82 839</b>	<b>36,0%</b>	<b>-16,3%</b>	<b>139 063</b>	<b>34,4%</b>	<b>166 777</b>	<b>36,0%</b>
Subventions d'exploitation	9	0,0%	1	0,0%		0	0,0%	100,0%	11	0,0%	0	0,0%
Impôts	-2 716	-1,4%	-2 432	-1,1%	-10,5%	-2 522	-1,1%	-3,7%	-4 859	-1,2%	-5 045	-1,1%
Frais de Personnel (dt intérim)	-38 705	-20,6%	-44 268	-19,2%	14,4%	-44 762	-19,4%	-1,1%	-80 331	-19,9%	-89 525	-19,3%
	-41 412		-46 699		12,8%	-47 284		-1,3%	-85 178		-94 570	
<b>EXCEDENT BRUT</b>	<b>25 388</b>	<b>13,5%</b>	<b>24 555</b>	<b>10,7%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>35 555</b>	<b>15,4%</b>	<b>-44,8%</b>	<b>53 885</b>	<b>13,3%</b>	<b>72 207</b>	<b>15,6%</b>
Autres produits et charges	-78	0,0%	-187	-0,1%	138,0%	-63	0,0%	66,3%	-180	0,0%	-127	0,0%
Reprises provisions stocks	145		120		-17,1%	83		30,8%	1 229		166	
Dotations provisions clients et stocks	-398		-478		20,0%	-304		36,3%	-1 788		-609	
Dotations amortissements	-10 150	-5,4%	-12 567	-5,5%	23,8%	-12 754	-5,5%	-1,5%	-22 922	-5,7%	-25 509	-5,5%
	-10 482	-5,6%	-13 111	-5,7%	25,1%	-13 038	-5,7%	0,6%	-23 660	-5,9%	-26 079	-5,6%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 906</b>	<b>7,9%</b>	<b>11 444</b>	<b>5,0%</b>	<b>-23,2%</b>	<b>22 517</b>	<b>9,8%</b>	<b>-96,8%</b>	<b>30 225</b>	<b>7,5%</b>	<b>46 128</b>	<b>10,0%</b>
Produits et charges non récurrents	380		211			-34		116,1%	3 295		-68	
Intéressement	-763		-580		-24,0%	-820		-41,3%	-1 410		-1 640	
Participation	-682		-551		-19,2%	-948		-71,9%	-1 407		-1 897	
Amort. Des écarts d'éval. & d'acquis.	-117		-175			-179		-2,4%	-294		-357	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>13 723</b>	<b>7,3%</b>	<b>10 348</b>	<b>4,5%</b>	<b>-24,6%</b>	<b>20 536</b>	<b>8,9%</b>	<b>-98,5%</b>	<b>30 409</b>	<b>7,5%</b>	<b>42 166</b>	<b>9,1%</b>
Coût de l'endettement financier net	-1 070		-1 985		85,5%	-2 004		-1,0%	-3 098		-4 007	
Autres produits et charges financiers	871		-478			-54		88,7%	-161		-107	
	-199	-0,1%	-2 463	-1,1%	1139,8%	-2 058	-0,9%	16,5%	-3 259	-0,8%	-4 114	-0,9%
Quote-part résultat Form'Plast	126		0		-100,0%	25		0,0%	179		50	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>13 651</b>	<b>7,3%</b>	<b>7 885</b>	<b>3,4%</b>	<b>-42,2%</b>	<b>18 503</b>	<b>8,0%</b>	<b>-134,7%</b>	<b>27 329</b>	<b>6,8%</b>	<b>38 102</b>	<b>8,2%</b>
Impôts exigibles	-3 907		-2 526		-35,3%	-6 299		-149,3%	-8 384		-12 970	
Impôts différés	-607		286		-147,1%	308		-7,8%	-104		616	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>9 138</b>	<b>4,9%</b>	<b>5 644</b>	<b>2,5%</b>	<b>-38,2%</b>	<b>12 512</b>	<b>5,4%</b>	<b>-121,7%</b>	<b>18 840</b>	<b>4,7%</b>	<b>25 748</b>	<b>5,6%</b>
Autres variations	9		-57			-8		85,9%	41		-16	
Variation provisions risques & charges	373		-252			-23		90,9%	-2 986		-45	
<b>CASH FLOW NET</b>	<b>19 661</b>		<b>18 077</b>		<b>-8,1%</b>	<b>25 389</b>		<b>-40,5%</b>	<b>38 933</b>		<b>51 503</b>	
RATIO CASH FLOW NET / PAO	10,47%		7,86%			11,03%			9,64%		11,13%	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>13 723</b>	<b>7,3%</b>	<b>10 348</b>	<b>4,5%</b>	<b>-24,6%</b>	<b>20 536</b>	<b>8,9%</b>	<b>-98,5%</b>	<b>30 409</b>	<b>7,5%</b>	<b>42 166</b>	<b>9,1%</b>
<b>MARGE</b>	<b>100 310</b>	<b>52,2%</b>	<b>111 227</b>	<b>48,0%</b>	<b>10,9%</b>	<b>121 793</b>	<b>53,1%</b>	<b>-9,5%</b>	<b>209 724</b>	<b>51,6%</b>	<b>244 980</b>	<b>53,1%</b>
Provisions Garanties Clients	0		15		0,0%	0		100,0%	-189		-77	
Chiffre d'affaires comptable	191 521		233 798		22,1%	233 892		0,0%	411 352		470 535	

BILAN ANNUEL	REEL	REEL	Var %	REEL ANNUEL	BUD. ANNUEL
	6 / 2010	6 / 2011		2010	2011
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations	454 877	465 142	2,26%	461 894	488 917
Amortissements	-229 471	-244 674	6,63%	-235 330	-266 560
	225 406	220 468	-2,19%	226 564	222 357
Stocks	64 008	66 217	3,45%	58 279	55 947
Dépréciation des stocks	-2 270	-2 108	-7,14%	-2 065	-1 605
	61 738	64 109	3,84%	56 214	54 342
Clients	108 205	114 663	5,97%	93 698	98 467
Autres créances	11 095	9 908	-10,70%	8 050	18 023
	119 300	124 571	4,42%	101 747	116 490
Disponibilités	13 361	12 526	-6,25%	27 673	24 632
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>419 805</b>	<b>421 674</b>	<b>0,45%</b>	<b>412 199</b>	<b>417 821</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital	12 604	11 488	-8,85%	12 604	12 604
Prime d'émission, fusion	4 929	4 929	0,00%	4 929	4 929
Réserves de consolidation	108 971	126 577	16,16%	111 087	122 978
Ecart de conversion	4 048	-195	-104,81%	392	1 075
Résultat de l'exercice - part du groupe	9 137	5 644	-38,23%	18 839	25 745
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>	<b>139 688</b>	<b>148 443</b>	<b>6,27%</b>	<b>147 851</b>	<b>167 331</b>
Intérêts minoritaires sur réserves	15	13	-8,20%	13	13
Intérêts minoritaires sur résultat	1	0	-47,24%	1	2
Avances conditionnées					
Provisions pour risques et charges	23 794	23 260	-2,25%	23 543	22 961
Dettes financières	154 969	141 381	-8,77%	144 058	112 352
Fournisseurs	70 660	74 879	5,97%	61 703	71 977
Autres dettes	30 679	33 697	9,84%	35 030	43 185
	101 338	108 576	7,14%	96 733	115 162
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>419 805</b>	<b>421 674</b>	<b>0,45%</b>	<b>412 199</b>	<b>417 821</b>
Endettement net	141 608	128 855	-9,01%	116 385	87 720
Endettement net / CA commercial	37,69%	28,01%	-25,70%	28,83%	18,95%
Ratio d'autonomie financière-gearing	1,01	0,87	-14,37%	0,79	0,52

**ANALYSE DE L'ENDETTEMENT NET**

	REEL 6 / 2010	REEL 6 / 2011		REEL ANNUEL 2010	BUD. ANNUEL 2011
<b>ACTIF</b>					
Banques / Caisses / Intérêts à recevoir	13 092	12 388	-5,37%	22 331	24 632
Actions propres (reclassées en capitaux propres)	0	0		0	0
Autres actions et SICAV	269	138	-48,73%	5 342	0
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>13 361</b>	<b>12 526</b>	<b>-6,25%</b>	<b>27 673</b>	<b>24 632</b>
<b>PASSIF</b>					
Concours bancaires courants SPOT	11 854	14 728	24,25%	6 008	6 378
Intérêts courus non échus (ICNE)	607	534	-11,95%	563	412
<b>DETTES FINANCIERES C.T</b>	<b>12 461</b>	<b>15 262</b>		<b>6 570</b>	<b>6 790</b>
Instruments financiers	602	89	-85,20%	278	0
Emprunts obligataires	0	0	0,00%	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	136 860	121 175	-11,46%	132 345	100 184
Dettes financières crédit-bail	1 226	963	-21,44%	1 196	690
Participation des salariés aux résultats	3 820	3 892	1,87%	3 668	4 688
<b>DETTES FINANCIERES L.T</b>	<b>142 509</b>	<b>126 119</b>	<b>-11,50%</b>	<b>137 488</b>	<b>105 562</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>154 969</b>	<b>141 381</b>	<b>-8,77%</b>	<b>144 058</b>	<b>112 352</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>901</b>	<b>-2 736</b>	<b>-403,70%</b>	<b>21 103</b>	<b>17 842</b>
<b>TRESORERIE NETTE RETRAITEE DES ICNE</b>	<b>1 508</b>	<b>-2 202</b>	<b>-246,00%</b>	<b>21 666</b>	<b>18 254</b>
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>-141 608</b>	<b>-128 855</b>	<b>-9,01%</b>	<b>-116 385</b>	<b>-87 720</b>

**CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT RETRAITES DES ACTIONS D'AUTO CONTRÔLE**

Situation nette consolidée	139 688	148 443		147 851	167 331
Actions d'auto contrôle	7 037	544		7 195	7 051
<b>Situation nette retraitée</b>	<b>146 725</b>	<b>148 987</b>		<b>155 046</b>	<b>174 382</b>
Endettement net	141 608	128 855		116 385	87 720
Actions d'auto contrôle	7 037	544		7 195	7 051
<b>Endettement net retraité</b>	<b>134 571</b>	<b>128 311</b>		<b>109 190</b>	<b>80 669</b>
<b>ratios :</b>					
en % du chiffre d'affaires	35,82%	27,89%		27,05%	17,43%
/ situation nette retraitée	0,92	0,86		0,70	0,46

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

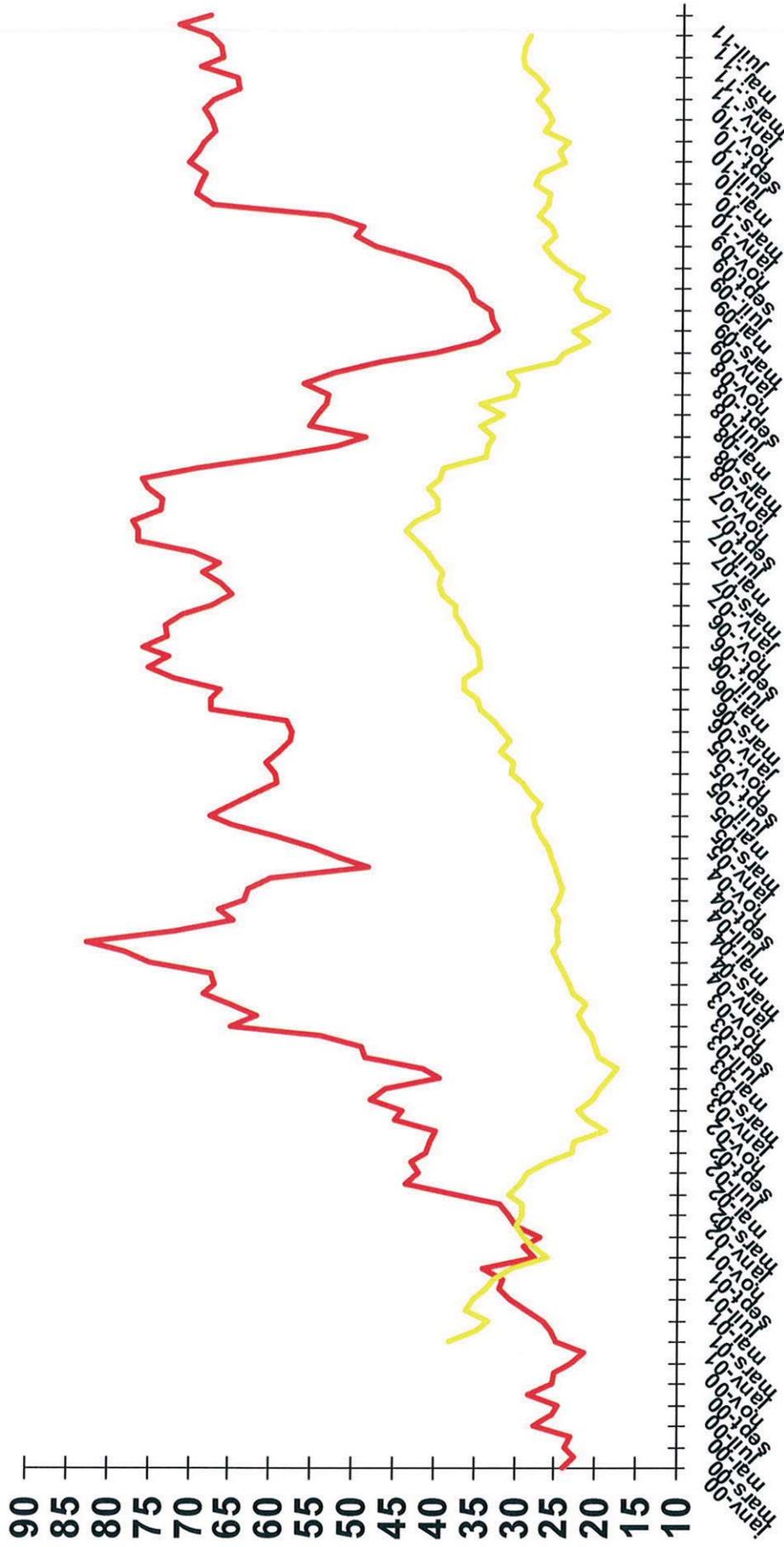
	REEL 6 / 2010	REEL 6 / 2011	REEL ANNUEL 2011	BUDGET ANNUEL 2011
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>9 138</b>	<b>5 644</b>	<b>18 840</b>	<b>25 747</b>
Dotations nettes aux amortissements	10 267	12 741	23 216	25 866
Dotations nettes aux provisions	371	-251	-2 985	-45
Résultat Formplast (1)	-126	0	-179	-50
Plus values ou moins values de cessions	10	-57	41	-16
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>19 660</b>	<b>18 077</b>	<b>38 933</b>	<b>51 502</b>
Variation des stocks nets de provisions (n-1 - n)	-8 349	-7 895	-3 302	1 449
Variation des créances clients nettes de provisions	-19 134	-20 966	-2 688	-8 183
Variation des dettes fournisseurs	11 981	13 176	1 474	8 817
Variation des autres créances et dettes	-8 342	-658	-5 946	5 491
<b>Variation du BFR</b>	<b>-23 844</b>	<b>-16 343</b>	<b>-10 462</b>	<b>7 574</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>-4 184</b>	<b>1 734</b>	<b>28 471</b>	<b>59 076</b>
Acquisitions d'immobilisations	-10 202	-8 778	-22 386	-28 396
Acquisitions bâtiments Sharp	-23 878		-23 881	
Cessions d'immobilisations	292	80	439	109
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-273	-2 532	2 676	
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-3		-3	
Investissement net financier	-65 370		-64 718	
Variation des dettes sur immob. Financières				
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-99 434</b>	<b>-11 230</b>	<b>-107 873</b>	<b>-28 287</b>
Nouveaux emprunts	102 456	14 314	105 290	1 471
Remboursement emprunts	-6 799	-26 754	-12 196	-25 380
Variation des intérêts courus à payer	221	-28	177	51
Dividendes versés aux actionnaires et aux minoritaires	-4 611	-3 690	-4 611	-3 600
Rachats ou ventes d'actions propres	69	38	-151	
Imputation sur les réserves (IS change emprunts £)	207	-593	94	
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>91 543</b>	<b>-16 713</b>	<b>88 603</b>	<b>-27 458</b>
Incidence des écarts de conversion	1 318	-659	200	378
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>-10 757</b>	<b>-26 868</b>	<b>9 401</b>	<b>3 709</b>
TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice	12 265	21 666	12 265	14 544
TRESORERIE à la clôture de l'exercice	1 508	-5 202	21 666	18 253

Variation de trésorerie	-10 757	-26 868	9 401	3 709
ecart	0	0	0	0
Guillin				



# EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE JANVIER 2000 A JUILLET 2011

# COMPARAISON GROUPE GUILLIN / CAC All tradable (ex SBF250) (de janvier 2000 à juillet 2011)





# ACTIONNARIAT AU 31 MAI 2011

SC La Brayère <sup>(1)</sup>	424 254
SC L'Atelier <sup>(2)</sup>	367 403
SC Le Château <sup>(3)</sup>	358 199
Famille Guillin <sup>(4)</sup>	37 973
Groupe Guillin SA	10 503
Public	654 543
	-----
Total	1 852 875

*(1) (2) (3) (4) : Famille Guillin agissant de concert*



ETAT DES INFORMATIONS  
REGLEMENTEES  
Y COMPRIS  
COMMUNIQUEES DE PRESSE  
2010/2011



# INFORMATIONS REGLEMENTEES Y COMPRIS COMMUNIQUEES DE PRESSE

2010

 <a href="#"><u>Information financière trimestrielle au 30/09/2010</u></a>
 <a href="#"><u>Comptes consolidés au 30 juin 2010</u></a>
 <a href="#"><u>Approbation des comptes consolidés 2009</u></a>
 <a href="#"><u>Information droits de vote - 27/05/2010</u></a>
 <a href="#"><u>Publication du 1er trimestre 2010</u></a>
 <a href="#"><u>Avis de convocation à l'Assemblée Générale mixte du GROUPE GUILLIN du 4 juin 2010</u></a>
 <a href="#"><u>Documents comptables annuels 2009</u></a>
 <a href="#"><u>Guillin Group acquisition</u></a>
 <a href="#"><u>Information : acquisition par Groupe Guillin de Sharp Interpack</u></a>
 <a href="#"><u>Communiqué de presse : arrêté des comptes au 31 décembre 2009</u></a>
 <a href="#"><u>Revenu consolidé du 4ième trimestre 2009</u></a>
 <a href="#"><u>Bilan semestriel du contrat de liquidité - 31/12/2009</u></a>
 <a href="#"><u>Information du projet d'acquisition par Groupe Guillin de Sharp Interpack Ltd</u></a>
 <a href="#"><u>Erratum information financière trimestrielle au 30/09/2009</u></a>

## SA GROUPE GUILLIN

Société anonyme au capital de 12 603 825 €  
Zone industrielle, 25290 Ornans  
349 846 303 R.C.S. Besançon

### Revenu consolidé comparé

*(en millions d'euros)*

	Périmètre constant			Périmètre total	
	2010	2009	Ecart en %	2010	Ecart en %
Secteur emballage	61,9	60,6	2,1%	61,9	2,1%
Secteur matériel	9,9	8,4	17,9%	9,9	17,9%
<b>Total premier trimestre</b>	<b>71,8</b>	<b>69,0</b>	<b>4,1%</b>	<b>71,8</b>	<b>4,1%</b>
Secteur emballage	79,7	78,2	1,9%	108,0	38,1%
Secteur matériel	8,0	7,7	3,9%	8,0	3,9%
<b>Total deuxième trimestre</b>	<b>87,7</b>	<b>85,9</b>	<b>2,1%</b>	<b>116,0</b>	<b>35,0%</b>
Secteur emballage	72,1	66,7	8,1%	101,6	52,3%
Secteur matériel	6,8	8,8	-22,7%	6,8	-22,7%
<b>Total troisième trimestre</b>	<b>78,9</b>	<b>75,5</b>	<b>4,5%</b>	<b>108,4</b>	<b>43,6%</b>
<b>Secteur emballage</b>	<b>213,7</b>	<b>205,5</b>	<b>4,0%</b>	<b>271,5</b>	<b>32,1%</b>
<b>Secteur matériel</b>	<b>24,7</b>	<b>24,9</b>	<b>-0,8%</b>	<b>24,7</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Total général</b>	<b>238,4</b>	<b>230,4</b>	<b>3,5%</b>	<b>296,2</b>	<b>28,6%</b>

## RESULTATS CONSOLIDES 30/09/2010 EN M€

	30/09/2010	30/09/2009	Variation 2010 / 2009
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	296,2	230,4	28,6%
RESULTAT OPERATIONNEL	22,0	20,8	5,8%
RESULTAT NET CONSOLIDE	13,2	13,2	0,0%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	16,7	12,8	30,5%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt	38,3	36,1	6,1%
ENDETTEMENT	122,0	37,0	229,7%

*Comptes au 30 septembre non audités.*

### 1/ Produit des activités ordinaires

Le Produit des Activités Ordinaires (PAO) au 30/09/10 s'élève à 296,2 M€, en hausse de 28,6 % par rapport au 30 septembre 2009. A périmètre comparable, le PAO progresse de 3,5 %.

Le PAO augmente sur le 3<sup>ième</sup> trimestre de 43,6 %, et à périmètre comparable de 4,5 %.

Le PAO du secteur emballage s'élève à 271,5 M€, en augmentation de 32,1 % par rapport au 30 septembre 2009, les volumes augmentant de 35,2 %.

A périmètre comparable, le PAO de ce secteur progresse de 4 %, pour des volumes en hausse de 3,5 %.

Sur le 3<sup>ième</sup> trimestre, l'activité a été des plus satisfaisantes, puisque le PAO augmente de 52,3 % en valeur et de 56,7 % en volume. A périmètre comparable, le PAO est en hausse de 8,1 % en valeur, de 6,9 % en volume.

Le PAO du secteur matériel s'élève à 24,7 M€, en baisse de 0,8 % par rapport au 30 septembre 2009. L'activité sur le 3<sup>ième</sup> trimestre 2010 a été en retrait de 22,7 %, s'expliquant par une baisse des commandes à l'exportation sur cette même période, l'activité France étant des plus correctes sur ce trimestre.

### 2/ Le résultat opérationnel et le résultat net

Le résultat opérationnel s'élève à 22 M€, en augmentation de 5,8 % par rapport au 30 septembre 2009. A périmètre comparable, le résultat opérationnel est en retrait de 5,5 %.

Le résultat opérationnel a subi la forte augmentation des coûts des matières premières plastiques, qui ont retrouvé le niveau de prix d'avant la crise financière de septembre 2008. La forte pression concurrentielle n'a pas permis pour l'instant une augmentation significative des prix de vente, permettant de répercuter l'augmentation des coûts matières premières.

La marge du secteur emballage a donc diminué en pourcentage du PAO, néanmoins, celle-ci progresse de 22,1 M€ suite à l'acquisition de la société Sharp Interpack et à la bonne activité de ce secteur au cours des 9 premiers mois de 2010.

Le résultat net du Groupe s'élève à 13,2 M€, stable par rapport au 30 septembre 2009, il est à noter une augmentation du coût de l'endettement de 0,9 M€ suite à l'acquisition de la société Sharp Interpack.

### 3/ Structure financière

Les investissements industriels s'élèvent à 13,7 M€, comprenant essentiellement des machines et des moules.

Les capitaux propres sont de 142,5 M€ au 30 septembre 2010, la dette financière nette est de 122 M€ avec un gearing de 0,86. L'augmentation de l'endettement est due essentiellement à l'acquisition de Sharp Interpack et de son immobilier.

### 4/ Perspectives 2010

Suite à un bon niveau d'activité du secteur emballage sur les 9 premiers mois de l'année, le PAO du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 devrait être en progression par rapport à 2009. Il est difficile de prévoir le niveau de résultat 2010 car celui-ci dépend directement des prix des matières premières très fortement volatiles.

Malgré les incertitudes économiques actuelles, notamment sur le prix des matières premières, le Groupe Guillin, fort de ses nombreuses innovations, de ses investissements et de l'acquisition de Sharp Interpack générant de nouvelles synergies industrielles et commerciales, reste positif et serein pour l'avenir.

**SA GROUPE GUILLIN**

Société anonyme au capital de 12 603 825 €  
Zone industrielle, 25290 Ornans  
349 846 303 R.C.S. Besançon

***COMPTES CONSOLIDES RESUMES***  
***1<sup>er</sup> SEMESTRE 2010***

**Attestation du Rapport semestriel d'activité**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et des incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président Directeur Général  
François GUILLIN

# I Etats de synthèse au 30 juin 2010

## A – Compte de résultat consolidé

		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	Note 15	<b>187 845</b>	<b>154 905</b>	<b>308 290</b>
Autres produits de l'activité		9	3	8
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		4 291	-2 888	-1 691
Production immobilisée		645	769	1 548
Achats consommés		-91 880	-61 401	-128 102
Autres achats et charges externes		-34 183	-29 367	-56 562
Impôts et taxes		-2 720	-3 094	-6 188
Charges de personnel		-40 131	-34 453	-67 462
Dotations aux amortissements		-10 267	-8 449	-16 926
Dotations aux provisions		-71	-57	-1 673
Autres produits d'exploitation		598	428	893
Autres charges d'exploitation		-412	-652	-1 270
Autres charges opérationnelles			-3 934	-3 971
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>13 724</b>	<b>11 810</b>	<b>26 894</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-1 070</b>	<b>-798</b>	<b>-1 236</b>
Autres produits financiers		1 179	781	1 151
Autres charges financières		-308	-443	-905
Quote-part dans les résultats des participations associées		126	30	96
Impôts sur les résultats		-4 513	-3 995	-8 721
<b>RESULTAT NET</b>		<b>9 138</b>	<b>7 385</b>	<b>17 279</b>
* Attribuable au Groupe		9 137	7 384	17 277
* Attribuable aux minoritaires		1	1	2
<b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>	Note 17	<b>4,96</b>	<b>3,98</b>	<b>9,35</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)</b>	Note 18	<b>4,95</b>	<b>3,98</b>	<b>9,34</b>

## B – Compte de résultat consolidé pro forma

		Nouveau périmètre	Périmètre constant	Sharp Interpack Ltd intégrée au 01/01/2010
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	Note 15	<b>187 845</b>	<b>160 346</b>	<b>210 059</b>
Autres produits de l'activité		9	9	9
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		4 291	4 425	4 291
Production immobilisée		645	645	645
Achats consommés		-91 880	-77 517	-102 911
Autres achats et charges externes		-34 183	-29 588	-39 446
Impôts et taxes		-2 720	-2 606	-2 720
Charges de personnel		-40 131	-34 787	-45 086
Dotations aux amortissements		-10 267	-8 423	-12 153
Dotations aux provisions		-71	-71	-71
Autres produits d'exploitation		598	543	703
Autres charges d'exploitation		-412	-405	-438
Autres charges opérationnelles				
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>13 724</b>	<b>12 571</b>	<b>12 882</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-1 070</b>	<b>-1 053</b>	<b>-1 104</b>
Autres produits financiers		1 179	1 176	1 179
Autres charges financières		-308	-355	-308
Quote-part dans les résultats des participations associées		126	126	126
Impôts sur les résultats		-4 513	-4 177	-4 267
<b>RESULTAT NET</b>		<b>9 138</b>	<b>8 288</b>	<b>8 508</b>
* Attribuable au Groupe		9 137	8 287	8 507
* Attribuable aux minoritaires		1	1	1
<b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>	Note 17	<b>4,96</b>	<b>4,50</b>	<b>4,62</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)</b>	Note 18	<b>4,95</b>	<b>4,49</b>	<b>4,61</b>

## C – Etat du résultat global consolidé

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Résultat net de la période</b>	<b>9 138</b>	<b>7 385</b>	<b>17 279</b>
Ecarts de conversion	4 854	-345	255
Ecarts actuariels sur les avantages au personnel			-370
Variation de la juste valeur :			
- des couvertures de flux de trésorerie	-602		
- sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	-2 681		
Impôt sur les autres éléments du résultat global	1 101		126
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>2 672</b>	<b>-345</b>	<b>11</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>11 810</b>	<b>7 040</b>	<b>17 290</b>
Dont attribuable au Groupe	11 809	7 039	17 288
Dont attribuable aux minoritaires	1	1	2

## D – Bilan consolidé

ACTIF		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Actifs non courants</b>				
Goodwill	Note 6	52 379	32 920	33 187
Autres immobilisations incorporelles	Note 6	1 367	874	834
Immobilisations corporelles	Note 6	170 236	105 936	106 205
Participations dans les entreprises associées	Note 6	1 165	972	1 039
Autres actifs financiers non courants	Note 6	259	314	291
Impôts différés actif		3 600	2 665	3 765
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>229 006</b>	<b>143 681</b>	<b>145 321</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et en-cours	Note 7	61 738	41 486	40 396
Créances Clients	Note 8	108 205	81 276	72 929
Créance d'impôt sociétés		2 561	34	25
Autres créances et actifs courants	Note 9	8 534	8 228	3 950
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	13 361	5 680	16 146
<b>Total des actifs courants</b>		<b>194 399</b>	<b>136 704</b>	<b>133 446</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>423 405</b>	<b>280 385</b>	<b>278 767</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>30/06/2010</b>	<b>30/06/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital		12 604	12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929	4 929
Actions propres	Note 11	-7 037	-6 814	-7 044
Réserves consolidées		120 055	104 293	104 664
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		9 137	7 384	17 277
<b>Capitaux propres - Attribuables au Groupe</b>		<b>139 688</b>	<b>122 396</b>	<b>132 430</b>
Intérêts minoritaires sur réserves		14	14	14
Intérêts minoritaires sur résultat		1	1	2
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>139 703</b>	<b>122 411</b>	<b>132 446</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Provisions pour retraite et avantages similaires		6 465	5 615	6 153
Provisions non courantes	Note 12	2 995	1 268	4 040
Emprunts et dettes financières long terme	Note 13	113 328	36 581	31 601
Impôts différés passif		17 052	12 847	12 835
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>139 840</b>	<b>56 311</b>	<b>54 629</b>
<b>Passifs courants</b>				
Provisions courantes	Note 12	883	4 206	367
Emprunts et dettes financières court terme	Note 13	41 641	19 866	16 092
Dettes fournisseurs		70 660	47 265	44 333
Dettes d'impôt sociétés		413	2 596	6 068
Autres dettes et passifs courants	Note 14	30 265	27 730	24 832
<b>Total Passifs courants</b>		<b>143 862</b>	<b>101 663</b>	<b>91 692</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>423 405</b>	<b>280 385</b>	<b>278 767</b>

## E – Tableau des flux de trésorerie consolidés

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>9 138</b>	<b>7 385</b>	<b>17 279</b>
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs sur actifs non courants	10 267	8 449	16 926
Dotations nettes aux provisions	71	57	1 673
Plus values et moins values de cessions	10	-40	485
Autres produits et charges calculés	-280	4 004	1 252
Quote-part de résultat des participations associées	-126	-30	-96
<b>CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT</b> après coût de l'endettement financier net et impôt	<b>19 080</b>	<b>19 825</b>	<b>37 519</b>
Coût de l'endettement net financier	1 070	798	1 236
Charge d'impôt (y compris différés)	4 514	3 995	8 721
<b>CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT</b> avant coût de l'endettement financier net et impôt	<b>24 664</b>	<b>24 618</b>	<b>47 476</b>
<b>Impôts versés</b>	<b>-10 884</b>	<b>1 502</b>	<b>-759</b>
Variation des stocks nets de dépréciations	-8 349	506	1 596
Variation des clients nets de dépréciations	-19 087	-4 148	4 200
Variation dettes fournisseurs	11 981	-6 719	-9 651
Variation des autres dettes et créances	-1 385	3 002	4 800
<b>Total variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>-16 840</b>	<b>-7 359</b>	<b>945</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>-3 060</b>	<b>18 761</b>	<b>47 662</b>
Acquisitions d'immobilisations industrielles	-10 202	-6 942	-15 935
Cessions d'immobilisations	292	108	331
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-273	-1 663	-2 081
Incidence des écarts de conversions sur les variations de périmètres			
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Investissement net financier	-89 251	-2	-2
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-99 434</b>	<b>-8 499</b>	<b>-17 687</b>
Nouveaux emprunts	102 456	4 110	15 196
Remboursement emprunts	-6 799	-15 751	-30 832
Intérêts payés	-849	-983	-1 372
Dividendes versés aux actionnaires et aux minoritaires	-4 611	-3 697	-3 698
Rachats ou ventes d'actions propres	98	-484	-723
Autres flux liés aux opérations de financement		0	
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS de FINANCEMENT</b>	<b>90 295</b>	<b>-16 805</b>	<b>-21 429</b>
Incidence des écarts de conversion	1 442	-133	171
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>-10 757</b>	<b>-6 676</b>	<b>8 717</b>
<b>TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>12 265</b>	<b>3 548</b>	<b>3 548</b>
<b>TRESORERIE à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 508</b>	<b>-3 128</b>	<b>12 265</b>

## F – Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves de couverture d'investissements nets à l'étranger	Réserves de couverture de flux de trésorerie	Ecart actuariels nets	Résultat	Capitaux propres		Total
										Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
<b>Au 01/01/2009</b>	12 604	4 929	100 301	-6 328	-1 061			715	8 388	119 548	15	119 563
<b>Résultat de la période</b>									7 384	7 384	1	7 385
Ecart de conversion					-345					-345		-345
<b>Autres éléments du résultat après impôts</b>					-345					-345		-345
<b>Résultat global total</b>					-345				7 384	7 039	1	7 040
Affectation résultat N-1			8 388						-8 388			
Distribution de dividendes			-3 697							-3 697	-1	-3 698
Actions propres			-8	-486						-494		-494
Variation de périmètre												
<b>Au 30/06/2009</b>	12 604	4 929	104 984	-6 814	-1 406			715	7 384	122 396	15	122 411

	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Réserve de couverture d'investissements nets à l'étranger	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Ecart actuariels nets	Résultat	Capitaux propres		Total
									Résultat	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
<b>Au 01/01/2010</b>	12 604	4 929	104 999	-7 044	-806			471	17 277	132 430	16	132 446
<b>Résultat de la période</b>								9 137	9 137	9 137	1	9 138
Ecart de conversion					4 854					4 854		4 854
Variation de la juste valeur sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger						-1 787				-1 787		-1 787
Variation de la juste valeur des couvertures nettes de flux de trésorerie							-395			-395		-395
<b>Autres éléments du résultat après impôts</b>					4 854	-1 787	-395			2 672		2 672
<b>Résultat global total</b>					4 854	-1 787	-395	9 137	9 137	11 809	1	11 810
Affectation résultat N-1			17 277					-17 277				
Distribution de dividendes			-4 609							-4 609	-2	-4 611
Actions propres			61	7						68		68
Variation de périmètre			-10							-10		-10
<b>Au 30/06/2010</b>	12 604	4 929	117 718	-7 037	4 048	-1 787	-395	471	9 137	139 688	15	139 703

# II – Annexes aux comptes consolidés résumés

## au 30 juin 2010

### 1 Présentation du Groupe

Groupe Guillin est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe Guillin possède deux métiers :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie, ...) et des fruits et légumes ;
- le matériel (logistique, plats collectifs)

### 2 Faits marquants

Le 09 avril 2010, la société Groupe Guillin a acquis 100 % des actions de la société Sharp Interpack Ltd et de l'immobilier associé. Sharp Interpack Ltd est l'un des principaux fabricant et distributeur d'emballages plastiques rigides thermoformés alimentaires au Royaume-Uni. Cette nouvelle société est intégrée globalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010.

### 3 Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration en date du 9 septembre 2010.

#### 3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de Groupe Guillin S.A. au 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) ainsi que les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2009 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les états financiers consolidés semestriels résumés ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire*, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les notes de l'annexe ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

#### 3.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la direction du Groupe l'exercice d'un jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés semestriels résumés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### **3.3 Référentiel IFRS appliqué**

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés semestriels résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes intermédiaires et des normes, amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises* applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'applique aux états financiers consolidés du Groupe.

Cette norme, publiée en janvier 2008, s'applique de manière prospective aux transactions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. IFRS 3 révisée introduit des modifications dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises qui affectent l'évaluation des intérêts minoritaires, la comptabilisation des coûts d'acquisition, les principes de comptabilisation et d'évaluation des éléments variables du prix d'acquisition, et les regroupements d'entreprises réalisés par étapes.

Les modifications introduites par cette norme ont notamment eu pour incidence la comptabilisation en charges des coûts liés à l'acquisition de la société Sharp sur le premier semestre 2010.

Par ailleurs, l'application de ce texte étant prospective, il n'a été procédé à aucun retraitement sur les opérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le groupe applique pour la première fois le principe de couverture d'investissement net : les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises qualifiés de couverture d'investissement nets, sont enregistrés en écarts de conversion au sein des autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global seront reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les autres normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne et qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les états financiers consolidés semestriels résumés ne tiennent pas compte des normes, amendements aux normes existantes et interprétations, adoptés par l'Union européenne et pouvant être appliqués par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le Groupe n'a pas pris de décision, à la date d'établissement des états financiers consolidés semestriels résumés, quant à leur application dans ses comptes annuels 2010. Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

## **4 Gestion des risques**

L'appréciation et la gestion des risques telles que décrites dans la note 2.24 de l'annexe aux états financiers consolidés annuels 2009 n'ont pas changé.

Le Groupe reste soumis aux risques habituels propres à son activité.

## **5 Variation de périmètre**

### **5.1 Acquisition d'une filiale**

Le Groupe Guillin a acquis le 9 avril 2010 100% des actions de la société Sharp Interpack Ltd. Avec trois sites industriels à Ayelsham, Bridgwater et Yate Sharp Interpack Ltd est l'un des principaux fabricant et distributeur d'emballages plastiques rigides thermoformés alimentaires au Royaume-Uni. Sharp Interpack Ltd possède une large gamme de produits pour le marché alimentaire notamment à destination des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes, de la grande distribution, des commerces traditionnels, des industriels de l'agro-alimentaire, des professionnels de la viande et du poisson. Le savoir faire du Groupe Guillin associé à l'expérience sur le marché Anglais de Sharp Interpack

Ltd permet au Groupe Guillin de renforcer sa position de leader européen sur le marché des fruits et légumes et des métiers de bouche, d'élargir son positionnement stratégique aux produits carnés et de développer de nouvelles synergies industrielles et commerciales. Cette acquisition permettra au Groupe Guillin, de réaliser plus de 60% de son chiffre d'affaires hors de France.

Les comptes de Sharp Interpack Ltd arrêtés le 31 mars 2010, concernant une période de 12 mois, font apparaître un chiffre d'affaires de 86,1 M£, un résultat d'exploitation (EBIT) de 3,8 M£ et un résultat net de 2,4 M£.

## **5.2 Compte pro forma 2010**

Afin de permettre une meilleure appréciation de l'impact de cette acquisition sur le compte de résultat du Groupe Guillin, un compte de résultat pro forma a été établi.(cf. compte de résultat consolidé pro forma).

## **5.3 Contrepartie transférée**

Le coût d'acquisition global de la société Sharp Interpack et de l'immobilier associé est de 75,3 M£, droits d'enregistrement inclus.

La contrepartie transférée à la date du 9 avril 2010 figure dans le tableau ci-dessous :

	Valeur nette comptable		Juste valeur	
	K£	K€	K£	K€
<b>Actif net immobilisé</b>				
Goodwill	0	0	15 623	17 598
Immobilisations incorporelles	465	534	465	534
Immobilisations corporelles (1)	46 882	53 856	53 882	61 898
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	9 134	10 493	7 734	8 885
<b>Endettement net</b>	-2 405	-2 763	-2 405	-2 763
(1) dont immobilier	20 800	23 894	27 800	31 936

La valeur du goodwill est provisoire.

Cette estimation porte essentiellement sur :

- la part de marché de la société Sharp Interpack au Royaume-Uni
- le savoir faire technique de Sharp Interpack
- l'ensemble des synergies attendues avec le Groupe Guillin dans les domaines industriel et commercial.

## 6 Principaux mouvements affectant les actifs non courants

Détail du poste	Goodwill	Immobilisations incorporelles et corporelles	Autres actifs financiers non courants
-----------------	----------	--	---------------------------------------

Valeurs brutes			
<b>Au 30/06/2009</b>	<b>37 365</b>	<b>282 758</b>	<b>314</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>37 632</b>	<b>289 096</b>	<b>291</b>
Acquisition		10 202	
Variation de périmètre	17 598	94 360	
Cession et mises au rebut		-1 785	-32
Ecart de conversion	1 594	4 756	
<b>Au 30/06/2010</b>	<b>56 824</b>	<b>396 629</b>	<b>259</b>

Amortissements et pertes de valeurs			
<b>Au 30/06/2009</b>	<b>4 445</b>	<b>175 948</b>	
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>4 445</b>	<b>182 057</b>	
Dotation		10 267	
Variation de périmètre		32 034	
Reprise		-1 516	
Ecart de conversion		2 184	
<b>Au 30/06/2010</b>	<b>4 445</b>	<b>225 026</b>	<b>0</b>

Valeurs nettes comptables			
<b>Au 30/06/2009</b>	<b>32 920</b>	<b>106 810</b>	<b>314</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>33 187</b>	<b>107 039</b>	<b>291</b>
<b>Au 30/06/2010</b>	<b>52 379</b>	<b>171 603</b>	<b>259</b>

Participations dans les entreprises associées	
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>1 039</b>
Quote part du résultat de la période	126
<b>Au 30/06/2010</b>	<b>1 165</b>

## 7 Stocks

	30/06/2010				30/06/2009			31/12/2009
	Brut	Dépréciation	Net	dont Sharp Interpak Ltd	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	15 471	-116	15 355	4 959	7 973	-1	7 972	8 134
Encours	7 294	-5	7 289	564	3 775	-25	3 750	1 516
Produits finis	32 900	-1 720	31 180	8 515	19			
Marchandises	8 343	-429	7 914		535	-74	19 461	23 298
					10			
					582	-279	10 303	7 448
<b>Total</b>	<b>64 008</b>	<b>-2 270</b>	<b>61 738</b>	<b>14 038</b>	<b>41</b>	<b>-379</b>	<b>41 486</b>	<b>40 396</b>

## 8 Clients

	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009
		dont Sharp Interpak Ltd			
Clients et comptes rattachés < 1 an	109 868	25 135	83 156		74 640
Dépréciation	-1 663	-89	-1 880		-1 711
<b>Total</b>	<b>108 205</b>	<b>25 046</b>	<b>81 276</b>		<b>72 929</b>

## 9 Autres créances et actifs courants

	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009
		dont Sharp Interpak Ltd			
Créances sociales	220		242		270
Créances fiscales	4 788		6 391		2 498
Autres créances	3 526	1 786	1 595		1 182
<b>Total</b>	<b>8 534</b>	<b>1 786</b>	<b>8 228</b>		<b>3 950</b>

## 10 Trésorerie

### 10.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30/06/2010	dont Sharp Interpak Ltd	30/06/2009	31/12/2009
Disponibilités	13 092	5 847	5 420	15 945
Placements court terme	269		260	201
<b>Total</b>	<b>13 361</b>	<b>5 847</b>	<b>5 680</b>	<b>16 146</b>

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires et de placement en devises.

### 10.2 Réconciliation de la trésorerie nette dans le tableau des flux

	30/06/2010	dont Sharp Interpak Ltd	30/06/2009	31/12/2009
Banques créditrices <sup>(1)</sup>	-11 853		-8 808	-3 881
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 361	5 847	5 680	16 146
<b>Total</b>	<b>1 508</b>	<b>5 847</b>	<b>-3 128</b>	<b>12 265</b>

(1) Compris dans les emprunts et dettes financières court terme

## 11 Capitaux propres

### 11.1 Composition du capital

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6.20 €.

Au 10/03/2010, les SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et la Famille Guillin agissant de concert, détiennent 58,41 % du capital.

### 11.2 Actions propres

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations		
		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Détentions à l'ouverture</b>		191 083	171 806	171 806
Achats d'actions	203 287	3 145	15 039	25 469
Attribution d'actions gratuites		-1 050	-1 550	-1 550
Vente d'actions		-4 159	-1 112	-4 642
<b>Détentions à la clôture</b>	<b>203 287</b>	<b>189 019</b>	<b>184 183</b>	<b>191 083</b>

Variation en valeur	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<b>Solde à l'ouverture</b>	7 044	6 328	6 328
Achats d'actions	218	589	957
Autres			46
Attribution d'actions gratuites	-24	-35	-35
Vente d'actions	-201	-68	-252
<b>Solde à la clôture</b>	<b>7 037</b>	<b>6 814</b>	<b>7 044</b>

### 11.3 Dividende versé

Le dividende versé sur l'exercice 2010 s'élève à 2,50 € par action, il était de 2 € en 2009.

## 12 Provisions

### 12.1 Provisions non courantes

	Coûts remise en état des sites	Litiges avec l'administration fiscale	Coût de restructuration (4)	Autres (2)	TOTAL
<b>Au 30/06/2009</b>	<b>814</b>			<b>454</b>	<b>1 268</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>786</b>	<b>233</b>	<b>916</b>	<b>2 105</b>	<b>4 040</b>
Dotations	17				17
Utilisations		-168		22	-146
Reprises de provisions non utilisées					
Variation de périmètre					
Ecart de conversion					
Autres			-916		-916
<b>Au 30/06/2010</b>	<b>803</b>	<b>65</b>		<b>2 127</b>	<b>2 995</b>

### 12.2 Provisions courantes

	Litiges Prud'homaux (1)	Garantie clients (1)	Coût de restructuration (4)	Autres (1) (3)	TOTAL
<b>Au 30/06/2009</b>	<b>130</b>	<b>296</b>	<b>3 666</b>	<b>114</b>	<b>4 206</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>101</b>	<b>152</b>		<b>114</b>	<b>367</b>
Dotations (1)	71				71
Utilisations		-61			-61
Reprises de provisions non utilisées (1)			-363	-47	-410
Variation de périmètre					
Ecart de conversion					
Autres			916		916
<b>Au 30/06/2010</b>	<b>172</b>	<b>91</b>	<b>553</b>	<b>67</b>	<b>883</b>

- (1) Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.  
 (2) Dont au 30/06/2010 des montants identiques au 31/12/2009 pour :  
 - une provision de 593 k€ dans la filiale Socamel Technologies pour un litige vis-à-vis de salariés en retraite amiante.  
 - une provision de 992 k€ dans la filiale Nespak pour risque sur une ligne de fabrication.  
 (3) Correspond principalement à des litiges commerciaux.  
 (4) Concerne la filiale Veripack Embalajes.

## 13 Passifs financiers

### Emprunts et dettes financières

	30/06/2010	dont Sharp Interpak Ltd	30/06/2009	31/12/2009
Emprunts et dettes financières à plus d'un an (1)	113 328	130	36 581	31 601
Emprunts et dettes financières à moins d'un an (2)	41 641	19	19 866	16 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-13 361	0	-5 680	-16 146
<b>Total de l'endettement</b>	<b>141 608</b>	<b>149</b>	<b>50 767</b>	<b>31 547</b>
<b>Gearing</b>	<b>1,01</b>		<b>0,41</b>	<b>0,24</b>
<b>Dettes brutes</b>	<b>154 969</b>		<b>56 447</b>	<b>47 693</b>
(1) Dont montants en KGBP	31 045			
Dont montants en KPLN	2 495			
Dont instruments dérivés en K€	602			
(2) Dont montants en KGBP	4 905			
Dont montants en KPLN	1 248			

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires principalement l'Euribor. Les intérêts sur dettes à taux fixes sont compris entre 2 % et 5.20%, l'échéance la plus longue étant 2017. Suite à l'acquisition de la société Sharp Interpack Ltd, un certain nombre de covenants a été mis en place et fera l'objet d'un premier test au 31/12/2010.

Les ratios financiers sont les suivants :

Dettes financières nettes / EBE retraité  $\leq$  à 2,8

Dettes financières nettes / Fonds propres  $\leq$  à 1,1

Cash flow libre / Service de la dette : non testé au 31/12/2010.

## 14 Autres dettes et passifs courants

	30/06/2010	dont Sharp Interpak Ltd	30/06/2009	31/12/2009
Dettes sociales	13 047		12 867	14 857
Dettes fiscales	7 188		9 106	3 452
Autres	10 030	3 938	5 757	6 523
<b>Total</b>	<b>30 265</b>	<b>3 938</b>	<b>27 730</b>	<b>24 832</b>

## 15 Produits des activités ordinaires

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Chiffre d'affaires	191 521	158 668	316 341
Participations commerciales	-3 507	-3 607	-7 598
Escomptes accordés	-169	-156	-341
Variation provision pour SAV			-112
<b>Total</b>	<b>187 845</b>	<b>154 905</b>	<b>308 290</b>

## 16 Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent. Les principes de détermination des secteurs opérationnels sont décrits en note 3.3.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

Les actifs sectoriels se composent des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

## 16.1 Information par secteur

Produits et résultats sectoriels au 30 juin	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits des activités ordinaires externes	169 941	138 798	17 903	16 107	1		187 845	154 905
Produits des activités ordinaires internes	19	23			-19	-23	0	0
Produits des activités ordinaires	169 960	138 821	17 903	16 107	-18	-23	187 845	154 905
Dotations aux amortissements	-9 462	-7 759	-413	-418	-392	-272	-10 267	-8 449
Résultat opérationnel	11 857	10 003	1 137	836	730	971	13 724	11 810
Coût de l'endettement financier net	-324	-629	26	20	-772	-189	-1 070	-798
Quote-part dans les résultats des participations associées					126	30	126	30
Résultat net	7 761	4 304	869	400	508	2 681	9 138	7 385
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	19 485	21 529	1 743	1 566	3 436	1 523	24 664	24 618
Actifs sectoriels	346 235	243 697	20 639	23 718	35 844	3 619	402 718	271 034
Passifs sectoriels	102 176	76 407	7 062	7 987	2 030	1 690	111 268	86 084
Effectif	1 846	1 311	235	213	34	31	2 115	1 555

<b>Produits et résultats sectoriels au 31 décembre 2009</b>	<b>Secteur Emballage</b>	<b>Secteur Matériel</b>	<b> Holding et éliminations</b>	<b>Total Groupe</b>
Produits des activités ordinaires externes	271 993	36 285	12	308 290
Produits des activités ordinaires internes	42		-42	0
Produits des activités ordinaires	272 035	36 285	-30	308 290
Dotations aux amortissements	-15 565	-826	-535	-16 926
Résultat opérationnel	22 510	2 513	1 871	26 894
Coût de l'endettement financier net	-946	-3	-287	-1 236
Quote-part dans les résultats des participations associées			96	96
Impôts sur les résultats	-9 561	-1 202	2 042	-8 721
Résultat net	11 847	1 492	3 940	17 279
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40 351	3 914	3 211	47 476
Actifs sectoriels	231 382	23 222	3 188	257 792
Passifs sectoriels	69 527	8 175	2 023	79 725
Effectif	1 310	197	31	1 538

## 16.2 Réconciliation des actifs et passifs sectoriels

<b>Actif</b>	<b>30/06/2010</b>	<b>30/06/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
Goodwill	52 379	32 920	33 187
Autres immobilisations incorporelles	1 367	874	834
Immobilisations corporelles	170 236	105 936	106 205
Autres actifs financiers non courants	259	314	291
Stocks et en-cours	61 738	41 486	40 396
Créances clients	108 205	81 276	72 929
Autres créances et actifs courants	8 534	8 228	3 950
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>402 718</b>	<b>271 034</b>	<b>257 792</b>
Participations dans les entreprises associées	1 165	972	1 039
Impôts différés actif	3 600	2 665	3 765
Créance d'impôt sociétés	2 561	34	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 361	5 680	16 146
<b>Total actif</b>	<b>423 405</b>	<b>280 385</b>	<b>278 767</b>

Passif	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Provisions pour retraite et avantages similaires	6 465	5 615	6 153
Provisions non courantes	3 548	4 934	3 124
Provisions courantes	330	540	1 283
Dettes fournisseurs	70 660	47 265	44 333
Autres dettes et passifs courants	30 265	27 730	24 832
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>111 268</b>	<b>86 084</b>	<b>79 725</b>
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	139 688	122 396	132 430
Intérêts minoritaires	15	15	16
Emprunts et dettes financières long terme	113 328	36 581	31 601
Emprunts et dettes financières court terme	41 641	19 866	16 092
Impôts différés passif	17 052	12 847	12 835
Dettes d'impôt sociétés	413	2 596	6 068
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>423 405</b>	<b>280 385</b>	<b>278 767</b>

## 17 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Résultat part du Groupe en euros	9 136 949	7 383 678	17 277 088
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	-189 610	-177 707	-184 509
Moyenne pondérée des actions	1 843 265	1 855 168	1 848 366
<b>Résultat par action</b>	<b>4,96</b>	<b>3,98</b>	<b>9,35</b>

## 18 Résultat par action dilué

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Résultat part du Groupe en euros	9 136 949	7 383 678	17 277 088
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	-189 610	-177 707	-184 509
Actions potentiellement dilutives (attribution d'actions gratuites)	2 650	1 050	1 900
Moyenne pondérée des actions	1 845 915	1 856 218	1 850 266
<b>Résultat par action dilué</b>	<b>4,95</b>	<b>3,98</b>	<b>9,34</b>

Le nombre d'actions propres détenu au 30/06/2010 est de 189 018.

## 19 Parties liées

### 19.1 Transactions avec les entreprises associées

<b>FORM'PLAST</b>	<b>30/06/2010</b>	<b>30/06/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
Chiffre d'affaires	8	4	8
Clients	2		
Achats de négoce	373	372	872
Fournisseurs	128	176	184
Stocks de négoce	50	50	79

Ces transactions concernent les relations avec la société Form'Plast, dont les comptes sont mis en équivalence.

### 19.2 Dividendes versés aux parties liées

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2010 la somme de 2 875 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château au titre de dividendes.

## 20 Engagements du Groupe

A périmètre constant, les engagements du Groupe n'ont pas varié de façon significative par rapport au 31/12/2009.

Après l'acquisition de la société Sharp Interpack Ltd les nantissements sur titres augmentent de 62,7 M€ et les hypothèques augmentent de 24,1 M€.

### 20 Passifs éventuels

Aucun passif éventuel significatif n'a été identifié au 30/06/2010.

## 21 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

# III – Rapport d’activité

## 1/ Evolution de périmètre

Le périmètre a fortement évolué avec l’acquisition le 9 avril 2010 de 100 % de la société Sharp Interpack Ltd, cette société a été consolidée dans les comptes de Groupe Guillin à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010.

## 2/ Produit des Activités Ordinaires

	Périmètre constant			Périmètre total	
	2010	2009	Ecart en %	2010	Ecart en %
Secteur emballage	61 918	60 573	2,2%	61 918	2,2%
Secteur matériel	9 869	8 381	17,8%	9 869	17,8%
<b>Total premier trimestre</b>	<b>71 787</b>	<b>68 954</b>	<b>4,1%</b>	<b>71 787</b>	<b>4,1%</b>
Secteur emballage	79 697	78 226	1,9%	108 024	38,1%
Secteur matériel	8 034	7 725	4,0%	8 034	4,0%
<b>Total deuxième trimestre</b>	<b>87 731</b>	<b>85 951</b>	<b>2,1%</b>	<b>116 058</b>	<b>35,0%</b>
<b>Secteur emballage</b>	<b>141 615</b>	<b>138 799</b>	<b>2,0%</b>	<b>169 942</b>	<b>22,4%</b>
<b>Secteur matériel</b>	<b>17 903</b>	<b>16 106</b>	<b>11,2%</b>	<b>17 903</b>	<b>11,2%</b>
<b>Total général</b>	<b>159 518</b>	<b>154 905</b>	<b>3,0%</b>	<b>187 845</b>	<b>21,3%</b>

Le Produit des Activités Ordinaires (PAO) progresse de 21,3 % en valeur pour une augmentation en volume de 25,2 %. A périmètre constant, l’augmentation est de 3 % en valeur et de 1,9 % en volume.

Pour le secteur emballage, le PAO progresse de 22,4 %, et les tonnages de 25,2 % ; à périmètre constant, le PAO progresse de 2,0 % et les tonnages de 1,9 %.

A périmètre constant, il est à noter sur ce 1<sup>er</sup> semestre 2010 une hausse significative de l’activité pour les emballages des métiers de bouche ; l’activité pour les emballages fruits et légumes, pénalisée par une météo maussade, a néanmoins connu une légère augmentation des volumes par rapport à la même période de 2009, l’activité feuille est en recule.

Le PAO du secteur matériel est en hausse de 11,2 %, grâce une progression sensible de l’activité scelleuses au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre 2010.

### **3/ Résultat opérationnel et Résultat net**

Le résultat opérationnel s'élève à 13,7 millions d'euros, soit une hausse 16,2% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2010 a connu une très forte augmentation des prix des matières premières pour l'ensemble des sociétés du secteur emballage pénalisant ainsi la marge à hauteur de 11,1 M€. Suite à une concurrence exacerbée, il a été difficile d'augmenter les prix de vente des produits vendus par le Groupe. En conséquence, l'augmentation du prix des matières premières n'a pas pu être compensée par la hausse des prix de vente.

De plus, le résultat opérationnel a bénéficié d'une amélioration sensible de la productivité globale du Groupe, permettant une hausse du résultat opérationnel.

Par ailleurs, le résultat opérationnel du 1<sup>er</sup> semestre 2009 avait été impacté par une provision couvrant les coûts du plan social de Veripack (Espagne) pour un montant de 3,9 M€. Cette provision avait été comptabilisée en autres charges opérationnelles.

Il est à noter également que suite à l'application de la norme IFRS 3 révisée, l'ensemble des coûts d'acquisition de Sharp Interpack Ltd a été passé en charges et a impacté le résultat opérationnel du 1<sup>er</sup> semestre 2010 pour 0,9 M€.

La contribution de Sharp Interpack Ltd au résultat opérationnel est de 1,2 M€ pour trois mois d'activité.

Le résultat net du Groupe s'élevant à 9,1 M€, progresse de 23,7% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2009, conséquence de l'augmentation du résultat opérationnel.

### **4/ Investissements et structure financière**

Au 30 juin 2010, les investissements industriels s'élèvent à 10,2 M€, l'acquisition de la société Sharp Interpack Ltd avec l'immobilier associé est de 89,3 M€. Cette acquisition a été financée essentiellement par emprunts.

Au 30 juin 2010, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 139,7 M€ pour un endettement net de 141,6 M€, soit un gearing de 1,01.

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de 16,8 M€, à périmètre constant il augmente de 11,7 M€. Cette augmentation correspond à un pic saisonnier habituel et à la hausse importante des prix des matières premières.

Le Groupe Guillin a pu honorer tous ses engagements financiers au premier semestre 2010 et n'a pas eu à faire face à des problèmes de liquidité. Il en sera de même au deuxième semestre 2010.

### **5/ Evolution des risques**

Le Groupe est exposé aux mêmes risques que ceux décrits dans le paragraphe 2.24 du rapport annuel 2009.

### **6/ Perspectives 2010**

Le Groupe Guillin pense que l'activité du 2<sup>ième</sup> semestre 2010 sera au moins égale ou supérieure à l'activité du 2<sup>ième</sup> semestre 2009 mais compte tenu de la forte volatilité du prix des matières premières et de l'évolution des prix de vente, il est difficile d'établir des prévisions concernant l'exercice 2010.

Face à ces incertitudes économiques, le Groupe Guillin reste positif et serein pour l'avenir, fort de ses nombreuses innovations, de son acquisition de Sharp Interpack et d'un effort d'investissement constant qui lui permet d'avoir un outil de production toujours des plus performants et des plus rentables.

## 7/ Parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont disponibles dans l'annexe en note 19.

# IV – Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Groupe Guillin S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 14 septembre 2010

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

**Alphonse Delaroque**

Associé

Lyon, le 14 septembre 2010

**Grant Thornton**

Membre français de Grant Thornton International

**Robert Dambo**

Associé

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31/12/2009 accompagnés des Rapports des Commissaires aux Comptes, inclus dans le Rapport Financier Annuel 2009 déposé le 26 avril 2010 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et accessible sur le site internet de la société, ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010.

L'affectation du résultat de l'exercice telle que proposée dans les projets de résolutions publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°2 du 30 avril 2010 a également été adoptée sans modification par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale précitée.

## **GROUPE GUILLIN**

Société anonyme au capital de 12.603.825 euros

Siège social : ORNANS (Doubs)

Zone Industrielle – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

349 846 303 RCS BESANCON

**GROUPE GUILLIN**  
**Zone industrielle**  
**25290 ORNANS**  
**RCS BESANCON 349 846 303**

**Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions  
prévues par l'article L 233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du  
règlement général de l'AMF livre II**

<b>Date d'arrêté des informations</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre total de droits de vote</b>
25 mai 2010	2.032.875	Nombre de droits de vote théoriques : 3.199.121
		Nombre de droits de vote exerçables <sup>(1)</sup> : 3.009.335

(1) :Nombre de droits de vote exerçables= nombre de droits de vote théoriques-actions privées du droit de vote (auto détention)

## SA GROUPE GUILLIN

Société anonyme au capital de 12 603 825 €  
Zone industrielle, 25290 Ornans  
349 846 303 R.C.S. Besançon

### Revenu consolidé comparé Norme IFRS - IAS 18 ( en millions d'euros )

	2010	2009	Ecart en %
Secteur emballage	61,9	60,6	2,1%
Secteur matériel	9,9	8,4	17,9%
<b>Total premier trimestre</b>	<b>71,8</b>	<b>69,0</b>	<b>4,1%</b>

#### 1. Produit des activités ordinaires (PAO)

Le PAO s'élève à 71,8 M€ au 31 mars 2010 contre 69,0 M€ au 31 mars 2009, soit une progression de 4,1 %.

Le PAO du secteur emballage s'élève à 61,9 M€, en augmentation de 2,1 % par rapport à la même période de 2009. Les volumes sont en hausses de 4,4 %, traduisant une reprise timide de l'activité pour ce 1<sup>er</sup> trimestre 2010 et une baisse moyenne des prix de vente due à la pression concurrentielle.

Le PAO du secteur matériel s'élève à 9,9 M€, en augmentation de 17,9 % par rapport à la même période de 2009. L'activité de ce secteur sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2010 a été satisfaisante, notamment pour la fabrication et la vente de scelleuses.

#### 2. Marge et Résultat Opérationnel

La marge du secteur emballage a été pénalisée par l'augmentation du prix des résines en matière plastique ainsi que par la baisse des prix de vente moyen de ce secteur.

Néanmoins, celle-ci s'améliore en valeur absolue grâce à des volumes fabriqués et vendus plus importants.

Le résultat opérationnel s'inscrit en progression de 1,5M€ notamment grâce au redressement de notre filiale espagnole Véripack.

#### 3. Cash flow et structure financière

Les investissements s'élèvent à 5 M€, comprenant essentiellement des machines et des moules. Au 31 mars 2010, les capitaux propres s'élèvent à 136,9 M€, la dette financière nette est de 26,4 M€ avec un gearing de 0,19.

#### 4. Evolution et perspectives 2010

### 1 – Acquisition de Sharp Interpack Ltd le 9 avril 2010

Avec trois sites industriels à Ayelsham, Bridgwater et Yate et un chiffre d'affaires 2009/2010 de 86,1 M£, SHARP INTERPACK LTD est l'un des principaux fabricant et distributeur d'emballages plastiques rigides thermoformés alimentaires au Royaume-Uni.

Cette société possède une large gamme de produits pour le marché alimentaire notamment à destination des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes, de la grande distribution, des commerces traditionnels, des industriels de l'agro-alimentaire, des professionnels de la viande et du poisson.

Les comptes de SHARP INTERPACK LTD arrêtés au 31 mars 2010 étant actuellement en cours d'audit, le GROUPE GUILLIN n'est pas aujourd'hui en mesure de communiquer les résultats 2009/2010. Néanmoins, la consolidation des comptes de SHARP INTERPACK LTD apportera une contribution positive aux comptes du GROUPE GUILLIN tant au niveau du Résultat Opérationnel que du Résultat Net et du Cash Flow.

L'acquisition a été réalisée par autofinancement et par endettement à l'aide de deux crédits syndiqués.

### 2 – Perspectives 2010

La grande incertitude financière et économique mondiale ainsi que la très forte volatilité des devises et des cours des matières plastiques rendent impossible toutes prévisions concernant l'exercice 2010. Néanmoins, au vue de ses résultats du 1er trimestre 2010, de ses nombreuses innovations, de ses investissements toujours plus performants et de sa stratégie avec l'acquisition de Sharp Interpack, le Groupe Guillin reste positif et serein pour l'avenir malgré le difficile contexte économique actuel.

**GROUPE GUILLIN**  
SA au capital de 12.603.825 euros  
Siège social : Zone industrielle  
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
25290 ORNANS  
RCS BESANCON 349 846 303  
N° d'immatriculation INSEE : 349 846 303 00023

## **AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION**

Mmes et MM. les actionnaires de la société GROUPE GUILLIN sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le 4 juin 2010, à PARIS (8<sup>ème</sup>), Pavillon Gabriel, 5 Avenue Gabriel, à 9h30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **A caractère ordinaire :**

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 incluant le rapport de gestion du Groupe consolidé,
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce,

### **A caractère extraordinaire :**

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

## **TEXTE DES RESOLUTIONS**

### **A caractère ordinaire :**

#### **Première résolution - Approbation des comptes sociaux**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 7.647.283,94 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 3.773 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même a représenté 1.258 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

#### **Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 17.279.148,74 euros (dont part du groupe : 17.277.087,62 euros).

#### **Troisième résolution - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale approuve les Conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce et présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

#### Quatrième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7.647.283,94 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, pour ..... 5.082.187,50 €  
après prélèvement du report à nouveau pour ..... 368.468,00 €
- le solde, soit ..... 2.933.564,44 €  
étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende revenant à chaque action est fixé à 2,50 €

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Certaines personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire au taux de 18 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payé le 14 juin 2010.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2008	2,00 €	NEANT	NEANT
2007	2,30 €	NEANT	NEANT
2006	2,00 €	NEANT	NEANT

### **Cinquième résolution – Jetons de présence**

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 32.400 euros le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir le montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

### **Sixième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2.032.875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2009 pour la partie non utilisée et la période non écoulée.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22.361.750 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## **A caractère extraordinaire :**

### **Septième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder 20.000.000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Huitième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10.000.000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 5.000.000 euros.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
  - a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2.500.000 euros.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 2.500.000 euros.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Dixième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2.500.000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la neuvième résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 2.500.000 euros.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Onzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

**Douzième résolution - Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.
5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Treizième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 378.000 euros.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre ou non en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Quatorzième résolution – Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

\*\*\*\*\*

1. Tout actionnaire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale Mixte, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale Mixte par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe du formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale Mixte et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure, heure de Paris.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par écrit au siège social de la Société, au plus tard six jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. Pour être pris en compte, ce formulaire, complété et signé, devra être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée Générale Mixte.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée Générale Mixte ou de s'y faire représenter.

2. La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de procuration ou des formulaires de vote à distance, accompagnés des documents qui doivent y être annexés, sur simple demande écrite adressée au siège social de la Société. Cette demande devra être reçue ou déposée au siège social de la Société au plus tard six jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Mixte.
3. Les demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues par les articles L 225-105 et R 225-71 du Code de commerce doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à 25 jours (calendaires) avant l'Assemblée Générale Mixte, soit au plus tard le 10 mai 2010.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

**Le Conseil d'Administration**

**SA GROUPE GUILLIN**

Société anonyme au capital de 12 603 825 €  
Zone industrielle, 25290 Ornans  
349 846 303 R.C.S. Besançon

***DOCUMENTS COMPTABLES  
ANNUELS 2009***

**ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Le Président Directeur Général  
François GUILLIN

# A - RAPPORT DE GESTION 2009

## I/ ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU GROUPE GUILLIN

Le système financier a traversé en 2008 et 2009 une crise d'une ampleur sans précédent. Cette crise a été évolutive : elle a successivement atteint différents marchés, différents acteurs, différents pays pour devenir une crise mondiale touchant de manière significative l'économie réelle.

En 2009, le PIB de la France a diminué de 2,2%, celui de la zone euro de 4,1%, celui de l'Union Européenne de 4,2%. Cette crise économique n'a pas été sans conséquence pour le Groupe Guillin.

En effet, le Groupe Guillin a réalisé 94,5% de son chiffre d'affaires dans l'Union Européenne avec notamment 52,1% en France et 16% en Italie.

Le Groupe Guillin a donc dû s'adapter à ce nouvel espace économique avec une baisse du PIB dans l'ensemble des pays européens.

L'activité économique du Groupe Guillin au premier trimestre 2009 a fortement été affectée par cette crise puisque le PAO (Produit des Activités Ordinaires) a baissé de 7.4% par rapport au premier trimestre 2008. La croissance du PAO est redevenue positive au quatrième trimestre à 4,1% par rapport au quatrième trimestre 2008. Sur l'année 2009, le PAO est en retrait de 1,8%.

En 2009, la crise économique a entraîné une baisse des prix des matières premières plastiques ; ceux-ci ont été à des plus bas historiques au cours du premier trimestre 2009 ce qui a entraîné une baisse des prix de vente sous l'effet de la concurrence. Puis, ils ont augmenté tout au long de l'année de manière très significative avec pour corollaire une inversion du ciseau matière.

Les taux d'intérêt en 2009 ont été à des plus bas historiques, permettant de diminuer de façon significative le coût de l'endettement.

Les conditions climatiques en Europe ont eu une influence notable sur la vente d'emballages pour les fruits et légumes. En 2009, elles ont été « capricieuses » avec notamment un retard en début de saison pour la fraise en raison de problème de floraison et une production de raisin de table en retrait, à noter une progression pour la pêche-nectarine. De façon générale, la saison 2009 a été légèrement meilleure que 2008 qui avait été une année médiocre.

En dépit des contraintes économiques et climatiques, le Groupe Guillin a su atteindre un niveau de cash flow et de rentabilité des plus satisfaisants.

## **II/ LE GROUPE GUILLIN**

### **1 – QUALITE / GAMMES / SERVICES : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE**

Depuis 1972, ce concept est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se traduit par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation et de contrôle réguliers auprès de toutes les équipes. La politique de gammes s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marchés. Enfin, l'esprit de service qui anime chaque collaborateur se fonde sur l'anticipation des besoins, et s'appuie sur une organisation logistique rigoureuse et réactive.

### **2 – UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE**

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du “patrimoine humain” constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Amour du travail bien fait, réactivité, audace, anticipation, sens du service, mouvement permanent... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale.

Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions, continuent à guider et à motiver les mille cinq cents salariés qui constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe, qui réalise plus de 300 M€ de chiffre d'affaires, a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

### **3 – UN MANAGEMENT DYNAMIQUE**

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe. Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité.

Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

### **4 – DOMAINE D'ACTIVITE**

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie,...), des fruits et légumes et de la restauration hors domicile,
- le matériel (chariots de distribution de repas et operculeuses destinés aux cuisines centrales).

### **5 – LA SOCIETE MERE : SA GROUPE GUILLIN**

Pour fédérer et harmoniser les 15 sociétés réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur la holding basée à Ornans qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions et décider des investissements.

La maîtrise globale de la finance à la consolidation comptable, la définition et le contrôle des budgets de fonctionnement des filiales et le développement de l'informatique, constituent les clefs d'une dynamique de croissance harmonieuse.

La holding emploie 32 personnes regroupées dans 6 directions (opérationnelle, juridique, financière, informatique, marketing, et affaires sociales) qui jouent le rôle de « fonction support » pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le Directeur Général Opérationnel, par son action au quotidien auprès des différentes filiales, assure que toutes les synergies et potentialités de chacun soient capitalisées.

Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 7,5 M€ en diminution de 0,1 M€ par rapport à 2008. Ce chiffre est constitué de la facturation de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et marketing et également des redevances pour l'utilisation du logo du Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets.

## **6 – LE SECTEUR « EMBALLAGES »**

L'activité du secteur emballages représente 88,2% du P.A.O (Produits des Activités Ordinaires) total du Groupe Guillin.

### **1 - Modification de périmètre**

Le périmètre est inchangé par rapport à l'exercice 2008, néanmoins nous vous rappelons la création de la société Guillin Portugal située à Lisbonne, qui a commencé son activité fin 2008.

### **2 - L'activité du secteur « Emballages »**

Le Groupe Guillin est le leader européen en emballages plastiques alimentaires standards type unité de vente consommateurs. Par sa filiale Dynaplast, le Groupe Guillin est également un intervenant de niches sur son activité de fabrication et de commercialisation de feuilles plastiques. Ce secteur lui permet essentiellement de participer à l'offre globale marketing du Groupe.

Le PAO 2009 du secteur emballages s'établit à 272,0 M€ contre 278,7 M€ en 2008, soit une diminution de 2,4 % pour un volume en progression de 4 %.

#### **2.1/ L'emballage pour les métiers de bouche**

Pour répondre à la demande de l'ensemble des acteurs des métiers de bouche, le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards pensés, conçus et fabriqués en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment.

Le marché du commerce traditionnel et de la grande distribution se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, poissonniers, traiteurs, pâtisseries ...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables... Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Multipack, Patipack, Actipack, Classipack, Snackipack, Pyramipack, Rubipack... Le Groupe Guillin est présent sur ce marché au travers de ses unités Guillin Emballages (et ses 4 filiales commerciales), Alphaform et Anis Opakowania. Chaque société du Groupe Guillin dispose d'une large gamme de produits propres complétée par ceux des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi une gamme d'emballages des plus étendue.

Guillin Emballages, berceau du Groupe, fut la première société à concevoir, fabriquer et distribuer sur stock des emballages plastiques thermoformés standards en grandes séries. Elle vend dans toute l'Europe aux GMS et professionnels des métiers de bouche. Elle est dotée d'un outil industriel de haute performance et d'unités de stockage ultra réactives. Guillin Emballages possède quatre filiales commerciales et logistiques : en Angleterre "GPI UK", en Espagne "Guillin España", en Italie "Guillin Italia" et au Portugal "Guillin Portugal". Guillin Emballages affirme avec dynamisme ses objectifs européens, au service du consommateur au travers la grande distribution et l'ensemble de ses distributeurs et de ses filiales.

Alphaform est le partenaire "Emballages" des commerces traditionnels, de la restauration hors domicile commerciale et sociale, des cash and carry. Pour répondre aux besoins de cette clientèle, Alphaform dispose d'une gamme complète d'assiettes, plats, bols, barquettes, boîtes, plateaux repas et emballages traiteurs. Ses produits originaux et évolutifs répondent aux exigences des clients en matière d'hygiène, de transport et de conservation. En France et en Europe, Alphaform dispose d'un réseau unique de distributeurs partenaires.

Anis Opakowania est un acteur majeur de l'emballage plastique à destination des grandes et moyennes surfaces, des industries agro-alimentaires et des commerces traditionnels en Pologne. Fort d'un bon positionnement stratégique en Europe Centrale, Anis Opakowania est le vecteur de croissance du Groupe Guillin sur cette zone géographique.

Dynaplast agit indirectement sur ce secteur d'activité en produisant pour les filiales du Groupe certains emballages en PP et PET en fonction de son savoir-faire.

Nespak propose une offre complémentaire de barquettes PSE à destination principalement des produits carnés.

Rescaset Concept est le promoteur depuis plus de vingt ans du concept de distribution de repas en liaison froide pour la restauration collective avec un positionnement important sur le marché français. Rescaset Concept distribue des lignes de produits à usage unique à la restauration collective et à l'industrie agro-alimentaire. Elle fabrique et commercialise les matériels de scellage nécessaires à la bonne utilisation de ses produits.

Form'Plast, société détenue à 30% par le Groupe Guillin, est spécialisée dans le thermoformage de barquettes à effet barrière pour l'industrie agro-alimentaire.

## **2.2/ L'emballage pour les Fruits et Légumes**

Sur ce marché international très compétitif et fortement soumis aux contraintes climatiques, le Groupe Guillin a mis en place une organisation qui offre à ses clients une proximité, gage d'une réactivité optimale.

Les attentes et besoins des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes sont par nature liés aux variations saisonnières, climatiques et locales. Face à cette difficulté, le Groupe a su imaginer et proposer une offre variée et adaptée aux particularités de ces aliments.

Sa commercialisation et sa diffusion sont assurées par un réseau dynamique de sociétés spécialisées par marchés et par pays assurant une réelle proximité avec le client.

Nespak et sa filiale anglaise Premier Packaging est un acteur de référence sur le marché Européen des fruits et légumes. Il y développe la majeure partie de son chiffre d'affaires avec plus de 40% hors Italie.

Dynaplast est un acteur incontournable du marché des fruits et légumes en France en proposant une offre de produits innovants et à forte valeur ajoutée en PP et PET. Il offre également sa large gamme à ses sociétés soeurs Nespak et Veripack Embalajes.

Véripack Embalajes est le spécialiste espagnol de l'emballage pour les fruits rouges en Europe. Il conçoit, fabrique et commercialise ses produits en très grandes séries à une large clientèle.

### **2.3/ La feuille de thermoformage**

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe a développé un savoir faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastiques pour le thermoformage haut de gamme. Elles sont assurées par la société Dynaplast qui possède une expertise reconnue par les thermoformeurs intégrés et les sous-traitants. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques dans des délais très brefs et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

### **2-4/ Résultat Opérationnel du secteur « Emballages »**

Le résultat opérationnel du secteur « emballages » s'élève à 22,5 M€ en augmentation de 71,8 % par rapport à 2008, le résultat opérationnel récurrent (hors plan social de Veripack Embalajes) est de 26,5 M€ en progression de 62,6 %.

Cette augmentation du résultat opérationnel récurrent s'explique par trois facteurs :

- une amélioration de la marge,
- la maîtrise des autres achats et charges externes qui diminuent de 3,4 %,
- une amélioration globale de la productivité.

Concernant le résultat opérationnel non récurrent, il est impacté par une charge couvrant les coûts du plan social de Veripack (Espagne) annoncé en mai 2009 pour un montant de 4,0 M€. Ce plan, mis en œuvre au cours du deuxième semestre 2009, a été comptabilisé en autres charges opérationnelles.

## **7 - LE SECTEUR «MATERIELS»**

Le marché de la restauration hors domicile comprend la restauration commerciale (sur place ou à emporter) et la restauration sociale (en établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, de la défense...). Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et chaude.

Cette activité représente 11,8 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Trois sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et sa filiale anglaise Socamel UK et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.

### **1/ L'activité du secteur « matériels »**

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements destinés à la logistique de la liaison froide au travers de Socamel Technologies et de sa filiale Socamel UK ainsi que de Rescaset Concept qui fabriquent et commercialisent les matériels suivants :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température, destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique; les chariots "Socamel" utilisent "l'air pulsé",
- cabines de lavage pour désinfecter et sécher les chariots. Elles permettent de nettoyer les matériels et de lutter contre les maladies nosocomiales.

L'association emballages / matériels permet d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités, des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraites, le développement de nouveaux produits et concepts, la politique volontariste de croissance à l'international doivent permettre de poursuivre significativement le développement de l'activité.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, l'activité de conception et de fabrication des scelleuses a été transférée de la société Socamel Technologies vers la société Rescaset Concept, terminant la réorganisation industrielle et commerciale de ces deux sociétés.

Malgré la crise économique, le PAO du secteur « matériels » s'inscrit en progression de 3,1 % par rapport à 2008.

## **2/ Résultat Opérationnel du secteur « matériels »**

Le résultat opérationnel s'élève à 2,5 M€ représentant 6,9 % du PAO, en progression de 25,0% par rapport à 2008. Ce résultat s'explique par :

- une amélioration de la marge,
- la maîtrise des autres achats et charges externes qui diminuent de 8,8 %,
- une amélioration globale de la productivité.

# **III/ LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS ET DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DU GROUPE GUILLIN**

## **1 – POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS**

Les investissements industriels représentent 15,9 M€ en 2009 soit 5,2 % du PAO dont 15,0 M€ pour le secteur emballages. Les machines et outillages s'élèvent à 12,2 M€ et les constructions de bâtiments à 2,3 M€.

Le Groupe Guillin avait fortement investi (52,3 M€) en 2007 et 2008, en 2009 il a retrouvé un niveau plus normatif d'investissements. Il en sera de même en 2010 puisque les investissements prévus, hors croissance externe, seront de l'ordre de 20 M€.

## **2 – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute et l'anticipation a un objectif : toujours conserver un concept d'avance.

### **L'anticipation : de l'intuition à l'application**

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

### **L'innovation au cœur du succès**

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits, et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe. Des bains spéciaux ont par exemple été mis au point pour garantir un effet anti-buée aux emballages plastiques.

Les produits phares étant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place dès 1978.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 300 titres de propriété industrielle.

Ces études et recherches concernent également de nouvelles technologies et plus particulièrement pour l'activité matériels des projets pour la lutte contre les maladies nosocomiales (cabine de lavage).

### **Le design : un accessoire de séduction stratégique**

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche ou des fruits et légumes, intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre moderne, fonctionnel et parfaitement adapté au besoin de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1% de son Chiffre d'Affaires à la Recherche et Développement pour le secteur emballages et 4% pour le secteur matériels.

Les efforts de recherche et développement dans les différents secteurs doivent permettre au Groupe d'augmenter son offre produits et d'améliorer ses prix de revient par la réduction de la consommation des matières et des énergies, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de la norme IAS 38. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

## IV/ L'ACTIVITE DU GROUPE GUILLIN EN 2009

### 1 - RESULTATS CONSOLIDES

#### 1.1/ Compte de résultat

La crise économique a eu d'importantes conséquences sur les comptes du Groupe Guillin en 2009. En effet, le PAO, qui s'élève à 308,3 millions d'euros, est en retrait de 5,6 M€, soit 1,8 % par rapport à 2008.

La baisse du PLN et de la GBP ont eu un impact significatif sur le PAO, puisqu'il aurait été supérieur de 3 millions d'euros à taux de change constant, ces deux devises représentant 5,3 % du PAO total.

L'évolution du PAO par trimestre est la suivante :

- 1<sup>er</sup> trimestre : - 7,4 %
- 2<sup>ième</sup> trimestre : -2,8 %
- 3<sup>ième</sup> trimestre : -0,8 %
- 4<sup>ième</sup> trimestre : + 4,1 %

La crise économique a surtout affecté l'activité du premier semestre 2009, l'évolution du PAO est redevenue positive à partir du quatrième trimestre avec 4,1% par rapport au quatrième trimestre 2008.

En 2009, la crise économique a entraîné une baisse des prix des matières premières plastiques ; ceux-ci ont été à des plus bas historiques au cours du premier trimestre 2009 puis ont augmenté de manière significative tout au long de l'année 2009 pour retrouver pratiquement les niveaux de prix de 2007 et du 1<sup>er</sup> semestre 2008.

Cette baisse de prix n'a pas été sans conséquence puisqu'elle a entraîné une baisse des prix de vente dans un environnement où la concurrence est exacerbée.

La marge du secteur emballages augmente de 11,6 M€ par rapport à 2008. Cette variation s'explique par :

- un gain sur les coûts d'achat de 22,6 M€,
- un perte due à la baisse des prix de vente de 17,1 M€,
- un gain dû à la hausse des volumes de 6,1 M€.

La marge du secteur matériels augmente de 2,4 M€ due essentiellement à l'amélioration de la productivité de ce secteur.

Le résultat opérationnel récurrent s'élève à 30,9 M€ en 2009 en progression de 10,1 M€ soit 48,6%, il représente 10 % du PAO. Cette amélioration du résultat opérationnel récurrent s'explique par :

- une amélioration des marges,
- a maîtrise des autres achats et charges externes qui diminuent de 4,4 %,
- une amélioration globale de la productivité.

En effet, les frais fixes diminuent de 5,3 % soit 1,1 M€ par rapport à 2008 en raison notamment d'une amélioration des coûts d'entretien et d'une réduction des coûts de publicité. Ils représentent 6,2 % du PAO en 2009.

Les frais variables augmentent en proportion des quantités vendues ou fabriquées. Les charges variables représentent 12,1 % du PAO en 2009, elles étaient de 12,4 % en 2008. Cette amélioration est due essentiellement à une meilleure productivité de l'ensemble des postes.

Les charges de personnel représentent 21,9 % du PAO contre 20,6 % en 2008.

Les frais de personnel hors intéressement et participation sont stables (+0,2 % par rapport à 2008), traduisant une amélioration de la productivité, en effet les volumes du secteur « emballages » ont augmenté de 4 %.

L'augmentation de 4,1 % du poste « Charges de personnel » est dû au quasi doublement de l'intéressement et de la participation. Le Groupe Guillin a une politique très dynamique de participation et d'intéressement des salariés aux résultats dans ses différentes filiales.

Le résultat opérationnel s'élève à 26,9 M€, en hausse de 52,8 % par rapport à 2008 soit 9,3 M€. Cette augmentation est due à la hausse du résultat opérationnel récurrent.

Par ailleurs, ce résultat opérationnel est impacté par le coût du plan social de Veripack (Espagne) annoncé en mai 2009 pour un montant de 4,0 M€. Cette charge a été comptabilisée en autres charges opérationnelles. L'objectif pour Veripack est le retour à l'équilibre de son résultat d'exploitation en 2010.

Le coût de l'endettement financier diminue de 1,6 M€, conséquence de la baisse des taux et de la diminution de la dette financière en 2009 de 24,5 M€.

Le résultat net s'élève à 17,3 M€, il a doublé par rapport à 2008, conséquence de l'amélioration du résultat opérationnel et de la diminution du coût de l'endettement financier.

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts s'élève à 37,5 M€, représentant 12,2 % du PAO, en augmentation de 31,2 % par rapport à 2008.

## **1.2/ Bilan**

La structure financière 2009 est saine. La situation nette s'élève à 132,4 M€. La dette financière nette est de 31,5 M€, le taux d'endettement (gearing) s'établit à 0,24 contre 0,47 en 2008. Il est à noter que 7,0 M€ d'actions d'auto-contrôle, représentant 9,4 % du total des actions du Groupe Guillin, ont été présentés en diminution des capitaux propres conformément aux normes IFRS.

L'endettement au 31/12/2009 diminue de 24,5 M€, conséquence d'une forte augmentation de la capacité d'autofinancement et d'investissements 2009 plus normatifs (15,9 M€).

La gestion du besoin en fonds de roulement est pour le Groupe Guillin une de ses priorités. Elle a été fortement pénalisée par la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie). Cette loi française que le Groupe Guillin respecte, réduit de façon significative les délais de paiement en France. Le Groupe Guillin a de nombreux clients étrangers, ses fournisseurs pour les filiales françaises sont principalement français, nous constatons donc au 31 décembre 2009 que le poste clients baisse de 4,2 M€, le poste fournisseurs baisse de 9,7 M€, créant un besoin de trésorerie supplémentaire de 5,5 M€. Sans cette loi, la dette financière du Groupe aurait été de 26,0 M€.

Par rapport à une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts de 47,5 M€, la dette financière nette représente 0,7 année, la dette financière à plus d'un an 0,7 année également.

### 1.3/ Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice de 7 647 283,94 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes, pour :.....5 082 187,50 €
- après prélèvement du report à nouveau :.....368 468,00 €
- le solde, soit la somme de :.....2 933 564,44 €  
étant affecté à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,50 €

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la réfaction est de 40% pour les dividendes versés à partir de 2006 (article 158-3-2° du CGI) uniquement pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

### 1.4/ Amendement de la norme IAS 1 et application d'IFRS 8

Le Groupe applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 les nouveaux textes, ceux-ci ont eu un impact sur les états financiers du Groupe et constituent des changements de méthodes comptables telles que IAS 1 et IFRS 8. Une information spécifique a été donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

## 2 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009

Aucun événement particulier à la date du 31 mars 2010 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2009 qui soit de nature à modifier les comptes 2009.

## 3 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

« Trois scénarios peuvent ainsi être évoqués :

- (a) un scénario « trou d'air », dans lequel le PIB potentiel et sa croissance ne sont pas durablement affectés par la crise et peuvent être rapidement restaurés ;
- (b) un scénario dans lequel le niveau du PIB potentiel est durablement affecté par la crise, car sa croissance ne retrouve que progressivement son niveau d'avant-crise ;
- (c) un scénario dans lequel le PIB potentiel et sa croissance sont affectés à long terme.

*Le scénario le plus crédible*

*Etant donnée la fragilité de la mesure du PIB potentiel en temps réel, l'analyse de l'impact de la crise sur la croissance potentielle n'est robuste qu'ex post. Ainsi, les trois scénarios envisagés supra restent à ce stade tous possibles. Toutefois, les considérations suivantes conduisent à privilégier un effet « sur le niveau » du PIB potentiel (scénario b) dans les économies avancées, sans néanmoins écarter un effet possible sur le taux de croissance du PIB potentiel (scénario c) »*

**Source : Banque de France – Documents et débats n°3 janvier 2010**

Le Groupe Guillin partage l'analyse de la Banque de France et constate que l'activité économique 2010 sera encore particulièrement incertaine. Le Groupe Guillin prend toutes les dispositions nécessaires pour s'adapter à ce nouveau paysage économique. Il a de nombreux

atouts, ses innovations, ses investissements très significatifs ces dernières années, sa réactivité commerciale et industrielle, sa capacité à générer du cash flow et sa structure financière lui permettront de traverser cette crise d'une rare ampleur.

Le Groupe Guillin reste positionné sur des marchés européens porteurs et en croissance à moyen terme. Doté d'unités de production puissantes spécialisées par produit et par matière, et grâce à une politique volontariste d'investissements et de croissance externe, le Groupe Guillin offre à ses clients une gamme de produits de qualité unique et reconnue lui permettant d'aborder son avenir avec sérénité.

Toutefois, dans ce contexte économique incertain, nous ne sommes pas en mesure de donner de prévisions.

#### Croissance externe

Le Groupe Guillin est en cours de finalisation de l'acquisition de la société SHARP INTERPACK. En 2009, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 86 millions de Livres Sterling, essentiellement en Grande-Bretagne (85%).

#### **4 - REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION**

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2009 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 M€ net de charges et d'impôts.

### **V/ LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE GUILLIN**

L'information relative aux risques du Groupe est disponible dans l'annexe consolidée (§ 2.24).

### **VI/ LE GROUPE GUILLIN ET LA BOURSE**

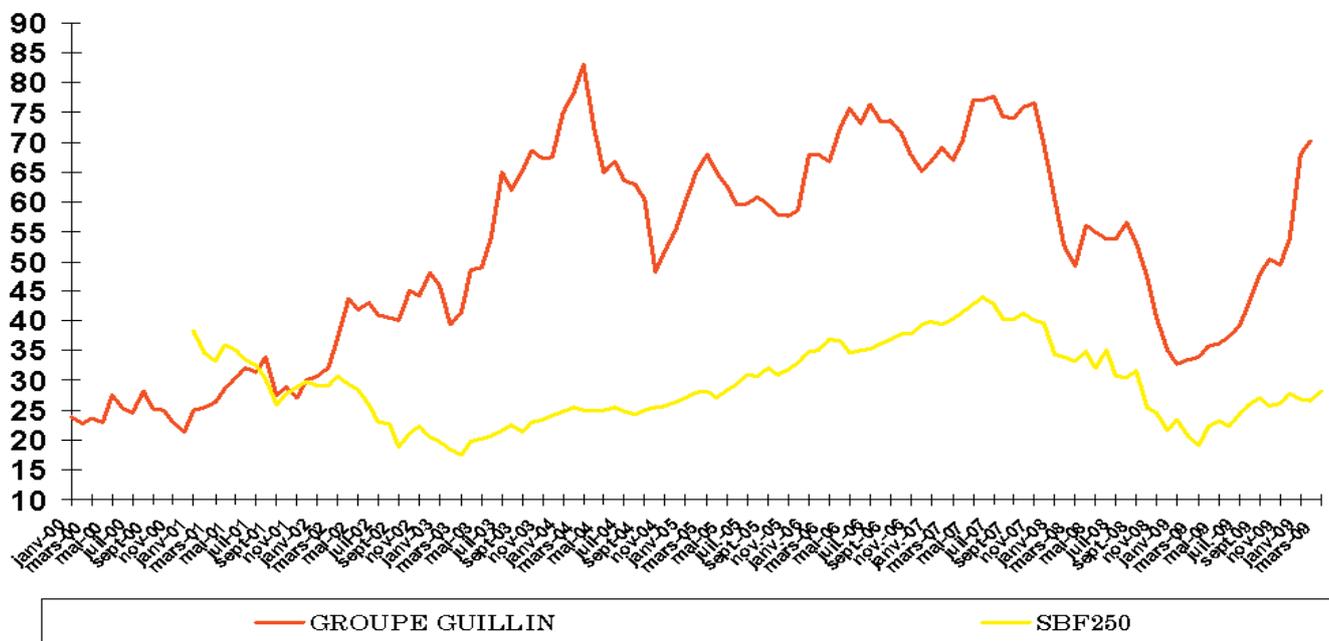
#### **1 - EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION**

Le plus haut cours de l'année 2009 a été de 59,70 euros le 23/12/2009 et le plus bas à 32 euros le 7 janvier 2009. Le cours de clôture au 31/12/2009 était de 58 euros contre 32 euros au 31/12/2008 soit une progression de 81 %. Au 24 mars 2010, le cours était à 69,1 euros. Il y a eu en 2009, 87 962 titres échangés pour 3 734 k€ sur Euronext, nous ne connaissons pas les volumes traités en dehors d'Euronext .

Le Groupe Guillin a réalisé des opérations d'achats et de ventes de ses propres actions en 2009, elles se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de la transaction	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
<b>Titres au 01/01/2009</b>					
Contrat d'animation	7 411	393 165,82	53,05		
Contrat croissance externe	164 395	5 981 112,88	36,38		
<b>Total</b>	<b>171 806</b>	<b>6 374 278,70</b>	<b>37,10</b>		
Achats	25 469	957 080,08	37,58		
Ventes	-4 642	-252 724,30	54,44	215 579,76	46,44
Attribution d'actions gratuites	-1 550	-34 875,00	22,50		
<b>Titres au 31/12/2009</b>					
Contrat d'animation	4 570	224 027,30	49,02		
Contrat croissance externe	186 513	6 819 732,18	36,56		
<b>Total</b>	<b>191 083</b>	<b>7 043 759,48</b>	<b>36,86</b>		

## COMPARAISON GROUPE GUILLIN SBF250 (de janvier 2000 à février 2010)



## 2 - INFORMATIONS SPECIFIQUES

### Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous donnons les indications suivantes en fonction des informations reçues en vertu des dispositions des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 10/03/2010.

SEUILS	ACTIONS	DROITS DE VOTE
		AGM
5%	Stock Picking FCP Agressor	Stock Picking FCP Agressor
10%		
15%	SC L'Atelier SC Le Château	
20%	SC La Brayère	SC L'Atelier SC Le Château
25%		SC La Brayère
33,33%		
50%	SC La Brayère (1) SC L'Atelier (2) SC Le Château (3) Famille Guillin (4)	
66,66%		SC La Brayère (1) SC L'Atelier (2) SC Le Château (3) Famille Guillin (4)
90%		
95%		

*(1) (2) (3) (4) SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert*

### Participation des salariés au capital social

Vu les dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Epargne d'Entreprise - PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit frappée d'une quelconque mesure d'incessibilité.

## Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution initiale.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Mixte du 2 juin 2006 :

Date d'attribution des actions	Nombre de bénéficiaires *	Nombre total d'actions attribuées
20/02/2009	3	850

\* les bénéficiaires concernés sont des Cadres Dirigeants non mandataires sociaux.

## Participation dans le capital d'autres Sociétés

Il n'existe aucune participation croisée entre la Société et une ou plusieurs autres.

## Dépenses non déductibles

Il a été intégré dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les Sociétés en application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts la somme de 3 773 euros. L'impôt correspondant a représenté 1 258 euros.

## Montant des dividendes des trois derniers exercices

Conformément à la loi, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008	2,00 €	Néant	Néant
2007	2,30 €	Néant	Néant
2006	2,00 €	Néant	Néant

**Le Conseil d'Administration**

## Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs au conseil d'administration

Délégation	Augmentation de capital par incorporation de réserves L 225-129-2 et 225-130 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L 225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS L 225-129-2 C Com	Augmentation de capital pour rémunération des apports en nature de titre et valeurs mobilières L 225-147 C Com	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L 225-129-6 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L 225-209. C Com
Assemblée générale d'autorisation	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de pouvoirs Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2008 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 5 juin 2008 Délégation de compétence Durée 24 mois
Montant autorisé	20.000.000	20.000.000	20.000.000	10 % du capital	378.000	Indéterminé
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### Délais de paiements fournisseurs (SA Groupe Guillin)

Conformément à la réglementation en vigueur, vous trouverez ci-dessous la décomposition du solde fournisseurs qui s'élève à 323 k€ :

- Factures non parvenues	183 k€
- Echéance à moins de 60 jours	125 k€
- litiges et avoirs à plus de 60 jours	15 k€.

# B - COMPTES CONSOLIDES

## I- COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		31/12/2009	31/12/2008
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	Note 17	<b>308 290</b>	<b>313 896</b>
Autres produits de l'activité		8	17
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		-1 691	1 231
Production immobilisée		1 548	1 670
Achats consommés	Note 18	-128 102	-149 267
Autres achats et charges externes	Note 19	-56 562	-59 187
Impôts et taxes	Note 20	-6 188	-5 549
Charges de personnel	Note 21	-67 462	-64 793
Dotations aux amortissements	Note 22	-16 926	-16 879
Dotations aux provisions	Note 23	-1 673	416
Autres produits d'exploitation	Note 24	893	786
Autres charges d'exploitation	Note 25	-1 270	-1 549
Autres charges opérationnelles	Note 26	-3 971	-3 235
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>26 894</b>	<b>17 557</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	Note 27	<b>-1 236</b>	<b>-2 858</b>
Autres produits financiers	Note 28	1 151	1 167
Autres charges financières	Note 29	-905	-2 857
Quote-part dans les résultats des participations associées	Note 6	96	59
Impôts sur les résultats	Note 30	-8 721	-4 679
<b>RESULTAT NET</b>		<b>17 279</b>	<b>8 389</b>
* Attribuable au Groupe		17 277	8 388
* Attribuable aux minoritaires		2	1
<b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>	Note 32	<b>9,35</b>	<b>4,40</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)</b>	Note 33	<b>9,34</b>	<b>4,39</b>

## II- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	31/12/2009	31/12/2008
<b>Résultat net de la période</b>	<b>17 279</b>	<b>8 389</b>
Ecarts de conversion	255	-1 862
Ecarts actuariels sur les avantages au personnel	-370	397
Impôt différé sur écarts actuariels	126	-132
<b>Autres éléments du résultat après impôts</b>	<b>11</b>	<b>-1 597</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>17 290</b>	<b>6 792</b>
Dont attribuable au Groupe	17 288	6 791
Dont attribuable aux minoritaires	2	1

## III- BILAN CONSOLIDE

ACTIF		31/12/2009	31/12/2008
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	Note 4	33 187	33 037
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	834	886
Immobilisations corporelles	Note 5	106 205	107 914
Participations dans les entreprises associées	Note 6	1 039	942
Autres actifs financiers non courants	Note 6	291	284
Impôts différés actif	Note 30	3 765	2 643
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>145 321</b>	<b>145 706</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	Note 7	40 396	41 992
Créances Clients	Note 8	72 929	77 129
Créance d'impôt sociétés		25	3 348
Autres créances et actifs courants	Note 9	3 950	4 968
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	16 146	7 258
<b>Total des actifs courants</b>		<b>133 446</b>	<b>134 695</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>278 767</b>	<b>280 401</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Actions propres	Note 11	-7 044	-6 328
Réserves consolidées		104 664	99 955
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		17 277	8 388
<b>Capitaux propres - Attribuables au Groupe</b>		<b>132 430</b>	<b>119 548</b>
Intérêts minoritaires sur réserves		14	14
Intérêts minoritaires sur résultat		2	1
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>16</b>	<b>15</b>
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>132 446</b>	<b>119 563</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 12	6 153	5 354
Provisions non courantes	Note 13	4 040	1 256
Emprunts et dettes financières long terme	Note 14	31 601	43 144
Impôts différés passif	Note 30	12 835	12 886
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>54 629</b>	<b>62 640</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	Note 13	367	567
Emprunts et dettes financières court terme	Note 14	16 092	20 131
Dettes fournisseurs	Note 15	44 333	53 985
Dette d'impôt sociétés		6 068	384
Autres dettes et passifs courants	Note 16	24 832	23 131
<b>Total Passifs courants</b>		<b>91 692</b>	<b>98 198</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>278 767</b>	<b>280 401</b>

## IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

		31/12/2009	31/12/2008
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>17 279</b>	<b>8 389</b>
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs sur actifs non courants	Note 35	16 926	20 114
Dotations nettes aux provisions		1 673	-416
Plus values et moins values de cessions		485	392
Autres produits et charges calculés		1 252	175
Quote-part de résultat des participations associées		-96	-59
<b>CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT</b> après coût de l'endettement financier net et impôt		<b>37 519</b>	<b>28 595</b>
Coût de l'endettement net financier		1 236	2 858
Charge d'impôt (y compris différés)		8 721	4 679
<b>CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT</b> avant coût de l'endettement financier net et impôt		<b>47 476</b>	<b>36 132</b>
<b>Impôts nets versés</b>	Note 35	<b>-759</b>	<b>-9 650</b>
Variation des stocks nets de dépréciations		1 596	-745
Variation des clients nets de dépréciations		4 200	2 105
Variation dettes fournisseurs		-9 651	-827
Variation des autres dettes et créances		4 800	516
<b>Total variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>945</b>	<b>1 049</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>47 662</b>	<b>27 531</b>
Acquisitions d'immobilisations industrielles		-15 935	-25 412
Cessions d'immobilisations		331	305
Variation des créances et dettes sur immobilisations		-2 081	-935
Incidence des écarts de conversions sur les variations de périmètres			
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-2	23
Investissement net financier			
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-17 687</b>	<b>-26 019</b>
Nouveaux emprunts		15 196	32 674
Remboursement emprunts		-30 832	-16 780
Intérêts payés		-1 372	-2 913
Dividendes versés aux actionnaires et aux minoritaires		-3 698	-4 409
Rachats ou ventes d'actions propres	Note 11	-723	-4 414
Autres flux liés aux opérations de financement			
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS de FINANCEMENT</b>		<b>-21 429</b>	<b>4 158</b>
Incidence des écarts de conversion		171	-967
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>8 717</b>	<b>4 703</b>
<b>TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>3 548</b>	<b>-1 155</b>
<b>TRESORERIE à la clôture de l'exercice</b>	Note 35	<b>12 265</b>	<b>3 548</b>

## V- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Ecart actuariels nets	Résultat	Capitaux propres		Total
								Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
<b>Au 31/12/2007</b>	<b>12 604</b>	<b>4 929</b>	<b>91 483</b>	<b>-2 018</b>	<b>800</b>	<b>450</b>	<b>13 293</b>	<b>121 541</b>	<b>16</b>	<b>121 557</b>
<b>Résultat de la période</b>							<b>8 388</b>	<b>8 388</b>	<b>1</b>	<b>8 389</b>
Ecart de conversion					-1 861			-1 861	-1	-1 862
Ecart actuariels sur les avantages au personnel						397		397		397
Impôt différé sur écarts actuariels						-132		-132		-132
<b>Autres éléments du résultat après impôts</b>					<b>-1 861</b>	<b>265</b>		<b>-1 596</b>	<b>-1</b>	<b>-1 597</b>
<b>Résultat global total</b>					<b>-1 861</b>	<b>265</b>	<b>8 388</b>	<b>6 792</b>		<b>6 792</b>
Affectation résultat N-1			13 293				-13 293			
Distribution de dividendes			-4 408					-4 408	-1	-4 409
Actions propres			-67	-4 310				-4 377		-4 377
Variation de périmètre										
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>12 604</b>	<b>4 929</b>	<b>100 301</b>	<b>-6 328</b>	<b>-1 061</b>	<b>715</b>	<b>8 388</b>	<b>119 548</b>	<b>15</b>	<b>119 563</b>
<b>Résultat de la période</b>							<b>17 277</b>	<b>17 277</b>	<b>2</b>	<b>17 279</b>
Ecart de conversion					255			255		255
Ecart actuariels sur les avantages au personnel						-370		-370		-370
Impôt différé sur écarts actuariels						126		126		126
<b>Autres éléments du résultat après impôts</b>					<b>255</b>	<b>-244</b>		<b>11</b>		<b>11</b>
<b>Résultat global total</b>					<b>255</b>	<b>-244</b>	<b>17 277</b>	<b>17 288</b>	<b>2</b>	<b>17 290</b>
Affectation résultat N-1			8 388				-8 388			
Distribution de dividendes			-3 697					-3 697	-1	-3 698
Actions propres			7	-716				-709		-709
Variation de périmètre										
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>12 604</b>	<b>4 929</b>	<b>104 999</b>	<b>-7 044</b>	<b>-806</b>	<b>471</b>	<b>17 277</b>	<b>132 430</b>	<b>16</b>	<b>132 446</b>

## VI - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

# EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

## **1 Présentation du Groupe et faits marquants**

### **1.1 Présentation du Groupe**

Groupe Guillin est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie, ...) et des fruits et légumes ;
- le matériel (logistique, plats collectifs)

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

### **1.2 Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice**

Aucun fait marquant n'a été identifié au cours de l'année 2009.

## **2 Règles et méthodes comptables**

Les comptes consolidés du Groupe, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15/03/2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 04/06/2010.

### **2.1 Déclaration de conformité**

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec les normes comptables élaborés par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

### **2.2 Référentiel IFRS appliqué**

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes

annuels et des normes, amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui constituent des changements de méthodes comptables.

Les textes applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui ont un impact sur les états financiers consolidés du Groupe sont :

- l'amendement de la norme IAS 1 – *Présentation des états financiers*,
- la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*.

L'application de la révision d'IAS 1 a un impact en termes de présentation des états financiers sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision, le Groupe a pris pour option de compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global consolidé » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres éléments du résultat après impôt enregistrés directement en capitaux propres. Ces éléments étaient auparavant présentés dans un « Etat des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

La norme IFRS 8 se substitue à la norme IAS 14 – *Information sectorielle*.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Conseil d'administration.

L'information sectorielle comparative a été retraitée en conformité avec les modalités d'application

d'IFRS 8. Ce changement de méthode comptable n'affecte que la présentation et le contenu des informations à fournir en annexe et n'a ainsi aucun impact sur les résultats.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

L'application d'IFRS 8 ne s'est pas traduite par la modification des secteurs auparavant présentés, à savoir :

- le secteur emballages, et
- le secteur matériel.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable. Les critères de présentation retenus sont détaillés dans la note 2.22.

Les autres normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne et qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte des normes, amendements aux normes existantes et interprétations, adoptés par l'Union Européenne et pouvant être appliqués par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2009

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

### 2.3 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

### 2.4 Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en note 2.11 et en note 4, et celles concernant les avantages au personnel sont spécifiées en note 12.

### 2.5 Périmètre et méthodes de consolidation

Société	Siren ou		Siège social	Activité	% d'intérêt	
	N° d'identification	Pays			2008	2009
GROUPE GUILLIN	349 846 303	France	Ornans	Holding	100,00%	100,00%
ALPHAFORM	302 238 829	France	Beausemblant	Industrie	99,96%	99,96%
DYNAPLAST	303 074 538	France	Saint-Florentin	Industrie	99,99%	99,99%
GPI UNITED KINGDOM		G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN EMBALLAGES	322 409 913	France	Ornans	Industrie	99,99%	99,99%
NESPAK		Italie	Massa Lombarda	Industrie	100,00%	100,00%
SOCAMEL TECHNOLOGIES	070 503 016	France	Renage	Industrie	100,00%	100,00%
RESCASET CONCEPT	301 669 735	France	Rives	Industrie	99,99%	100,00%
CIDELCEM GmbH		Allemagne	Kehl	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN ITALIA		Italie	Usmate Velate	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN ESPAÑA		Espagne	Sant Boi de Llobregat	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN Portugal	508747481	Portugal	Lisboa	Négoce	100,00%	100,00%
ANIS OPAKOWANIA	0000202333	Pologne	Olesnica	Industrie	99,98%	99,98%
FORMPLAST	408 067 262	France	Chantrons	Industrie	30,00%	30,00%
VERIPACK EMBALAJES	B 329606	Espagne	Barbera del Vallés	Industrie	100,00%	100,00%
PREMIER PACKAGING	2 158 158	G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
SOCAMEL UK	6308811	G. Bretagne	Londres	Négoce	100,00%	100,00%

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont consolidées par mise en équivalence.

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

## **2.6 Méthodes de conversion monétaire**

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

### **2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères**

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

### **2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger**

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

## 2.7 Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS1 « Présentation des états financiers ».

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

### 2.7.1 **Activités, actifs et passifs destinés à être cédés**

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus. Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

## 2.8 Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique « Goodwill ». Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice. Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant l'acquisition.

## 2.9 Immobilisations incorporelles

### 2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

### 2.9.2 Goodwill

Conformément aux dispositions d' IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et IAS 36 – Dépréciation d'actifs, les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Après leur comptabilisation initiale, les goodwill sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

### 2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 – 5 ans

## 2.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement

différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

## **2.11 Test de perte de valeur des actifs immobilisés**

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les UGT correspondent aux entités juridiques du Groupe Guillin.

La valeur comptable des goodwill a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au delà de 5 ans correspond au taux de croissance de nos secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne « autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

Les dépréciations des goodwill comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

## **2.12 Participations dans les entreprises associées**

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

## **2.13 Actifs financiers et Passifs financiers**

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

### **2.13.1 Placements financiers**

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majoré des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

## 2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier net ».

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires validés par la Direction Financière du Groupe.

### 2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

### 2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne « Trésorerie » et au passif sur la ligne « Emprunts et dettes financières court terme ».

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

### 2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme.

## 2.14 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

## **2.15 Impôts sur le résultat**

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

### **2.15.1 Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.)**

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe Guillin comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le Groupe Guillin a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en

changer globalement la nature. Le Groupe Guillin considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

## **2.16 Capitaux propres**

### **2.16.1 Actions propres**

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

## **2.17 Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne « autres charges financières ».

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

## **2.18 Provisions pour retraites et avantages assimilés**

### **2.18.1 Régimes à cotisations définies**

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

### **2.18.2 Régimes à prestations définies**

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis

immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique l'amendement IAS 19 publié dans le règlement CE n° 1910/2005 du 8 novembre 2005. Cet amendement introduit une option pour la comptabilisation des écarts actuariels, en les comptabilisant directement en capitaux propres.

### 2.18.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

- Programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.
- Droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié d'une entreprise française titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures.

### 2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

- Indemnités de départ en retraite (IDR) en France, « Trattamento di Fine Rapporto » (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 les nouveaux droits, transféré à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.
- Contribution préretraite amiante (France), contribution à la charge des entreprises qui ont exposé leurs salariés à l'amiante. L'entreprise dont un salarié ou ancien salarié était admis, depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005, à bénéficier de la préretraite amiante était redevable d'une contribution sur la préretraite. Cette contribution préretraite amiante a été supprimée par la Loi de financement 2009 de la Sécurité Sociale. En conséquence les provisions antérieurement constituées ont été reprises au cours de l'exercice 2008.

### 2.19 Paiements fondés sur des actions

Conformément à IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions – les plans d'attributions gratuites d'actions attribués par le Groupe donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits.

## **2.20 Produits des activités ordinaires**

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

## **2.21 Résultat par action**

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net « Part du Groupe » au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

## **2.22 Secteurs opérationnels**

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent. Les principes de détermination des secteurs opérationnels sont décrits en note 2.2

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

Les actifs sectoriels se composent des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

## **2.23 Tableau de flux de trésorerie**

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

## 2.24 Gestion des risques

### 2.24.1 Risques économiques

#### Risque politique et économique

La stabilité politique européenne assure un environnement favorable pour le Groupe Guillin qui réalise 94,5 % de son chiffre d'affaires sur cette zone économique. Le seul risque majeur identifié pourrait être celui d'une décision politique de l'Union Européenne qui viserait à interdire la production et la commercialisation de produits en matière plastique.

En 2009, le contexte économique européen et mondial a été encore des plus incertains.

Le Groupe Guillin a dû donc s'adapter à ce nouvel espace économique avec une baisse du PIB dans l'ensemble des pays européens.

Le Groupe Guillin, grâce à sa gestion anticipative et dynamique, mettra tout en œuvre et prendra toutes les décisions nécessaires pour s'adapter à la crise économique et pour passer ce cap délicat, comme il a toujours réussi à le faire par le passé.

#### Risque matières premières

Le Groupe Guillin utilise deux types de matières premières, les résines de matières plastiques pour le secteur emballages et l'inox pour le secteur matériels, toutes deux dépendant de cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. Sur notre segment de marché, la fabrication des résines de matières plastiques participe à 5% de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

#### Risque social

Chaque filiale du Groupe Guillin est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels passés. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementation visant à décider d'augmentations salariales majeures sans concertation avec les entreprises. Ce risque est néanmoins limité dans la mesure où la masse salariale du Groupe Guillin ne représente que 21,9 % du chiffre d'affaires total.

#### Risque fiscal

Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes. Il est à noter que le taux d'impôt sur les sociétés en France, est un des plus élevé d'Europe. Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes compétents dans chaque pays.

#### Risque juridique

Le Groupe Guillin possède une direction juridique. Les risques juridiques peuvent bien évidemment dépendre des différentes réglementations juridiques européennes. En cas de nécessité, la Direction juridique fait appel à des avocats spécialisés dans chacun des pays concernés.

Une des filiales du Groupe Guillin fait l'objet d'une demande d'information par la Commission Européenne – DG Competition. Le Groupe Guillin pour répondre à cette demande d'information s'est doté des meilleurs spécialistes.

## **Propriété industrielle**

Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe Guillin procède régulièrement au dépôt de marques, de brevets et de modèles. Des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits et confirmer son intention de les défendre.

## **Politique d'assurances**

Afin de limiter les risques notamment incendie, bris de machines, pertes d'exploitation et responsabilité civile... le Groupe Guillin a souscrit différentes polices auprès de Compagnies d'Assurances notoirement connues et solvables.

### **2.24.2 Risque monétaire**

La gestion de trésorerie du Groupe Guillin est centralisée au niveau de la SA Groupe Guillin qui gère l'ensemble des besoins et prend toutes les décisions de trésorerie s'y rapportant, sécurisant ainsi la gestion de ce risque.

## **Risque clients**

L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients, les dépréciations des créances clients oscillant entre 0,4 à 0,6 % du chiffre d'affaires chaque année. Les conditions générales de ventes du Groupe Guillin mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance crédit clients couvre 30% du chiffre d'affaires total du Groupe. Pour les clients non assurés, le Groupe Guillin juge le risque d'irrecouvrabilité faible. Le premier client ne représente pas plus de 5,6 % du Chiffre d'Affaires du Groupe.

## **Risque de liquidité**

La SA Groupe Guillin, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe Guillin n'a eu aucun problème de liquidité en 2009. La plupart des besoins de trésorerie pour 2010 ont déjà été anticipés à ce jour.

## **Risques de taux et de changes**

Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par la SA Groupe Guillin pour le compte de ses filiales. Plusieurs instruments financiers sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling et le dollar. Il est à noter que le Groupe est faiblement exposé au risque de change car les ventes en devises étrangères sont de l'ordre de 6 % de son chiffre d'affaires. Chaque filiale du Groupe opère essentiellement dans son propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe et pour partie à taux révisable. La dette à taux variable représente 90 % de la totalité de la dette financière nette. Les règles de contrôle sont particulièrement rigoureuses. L'utilisation d'instruments financiers ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale du Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers à la date d'arrêté nous incite à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

### **2.24.3 Risques environnementaux**

Le Groupe GUILLIN a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été au coeur de ses préoccupations, de ses actions et du développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète.

Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concernent tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions nocives générées par le transport.

Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions mis sur la route.

Depuis 20 ans, le Groupe GUILLIN a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits.

Le Groupe GUILLIN favorise le développement de « l'emballage service » permettant le prolongement de sa durée de vie (ex : plateau de présentation « tradipack », emballages micro-ondables, réutilisation des emballages ...).

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Les déchets de fabrication sont recyclés sur les sites en quasi-intégralité.

Les emballages du Groupe GUILLIN rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets ménagers : ils sont collectés et incinérés pour générer de l'énergie. Le Groupe GUILLIN, à travers Valorplast, travaille à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage.

Le Bilan Carbone du Groupe GUILLIN est extrêmement satisfaisant au niveau de la directive, le Groupe faisant apparaître un résultat quasi nul de dégagement dans l'atmosphère (84 kg de CO2/Tonne).

### **Risque industriel**

Le Groupe Guillin ne détient pas d'installations à très hauts risques. Cependant, la prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité de nos locaux industriels est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont édifiées de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels.

## Ressource en eau

Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines.

## Ressource en énergie

La minimisation de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe Guillin. Il réfléchit à certaines actions qu'il pourrait entreprendre au cours des prochains mois, voire des prochaines années, certaines nécessitant des investissements importants.

## Matières premières renouvelables

L'arrivée de nouveaux polymères réalisés à base de maïs est une solution intéressante pour l'environnement. Le Groupe Guillin avait décidé stratégiquement de proposer au marché une offre d'emballages réalisée avec des matières premières renouvelables (PLA). Néanmoins, la fabrication en PLA a été suspendue temporairement en 2009 suite à l'absence de demande significative des clients.

Le Groupe GUILLIN applique une politique de choix des matériaux utilisés guidée par l'aspect environnemental, notamment l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles).

## Risque météorologique

L'activité fruits et légumes du Groupe Guillin est sensible aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre. Le Groupe Guillin par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits limite ce risque. En Europe, la saison des fruits et légumes commence avec la fraise en février dans le sud de l'Espagne et fini avec les kakis début décembre en Italie. Le Groupe livre également dans les pays du Maghreb, en Amérique du Nord et en Afrique du Sud afin de suivre les saisons et élargir sa zone de commercialisation.

### **3 Evolution du périmètre de consolidation**

Aucune variation de périmètre significative n'est à signaler par rapport au 31/12/2008.

## 4 Immobilisations incorporelles

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>4 815</b>	<b>36 604</b>	<b>41 419</b>
Acquisition	272	2 050	2 322
Cession et mise au rebut	-51		-51
Variation de périmètre			
Ecart de conversion	-8	-1 150	-1 158
Autres (1)	37	-22	15
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>5 065</b>	<b>37 482</b>	<b>42 547</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>3 906</b>	<b>4 445</b>	<b>8 351</b>
Dotation <sup>(2)</sup>	332		332
Reprise	-51		-51
Ecart de conversion	-8		-8
Autres			
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>4 179</b>	<b>4 445</b>	<b>8 624</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>909</b>	<b>32 159</b>	<b>33 068</b>
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>886</b>	<b>33 037</b>	<b>33 923</b>

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>5 065</b>	<b>37 482</b>	<b>42 547</b>
Acquisition	248		248
Cession et mise au rebut	-76		-76
Variation de périmètre		2	2
Ecart de conversion	1	148	149
Autres	46		46
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>5 284</b>	<b>37 632</b>	<b>42 916</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>4 179</b>	<b>4 445</b>	<b>8 624</b>
Dotation <sup>(2)</sup>	346		346
Reprise	-76		-76
Ecart de conversion	1		1
Autres			
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>4 450</b>	<b>4 445</b>	<b>8 895</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>886</b>	<b>33 037</b>	<b>33 923</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>834</b>	<b>33 187</b>	<b>34 021</b>

(1) Modification des goodwill suite aux ajustements de prix sur titres de Premier Packaging en 2008.

(2) Les dotations sont comprises sur la ligne « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Le Groupe Guillin, comme chaque année, consacre un effort adapté en matière de Recherche et Développement ; on peut estimer ce chiffre de l'ordre de 1% du chiffre d'affaires pour le secteur emballage. Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.

Goodwill	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Alphaform	5 192		5 192	5 192		5 192
Anis	4 202		4 202	4 153		4 153
Dynaplast	4 269	-2 153	2 116	4 269	-2 153	2 116
Groupe Guillin	555	-355	200	555	-355	200
Guillin Emballages	230	-230		230	-230	
Guillin Italia	873		873	872		872
Premier Packaging	868		868	809		809
Rescaset Concept	11 735		11 735	11 732		11 732
Socamel Technologies	9 132	-1 707	7 425	9 132	-1 707	7 425
Socamel UK	576		576	538		538
<b>Total</b>	<b>37 632</b>	<b>-4 445</b>	<b>33 187</b>	<b>37 482</b>	<b>-4 445</b>	<b>33 037</b>

Deux hypothèses de primes de risque ont été retenues pour les tests de valeur :

#### Hypothèse 1 :

(source "Associés en finance" au 31 décembre 2009)

	31/12/2009	31/12/2008
Prime de risque	8,10%	8,01%
Coût moyen pondéré du capital	9,39%	8,14%
Taux de croissance à l'infini	2,00%	2,00%

#### Hypothèse 2 :

(source "Associés en finance" février 2010)

	31/12/2009	31/12/2008
Prime de risque	6,39%	9,90%
Coût moyen pondéré du capital	8,08%	9,23%
Taux de croissance à l'infini	2,00%	2,00%

Les deux hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation de Goodwill

## 5 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>3 545</b>	<b>63 426</b>	<b>164 168</b>	<b>13 349</b>	<b>10 135</b>	<b>254 623</b>
Acquisition	77	2 190	10 131	1 075	9 609	23 082
Cession et mise au rebut		-28	-4 059	-392	-100	-4 579
Variation de périmètre						
Ecart de conversion	-142	-359	-385	-340	-15	-1 241
Autres	1	5 524	6 510	687	-12 758	-36
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>3 481</b>	<b>70 753</b>	<b>176 365</b>	<b>14 379</b>	<b>6 871</b>	<b>271 849</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>1</b>	<b>31 708</b>	<b>107 025</b>	<b>9 688</b>		<b>148 422</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	3	2 779	12 581	1 184		16 547
Perte de valeur <sup>(2)</sup>			3 235			3 235
Reprise		-27	-3 512	-360		-3 899
Variation de périmètre						
Ecart de conversion		-21	-172	-177		-370
Autres			16	-16		
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>4</b>	<b>34 439</b>	<b>119 173</b>	<b>10 319</b>		<b>163 935</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>3 544</b>	<b>31 718</b>	<b>57 143</b>	<b>3 661</b>	<b>10 135</b>	<b>106 201</b>
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>3 477</b>	<b>36 314</b>	<b>57 192</b>	<b>4 060</b>	<b>6 871</b>	<b>107 914</b>

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>3 481</b>	<b>70 753</b>	<b>176 365</b>	<b>14 379</b>	<b>6 871</b>	<b>271 849</b>
Acquisition	22	2 319	5 233	1 101	7 000	15 675
Cession et mise au rebut	-3	-1 275	-1 887	-620	-6	-3 791
Variation de périmètre						
Ecart de conversion	11	30	40	44		125
Autres		2 645	5 944	143	-8 778	-46
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>3 511</b>	<b>74 472</b>	<b>185 695</b>	<b>15 047</b>	<b>5 087</b>	<b>283 812</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>4</b>	<b>34 439</b>	<b>119 173</b>	<b>10 319</b>		<b>163 935</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	3	2 747	12 664	1 166		16 580
Perte de valeur						
Reprise		-1 141	-1 370	-468		-2 979
Variation de périmètre						
Ecart de conversion		7	32	32		71
Autres			-2	2		
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>7</b>	<b>36 052</b>	<b>130 497</b>	<b>11 051</b>		<b>177 607</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2009</b>	<b>3 477</b>	<b>36 314</b>	<b>57 192</b>	<b>4 060</b>	<b>6 871</b>	<b>107 914</b>
<b>Au 31/12/2009</b>	<b>3 504</b>	<b>38 420</b>	<b>55 198</b>	<b>3 996</b>	<b>5 087</b>	<b>106 205</b>

(1) Les dotations sont comprises sur la ligne « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

(2) Les pertes de valeur de 2008 sont comprises sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat. Le test de valeur, réalisé en 2008, de la filiale Veripack Embalajes fait ressortir une valeur d'utilité de 16 040 k€ avec un taux d'actualisation de 9,23 % et un taux de croissance à l'infini de 2 %, ce qui a conduit à comptabiliser une dépréciation de 3 235 k€ en 2008. L'analyse de la situation de la filiale Veripack Embalajes n'a pas conduit à revoir la dépréciation en 2009.

### Dont immobilisations corporelles en location financement :

	Matériel	Total		Matériel	Total
<b>Valeurs brutes</b>			<b>Valeurs brutes</b>		
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>4 114</b>	<b>4 114</b>	<b>Au 01/01/2009</b>	<b>3 581</b>	<b>3 581</b>
Acquisition	402	402	Acquisition	153	153
Cession et mise au rebut	-903	-903	Cession et mise au rebut	-213	-213
Variation de périmètre			Variation de périmètre		
Ecart de conversion	-10	-10	Ecart de conversion	1	1
Autres	-22	-22	Autres	-14	-14
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>3 581</b>	<b>3 581</b>	<b>Au 31/12/2009</b>	<b>3 508</b>	<b>3 508</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>		
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>2 628</b>	<b>2 628</b>	<b>Au 01/01/2009</b>	<b>2 269</b>	<b>2 269</b>
Dotation <sup>(1)</sup>	424	424	Dotation <sup>(1)</sup>	426	426
Reprise	-769	-769	Reprise	-181	-181
Ecart de conversion	-3	-3	Ecart de conversion		
Autres	-11	-11	Autres	-3	-3
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>2 269</b>	<b>2 269</b>	<b>Au 31/12/2009</b>	<b>2 511</b>	<b>2 511</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			<b>Valeurs nettes comptables</b>		
<b>Au 01/01/2008</b>	<b>1 486</b>	<b>1 486</b>	<b>Au 01/01/2009</b>	<b>1 312</b>	<b>1 312</b>
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>1 312</b>	<b>1 312</b>	<b>Au 31/12/2009</b>	<b>997</b>	<b>997</b>

(1) Les dotations sont comprises sur la ligne « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

## 6 Participations dans les entreprises associées et autres actifs financiers non courants

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Total
<b>Au 01/01/2008</b>	2	292	20	314
Acquisition	4	4		8
Cession		-18	-20	-38
Perte de valeur				
Variation de périmètre				
Ecart de conversion				
Autres				
<b>Au 31/12/2008</b>	6	278		284

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Total
<b>Au 01/01/2009</b>	6	278		284
Acquisition		12		12
Cession		-5		-5
Perte de valeur				
Variation de périmètre				
Ecart de conversion				
Autres				
<b>Au 31/12/2009</b>	6	285		291

Les participations dans les entreprises associées (Form'plast détenue à 30 %) correspondent aux titres mis en équivalence décrits ci-dessous :

	Participations dans les entreprises associées
Au 01/01/2009	942
Quote part du résultat de l'exercice	97
<b>Au 31/12/2009 (1)</b>	<b>1 039</b>

(1) comprenant un goodwill de 491 k€.

**Principales données financières de la société Form'plast (comptes sociaux à 100 %) :**

	2009	2008
Total bilan	6 907	6 830
Capitaux propres	1 986	1 438
Chiffre d'affaires	17 586	16 043
Résultat net	561	197

## 7 Stocks

	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	8 180	-46	8 134	9 737	-14	9 723
Encours	1 516		1 516	1 565	-3	1 562
Produits finis	24 089	-791	23 298	25 692	-110	25 582
Marchandises	7 844	-396	7 448	5 373	-248	5 125
<b>Total</b>	<b>41 629</b>	<b>-1 233</b>	<b>40 396</b>	<b>42 367</b>	<b>-375</b>	<b>41 992</b>

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	-1010	-163
Reprises sur dépréciations	154	360
Ecart de conversion	-2	12
Variation de périmètre		
<b>Total</b>	<b>-858</b>	<b>209</b>

## 8 Clients

	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés < 1 an (1)	74 640	78 592
Dépréciation	-1 711	-1 463
<b>Total</b>	<b>72 929</b>	<b>77 129</b>
<b>Délais de rotation moyen en jours de chiffre d'affaires TTC</b>	<b>75</b>	<b>77</b>
(1) Dont créances échues depuis plus de 3 mois	1 901	1 662

La répartition du poste "clients" en devise de transaction est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
EUR	95,6%	95,3%
USD	1,1%	1,6%
GBP	1,5%	1,4%
PLN	1,8%	1,7%

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

## 9 Autres créances et actifs courants

	31/12/2009	31/12/2008
Créances sociales	270	264
Créances fiscales	2 498	3 102
Autres créances	1 182	1 602
<b>Total</b>	<b>3 950</b>	<b>4 968</b>

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2009	31/12/2008
Disponibilités	15 945	7 222
Placements court terme	201	36
<b>Total (1)</b>	<b>16 146</b>	<b>7 258</b>
(1) Dont montants en KGBP	2 330	2 013
(1) Dont montants en KUSD	1 482	688
(1) Dont montants en KPLN	2 347	2 727

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires et de placements en devises.

## 11 Capitaux propres

### 11.1 Composition du capital

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6.20 €, identique à 2008.

Au 10/03/2010, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert détiennent 58,41 % du capital.

La politique du Groupe Guillin est de distribuer de façon récurrente environ 30 % à 40 % de son résultat consolidé, part du Groupe.

### 11.2 Actions propres

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
		31/12/2009	31/12/2008
<b>Détentions à l'ouverture</b>		171 806	74 286
Achats d'actions	203 287	25 469	102 414
Attribution d'actions gratuites		-1 550	
Vente d'actions		-4 642	-4 894
<b>Détentions à la clôture</b>	<b>203 287</b>	<b>191 083</b>	<b>171 806</b>

Variation en valeur	31/12/2009	31/12/2008
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>6 328</b>	<b>2 018</b>
Achats d'actions	957	4 711
Autres	46	
Attribution d'actions gratuites (1)	-35	-46
Vente d'actions	-252	-355
<b>Solde à la clôture</b>	<b>7 044</b>	<b>6 328</b>

(1) Non encore attribuées à la fin de chaque exercice.

### 11.3 Dividende versé

Le dividende versé sur l'exercice 2009 s'élève à 3 697 k€, soit 2,00 € par action. Il était de 2,30 € en 2008.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 4 juin 2010 de distribuer un dividende de 2,50 € par action.

## 12 Provisions pour retraite et avantages similaires

### 12.1 Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 12.2 Régimes à prestations définies

#### 12.2.1 Détermination des engagements nets au bilan

Détermination des engagements nets au bilan	31/12/2009			31/12/2008			Total
	France	Italie	Total	France	Italie	Total	
	IDR	Préretraite amiante		TFR	IDR		
Engagements nets au passif	-2 451	-2 327	-4 779	-1 950	-2 299	-4 249	
Engagements nets à l'actif							
<b>Engagements nets</b>	<b>-2 451</b>	<b>-2 327</b>	<b>-4 779</b>	<b>-1 950</b>	<b>-2 299</b>	<b>-4 249</b>	

Analyse de sensibilité : En cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 4 289 K€ soit une baisse de 10,25 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 5 389 K€ soit une hausse de 11,94 %.

#### 12.2.2 Evolution sur l'exercice

Evolution sur l'exercice des engagements	31/12/2009			31/12/2008			Total
	France	Italie	Total	France	Italie	Total	
	IDR	Préretraite amiante		TFR	IDR		
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	-1 950	-2 299	-4 249	-2 114	-426	-2 514	-5 054
Coût financier	-103	-103	-206	-90		-111	-201
Coût des services rendus dans l'exercice	-142	-34	-176	-154		-34	-188
Liquidation de régime <sup>(5)</sup>					426		426
Prestations payées	66	156	222	161		210	371
Ecarts actuariels de l'exercice <sup>(1)</sup>	-322	-47	-369	247		150	397
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>-2 451</b>	<b>-2 327</b>	<b>-4 779</b>	<b>-1 950</b>		<b>-2 299</b>	<b>-4 249</b>

## 12.2.3 Eléments comptabilisés au compte de résultat

Eléments comptabilisés au compte de résultat	31/12/2009			31/12/2008			
	France	Italie	Total	France	Italie	Total	
	IDR	Préretraite amiante	TFR	IDR	Préretraite amiante	TFR	
Coût financier <sup>(2)</sup>	-103		-103	-90		-111	-201
Coût des services rendus dans l'exercice <sup>(3)</sup>	-142		-34	-154		-34	-188
Liquidation de régime <sup>(5)</sup>					426		426
<b>Total</b>	<b>-245</b>		<b>-137</b>	<b>-244</b>	<b>426</b>	<b>-145</b>	<b>37</b>

## 12.3 Les autres avantages à long terme

### 12.3.1 Les médailles du travail

Evolution sur l'exercice des passifs	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	-44	-44
Coût financier		-2
Coût des droits acquis dans l'exercice		-2
Coût des services passés		
Primes payées		5
Ecarts actuariels de l'exercice		
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>-44</b>	<b>-44</b>
Charges comptabilisées au compte de résultat	31/12/2009	31/12/2008
Coût financier <sup>(2)</sup>		-2
Coût des droits acquis dans l'exercice <sup>(3)</sup>		-2
Coût des services passés <sup>(4)</sup>		
<b>Total</b>		<b>-4</b>

### 12.3.2 Le droit individuel à formation

Evolution sur l'exercice des passifs	31/12/2009	31/12/2008
Valeur des engagements au bilan à l'ouverture	-1 061	-889
Droits de formation acquis	-356	-303
Droits de formation utilisés	87	131
<b>Valeur des engagements au bilan à la clôture</b>	<b>-1 330</b>	<b>-1 061</b>

## 12.4 Les hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	4,09%	5,30%	4,41%	3,87%	3,43%
Taux d'augmentation des salaires	2,5% - 3%	2,5% - 3%	2,5% - 3%	2,5% - 3%	2,5% - 3%

## 12.5 Détail du poste provisions pour retraite et avantages similaires

	31/12/2009	31/12/2008
Avantages postérieurs à l'emploi	-4 779	-4 249
Les médailles du travail	-44	-44
Le droit individuel à formation	-1 330	-1 061
Autres		
<b>Montant au passif</b>	<b>-6 153</b>	<b>-5 354</b>

(1) En application de l'amendement IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres

(2) Le coût financier figure sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».

(3) Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne « Charges de personnel ».

(4) Le coût des services passés figure sur la ligne « Charges de personnel ».

(5) Correspond à l'extinction de l'obligation de l'entreprise, dans le cas présent la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2009 a mis fin à la contribution amiante. Cette suppression se traduit dans le compte de résultat par une diminution du poste « Charges de personnel ».

## 12.6 Paiement fondé sur des actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale.

Programme d'attribution d'actions gratuites	Plan 2	Plan 3
Date de l'assemblée	02/06/2006	02/06/2006
Date du Conseil d'Administration	20/02/2008	20/02/2009
Délai d'attribution des actions	2 ans	2 ans
Nombre d'actions attribuées	1 050	850
Nombre de bénéficiaires	3	3
Valeur unitaire des actions gratuites	22,50 €	22,50 €
Charges comptabilisées au cours des exercices précédents	12 k€	0 k€
Charges comptabilisées au cours de l'exercice	12 k€	10 k€

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer.

## 13 Provisions

### 13.1 Provisions non courantes

	Coûts remise en état des sites	Litiges avec l'administration fiscale	Coût de restructuration (1)	Autres (2)	Total
Au 01/01/2008	793	274			1 067
Dotations				15	15
Utilisations				-2	-2
Reprises de provisions non utilisées		-246			-246
Autres				422	422
Au 31/12/2008	793	28		435	1 256
Au 01/01/2009	793	28		435	1 256
Dotations	74	233	3 971	1 657	5 935
Utilisations	-30	-28	-3 055		-3 113
Reprises de provisions non utilisées	-51				-51
Variation de périmètre					
Ecart de conversion					
Autres				13	13
Au 31/12/2009	786	233	916	2 105	4 040

(1) Concerne la filiale Veripack Embalajes. La dotation figure sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

(2) Dont en 2009 une dotation de :  
 593 k€ dans la filiale Socamel Technologies pour un litige vis-à-vis de salariés en retraite amiante.  
 992 k€ dans la filiale Nespak pour risque d'arrêt d'une ligne de fabrication décapulp.

### 13.2 Provisions courantes

	Litiges Prud'homaux (1)	Garantie clients (1)	Autres (1) (2)	Total
Au 01/01/2008	408	357	186	951
Dotations	101	43	21	165
Utilisations	-8	-126	-80	-214
Reprises de provisions non utilisées	-300	-19	-16	-335
Au 31/12/2008	201	255	111	567
Au 01/01/2009	201	255	111	567
Dotations		151	47	198
Utilisations	-72	-16		-88
Reprises de provisions non utilisées	-28	-238	-31	-297
Variation de périmètre				
Ecart de conversion				
Autres			-13	-13
Au 31/12/2009	101	152	114	367

(1) Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

(2) Correspond principalement à des litiges commerciaux.

## 14 Passifs financiers

### 14.1 Emprunts et dettes financières

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	31 601	43 144
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	16 092	20 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-16 146	-7 258
<b>Total de l'endettement</b>	<b>31 547</b>	<b>56 017</b>
Gearing	0,24	0,47
<b>Dettes brutes</b>	<b>47 693</b>	<b>63 275</b>

	notionnel	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
	31/12/2009				31/12/2009	31/12/2008
Dettes envers les établissements de crédit (1)	42 950	14 810	25 797	2 357	42 964	58 287
Dettes financières liées aux locations financements	1 302	532	770		1 302	1 684
Instrument dérivés						
Autres	3 427	750	2 677		3 427	3 304
<b>Total</b>	<b>47 679</b>	<b>16 092</b>	<b>29 244</b>	<b>2 357</b>	<b>47 693</b>	<b>63 275</b>

(1) Dont emprunts en zloty polonais

4 991  
KPLN

### Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2009	31/12/2008
Total taux fixe	4 639	6 897
Total taux variable	43 054	56 378
<b>Total</b>	<b>47 693</b>	<b>63 275</b>

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires principalement l'Euribor.

Les intérêts sur dettes à taux fixes sont compris entre 2,90% et 5,20%, l'échéance la plus longue étant 2012.

#### Covenants :

Au 31 décembre 2009, 5 millions d'euros étaient assortis de covenants, ces ratios sont respectés au 31/12/2009.

#### Analyse de sensibilité :

Si les taux variables varient de 1% en plus ou en moins, l'impact à dette constante est de 430 k€ sur le coût de l'endettement.

## 14.2 Instruments dérivés

Le Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe Guillin est en risque spéculatif. La dette financière du Groupe Guillin est de 63,3 millions d'euros, dont 56,4 millions d'euros en taux variable.

## 15 Fournisseurs

	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	44 333	53 984
<b>Total</b>	<b>44 333</b>	<b>53 984</b>

La répartition du poste "fournisseurs" en devise de transaction est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
EUR	98,4%	98,2%
USD	0,4%	0,1%
GBP	0,4%	0,5%
PLN	0,8%	1,2%

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

## 16 Autres dettes et passifs courants

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes sociales	14 857	12 042
Dettes fiscales	3 452	3 309
Autres	6 523	7 780
<b>Total</b>	<b>24 832</b>	<b>23 131</b>

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 17 Produits des activités ordinaires

	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires (1)	316 341	322 810
Participations commerciales	-7 598	-8 496
Escomptes accordés	-341	-373
Variation provision pour SAV	-112	-45
<b>Total</b>	<b>308 290</b>	<b>313 896</b>

(1) La répartition du chiffre d'affaires en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
EUR	93,7%	92,4%
USD	1,0%	1,2%
GBP	2,9%	3,5%
PLN	2,4%	2,9%

## 18 Achats consommés

	31/12/2009	31/12/2008
Achats consommés de matières premières	-69 730	-91 663
Autres achats consommés	-58 630	-57 483
Variation brute des stocks	935	-379
Escomptes obtenus	180	60
Dépréciations nettes sur stocks	-857	198
<b>Total</b>	<b>-128 102</b>	<b>-149 267</b>

## 19 Autres achats et charges externes

	31/12/2009	31/12/2008
Charges variables (1)	-37 405	-38 953
Charges fixes	-19 157	-20 234
<b>Total</b>	<b>-56 562</b>	<b>-59 187</b>

(1) Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

## 20 Impôts et taxes

	31/12/2009	31/12/2008
Taxe professionnelle	-3 218	-2 744
Autres	-2 970	-2 805
<b>Total</b>	<b>-6 188</b>	<b>-5 549</b>

## 21 Charges de personnel

	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	-59 680	-58 884
Charges de personnel intérimaire	-3 587	-4 252
Intéressement	-1 782	-1 029
Participation	-2 169	-1 001
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages sociaux	-244	373
<b>Total</b>	<b>-67 462</b>	<b>-64 793</b>

L'effectif moyen du Groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	183	180
Non cadres	1 189	1 193
<b>Total</b>	<b>1 372</b>	<b>1 373</b>

Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 166 en 2009, contre 222 en 2008.

## 22 Dotations aux amortissements

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	-16 501	-16 455
Dotations aux amortissements des locations financements	-425	-424
<b>Total</b>	<b>-16 926</b>	<b>-16 879</b>

## 23 Dotations aux provisions

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions pour litiges prud'hommes		-101
Dotations aux provisions pour litiges avec l'administration fiscale	-233	
Dotations aux provisions pour garantie clients	-150	-43
Dotations aux provisions pour litiges divers - Note 13.1	-1 638	-21
Reprises sur provisions pour litiges prud'hommes	28	300
Reprises sur provisions pour litiges avec l'administration fiscale		247
Reprises sur provisions pour remise en état des sites	51	
Reprises sur provisions pour garantie clients	238	18
Reprises sur provisions pour litiges divers	31	16
<b>Total</b>	<b>-1 673</b>	<b>416</b>

## 24 Autres produits d'exploitation

	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation	392	139
Produits des cessions d'immobilisations	331	305
Produits non récurrents sur opérations de gestion	170	342
<b>Total</b>	<b>893</b>	<b>786</b>

## 25 Autres charges d'exploitation

	31/12/2009	31/12/2008
Dépréciations nettes sur créances clients	-507	-625
Autres charges d'exploitation	-244	
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	-447	-705
Charges non récurrentes sur opérations de gestion	-72	-219
<b>Total</b>	<b>-1 270</b>	<b>-1 549</b>

## 26 Autres charges opérationnelles

	31/12/2009	31/12/2008
Pertes de valeur des immobilisations corporelles (1)		-3 235
Coût de restructuration de la filiale Veripack		
Embalajes	-3 971	
<b>Total</b>	<b>-3 971</b>	<b>-3 235</b>

(1) Pour plus de détails, voir note 5 Immobilisations corporelles.

## 27 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts des emprunts	-855	-2 000
Intérêts sur participation	-172	-203
Intérêts sur les locations financements	-74	-92
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	7	3
Intérêts des instruments dérivés		-7
Autres produits financiers	73	300
Autres charges financières	-215	-859
<b>Total</b>	<b>-1 236</b>	<b>-2 858</b>

## 28 Autres produits financiers

	31/12/2009	31/12/2008
Gains de change	1 151	1 167
<b>Total</b>	<b>1 151</b>	<b>1 167</b>

## 29 Autres charges financières

	31/12/2009	31/12/2008
Pertes de change	-612	-2 683
Effet d'actualisation	-293	-174
<b>Total</b>	<b>-905</b>	<b>-2 857</b>

## 30 Impôt sur le résultat

### 30.1 Charge d'impôt

	31/12/2009	31/12/2008
Impôt exigible	-9 775	-4 405
Impôt différé	1 054	-274
<b>Total</b>	<b>-8 721</b>	<b>-4 679</b>

La société mère Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % ses filiales françaises : Alphaform, Dynaplast, Guillin Emballages, Socamel Technologies et Rescaset Concept, a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'intégration fiscale a permis de réduire l'impôt exigible de 1 683 K€ en 2009 et de 2 684 K€ en 2008.

### 30.2 Réconciliation entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

	31/12/2009		31/12/2008	
Résultat net consolidé avant impôt	26 000		13 068	
Impôt théorique	8 952	34,43%	4 499	34,43%
Différences de taux en France	-85	-0,33%	0	0,00%
Différences de taux à l'étranger	36	0,14%	75	0,57%
Différences de base (IRAP en Italie)	390	1,50%	512	3,92%
Intégration fiscale	-399	-1,53%	-208	-1,59%
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-33	-0,13%	-20	-0,16%
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé (1)	2 118	8,14%	2 638	20,18%
Crédits d'impôts et différences permanentes (2)	-2 258	-8,69%	-2 816	-21,55%
<b>Impôt effectif</b>	<b>8 721</b>	<b>33,54%</b>	<b>4 679</b>	<b>35,80%</b>

(1) Essentiellement Veripack Embalajes, le montant des déficits comptables non activés s'élève à 22,4 M€ au 31/12/2009.

(2) Elimination des opérations internes : subvention et dépréciation créance Veripack Embalajes.

### 30.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

	31/12/2009			Capitaux propres (1)	Ecart conversion	31/12/2008	
	Actif	Passif	Résultat			Actif	Passif
Avantages au personnel	1 102		173	126		803	
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	1 701	557	575		-8	1 049	471
Elimination des marges internes sur cessions stocks	365		89			276	
Elimination des marges internes sur cessions immobilisations	80	39	-27			68	0
Immobilisations et amortissements	56	2 009	49		-9	57	2 050
Instruments financiers		-5	-14				-19
Contrats de location financement	103		-24		0	128	
Provisions réglementées		10 099	113				10 212
Elimination des provisions internes	357	136	130			263	171
<b>Total</b>	<b>3 765</b>	<b>12 835</b>	<b>1 064</b>	<b>126</b>	<b>-17</b>	<b>2 643</b>	<b>12 886</b>

(1) Impôt différé relatif aux écarts actuariels sur les engagements envers le personnel comptabilisé en capitaux propres.

## 31 Secteurs opérationnels

### 31.1 Information par secteur d'activité

Produits et résultats sectoriels au 31 décembre	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits des activités ordinaires externes	271 993	278 642	36 285	35 239	12	15	308 290	313 896
Produits des activités ordinaires internes	42	34			-42	-34	0	0
Produits des activités ordinaires	272 035	278 676	36 285	35 239	-30	-19	308 290	313 896
Dotations aux amortissements	-15 565	-15 545	-826	-894	-535	-440	-16 926	-16 879
Résultat opérationnel	22 510	13 086	2 513	2 022	1 871	2 449	26 894	17 557
Coût de l'endettement financier net	-946	-2 195	-3	104	-287	-767	-1 236	-2 858
Quote-part dans les résultats des participations associées					96	59	96	59
Impôts sur les résultats	-9 561	-6 599	-1 202	-450	2 042	2 370	-8 721	-4 679
Résultat net	11 847	3 537	1 492	1 205	3 940	3 647	17 279	8 389
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40 351	31 728	3 914	1 982	3 211	2 422	47 476	36 132
Actifs sectoriels	231 382	237 814	23 222	24 781	3 188	3 615	257 792	266 210
Passifs sectoriels	69 527	72 190	8 175	10 580	2 023	1 523	79 725	84 293
Effectif	1 310	1 363	197	202	31	30	1 538	1 595

Autres informations au 31 décembre	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Investissements industriels	14 968	23 912	449	608	518	892	15 935	25 412
Dotations aux amortissements	-15 810	-15 545	-581	-894	-535	-440	-16 926	-16 879
Pertes de valeur nettes de reprises		-3 235						-3 235

### 31.2 Information par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés.

Autres informations au 31 décembre	France		Italie		Autres		Total Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits des activités ordinaires	157 498	151 237	50 380	51 388	100 412	104 001	<b>308 290</b>	<b>306 626</b>
Actifs sectoriels	165 493	175 101	50 352	50 371	41 947	40 738	<b>257 792</b>	<b>266 210</b>
Investissements industriels	9 363	13 209	3 114	3 021	3 458	10 611	<b>15 935</b>	<b>26 841</b>

### 31.3 Réconciliation des actifs et passifs sectoriels

Actifs	31/12/2009	31/12/2008
Goodwill	33 187	33 037
Autres immobilisations incorporelles	834	886
Immobilisations corporelles	106 205	107 914
Autres actifs financiers non courants	291	284
Stocks et en-cours	40 396	41 992
Créances clients	72 929	77 129
Autres créances et actifs courants	3 950	4 968
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>257 792</b>	<b>266 210</b>
Participations dans les entreprises associées	1 039	942
Impôts différés actif	3 765	2 643
Créance d'impôt sociétés	25	3 348
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 146	7 258
<b>Total actif</b>	<b>278 767</b>	<b>280 401</b>

Passifs	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour retraite et avantages similaires	6 153	5 354
Provisions non courantes	3 124	1 256
Provisions courantes	1 283	567
Dettes fournisseurs	44 333	53 985
Autres dettes et passifs courants	24 832	23 131
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>79 725</b>	<b>84 293</b>
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	132 430	119 548
Intérêts minoritaires	16	15
Emprunts et dettes financières long terme	31 601	43 144
Emprunts et dettes financières court terme	16 092	20 131
Impôts différés passif	12 835	12 886
Dettes d'impôt sociétés	6 068	384
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>278 767</b>	<b>280 401</b>

### 32 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat part du Groupe en euros	17 277 088	8 389 337
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	-184 509	-124 067
Moyenne pondérée des actions	1 848 366	1 908 808
<b>Résultat par action</b>	<b>9,35</b>	<b>4,40</b>

### 33 Résultat dilué par action

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat part du Groupe en euros	17 277 088	8 389 337
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	-184 509	-124 067
Actions potentiellement dilutives (attribution d'actions gratuites) (1)	1 900	2 600
Moyenne pondérée des actions	1 850 266	1 911 408
<b>Résultat par action dilué</b>	<b>9,34</b>	<b>4,39</b>

(1) Non encore attribuées à la clôture.

### 34 Parties liées

#### 34.1 Transactions avec les entreprises associées

Ces transactions concernent les relations avec la société Form'plast, dont les comptes sont mis en équivalence.

FORM'PLAST	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	8	31
Clients		11
Achats de négoce	872	917
Fournisseurs	184	180
Stocks de négoce	79	104

#### 34.2 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2009 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 M€, net de charges et d'impôts, pour un montant de 0.5 M€ en 2008.

### 34.3 Opérations avec les parties liées

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2009 la somme de 2 263 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, au titre de dividendes.

## 35 Tableau des flux de trésorerie

### 35.1 Impôts nets versés

	31/12/2009	31/12/2008
Acomptes d'impôts sociétés	-3 478	-9 650
Remboursements d'impôts sociétés	2 719	
<b>Impôts nets versés</b>	<b>-759</b>	<b>-9 650</b>

### 35.2 Dotations nettes aux amortissements

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	-16 926	-16 879
Perte de valeur des immobilisations		-3 235
<b>Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants</b>	<b>-16 926</b>	<b>-20 114</b>

### 35.3 Réconciliation de la trésorerie nette dans le tableau des flux

	31/12/2009	31/12/2008
Banques créditrices <sup>(1)</sup>	-3 881	-3 710
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 146	7 258
<b>Total</b>	<b>12 265</b>	<b>3 548</b>

(1) Compris dans les emprunts et dettes financières court terme

## 36 Engagements du Groupe hors bilan

### 36.1 Engagements donnés

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	2009	2008
Hypothèque	Bâtiments		
Nantissement	Titres	559	1 192
Fidéjussion		3	3
Cautions bancaires (1)		270	80

(1) Retenue garantie clients et autres

### 36.2 Engagements reçus

Néant

### 36.3 Locations simples d'actif

Il s'agit essentiellement de la location des véhicules sur une courte durée, en moyenne 18 mois, et des locations de bâtiments. Le montant des loyers passés en charges figure dans le tableau ci-après.

	31/12/2009	31/12/2008
Charge de l'exercice	-3 373	-3 450

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
A moins d'un an	2 119	2 590
Entre un et 5 ans	1 443	2 140
<b>Total</b>	<b>3 562</b>	<b>4 730</b>

### 36.4 Locations financements

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location financement sont les suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
à moins d'un an	532	502
entre un et 5 ans	770	1 176
à plus de 5 ans		
<b>Total</b>	<b>1 302</b>	<b>1 678</b>

### 37 Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la clôture de l'exercice.

### 38 Evénements postérieurs à la clôture

Le Groupe Guillin est en cours de finalisation de l'acquisition de la société SHARP INTERPACK. En 2009, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 86 millions de Livres Sterling, essentiellement en Grande-Bretagne (85%).

# C - COMPTES SOCIAUX

## I- BILAN DE LA SOCIETE-MERE

ACTIF		31/12/2009		31/12/2008	
		Brut	Amortissements	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	2 354	1 883	472	504
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Note 3	41		41	10
Terrains	Note 3	109		109	109
Constructions	Note 3	968	811	158	162
Autres immobilisations corporelles	Note 3	1 016	599	417	737
Participations	Note 4	98 154	13 000	85 154	85 151
Autres immobilisations financières	Note 4	7 250		7 250	5 547
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>109 891</b>	<b>16 292</b>	<b>93 599</b>	<b>92 218</b>
<b>Actif circulant</b>					
Clients et comptes rattachés	Note 5	862		862	1 160
Autres créances	Note 5	19 961		19 961	17 634
Valeurs mobilières de placement	Note 6				
Disponibilités		9 907		9 907	2 160
Charges constatées d'avance	Note 7	96		96	94
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>30 825</b>		<b>30 825</b>	<b>21 048</b>
Ecarts de conversion actif					2
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>140 717</b>	<b>16 292</b>	<b>124 424</b>	<b>113 267</b>

**PASSIF****31/12/2009 31/12/2008**

<hr/>			
		<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Capitaux propres			
Capital social	Note 8	12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Réserves règlementées			
Autres réserves		41 999	38 660
Report à nouveau		368	268
Résultat de l'exercice		7 647	7 137
Provisions règlementées		53	18
Total des capitaux propres		<hr/> 73 806	<hr/> 69 821
Provisions pour risques et charges	Note 9		
Provisions pour risques		211	202
Provisions pour charges			
Total des provisions pour risques et charges		<hr/> 211	<hr/> 202
Dettes	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		14 758	24 219
Fournisseurs et comptes rattachés		323	255
Dettes fiscales et sociales		6 049	912
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		47	2
Autres dettes		29 230	17 857
Produits constatés d'avance			
Total des dettes		<hr/> 50 408	<hr/> 43 245
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		<hr/> 124 424	<hr/> 113 267

## II- RESULTAT DE LA SOCIETE-MERE

		France	Export	31/12/2009 Total	31/12/2008 Total
<b>Produits d'exploitation</b>					
Production vendue : Services		5 738	1 760	7 499	7 595
Chiffre d'affaires net	Note 12	5 738	1 760	7 499	7 595
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
Autres produits				470	526
<b>Total des produits d'exploitation</b>				<u>7 969</u>	<u>8 121</u>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Autres achats et charges externes				1 739	2 098
Impôts, taxes et versements assimilés				168	164
Salaires et traitements	Note 13			2 446	2 318
Charges sociales	Note 13			903	844
Dotations aux amortissements sur immobilisations				462	290
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges				33	28
<b>Total des charges d'exploitation</b>				<u>5 751</u>	<u>5 743</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<u>2 218</u>	<u>2 377</u>
<b>Produits financiers</b>					
Produits financiers de participations				10 933	12 543
Autres intérêts et produits assimilés				179	967
Reprises sur provisions et transferts de charges				5 069	
Différence positive de change				379	373
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				13	8
<b>Total des produits financiers</b>				<u>16 573</u>	<u>13 890</u>
<b>Charges financières</b>					
Dotations financières aux amortissements et provisions					869
Intérêts et charges assimilés				12 302	1 758
Différence négative de change				147	825
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				49	96
<b>Total des charges financières</b>				<u>12 497</u>	<u>3 548</u>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	Note 14			<u>4 076</u>	<u>10 342</u>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>				<u>6 294</u>	<u>12 719</u>
<b>Produits exceptionnels</b>					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital				360	16
Reprises sur provisions et transferts de charges				5	297
<b>Total des produits exceptionnels</b>				<u>365</u>	<u>313</u>
<b>Charges exceptionnelles</b>					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				63	4 553
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				381	16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				250	4 010
<b>Total des charges exceptionnelles</b>				<u>695</u>	<u>8 579</u>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 15			-330	-8 266
Impôts sur les bénéfices	Note 16			1 683	2 684
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>				<u>26 591</u>	<u>25 008</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<u>18 943</u>	<u>17 870</u>
<b>RESULTAT NET</b>				<u>7 647</u>	<u>7 137</u>

### III- FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE-MERE

	31/12/2009	31/12/2008
RESULTAT NET	7 647	7 137
Dotations nettes aux amortissements	462	290
Dotations nettes aux provisions	-4 824	4 582
Plus values ou moins values de cessions	21	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	3 306	12 009
Variation des stocks nets de provisions		
Variation des créances clients nettes de provisions	299	-457
Variation des dettes fournisseurs	68	16
Variation des autres créances et dettes	2 651	-1 491
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	3 018	-1 933
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	6 324	10 076
Acquisitions d'immobilisations	-518	-892
Cessions d'immobilisations	360	16
Investissements nets	-158	-876
Investissement net financier	-839	-4 159
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement	-997	-5 035
Nouveaux emprunts	12 000	15 000
Remboursements emprunts	-21 368	-6 945
Remboursements des avances conditionnées		
Dividendes versés	-3 697	-4 408
Autres augmentations des capitaux propres		
Variation issue des opérations de financement	-13 065	3 647
Incidence des écarts de conversion		
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-7 738	8 688
TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice	4 647	-4 041
TRESORERIE à la clôture de l'exercice	Note 21	4 647
Variation de trésorerie	-7 738	8 688

## IV- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIETE-MERE

	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2007	2 032 875	12 604	9 873	37 613	163	6 820	19	67 092
Dotation nette provisions réglementées							-1	-1
Affectation du résultat 2008				6 983	-163	-6 820		
Dividendes distribués				-4 676				-4 676
Dividendes actions propres					268			268
Résultat exercice 2008						7 137		7 137
Situation au 31/12/2008	2 032 875	12 604	9 873	39 921	268	7 137	18	69 821
Dotation nette provisions réglementées							35	35
Affectation du résultat 2008				7 405	-268	-7 137		
Dividendes distribués				-4 066				-4 066
Dividendes actions propres					368			368
Résultat exercice 2009						7 647		7 647
Situation au 31/12/2009	2 032 875	12 604	9 873	43 260	368	7 647	53	73 806

## V- ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIETE-MERE

### 1 Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice

Groupe Guillin a consenti un abandon de créances au cours de l'exercice 2009 à sa filiale :  
 - VERIPACK : 11 700 K€ (PV de CA du 30/11/2009)

### 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **2.1 Immobilisations incorporelles**

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

## **2.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- Agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

## **2.3 Titres de participation**

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur consolidée de l'entreprise.

La valeur consolidée de l'entreprise est comparée à sa valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

## **2.4 Actions propres**

La totalité des actions propres est comptabilisée en titres immobilisés, y compris celles du contrat de liquidité. Les excédents du contrat destiné aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte « Autres créances immobilisées ».

## **2.5 Créances et dettes**

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale ; celles en devises sont converties au cours du 31 décembre de l'année ou à leur cours de couverture s'il y a lieu. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

## **2.6 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

## **2.7 Disponibilités**

Les disponibilités des devises « out » sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

## **2.8 Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

## **2.9 Indemnités de départ en retraite**

La société participe à la constitution des retraites de son personnel. L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan.

Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 60 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 4,09% et d'une revalorisation salariale de 2,5% pour les non cadres et de 3% pour les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 45%.

## **2.10 Instruments dérivés**

La société a procédé à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle se couvre, également, pour des risques de changes liés aux variations monétaires. A ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de changes sont comptabilisés en résultat financier.

## **2.11 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel**

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

## **2.12 Tableau de flux de trésorerie**

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

# **3 Immobilisations incorporelles et corporelles**

## **3.1 Mouvements sur les immobilisations**

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2009	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions	Valeur brute au 31/12/2009
Logiciels	1 710	145	10		1 866
Brevets	481	8			489
Terrains	109				109
Constructions	883				883
Autres immobilisations corporelles	608	324	650	480	1 101
Immobilisations corporelles en cours	650		-650		0
Avances et acomptes	10	41	-10		41
<b>TOTAL</b>	<b>4 451</b>	<b>518</b>		<b>480</b>	<b>4 488</b>

### 3.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Rubriques	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Logiciels	1 480	171		1 650
Brevets	208	24		232
Constructions	789	22		811
Autres immobilisations corporelles	453	245	-99	598
<b>Total</b>	<b>2 930</b>	<b>462</b>	<b>-99</b>	<b>3 292</b>

## 4 Immobilisations financières

### 4.1 Participations

Rubriques	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Valeurs brutes	98 151	3		98 154
Provisions	13 000			13 000
Valeurs nettes	85 151	3		85 154

### 4.2 Autre immobilisations financières

Rubriques	Au 01/01/2009	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Titres immobilisés	6 374	977	-307	7 044
Autres créances immobilisées	35	166		201
Autres immobilisations financières	5			5
Valeurs brutes	6 414	1 143	-307	7 250
Provisions	867		-867	
Valeurs nettes	5 547	1 143	560	7 250

Les titres immobilisés sont constitués de 191 083 actions propres, dont 4 570 issues du contrat de liquidité et 1 900 attribuées aux salariés. Leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice s'élève à 11 083 K€.

## **5 Créances**

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	862		862	355	
Autres créances	19 961		19 712	249	

## **6 Valeurs mobilières**

Au 31/12/2009, la société SA Groupe Guillin ne dispose pas de valeurs mobilières de placement.

## **7 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

## **8 Capital social**

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 €.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale.

<b>Programme d'attribution d'actions gratuites</b>	<b>Plan 2</b>	<b>Plan 3</b>
Date de l'assemblée	02/06/2006	02/06/2006
Date du Conseil d'Administration	20/02/2008	20/02/2009
Délai d'attribution des actions	2 ans	2 ans
Nombre d'actions attribuées	1 050	850
Nombre de bénéficiaires	3	3
Valeur unitaire des actions gratuites	22,50 €	22,50 €
Charges comptabilisées au cours des exercices précédents	12 k€	0 k€
Charges comptabilisées au cours de l'exercice	12 k€	10 k€

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer.  
Les actions destinées à être attribuées aux salariés sont classées en titres immobilisés (cf 4.2).

## 9 Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Résultat exceptionnel :					
litiges prud'hommes	291			-291	0
divers	196	6			202
Au 31/12/2008	487	6		-291	202
Résultat exceptionnel :					
litiges prud'hommes					
divers	202	211		-202	211
Au 31/12/2009	202	211		-202	211

## 10 Dettes

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 758			14	4 410	10 348	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	323	11	10	183	323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47				47		
Dettes fiscales et sociales	6 049			677	6 049		
Autres dettes (3)	29 230		29 203	689	29 230		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 000						
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 368						
(2) Dont :							
- A 2 ans maximum à l'origine	130						
- A plus de 2 ans à l'origine	14 628						
(3) Envers les associés personnes physiques	0						

(4) dont factures non parvenues 183 K€ et échéances à moins de 60 jours 125 K€.

La société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers consolidés. Ces ratios sont respectés au 31/12/2009.

## **11 Accroissement et allègement de la dette future d'impôts**

L'impôt payé au titre des charges non déductibles de l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base organique : ..... 12 K€  
Taux d'imposition : ..... 33,33%  
Allègement de la dette future d'impôts : ..4 K€

## **12 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales, et par les loyers.

## **13 Charges de personnel**

### **13.1 Effectif**

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

<b>Personnel salarié</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Cadres	20	20
Administratifs et Maîtrise	11	10
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>30</b>

### **13.2 Rémunération des organes de Direction**

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2009 aux organes de direction du Groupe Guillin à raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,3 M€, net de charges et d'impôts.

## **14 Résultat financier**

- Charges financières : 12 497 K€  
dont : 132 K€ versés aux sociétés filiales et 11 813 K€ d'abandons de créances (dont 11 700 K€ à Veripack).
- Produits financiers : 16 573 K€  
dont : 11 096 K€ versés par les sociétés filiales comprenant 10 933 K€ de dividendes ; 4 000 K€ de reprise de dépréciation du compte courant Veripack ; 867 K€ de reprise de dépréciation des titres d'autocontrôle.

## 15 Résultat exceptionnel

	<b>31/12/2009</b>
Charges exceptionnelles	695
dont :	
sur opérations de gestion	63
sur opérations en capital	381
amortissements dérogatoires	40
dépréciation des immobilisations	
dotations aux provisions pour risques exceptionnels	211
Produits exceptionnels	365
dont :	
sur opérations de gestion	
sur opérations en capital	360
amortissements dérogatoires	5
reprise de provisions pour risques exceptionnels	

## 16 Impôts sur les bénéfices

Impôts sur le résultat courant / exceptionnel :

	<b>31/12/2009</b>	<b>Résultat courant</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>
Avant impôts		6 294	-330
Impôts		1 573	110
Après impôts		7 867	-220

## 17 Engagements hors bilan

### 17.1 Engagements reçus

L'abandon de créances d'un montant de 2 000 K€ consenti à la filiale Dynaplast en 2005 est assorti d'une clause dite de retour à meilleure fortune.

### 17.2 Engagements donnés

Dettes garanties par des sûretés réelles :

<b>Types</b>	<b>Biens donnés en garantie</b>	<b>Montant de la dette</b>
Hypothèque	Bâtiments	Néant
Nantissement	Matériels	Néant
Nantissement	Titres	559

Avals et cautions donnés à des sociétés filiales : 1 333 K€

Lettres de confort données à des sociétés filiales : 21 300 K€

### **17.3 Autres engagements**

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 366 K€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre.

Le droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise.

Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures. Au 31/12/2008, le montant de l'engagement relatif au DIF est estimé à 99 K€, correspondant à un total de solde de droits de 2596 heures.

### **17.4 Risques de taux et de change**

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Aucune opération sur les devises et les taux n'est en cours à la clôture 2009.

## **18 Périmètre de consolidation**

La société Groupe Guillin consolide :

- Par intégration globale, les sociétés filiales suivantes :
  - Guillin Emballages
  - Alphaform
  - Dynaplast
  - GPI UK
  - Nespak
  - Socamel Technologies
  - Socamel UK
  - Rescaset Concept
  - Cidelcem
  - Guillin Italia
  - Guillin Espana
  - Guillin Portugal
  - Anis Opakowania
  - Veripack Embalajes
  - Premier Packaging
  
- Par la méthode de la mise en équivalence, la société suivante :
  - Form'Plast

## **19 Intégration fiscale**

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95% les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale pour les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

Filiales et Participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										
Guillin Emballages	11 083	34 715	99,99	11 047	11 047			77 658	9 445	6 737
Alphaform	1 236	22 109	99,96	11 411	11 411			50 312	3 550	1 854
Dynaplast	8 641	11 294	99,99	16 140	16 140			39 629	1 621	78
Nespak	2 100	15 243	100,00	6 920	6 920			57 431	3 072	1 050
Cidelcem	500	-497	100,00						203	
Rescaset Concept	800	6 306	100,00	13 351	13 351			39 466	1 638	300
Socamel Technologies	5 000	7 048	100,00	28 037	20 037			33 294	1 924	889
Veripack Embalajes	460	89	100,00	5 000	0	13 544		29 513	-7 149	
Anis Opakowania	20 000	7 582	99,98	5 367	5 367	2 093	1 216	45 971	1 878	
	(KPLN)	(KPLN)						(KPLN)	(KPLN)	
Filiales détenues à moins de 50 %										
Form'Plast	50	1 936	30,00	750	750			17 586	561	
Total Filiales et Participations				98 023	85 023					
Titres immobilisés :										
Actions propres				7 044	7 044					
Sicav monétaires				201	201					
Valeurs mobilières de placement :										
Sicav monétaires					0					
Total Valeurs mobilières				105 268	92 268					

- Impôt comptabilisé : 1 683 370 Euros (produit)
- Impôt théorique : 0 Euros (en l'absence d'intégration fiscale)
- Dette d'impôt à la clôture de l'exercice : 5 027 511 Euros.

## 20 Filiales et participations – Valeurs mobilières

La valeur d'utilité des sociétés reste supérieure à la valeur nette de leurs titres.

## 21 Réconciliation de la trésorerie nette du tableau des flux

	31/12/2009	31/12/2008
Banques créditrices <sup>(1)</sup>	-130	-223
Valeurs mobilières de placements et disponibilités	9 907	2 160
Avances de trésorerie nettes aux filiales	-12 868	2 710
Total	-3 091	4 647

(1) Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

## VI- RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
<b>1- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825
Nombre des actions ordinaires existantes	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875
<b>2- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 847 826	7 254 344	7 467 691	7 594 610	7 498 675
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	9 615 614	12 598 459	20 247 532	9 325 848	1 601 438
Impôts sur les bénéfices	34 982	-520 066	-286 710	2 683 616	1 683 370
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	11 838 780	12 017 493	6 820 261	7 137 177	7 647 284
Résultats distribués	4 065 750	4 065 750	4 065 750	4 675 613	4 065 750
<b>3 - RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,75	5,94	9,82	5,91	1,62
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	5,82	5,91	3,35	3,51	3,76
Dividende distribué à chaque action	2,00	2,00	2,00	2,30	2,00
<b>4 - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	34	34	33	30	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 177 498	2 285 167	2 476 142	2 318 249	2 445 885
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	869 731	905 336	901 797	843 899	902 895

# D – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **GROUPE GUILLIN S.A.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 85 154 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisées, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

- L'information est donnée globalement pour l'ensemble des mandataires sociaux, sans indication des éléments composant ces rémunérations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 26 avril 2010

Paris La Défense, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

**KPMG Audit**

**Département de KPMG SA**

Robert Dambo  
Associé

Alphonse Delaroque  
Associé

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe 2.2. des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS 8 « Secteurs opérationnels » de façon rétrospective pour les périodes présentées.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valeur des actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de dépréciation par le groupe comme décrit dans les notes 2.9, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant notamment la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de

trésorerie et hypothèses utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 26 avril 2010

Lyon, le 27 avril 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Grant Thornton  
*Membre français de Grant Thornton  
International*

Alphonse Delaroque  
*Associé*

Robert Dambo  
*Associé*

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

<b>Contractants</b>	<b>Nature, objet, modalités des conventions</b>	<b>Montant (€) (charge) produit</b>
<b>Convention d'abandon de créance</b>		
<b>CIDELCEM</b>	Dans le cadre de la procédure de liquidation pour cessation d'activité de la société CIDELCEM, filiale de groupe GUILLIN, votre société a abandonné, le 30 juin 2009, la totalité de sa créance.	
	Montant de l'abandon de créance comptabilisé au titre de l'exercice :	(113 277)
	<i>Autorisation : Conseil d'Administration du 22 juin 2009</i>	
<b>Convention d'abandon de créance</b>		
<b>VERIPACK EMBALAJES</b>	Votre société a abandonné, à titre financier, à la société VERIPACK EMBALAJES une partie de son compte courant détenu sur cette dernière.	
	Montant de l'abandon de créance comptabilisé au titre de l'exercice :	(11 700 000)
	<i>Autorisation : Conseil d'Administration du 30 novembre 2009.</i>	

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau figurant au §2 du présent rapport.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature, objet, modalités des conventions	Montant (€)
Contractants	(charge) produit

### Convention de management

Les prestations de management rendues par votre société au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base d'une redevance fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par chacune des sociétés suivantes.

Redevances facturées au titre de l'exercice :

<b>GUILLIN EMBALLAGES</b>	1 828 590
<b>ALPHAFORM</b>	1 277 118
<b>DYNAPLAST</b>	767 678
<b>SOCAMEL TECHNOLOGIES</b>	554 945
<b>RESCASET CONCEPT</b>	1 111 605

### Redevances au titre des marques, modèles et/ou brevets

Votre société concède à ses filiales des licences de marques, brevets et/ou modèles non exclusives, moyennant une redevance annuelle forfaitaire par marque, brevet et/ou modèle dont le montant varie selon l'étendue géographique de la protection.

Redevances facturées au titre de l'exercice :

<b>GUILLIN EMBALLAGES</b>	68 754
<b>ALPHAFORM</b>	17 303
<b>DYNAPLAST</b>	45 666
<b>SOCAMEL TECHNOLOGIES</b>	8 991
<b>RESCASET CONCEPT</b>	10 583
<b>NESPAK</b>	6 762
<b>VERIPACK EMBALAJES</b>	5 891

### Convention de prestations de services

Les prestations de services rendues par votre société (assistance en matière notamment financière et comptable, juridique et fiscale, marketing) au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base du coût de revient.

Prestations de services facturées au titre de l'exercice :

<b>NESPAK</b>	141 122
<b>ANIS OPAKOWANIA</b>	12 346
<b>GUILLIN ESPANA</b>	5 650
<b>GUILLIN ITALIA</b>	5 198
<b>VERIPACK EMBALAJES</b>	20 078
<b>PREMIER PACKAGING</b>	2 423

Nature, objet, modalités des conventions	Montant (€)
Contractants	(charge) produit
<b>Convention de licence d'utilisation de logos</b>	
<p>Votre société concède à ses filiales étrangères le droit non exclusif et non transférable à des tiers d'utiliser les logos de Groupe GUILLIN. La concession est consentie pour une durée d'un an, renouvelable, moyennant une commission annuelle fixée en fonction du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par filiale.</p> <p>Commissions facturées au titre de l'exercice :</p>	
<b>NESPAK</b>	1 036 824
<b>ANIS OPAKOWANIA</b>	196 728
<b>GUILLIN ESPANA</b>	46 354
<b>GUILLIN ITALIA</b>	198 287
<b>GPI UK</b>	20 205
<b>PREMIER PACKAGING</b>	50 677
<b>Bail commercial</b>	
<p>La société GUILLIN EMBALLAGES consent à votre société un bail commercial portant sur des locaux à usage de bureaux (478 m<sup>2</sup>) situés à Ornans (25).</p> <p>Loyers comptabilisés en charges au titre de l'exercice :</p>	
<b>GUILLIN EMBALLAGES</b>	(29 070)
<b>Bail commercial</b>	
<p>Votre société consent à la société DYNAPLAST un bail commercial portant sur des locaux à usage de stockage (7 770 m<sup>2</sup>) situés à Vedène (84).</p> <p>Loyers facturés au titre de l'exercice :</p> <p>Taxe foncière facturée au titre de l'exercice :</p>	
	47 129
	24 766
<b>DYNAPLAST</b>	71 895
<b>Contrat de crédit revolving</b>	
<p>Votre société accorde, jusqu'au 31 décembre 2010, à la société ANIS OPAKOWANIA, un crédit revolving assorti d'un taux d'intérêt EONIA + 0,5%. Le montant maximum de ce crédit est de 6 000 000 €.</p> <p>Montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice :</p> <p>Intérêts comptabilisés au titre de l'exercice :</p>	
	2 093 499
	27 074

Les personnes concernées par ces conventions sont les suivantes :

	<b>François Guillin</b>	<b>Christine Guillin</b>	<b>Sophie Guillin- Frappier</b>	<b>Bertrand Guillin</b>
<b>GROUPE GUILLIN SA</b>	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur et Directeur Général Délégué	Administrateur et Directeur Général Délégué
<b>GUILLIN EMBALLAGES SAS</b>	Président			
<b>ALPHAFORM SAS</b>	Président			
<b>DYNAPLAST SAS</b>	Président			
<b>RESCASET CONCEPT SAS</b>	Président			
<b>SOCAMEL TECHNOLOGIES SAS</b>	Président			
<b>NESPAK</b>	Président	Administrateur	Administrateur	Administrateur
<b>ANIS OPAKOWANIA</b>			Présidente de la Gérance	
<b>GUILLIN ESPANA</b>	Gérant			
<b>GUILLIN ITALIA</b>	Président	Administrateur	Administrateur	Administrateur
<b>VERIPACK EMBALAJES</b>	Représentant permanent de Groupe Guillin, Administrateur Unique			
<b>GPI UK</b>	Administrateur			
<b>CIDELCEM</b>	Gérant			
<b>PREMIER PACKAGING</b>	Administrateur			

Lyon, le 26 avril 2010

Paris la Défense, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA

Robert Dambo  
Associé

Alphonse Delaroque  
Associé

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital prévues aux 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010

Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (8<sup>ème</sup> résolution),
  - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (9<sup>ème</sup> résolution et 10<sup>ème</sup> résolution).
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature (article L.225-147) consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (12<sup>ème</sup> résolution), dans la limite de 10% du capital social.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 10 000 000 € au titre de la 8<sup>ème</sup> résolution et 2500 000 € au titre des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 8<sup>ème</sup> résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris La Défense, le 26 avril 2010

Lyon, le 27 avril 2010

#### Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Grant Thornton  
*Membre français de Grant Thornton  
International*

Alphonse Delaroque  
*Associé*

Robert Dambo  
*Associé*

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE.**

Assemblée Générale Mixte du 04 juin 2010

13<sup>ème</sup> résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 378 000 €, réservée aux salariés (et dirigeants) de la société (et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) adhérents d'un Plan Epargne Entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer la compétence de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Lyon, le 26 avril 2010

Paris La Défense, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton  
International

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA

Robert Dambo  
Associé

Alphonse Delaroque  
Associé

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Groupe Guillin S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Guillin S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### *Autres informations*

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 26 avril 2010

Lyon, le 27 avril 2010

#### Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Grant Thornton  
*Membre français de Grant Thornton  
International*

Alphonse Delaroque  
*Associé*

Robert Dambo  
*Associé*



## ***GUILLIN GROUP ACQUIRES SHARP INTERPACK LTD***

In line with our announcement on 5<sup>th</sup> January 2010, and the signing of contracts on 9<sup>th</sup> April 2010, Groupe Guillin SA acquired 100 per cent of the shares and assets of Sharp Interpack Ltd.

With three industrial sites Aylesham, Bridgwater and Yate, Sharp Interpack is forecast to turnover £86 Million in the 2009/2010 financial year.

Sharp Interpack is a leading manufacturer and distributor of thermoformed rigid plastic packaging for food in the United Kingdom.

Sharp Interpack has a wide range of products for the food industry, in particular for producers and packers of fruit and vegetables, processors of meat and fish, supermarkets, shops and users of bespoke packaging.

The combination of Groupe Guillin's expertise alongside Sharp Interpack's UK market experience allows Guillin to strengthen its leading position on the European market for fruit and vegetables, and expand its strategic position in the industry and develop new industrial and commercial relationships for meat products.

This acquisition will allow Groupe Guillin to perform more than 60 % of its business outside France.

The accounts for Sharp Interpack for 2009/2010 were closed on 31<sup>st</sup> March and Groupe Guillin is not able to communicate the results.

However, the consolidation of accounts for Sharp Interpack will make a positive contribution both in terms of operating profit as the Net Income and Cash Flow for group accounts.

**GROUPE GUILLIN - BP 89 - 25 290 ORNANS - France - Tel : +33 3.81.40.23.44 - Fax : +33 3.81.62.15.92**

Société anonyme au capital de 12.603.825 euros - RCS BESANCON 349 846 303

[contact@groupeguillin.fr](mailto:contact@groupeguillin.fr) - [www.groupeguillin.com](http://www.groupeguillin.com)

Cotation : FR0000051831 - BLOOMBERG : GIL FP - REUTERS : GULN.LY -

INDICE: EuroNext Compartment C



*Une offre d'emballages alimentaires unique en Europe*

## **ACQUISITION PAR GROUPE GUILLIN DE SHARP INTERPACK LTD**

Dans le prolongement de notre communiqué du 5 janvier 2010, GROUPE GUILLIN informe avoir signé le 9 avril 2010 le contrat d'acquisition de 100% des actions de la société SHARP INTERPACK LTD et de l'immobilier associé.

Avec trois sites industriels à Ayelsham, Bridgwater et Yate et un Chiffre d'Affaires prévisionnel 2009 /2010 de 86 Millions de Livres Sterling, SHARP INTERPACK LTD est l'un des principaux fabricant et distributeur d'emballages plastiques rigides thermoformés alimentaires au Royaume-Uni.

SHARP INTERPACK LTD possède une large gamme de produits pour le marché alimentaire notamment à destination des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes, de la grande distribution, des commerces traditionnels, des industriels de l'agro-alimentaire, des professionnels de la viande et du poisson.

Le savoir faire du GROUPE GUILLIN associé à l'expérience sur le marché Anglais de SHARP INTERPACK LTD permet au GROUPE GUILLIN de renforcer sa position de leader européen sur le marché des fruits et légumes et des métiers de bouche, d'élargir son positionnement stratégique aux produits carnés et de développer de nouvelles synergies industrielles et commerciales. Cette acquisition permettra au GROUPE GUILLIN nouveau périmètre, de réaliser plus de 60% de son Chiffre d'Affaires hors de France.

Les comptes de SHARP INTERPACK LTD étant arrêtés au 31 mars, GROUPE GUILLIN n'est pas en mesure de communiquer les résultats 2009/2010. Néanmoins, la consolidation des comptes de SHARP INTERPACK LTD apportera une contribution positive tant au niveau du Résultat Opérationnel que du Résultat Net et du Cash Flow aux comptes du GROUPE GUILLIN.

**GROUPE GUILLIN - BP 89 - 25 290 ORNANS - Tel : 03.81.40.23.44 - Fax : 03.81.62.15.92**

Société anonyme au capital de 12.603.825 euros - RCS BESANCON 349 846 303

[contact@groupeguillin.fr](mailto:contact@groupeguillin.fr) - [www.groupeguillin.com](http://www.groupeguillin.com)

Cotation : FR0000051831 - BLOOMBERG : GIL FP - REUTERS : GULN.LY -  
INDICE: EuroNext Compartent C



*Une offre d'emballages alimentaires et de matériels associés unique en Europe*

**GROUPE GUILLIN : RESULTATS CONSOLIDES 2009**

<i>En millions d'euros (M€)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Variation 2009 / 2008</b>
<b>Produit des Activités Ordinaires (PAO)</b>	308,3	313,9	-1,8%
<b>Résultat Opérationnel</b>	26,9	17,6	52,8%
<b>Résultat Net consolidé</b>	17,3	8,4	106,0%
<b>Dotations aux amortissements</b>	16,9	16,9	0,0%
<b>Capacité d'autofinancement</b> après coût de l'endettement financier net et impôts	37,5	28,6	31,1%
<b>Endettement</b>	31,5	56,0	-43,8%
<b>Gearing</b> (Ratio endettement / capitaux propres)	0,24	0,47	-48,9%

*Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et audités par les commissaires aux comptes*

**Le Produit des Activités Ordinaires (PAO)** de l'exercice 2009 est en retrait de 5,6 M€ par rapport à 2008 avec un premier semestre fortement perturbé et un impact de change négatif sur le Zloty et la Livre Sterling de 3 M€. Le secteur « emballages » s'inscrit en retrait de 2,4% à 272 M€ malgré un volume en progression de 4% ce qui s'explique par un environnement concurrentiel exacerbé ayant entraîné une baisse des prix de vente. L'activité « matériels » progresse de 3,1% par rapport à l'exercice 2008.

**Le Résultat Opérationnel** enregistre une progression de 52,8% en raison notamment d'une amélioration de la productivité, d'une gestion rigoureuse avec une maîtrise des achats et charges externes qui diminuent de 4,4% et un effet ciseau matière positif. Ce résultat est impacté par le coût du plan social de Véripack Embalajes pour 4 M€ comme précédemment annoncé.

**Le Résultat Net consolidé** s'établit à 17,3 M€, performance liée à l'amélioration du résultat opérationnel et à la diminution du coût de l'endettement financier.

**La capacité d'autofinancement** s'élève à 37,5 M€, représentant 12,2% du PAO, soit une augmentation de 31,2% par rapport à 2008.

Bénéficiant de la baisse de son endettement de 24,5 M€, conséquence d'investissements plus normatifs sur 2009 pour un montant de 15,6 M€, le Groupe GUILLIN affiche une **structure financière 2009** très favorable avec un gearing à 0,24.

Ces bons résultats et la confiance en l'avenir permettent de proposer à la prochaine Assemblée Générale du 4 juin prochain, un dividende unitaire de 2,50 € par action, en hausse de 25%.

**Prochains rendez-vous 2010** : 9 avril à 9h00 : SFAF - 24 rue de Penthièvre 75008 Paris • 15 mai : publication du CA du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 • 4 juin à 9H30 : Assemblée Générale - Pavillon Gabriel 5, Avenue Gabriel Paris 8<sup>ième</sup> •

GROUPE OILLINEBUSSEZORGNANSEHtel03.81.40.23.44E-Fax03.81.62.15.92E

[contact@groupeguillin.fr](mailto:contact@groupeguillin.fr) [www.groupeguillin.com](http://www.groupeguillin.com)

Cotation :FR0000051831:::BLOOMBERG: :GIL:FP:-:REUTERS: :GULN.LY:::

INDICE :EuroNext:Compartment:C:



## SA GROUPE GUILLIN

Société anonyme au capital de 12 603 825 €  
Zone industrielle - BP 97 - 25290 Ornans  
349 846 303 R.C.S. Besançon

### Revenu consolidé comparé Norme IFRS - IAS 18 ( en millions d'euros )

Périmètre total	2009	2008	Ecart en %
Secteur emballage	60,6	65,5	-7,5%
Secteur matériel	8,4	9,0	-6,7%
<b>Total premier trimestre</b>	<b>69,0</b>	<b>74,5</b>	<b>-7,4%</b>
Secteur emballage	78,2	79,8	-2,0%
Secteur matériel	7,7	8,7	-11,5%
<b>Total deuxième trimestre</b>	<b>85,9</b>	<b>88,5</b>	<b>-2,9%</b>
Secteur emballage	66,7	68,9	-3,2%
Secteur matériel	8,8	7,3	20,5%
<b>Total troisième trimestre</b>	<b>75,5</b>	<b>76,2</b>	<b>-0,9%</b>
Secteur emballage	66,5	64,5	3,1%
Secteur matériel	11,4	10,3	10,7%
<b>Total quatrième trimestre</b>	<b>77,9</b>	<b>74,8</b>	<b>4,1%</b>
<b>Secteur emballage</b>	<b>272,0</b>	<b>278,7</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Secteur matériel</b>	<b>36,3</b>	<b>35,3</b>	<b>2,8%</b>
<b>Total général</b>	<b>308,3</b>	<b>314,0</b>	<b>-1,8%</b>

**BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE  
CONTRACTE AVEC ODDO CORPORATE FINANCE**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société **GROUPE GUILLIN**  
à Oddo Corporate Finance, à la date du **31 décembre 2009**, les moyens  
suivants figuraient au compte de liquidité :

- **4.570** Titres GROUPE GUILLIN
- **200.134,39** Euros en espèces

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel (30 juin 2009) les moyens  
suivants figuraient au compte de liquidité :

- **6.838** Titres GROUPE GUILLIN
- **37.281,00** Euros en espèces



*Une offre d'emballages alimentaires standards unique en Europe*

**PROJET D'ACQUISITION PAR GROUPE GUILLIN DE SHARP  
INTERPACK LTD**

GROUPE GUILLIN informe être entré en négociation exclusive à compter du 21 décembre 2009 en vue d'acquérir 100% des actions de la société SHARP INTERPACK LTD située en Angleterre. Le dénouement de la transaction devrait se réaliser au cours du premier trimestre 2010 sous réserves du résultat des due diligences.

SHARP INTERPACK LTD a réalisé un Chiffre d'Affaires de 84 Millions de Livres Sterling sur l'exercice clôturé au 31 mars 2009. Cette acquisition permettrait au GROUPE GUILLIN de renforcer son positionnement sur le marché Anglais avec une offre complète d'emballages à destination des produits carnés, des fruits et légumes et des métiers de bouche.

Pour toute information complémentaire :

**GROUPE GUILLIN - BP 89 - 25 290 ORNANS - Tel : 03.81.40.23.44 - Fax : 03.81.62.15.92**

Société anonyme au capital de 12.603.825 euros - RCS BESANCON 349 846 303

[contact@groupeguillin.fr](mailto:contact@groupeguillin.fr) - [www.groupeguillin.com](http://www.groupeguillin.com)

Cotation : FR0000051831 - BLOOMBERG : GIL FP - REUTERS : GULN.LY -

INDICE: EuroNext Compartment C

## SA GROUPE GUILLIN

Société anonyme au capital de 12 603 825 €  
Zone industrielle - BP 97 - 25290 Ornans  
349 846 303 R.C.S. Besançon

### ERRATUM SUR DONNEES DU TROISIEME TRIMESTRE 2009

#### Revenu consolidé comparé

#### Norme IFRS - IAS 18

( en milliers d'euros )

Périmètre total	2009	2008	Ecart en %
Secteur emballage	60 573	65 513	-7,5%
Secteur matériel	<b>8 381</b>	8 970	<b>-6,6%</b>
<b>Total premier trimestre</b>	<b>68 954</b>	<b>74 483</b>	<b>-7,4%</b>
Secteur emballage	78 226	79 769	-1,9%
Secteur matériel	7 725	8 665	-10,8%
<b>Total deuxième trimestre</b>	<b>85 951</b>	<b>88 434</b>	<b>-2,8%</b>
Secteur emballage	66 738	68 874	-3,1%
Secteur matériel	<b>8 776</b>	7 284	<b>20,5%</b>
<b>Total troisième trimestre</b>	<b>75 514</b>	<b>76 158</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Secteur emballage</b>	<b>205 537</b>	<b>214 156</b>	<b>-4,0%</b>
<b>Secteur matériel</b>	<b>24 882</b>	<b>24 919</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Total général</b>	<b>230 419</b>	<b>239 075</b>	<b>-3,6%</b>

Le PAO du secteur matériel s'élève à 24,9 millions d'euros, en baisse de 0,1 % par rapport au 30 septembre 2008. L'activité sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 a été très satisfaisante puisqu'elle progresse de **20.5 %**, permettant à ce secteur de rattraper le retard des ventes du 1<sup>er</sup> semestre 2009.



# INFORMATIONS REGLEMENTEES Y COMPRIS COMMUNIQUEES DE PRESSE

## 2011

 <a href="#"><u>PAO 2ième trimestre 2011</u></a>
 <a href="#"><u>Communiqué de cessation et de mise en oeuvre d'un contrat de liquidité</u></a>
 <a href="#"><u>Droits de vote publiés le 22 juin 2011</u></a>
 <a href="#"><u>Communiqué GROUPE GUILLIN du 21 juin 2011</u></a>
 <a href="#"><u>Approbation par l'AGM du transfert sur ALTERNEXT</u></a>
 <a href="#"><u>Avis sur le nombre total de droits de vote et d'actions</u></a>
 <a href="#"><u>Modificatif de l'Avis de Réunion valant Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Mixte</u></a>
 <a href="#"><u>CA 1er trimestre 2011</u></a>
 <a href="#"><u>Projet de transfert sur Alternext</u></a>
 <a href="#"><u>Assemblée Générale Mixte - 10/06/2011 - modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'AGM</u></a>
 <a href="#"><u>Rapport Annuel 2010</u></a>
 <a href="#"><u>Avis de convocation AGM 2011</u></a>
 <a href="#"><u>Comptes Consolidés 2010</u></a>
 <a href="#"><u>Revenu consolidé du 4ème trimestre 2010</u></a>

Les comptes consolidés et le rapport d'activité du premier semestre 2011 seront disponibles sur notre site internet le 9 septembre 2011

## SA GROUPE GULLIN

Société anonyme au capital de 11 487 825 €  
 Zone industrielle - BP 97 - 25290 Ornans  
 349 846 303 R.C.S. Besançon

### Revenu consolidé comparé Norme IFRS - IAS 18 ( en millions d'euros )

	PERIMETRE CONSTANT			PERIMETRE TOTAL	
	2011	2010	Ecarts en %	2011	Ecarts en %
Secteur emballage	69,1	61,9	11,6%	94,1	52,0%
Secteur matériel	7,7	9,9	-22,2%	7,7	-22,2%
<b>Total premier trimestre</b>	<b>76,8</b>	<b>71,8</b>	<b>7,0%</b>	<b>101,8</b>	<b>41,8%</b>
Secteur emballage	119,9	108,0	11,0%	119,9	11,0%
Secteur matériel	8,4	8,0	5,0%	8,4	5,0%
<b>Total deuxième trimestre</b>	<b>128,2</b>	<b>116,1</b>	<b>10,4%</b>	<b>128,2</b>	<b>10,4%</b>
<b>Secteur emballage</b>	<b>188,9</b>	<b>169,9</b>	<b>11,2%</b>	<b>214,0</b>	<b>26,0%</b>
<b>Secteur matériel</b>	<b>16,1</b>	<b>17,9</b>	<b>-10,1%</b>	<b>16,1</b>	<b>-10,1%</b>
<b>Total général</b>	<b>205,0</b>	<b>187,8</b>	<b>9,2%</b>	<b>230,0</b>	<b>22,5%</b>

### **Communiqué de cessation**

A la date du 30 juin 2011 il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société GROUPE GUILLIN SA sur la valeur GROUPE GUILLIN à Oddo Corporate Finance.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 616 titres ;
- 133 607,36 euros.

### **Communiqué de mise en œuvre**

A partir du 1er juillet 2011, la société GROUPE GUILLIN SA a confié à Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011.

Le contrat est conclu pour une durée initiale de 12 mois allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012. Il se renouvelle par tacite reconduction.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 5 616 titres ;
- 133 607,36 euros.

## **GROUPE GUILLIN**

Société anonyme au capital de 11.487.825 euros

Siège social : ORNANS (Doubs)

Zone Industrielle – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

349 846 303 RCS BESANCON

## **DROITS DE VOTE**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-8 du code de commerce, la société informe ses actionnaires que le nombre des droits de vote présents ou représentés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011 ont été de 2 892 636 sur les 3 114 509 recensés.

Le nombre des droits de vote « théoriques » au 10 juin 2011 est de 3 119 122.

POUR AVIS

François GUILLIN

Président du conseil d'administration

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31/12/2010 accompagnés des Rapports des Commissaires aux Comptes, inclus dans le Rapport Financier Annuel 2010 déposé le 11 mai 2011 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et accessible sur le site internet de la société, ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011.

L'affectation du résultat de l'exercice telle que proposée dans le Modificatif des projets de résolutions publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°63 du 27 mai 2011 a également été adoptée à l'unanimité sans modification par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte précitée.

### **GROUPE GUILLIN**

Société anonyme au capital de 11.487.825 euros

Siège social : ORNANS (Doubs)

Zone Industrielle – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

349 846 303 RCS BESANCON

**GROUPE GUILLIN**  
SA au capital de 11 487 825 €  
Siège social : Zone Industrielle  
25290 ORNANS  
RCS Besançon 349 846 303

## **Communiqué du 10 juin 2011**

### **Relatif à la décision de transfert de la cotation des actions de la Société GROUPE GUILLIN de NYSE EURONEXT vers NYSE ALTERNEXT**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société a approuvé ce jour, conformément aux dispositions de l'article L 421-14 du Code monétaire et financier, le projet de demande de radiation des actions de la Société des négociations sur le marché réglementé NYSE EURONEXT et leur admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé NYSE ALTERNEXT.

Sous réserve de l'accord de NYSE EURONEXT, cette cotation directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Le retrait effectif du marché NYSE EURONEXT devrait intervenir au plus tôt le 11 août 2011, conformément aux dispositions de l'article L 421-14 V du Code monétaire et financier simultanément à leur cotation sur le marché NYSE ALTERNEXT.

Le Conseil d'administration du GROUPE GUILLIN considère que la cotation sur NYSE ALTERNEXT est plus appropriée à la taille de la société et lui offrira une meilleure lisibilité sur ses titres. En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire mieux adapté aux PME et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable allégées par rapport à celles applicables sur NYSE EURONEXT. Le transfert sur NYSE ALTERNEXT devrait ainsi simplifier le fonctionnement de la Société et alléger ses coûts, tout en continuant de bénéficier des attraits des marchés financiers.

La Société souhaite attirer l'attention des actionnaires sur certaines conséquences d'un tel transfert :

- En terme de protection des minoritaires, le règlement de NYSE ALTERNEXT prévoit que :
  - En cas de changement de contrôle, la protection des minoritaires est assurée au moyen de la seule procédure d'offre publique obligatoire en cas de franchissement direct ou indirect par une personne, agissant seule ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
  - Seuls les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 95% du capital ou des droits de vote doivent être rendus publics.

Toutefois, pendant un délai de 3 ans, malgré le transfert sur NYSE ALTERNEXT, continueront à s'appliquer :

- Le maintien des obligations d'informations relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables sur NYSE EURONEXT.
  - L'application du régime des offres publiques en vigueur pour les sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.
- En termes d'information financière, la Société effectuera les publications conformément à la réglementation en vigueur sur ce marché :
    - La Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels (comptes sociaux et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes, au lieu de deux mois actuellement.
    - Les comptes semestriels et un rapport d'activité seront publiés dans un délai de quatre mois après la clôture du semestre au lieu de deux mois actuellement ; ces comptes semestriels ne seront pas audités par les commissaires aux comptes.
    - La Société sera dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.
    - Dans un objectif de transparence auprès de ses investisseurs, la Société décide de maintenir l'application des normes IFRS bien qu'elle soit dispensée de cette obligation après le transfert effectué. Néanmoins, elle se réserve la possibilité pour les années suivantes de revoir sa position en cas d'évolutions contraignantes de ces normes.
  - La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours, conformément aux dispositions applicables du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### Calendrier indicatif

- 21 mars 2011 :** Décision du Conseil d'Administration de présenter à l'Assemblée Générale un projet de demande de radiation des actions de NYSE EURONEXT et d'admission sur NYSE ALTERNEXT
- 27 mai 2011 :** Communiqué de presse informant le public du projet de transfert qui sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte
- 10 juin 2011 :** Assemblée Générale Mixte des actionnaires  
Communiqué de presse informant le public de la décision de l'Assemblée Générale Mixte
- Au plus tôt le 11 août 2011 :** Décision d'admission des actions sur NYSE ALTERNEXT par Euronext Paris SA  
Radiation des actions de NYSE EURONEXT et première cotation sur NYSE ALTERNEXT.

#### Contacts :

- Relations investisseurs : Madame Sophie GUILLIN-FRAPPIER  
Juridique : Madame Michèle WEIGEL  
Financier : Monsieur Charles MAIGNIEN

## GROUPE GUILLIN

SA au capital de 11.487.825 euros

Siège social : Zone Industrielle – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

25290 ORNANS

349 846 303 RCS BESANCON

### Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 7 juin 2011 :

Nombre total de droits de vote	Nombre total d'actions composant le capital
Total des droits de vote réels * : 3.114.508	1 852 875
Total des droits de vote théoriques ** : 3.119.121	

\* Les droits de vote réels (ou nets) correspondent au nombre total de droits de vote exerçables en Assemblées Générales. Ils sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, déduction faite des actions privées de droit de vote (auto-détention ...).

\*\* Les droits de vote théoriques (ou bruts) comprennent tous les droits de vote attachés aux actions (y compris celles privées du droit de vote).

POUR AVIS,  
François GUILLIN,  
Président du Conseil d'Administration

## **GROUPE GUILLIN**

SA au capital de 12.603.825 euros

Siège social : Zone Industrielle – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

25290 ORNANS

349 846 303 RCS BESANCON

### **MODIFICATIF DE L'AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION DU 11 MAI 2011**

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 10 JUIN 2011**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En complément à notre rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2010, nous portons à votre connaissance que dans sa séance du 16 mai 2011, le Conseil d'Administration de votre Société a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et à la délégation de compétence conférée par votre Assemblée du 5 juin 2009, 10<sup>ème</sup> résolution, d'annuler 180 000 actions auto-détenues.

En conséquence, le capital se trouve ramené à 11 487 825 euros et le nombre d'actions composant le capital social à 1 852 875 actions.

L'écart entre la valeur nominale des actions annulées et leur prix de revient sera imputé sur les réserves.

Comme conséquence de l'annulation de ces actions, les résolutions 4, 7 et 9 se trouvent modifiées ainsi qu'il suit :

#### **Quatrième résolution - Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21.496.476,78 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, pour .....3 705 750,00 €  
après prélèvement du report à nouveau pour .....472.545,00 €
- le solde, soit .....18 263.271,78 €  
étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende revenant à chaque action est fixé à 2,00 €.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Certaines personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire au taux de 19 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payé le 21 juin 2011.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2009	2,50 €	NEANT	NEANT
2008	2,00 €	NEANT	NEANT
2007	2,30 €	NEANT	NEANT

**Septième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 1 852 875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2010 pour la partie non utilisée et la période non écoulée.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 20.381.625 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

**Neuvième résolution – Sous la condition suspensive du transfert sur Alternext, autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209-1 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, sous la condition suspensive du transfert sur Alternext, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 1.852.875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 20.381.625 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Nous vous invitons à les approuver.

Le 16 mai 2011

Le Conseil d'Administration

**SA GROUPE GUILLIN**  
 Société anonyme au capital de 12 603 825 €  
 Zone industrielle, 25290 Ornans  
 349 846 303 R.C.S. Besançon

**Revenu consolidé comparé**  
**Norme IFRS - IAS 18**  
*(en millions d'euros)*

	PERIMETRE CONSTANT			PERIMETRE TOTAL	
	2011	2010	Ecart en %	2011	Ecart en %
Secteur emballage	69,1	61,9	11,6%	94,1	52,0%
Secteur matériel	7,7	9,9	-22,2%	7,7	-22,2%
<b>Total premier trimestre</b>	<b>76,8</b>	<b>71,8</b>	<b>7,0%</b>	<b>101,8</b>	<b>41,8%</b>

**1. Produits des Activités Ordinaires (PAO)**

Le produit des activités ordinaire progresse de 41,8 % dont 7,0 % à périmètre constant.

L'activité du secteur emballage a été soutenue au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre ; +52,0 % dont +11,6 % à périmètre constant. L'activité fruits et légumes a bénéficié d'une production plus importante de fraises au Maroc et en Espagne qu'au premier trimestre 2010 (fortes pluies en janvier 2010 dans ces pays), entraînant une augmentation des ventes d'emballages.

L'activité du secteur matériel est traditionnellement faible en début d'année, le PAO est en retrait de 22,2 %, dû essentiellement à la faiblesse des commandes à l'export.

**2. Marges**

Le prix des matières premières (résines plastiques) à fin mars 2011 a atteint des sommets, il a continué d'augmenter fortement au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre, de l'ordre de 25 % par rapport à décembre 2010 où le prix des résines avait déjà atteint des niveaux historiques très élevés.

Le Groupe Guillin a engagé une politique d'augmentation volontariste de ses prix de vente, avec comme objectif la restauration de ses marges.

Le Groupe constate toujours un décalage temporel entre l'augmentation du prix des résines plastiques et du prix des produits vendus, c'est le cas au cours de ce premier trimestre 2011, entraînant une baisse significative de sa marge globale.

**3. Trésorerie**

Le Groupe Guillin n'a eu aucun problème de liquidité au cours du premier trimestre 2011.

**GROUPE GUILLIN**  
SA au capital de 11 487 825 €  
Siège social : Zone Industrielle  
25290 ORNANS  
RCS Besançon 349 846 303

## **Communiqué du 27 mai 2011**

### **Projet de transfert de la cotation des actions de la Société GROUPE GUILLIN de NYSE EURONEXT vers NYSE ALTERNEXT**

La Société GROUPE GUILLIN va demander et soumettre au vote de ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires le 10 juin prochain, le transfert de la cotation de ses actions de NYSE EURONEXT Compartiment C vers NYSE ALTERNEXT.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par l'Assemblée Générale Mixte et de l'accord d'Euronext Paris SA, ce transfert s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

La radiation des actions du marché NYSE EURONEXT devrait intervenir au plus tôt le 11 août 2011, conformément aux dispositions de l'article L 421-14 V du Code monétaire et financier simultanément à leur admission sur le marché NYSE ALTERNEXT.

Le Conseil d'administration du GROUPE GUILLIN considère que la cotation sur NYSE ALTERNEXT est plus appropriée à la taille de la société et lui offrira une meilleure lisibilité sur ses titres. En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire mieux adapté aux PME et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable allégées par rapport à celles applicables sur NYSE EURONEXT. Le transfert sur NYSE ALTERNEXT devrait ainsi simplifier le fonctionnement de la Société et alléger ses coûts, tout en continuant de bénéficier des attraits des marchés financiers.

La Société souhaite attirer l'attention des actionnaires sur certaines conséquences d'un tel transfert :

- En terme de protection des minoritaires, le règlement de NYSE ALTERNEXT prévoit que :
  - En cas de changement de contrôle, la protection des minoritaires est assurée au moyen de la seule procédure d'offre publique obligatoire en cas de franchissement direct ou indirect par une personne, agissant seule ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
  - Seuls les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 95% du capital ou des droits de vote doivent être rendus publics.

Toutefois, pendant un délai de 3 ans, malgré le transfert sur NYSE ALTERNEXT, continueront à s'appliquer :

- Le maintien des obligations d'informations relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables sur NYSE EURONEXT.
  - L'application du régime des offres publiques en vigueur pour les sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.
- En termes d'information financière, la Société effectuera les publications conformément à la réglementation en vigueur sur ce marché :
    - La Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels (comptes sociaux et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes, au lieu de deux mois actuellement.
    - Les comptes semestriels et un rapport d'activité seront publiés dans un délai de quatre mois après la clôture du semestre au lieu de deux mois actuellement ; ces comptes semestriels ne seront pas audités par les commissaires aux comptes.
    - La Société sera dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.
    - Dans un objectif de transparence auprès de ses investisseurs, la Société décide de maintenir l'application des normes IFRS bien qu'elle soit dispensée de cette obligation après le transfert effectué. Néanmoins, elle se réserve la possibilité pour les années suivantes de revoir sa position en cas d'évolutions contraignantes de ces normes.
  - La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours, conformément aux dispositions applicables du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **Calendrier indicatif**

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>21 mars 2011 :</b>                | Décision du Conseil d'Administration de présenter à l'Assemblée Générale un projet de demande de radiation des actions de NYSE EURONEXT et d'admission sur NYSE ALTERNEXT |
| <b>27 mai 2011 :</b>                 | Communiqué de presse informant le public du projet de transfert qui sera proposé à l'Assemblée Générale   |
| <b>10 juin 2011 :</b>                | Assemblée Générale Mixte des actionnaires<br>Communiqué de presse informant le public de la décision de l'Assemblée Générale  |
| <b>Au plus tôt le 11 août 2011 :</b> | Décision d'admission des actions sur NYSE ALTERNEXT par Euronext Paris SA<br>Radiation des actions de NYSE EURONEXT et première cotation sur NYSE ALTERNEXT.              |

#### **Contacts :**

- |                           |                                |
|---------------------------|--------------------------------|
| Relations investisseurs : | Madame Sophie GUILLIN-FRAPPIER |
| Juridique :               | Madame Michèle WEIGEL          |
| Financier :               | Monsieur Charles MAIGNIEN      |



## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2011

---

### **Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte**

---

Les actionnaires de la société GROUPE GUILLIN sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (assemblée ordinaire et extraordinaire), le vendredi 10 juin 2011 à 9 heures 30 au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel 75008 Paris.

L'avis de réunion valant avis de convocation comprenant l'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires est publié dans le BALO du 11 mai 2011, ainsi que sur le site Internet de la Société ([www.finances-groupeguillin.fr](http://www.finances-groupeguillin.fr)).

Les documents relatifs à cette Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R 225-81 et R 225-83 du code de commerce, sont publiés sur le site Internet de la Société ([www.finances-groupeguillin.fr](http://www.finances-groupeguillin.fr)).

Tout actionnaire peut se procurer dans les conditions prévues aux articles R 225-88 et R 225-89 du code de commerce, les documents visés ci-dessus par simple demande écrite adressée au siège social, Zone Industrielle, 25290 Ornans, auprès de la Direction Juridique.

Voir page 3



# RAPPORT ANNUEL 2010



GROUPE GULLIN



**GROUPE GUILLIN**  
SA au capital de 12.603.825 euros  
Siège social : Zone industrielle  
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
25290 ORNANS  
RCS BESANCON 349 846 303  
N° d'immatriculation INSEE : 349 846 303 00023

## **AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION**

Mmes et MM. les actionnaires de la société GROUPE GUILLIN sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le 10 juin 2011, à PARIS (8<sup>ème</sup>), Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel, à 9 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **A caractère ordinaire :**

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 incluant le rapport de gestion du Groupe consolidé,
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs,
- Renouvellement de Madame Sophie GUILLIN-FRAPPIER en qualité d'administrateur

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation du projet de radiation des titres de la Société sur Euronext Paris compartiment C et d'admission concomitante aux négociations sur Alternext et pouvoir au Conseil de mettre en œuvre ce transfert,
- Sous la condition suspensive du transfert sur Alternext, autorisation à donner au Conseil à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 1 du Code de Commerce.

**A caractère extraordinaire :**

- Autorisation à donner au Conseil en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de Commerce.
- Pouvoirs pour formalités.

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### A caractère ordinaire :

#### **Première résolution - Approbation des comptes sociaux**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 21.496.476,78 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 4.477 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même a représenté 1.492 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

#### **Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 18 840 236,75 euros (dont part du groupe : 18 839 152,10 euros).

#### **Troisième résolution - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale approuve les Conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

#### Quatrième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21.496.476,78 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, pour .....4.065.750,00 €  
après prélèvement du report à nouveau pour .....472.545,00 €
- le solde, soit .....17.903.271,78 €  
étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende revenant à chaque action est fixé à 2,00 €.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Certaines personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire au taux de 19 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payé le 21 juin 2011.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2009	2,50 €	NEANT	NEANT
2008	2,00 €	NEANT	NEANT
2007	2,30 €	NEANT	NEANT

### **Cinquième résolution – Jetons de présence**

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 32.400 euros le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-45 du Code de Commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir le montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

### **Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie GUILLIN-FRAPPIER**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Madame Sophie GUILLIN-FRAPPIER

### **Septième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2.032.875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant le durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2010 pour la partie non utilisée et la période non écoulée.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22.361.625 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

**Huitième résolution – Approbation du projet de radiation des titres de la Société sur Euronext Paris, Compartiment C et d'admission concomitante aux négociations sur Alternext et pouvoir au Conseil de mettre en œuvre ce transfert.**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration approuve, conformément aux dispositions de l'article L421-14 du Code monétaire et financier, le projet de demande de radiation des titres de la société des négociations sur EURONEXT PARIS et d'admission concomitante aux négociations sur ALTERNEXT.

Elle confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

**Neuvième résolution – Sous la condition suspensive du transfert sur Alternext, autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif des articles L 225-209-1 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, sous la condition suspensive du transfert sur Alternext, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2.032.875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22.361.625 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **A caractère extraordinaire :**

#### **Dixième résolution - Autorisation à donner au Conseil en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de Commerce.**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédent, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- de fixer à 24 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 10 juin 2013, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

#### **Onzième résolution – Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

\*\*\*\*\*

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 7 juin 2011 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la société GROUPE GUILLIN, Zone Industrielle, BP 97, 25290 ORNANS, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de Commerce;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

A compter de la publication du présent avis, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur demande écrite adressée au siège social de la société.

Les actionnaires peuvent demander par écrit au siège social de la société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la société. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de Commerce sont disponibles à compter de la date de parution du présent avis sur demande écrite adressée au siège social de la société.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de Commerce sont mis à disposition au siège social de la société.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues par les articles L225-105 et L225-71 du Code de Commerce doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis

de réception à compter de la publication du présent avis et jusqu'à 25 jours (calendaires) avant l'Assemblée Générale Mixte, soit au plus tard le 16 mai 2011.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration



*Une offre d'emballages alimentaires et de matériels associés unique en Europe*

**GROUPE GUILLIN : RESULTATS CONSOLIDES 2010**

<i>En millions d'euros (M€)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation 2010 / 2009</b>
<b>Produit des Activités Ordinaires (PAO)</b>	403,7	308,3	31,0 %
<b>Résultat Opérationnel</b>	30,4	26,9	13,0 %
<b>Résultat Net consolidé</b>	18,8	17,2	9,0 %
<b>Dotations aux amortissements</b>	23,2	16,9	37,3 %
<b>Capacité d'autofinancement</b> avant coût de l'endettement financier net et impôts	50,4	47,4	6,2 %
<b>Endettement</b>	116,4	31,5	270 %
<b>Gearing</b> (Ratio endettement / capitaux propres)	0,79	0,24	229 %

*Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et audités par les commissaires aux comptes*

**Le Produit des Activités Ordinaires (PAO)** de l'exercice 2010 s'élève à 403,7 M€ en progression de 31 % par rapport à 2009. L'acquisition de Sharp Interpack Ltd, consolidée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010, a contribué au PAO du Groupe pour 85,9 M€ A périmètre comparable, le PAO progresse de 4,5 %. Le secteur « emballages » progresse de 35,8 % et de 4,9 % à périmètre comparable. Le secteur « matériels » s'inscrit en diminution de 5,2 % s'expliquant essentiellement par une baisse des commandes à l'exportation.

Tout au long de l'année 2010, le prix des matières premières a continué son ascension avec des hausses allant de 25 % à 45 % par rapport à 2009 en moyenne arithmétique. Ces augmentations ont eu un impact significatif sur les marges du Groupe Guillin et ce d'autant plus que la concurrence exacerbée a ralenti très fortement les hausses indispensables des prix de vente des produits finis du Groupe.

**Le résultat opérationnel** progresse de 3,5 M€ représentant 7,5 % du PAO. Il bénéficie d'une reprise de dépréciation d'actif de 3,2 M€ suite au redressement des comptes de Véripack Embalajes et ce conformément au plan mis en place.

**Le résultat net** s'élève à 18,8 M€ en progression de 9 % par rapport à 2009 soit 1,6 M€ Cette hausse s'explique essentiellement par une progression du résultat opérationnel de 3,5 M€, une augmentation des frais financiers de 2,2 M€ et une diminution des impôts de 0,2 M€

**La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt** s'élève à 50,4 M€ en progression de 6,2 % par rapport à 2009 et représente 12,5 % du PAO.

Malgré un endettement net en augmentation de 84,8 M€ la dette financière nette de 116,4 M€ représente 2,3 années de cash Flow. La structure financière du Groupe reste saine avec un gearing de 0,79 et des capitaux propres s'élevant à 147,9 M€ au 31/12/2010.

Malgré une incertitude face à la flambée des cours des matières premières qui perdure, le Groupe Guillin reste confiant en l'avenir et propose à la prochaine Assemblée Générale du 10 juin prochain, un dividende de 2,00 € par action.

**Prochains rendez-vous 2011** : 16 mai : publication du CA du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 • 10 juin à 9H30 : Assemblée Générale - Pavillon Gabriel 5, Avenue Gabriel Paris 8<sup>e</sup> •

GROUPE GUILLIN - BP 97 - 25 290 ORNANS - Tel : 03.81.40.23.23 - Fax : 03.81.62.15.92

[contact@groupeguillin.fr](mailto:contact@groupeguillin.fr) - [www.groupeguillin.com](http://www.groupeguillin.com)

Cotation: FR0000051831 - BLOOMBERG : GIL FP - REUTERS : GULN.LY -

INDICE: EuroNext Compartment C



## SA GROUPE GUILLIN

Société anonyme au capital de 12 603 825 €  
 Zone industrielle - BP 97 - 25290 Ornans  
 349 846 303 R.C.S. Besançon

### Revenu consolidé comparé

#### Norme IFRS - IAS 18

( en millions d'euros )

	PERIMETRE CONSTANT			PERIMETRE TOTAL	
	2010	2009	Ecart en %	2010	Ecart en %
Secteur emballage	61,9	60,6	2,1%	61,9	2,1%
Secteur matériel	9,9	8,4	17,9%	9,9	17,9%
<b>Total premier trimestre</b>	<b>71,8</b>	<b>69,0</b>	<b>4,1%</b>	<b>71,8</b>	<b>4,1%</b>
Secteur emballage	79,7	78,2	1,9%	108,0	38,1%
Secteur matériel	8,0	7,7	3,9%	8,0	3,9%
<b>Total deuxième trimestre</b>	<b>87,7</b>	<b>85,9</b>	<b>2,1%</b>	<b>116,1</b>	<b>35,2%</b>
Secteur emballage	72,1	66,7	8,1%	101,6	52,3%
Secteur matériel	6,8	8,8	-22,7%	6,8	-22,7%
<b>Total troisième trimestre</b>	<b>78,9</b>	<b>75,5</b>	<b>4,5%</b>	<b>108,4</b>	<b>43,6%</b>
Secteur emballage	69,7	66,5	4,8%	97,8	47,1%
Secteur matériel	9,7	11,4	-14,9%	9,7	-14,9%
<b>Total quatrième trimestre</b>	<b>79,4</b>	<b>77,9</b>	<b>1,9%</b>	<b>107,5</b>	<b>38,0%</b>
<b>Secteur emballage</b>	<b>283,4</b>	<b>272,0</b>	<b>4,2%</b>	<b>369,3</b>	<b>35,8%</b>
<b>Secteur matériel</b>	<b>34,4</b>	<b>36,3</b>	<b>-5,2%</b>	<b>34,4</b>	<b>-5,2%</b>
<b>Total général</b>	<b>317,8</b>	<b>308,3</b>	<b>3,1%</b>	<b>403,7</b>	<b>30,9%</b>

